00085835

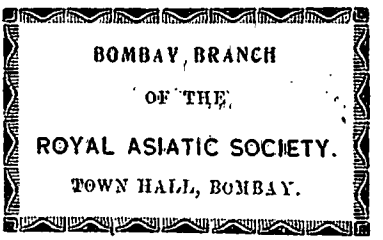

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 05 January, 2016

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE.

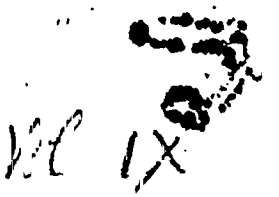

VOYAGES

DU CHEVALIER CHARDIN,

EN PERSE,

ET AUTRES LIEUX DE L'ORIENT,

ENRICHIS D'UN GRAND NOMBRE DE BELLES FIGURES EN TAILLE-DOUCE, REPRÉSENTANT LES ANTIQUITÉS ET LES CHOSES REMARQUABLES DU PAYS.

NOUVELLE ÉDITION

8 5835 ac

Soigneusement conférée sur les trois éditions originales, augmentée d'une Notice de la Perse, depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour, de Notes, etc.

PAR L. LANGLÈS,

Membre de l'Institut, un des Administrateurs-Conservateurs de la Bibliothèque Impériale, Professeur de Persan à l'École Spéciale des Langues Orientales vivantes, Membre de la Société Royale de Gœttingue, de la Société d'Émulation de l'Ile-de-France, du Musée de Francfort, etc.

TOME NEUVIÈME.

Vol 9

3.05

PARIS,

LE NORMANT, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1811.

85836

00085835

VOYAGE

DU CHEVALIER CHARDIN.

SUITE du premier Voyage de l'Auteur, d'Ispahan à Bander-Abassi, et son retour à Ispahan.

LE 13 mars, le chef de la compagnie française, dont je viens de parler, me mena dîner avec lui chez le gouverneur, qui me fit beaucoup de caresses, ayant appris que j'étois fort connu de toute sa famille, de qui je lui donnai beaucoup de nouvelles. Son festin fut magnifique, à la façon persane, c'est-à-dire qu'il nous donna la musique et les danseuses. Il y avoit, entre les autres voix, un homme qui, dans les intervalles de la danse, chantoit de beaux endroits du *Ferdous*, qui est un long poëme, ou pour mieux dire, une histoire des premiers rois de Perse, en vers, composée il y a plusieurs centaines d'années, divisée en plusieurs livres, et chaque livre

en plusieurs parties. C'est proprement un recueil de chansons, qu'on peut comparer aux romances des Espagnols : car il contient la vieille chronique de Perse, les prouesses des anciens héros persans, si j'ose me servir de ce vieux mot, et leurs amours ; mais, comme l'auteur a mêlé les faits historiques de récits fabuleux, tout l'ouvrage se peut appeler *un roman*. On y voit des sommaires fort amples et fort bien faits, à chaque chapitre, pour la satisfaction de ceux qui n'entendent point le haut style de ce poëme. L'intelligence en est fort difficile, parce que la moitié des mots est du vieux persan, et que l'autre moitié est mêlée de termes arabesques, turquesques et tartaresques, et que, de plus, tout le style n'est que figures et qu'expressions fort relevées, de sorte qu'il n'y a que les plus savans Persans qui l'entendent pleinement. Le musicien qui tenoit ce livre devant lui, et qui en chantoit des chansons, le faisoit fort agréablement, donnant par le son et par la cadence une douceur et une grâce aux vers, qui me les faisoit croire les plus beaux du monde. Les grands, par tout l'Orient, se divertissent fort à entendre chanter ce poëme héroïque ; et c'est un des régals de leurs festins (*).

(*) Chardin veut ici parler du *Châh Nâmeh* de Ferdoûcy, sur lequel on peut voir ma note, tom. IV, pag. 262. (L-s.)

Nous en eûmes un autre assez divertissant après celui-ci ; ce fut des charlatans et faiseurs de tours. Il y avoit entr'autres un jeune Indien si souple, qu'il mettoit son corps en toute sorte de postures, et le tordoit comme l'on feroit une machine. Il tournoit sa tête derrière son dos, tellement que son nez paroissoit précisément entre les deux épaules ; il faisoit aller de même son nombril derrière son dos, et se plissoit le ventre comme un sac ; il prenoit de l'eau par le fondement, et la rendoit sans être aucunement changée. Il faisoit des tours encore plus surprenans par la bouche ; car, ayant bu de l'eau simple, et puis du sorbet rouge, il rendoit premièrement le sorbet, puis l'eau, sans être beaucoup altérés en leur couleur. Il faisoit beaucoup d'autres tours, et ses compagnons, et le tout pour si peu de chose, qu'il n'y a pas de doute que ces gens en apprendroient de bien plus subtils et merveilleux, si l'on payoit aussi bien en Orient cette sorte d'industrie, que l'on fait en Europe. A propos de ces baladins qui rendent ainsi par la bouche, j'ai voyagé avec un franciscain, natif de Goa, qui me contoit qu'il avoit eu un compagnon, aussi natif du même lieu, qui s'étoit si fort habitué à rendre par la bouche, qu'il rendoit quand il vouloit, et sans aucune peine, les alimens l'un

après l'autre, comme il les avoit mangés. Il m'assuroit encore qu'il avoit connu durant plusieurs années, à Goa, un augustin qui s'étoit aussi tellement accoutumé à vomir, qu'il ne pouvoit plus évacuer par bas, mais rendoit par la bouche les alimens, trois ou quatre heures après les avoir pris. Tant d'autres gens me l'ont assuré, que je n'en fais aucun doute.

Le festin du Can dura cinq heures, ayant commencé à dix heures par un déjeûner assez léger. Le dîner fut servi à une heure, après qu'on eut bu jusqu'à l'excès, depuis qu'on fut arrivé, le gouverneur lui-même s'étant pris de vin, et plusieurs des conviés. On ne forçoit pourtant personne à boire; mais on portoit tant de santés qu'il falloit boire beaucoup. Les gens d'épée, en Orient, s'accoutument à boire du vin à notre manière, comme nous nous sommes accoutumés à boire leur café. Les santés des rois de France et et de Perse, et des principaux de l'assemblée, étoient bues aux décharges du canon des forteresses, du palais du gouverneur et des vaisseaux qui étoient à la rade.

Le 16 étoit la fête du martyre d'iman Mahammed Baker, le cinquième des imans. Pas un des douze n'a souffert le martyre, à proprement parler, mais parce qu'ils moururent tous, ou au

combat, ou de poison que les califes de Bagdad leur faisoient donner ; les Persans et tous ceux de leur religion donnent à leur mort le nom de *martyre*, parce, disent-ils, qu'ils le souffroient pour la religion. Ce jour-là, il arriva un navire de Surat, sur lequel il y avoit cinq cordeliers qui venoient de Goa, et alloient à Rome. Je leur demandai le sujet de leur voyage ; mais je n'en pus tirer autre chose, sinon *qu'ils alloient chercher la consolation de leur général.* Je n'entendis pas le sens de ces paroles ; mais on me dit, deux jours après, que cela vouloit dire *demander l'absolution de l'excommunication qu'ils avoient encourue*, pour avoir pris les armes dans leur couvent, à l'occasion de ce que je vais dire. Un cordelier portugais avoit obtenu en cour de Rome un bref du pape, pour être gardien des cordeliers de Goa, ayant fait entendre à Rome que ceux qu'on élisoit aux Indes, étoient des ignorans et des emportés, et qui avoient beaucoup d'autres qualités aussi mauvaises. Il vint à Goa avec ce bref ; et dès qu'il fut entré au couvent, il en voulut déposer le gardien, et se mettre à sa place. Le gardien ne voulut pas la lui céder ; et cela fit une sédition si horrible, comme les Portugais des Indes sont effectivement des gens fort emportés, qu'il y eut des religieux de tués

de part et d'autre. Enfin, l'ancien gardien, avec sa faction, demeura le maître, et chassa comme excommuniés ceux qui avoient pris le parti du gardien envoyé de Rome.

Ce même jour, les Hollandais donnèrent à souper au gouverneur; ce qui leur coûta, à ce qu'ils me dirent, deux cent cinquante pistoles, avec le présent : car c'est la coutume en Perse, lorsqu'on traite les gouverneurs, de leur faire un présent. Ce sont toujours leurs propres officiers de cuisine qui apprêtent le repas, donnant pour cet effet, deux ou trois jours avant le festin, une liste de tout ce qu'il faut, et envoyant la veille la cuisine du gouverneur au logis où il est invité, où l'on n'a soin que de faire apprêter les fruits et les confitures pour la collation et pour le dessert; car il faut observer encore que les invités à un souper viennent au plus tard dès les cinq heures, et que d'abord on leur sert une collation, qui dure jusqu'à neuf ou dix heures.

Le 18 étoit le jour appelé *hayt Corban*, c'est-à-dire, *la fête du sacrifice*, par où ils entendent *le sacrifice d'Abraham;* c'est celle que les Arabes appellent *Hayt hesha* (*), et les Turcs *Behuc Bayram*, c'est-à-dire, *la grande fête*. On l'ap-

(*) Lisez *E'yd qorbán*, *E'yd hechá*, *E'yd baïrám*, et *E'yd nòurah*, et voyez ma note, tom. VI, pag. 370. (L-s.)

pelle encore *hayt nura*, c'est-à-dire, *la fête lumineuse*, ou *brillante*. Cette fête du sacrifice est la principale et la plus solennelle de la religion mahométane, et elle se célèbre toujours le dixième du mois de zilcadé; car les Persans n'ont point de fêtes mobiles dans leur religion. Les deux jours précédens sont aussi des jours de fêtes, mais qu'on ne chôme pas comme celui-ci. Le premier s'appelle *Youm Elterviah* (*), c'est-à-dire, *le jour de l'apparition*, ou *de la révélation*, parce que ce fut ce jour-là, comme disent les mahométans, que Dieu fit commandement à Abraham de sacrifier son fils. L'autre s'appelle *le jour d'Arafat*, qui est une montagne proche de la Mecque, où tous ceux qui y sont en pélerinage ce jour-là, sont obligés de se rendre, pour se préparer à la célébration de la fête. J'en ai parlé amplement ci-dessus, au *Traité du Pélerinage* (*tom. VII, pag.* 239), ainsi je me contenterai de rapporter en cet endroit ce que les Persans enseignent sur ce sacrifice d'Abraham, et comment ils en font la fête en leur pays. Ils disent que Dieu, voulant éprouver la foi et l'amour d'A-

(*) *Yoùm él-Tervyyah*, le jour de l'attention. *Tervyyah* signifie s'appliquer, examiner, réfléchir, exciter quelqu'un à rapporter les actions ou les discours d'un autre. C'est le nom qu'on donne à la veille du jour où les pélerins font leurs dévotions sur le mont A'rafat. Voyez tom. VII, pag. 238. (L-s.)

braham, s'apparut à lui de nuit, et lui dit : « Im-
» mole à Dieu ton fils; il veut ce sacrifice pour
» preuve de ton obéissance. » Quelques docteurs enseignent que ce fut l'ange Gabriel qui lui apparut, et qu'il lui dit : « Dieu sait que tu l'aimes
» plus que toutes les choses du monde; c'est
» pourquoi il te commande de lui sacrifier ce
» que tu as de plus cher au monde. » Abraham répondit : « Mes fils sont ce que j'y ai de plus
» cher, et Ismaël l'aîné est celui que j'aime davantage. » Gabriel répliqua : « Qu'il soit donc
» la victime du sacrifice que Dieu te commande
» de lui offrir. » Abraham, disent-ils, prit là-dessus son fils, et tout ce qui étoit nécessaire pour faire un sacrifice ; et s'étant mis en chemin, il se mit à lui parler, pour le disposer à être la victime du sacrifice que Dieu requéroit de lui; mais étant prêt à l'immoler, Gabriel l'arrêta, lui disant que « Dieu ne vouloit point le sang
» de ses amis; qu'il n'en vouloit que l'amour;
» qu'il se contentoit de son obéissance; et qu'au
» lieu de son fils, il lui offrît un mouton qu'il
» lui montra. » Les Persans assurent que, de tout temps, les Arabes et plusieurs peuples voisins faisoient l'anniversaire de ce sacrifice par un sacrifice pareil d'un mouton, ou d'un bouc. Il n'est d'obligation dans la religion persane qu'à ceux

qui sont à la Mecque le jour de la fête, et à ceux qui ont été en pélerinage à la Mecque, lesquels ce jour-là, s'ils en ont le moyen, sont obligés de se lever de grand matin, de se préparer un cheval eux-mêmes, ou quelqu'autre monture, le sellant, et puis l'abreuvant, pour représenter comment Abraham se disposa à sacrifier son fils; de sortir de la ville au point du jour, et puis d'égorger sur les neuf heures un mouton, ou un agneau, ou un chevreau, ou un bouc : après quoi on en fait égorger plusieurs dans sa maison, chacun selon ses moyens, lesquels sont distribués aux pauvres. On dit qu'avant Mahamed, on n'osoit, dans tout le territoire de la Mecque, manger ce jour-là d'autre chair que de ce qui avoit été offert en sacrifice; défense qui est aujourd'hui abolie. Il est vrai que peu de gens ont besoin ce jour-là d'aller à la boucherie : car tous ceux qui ont le moyen de célébrer ce sacrifice, le font, et envoient une partie de leurs victimes à leurs pauvres voisins, comme cela s'observe en toutes les villes de Perse, grandes et petites.

De plus, dans les grandes villes de Perse, on fait un sacrifice général dont la victime est un chameau; et voici exactement comme je l'ai vu faire, un jour que le roi y assista avec toute la cour: il faut savoir premièrement que, dix jours avant

la fête, à savoir, le premier jour du mois, on tire un chameau des écuries du roi, que l'on met entre les mains du peuple, d'un des quartiers d'Ispahan, nommé *Kerron*, c'est-à-dire, *des Sourds*(*); et c'est une ancienne coutume que ce quartier ait en garde l'animal qui doit servir de victime, jusqu'au jour du sacrifice. Il y a une famille dans ce quartier, qui, de pareille ancienneté, a le droit de le loger, mais elle ne le possède que de nuit; car, tout le long du jour, la tourbe du quartier et plusieurs gueux de la ville, avec des tambours et toute sorte d'instrumens rustiques, mènent ce chameau en procession par toute la ville, après lui avoir entouré de guirlandes les cornes et le cou. On le charge de fleurs, on l'accompagne d'acclamations; les uns lui présentent de l'herbe sur son passage, d'autres lui arrachent un peu de poil, dont ils font des reliques; ils le font entrer dans toutes les maisons des grands, afin que les femmes du sérail le puissent voir, sans être aperçues. Ce peuple gagne beaucoup d'argent à cette procession; car on leur en donne à toutes les portes, et beaucoup à manger. Le jour du sacrifice venu, qui tomboit cette année-là au 3 juin, on mena le chameau à une grande place hors la ville, qu'on nomme

(*) Voyez ci-dessus, tom. VII, pag. 277. (L-s.)

Corbon-gae (*Qorbân gâh*), c'est-à-dire, *lieu du sacrifice:* un canal d'eau passe à travers; et elle est entourée de maisons et de jardins. Le roi s'y rendit sur les huit heures du matin, le tage (*tâdje*) ou la couronne en tête, de même que toute la cour: il n'y en avoit point qui ne fût garni de pierreries; celui du roi valoit des millions. Les habits étoient aussi riches que la coiffure; et il ne se peut rien voir de plus magnifique qu'étoit la cour. Dès que le roi fut arrivé, on fit asseoir le chameau sur le ventre, comme il a accoutumé de faire pour se reposer et pour dormir, la tête tournée vers la Mecque. Plusieurs hommes lui tenoient les jambes et la tête avec de grosses cordes, pour l'empêcher de se relever et de se mouvoir, quand on l'immoleroit. Les gens d'église, tous à cheval, se mirent d'un côté; le roi et les grands de l'autre, aussi à cheval. Quand ceux-là eurent achevé des prières qu'ils disoient parmi le bruit étrange d'un nombre infini de peuple, le grand-prévôt s'avança à cheval tout proche de la victime; on lui présenta une demi-lance, dont le bois étoit garni d'or, carrée, comme celui d'un pieu, et fort luisant; il l'enfonça dans l'épaule gauche de l'animal, en prononçant, le plus haut qu'il pouvoit, des vœux pour le roi et pour le peuple, afin que ce sacrifice leur servît,

et qu'il leur en vint des bénédictions. On m'avoit dit qu'on attachoit au chameau une pièce rouge sur l'épaule, à l'endroit où il est le plus sûr de le frapper, afin de ne pas manquer le coup; mais cela ne se fit point alors, et je trouvai ce rapport aussi peu vrai, que ce que j'avois lu pareillement, que quand le roi assiste au sacrifice, c'est lui qui frappe la victime, et non le grand-prévôt. Dès que ce seigneur eut donné le coup, un grand nombre d'hommes de la lie du peuple se jetèrent sur cette victime avec des haches, et en firent six pièces, savoir, la tête, les quatre pieds, et le coffre ou le corps : ces six pièces appartiennent à autant de quartiers de la ville; et de tous ceux qui déchirent cette bête immolée, il n'y en a pas un qui songe à autre chose qu'à tirer la pièce qui appartient à son quartier : en un moment chacun eut la sienne. Le roi se retira avant qu'elles fussent emportées; mais il laissa des gardes pour empêcher le peuple de se battre, comme il a coutume de faire, à qui passera devant; car le quartier qui a l'épaule gauche, et celui qui a la droite, sont en perpétuelle contestation à qui aura le pas après la tête : et tous les ans, c'est le plus fort qui l'emporte, le quartier à qui l'épaule droite est asssignée, disant que c'est à lui à précéder, parce que moralement la droite va devant la gauche; à

quoi l'autre quartier répond que, quand le chameau marche, c'est le pied gauche qu'il remue le premier, et qu'ainsi ceux qui emportent l'épaule gauche, doivent aller devant. La tête est emportée sur un cheval, mais le reste est traîné avec une corde, chaque pièce par les braves du quartier à qui elle appartient, au nombre de sept ou huit cents, tous armés de haches, de massues et de gros bâtons, et qui font des cris et un bruit de gens possédés. Le corps passe le dernier; on ne peut croire les acclamations, les cris, le bruit qu'on fait partout où passent ces pièces de victime. La ville en retentit de toutes parts; chacune est traînée au quartier à qui elle appartient, et est remise à la canaille qui, d'ancienneté, a le privilége de la recevoir, dont le chef est obligé de faire un grand festin à toute cette canaille, qui a eu le plus de part à l'action; et c'est à quoi il ne manque point, croyant que la dépense et la peine que le festin lui coûte, lui apportent mille bénédictions, et que c'est le bonheur de sa maison. Les grosses maisons de son quartier lui aident toujours à traiter un si grand peuple, en lui envoyant chacune trois ou quatre plats; en récompense de quoi, il porte à chacune un petit morceau de la victime, mais non pas de celle qu'on vient d'immoler, mais de celle qui l'a été l'année précé-

dente : car il faut remarquer que cette pièce de victime, traînée dans la boue et dans la poussière, comme je l'ai représenté, est salée et séchée jusqu'à l'année suivante, au jour du sacrifice. Remarquez que la plupart des docteurs persans en tiennent la chair souillée, et qu'on n'en peut manger sans péché, à cause que le sang n'en est pas tout sorti, le peuple qui l'immole étant si emporté dans sa dévotion, qu'il met l'animal en pièces tout vivant. Or, dans la religion mahométane, comme dans la judaïque, il est défendu de manger du sang; mais la dévotion du peuple pour ce sacrifice, fait qu'il mange cette chair avec la plus forte joie, et ceux qui en peuvent avaler un petit morceau, croient qu'ils ne peuvent manquer d'être heureux. C'est du temps d'Abas-le-Grand qu'on a introduit en Perse la coutume d'immoler un chameau en public dans toutes les villes royales, un célèbre docteur lui ayant représenté que c'étoit au souverain à faire le sacrifice public, et que les premiers successeurs de Mahammed en usoient ainsi. Il se fait partout hors de la ville, pour mieux représenter le sacrifice d'Abraham, qui se fit loin de sa demeure ordinaire, et de toute habitation; et c'est pour cela aussi que ceux qui y assistent, sont à cheval et bottés, pour mieux représenter l'état d'Abra-

ham. La raison pourquoi l'on offre plutôt un chameau qu'un autre animal, c'est, dit-on, parce que ce fut un chameau qu'Abraham immola à la place de son fils, ce chameau sur lequel il étoit venu à la montagne de Morija, et parce qu'Abraham, à la dernière fête du sacrifice qu'il fit, immola cinquante chameaux. L'Alcoran toutefois, ne s'accorde pas avec cette tradition. Outre le sacrifice public, chacun immole un nombre de moutons, selon ses moyens; mais il ne faut pas s'imaginer qu'on les tue soi-même: on le fait faire par ses valets, qui ne font point d'autre façon que de tourner à l'accoutumée la tête de la victime du côté de la Mecque, en l'égorgeant. Les pauvres gens, autrefois, immoloient des coqs, chacun un dans sa maison; mais cela ne se fait plus depuis près de deux cents ans (*), qu'un célèbre docteur, nommé *Mahammed taki*, se mit à enseigner que Dieu n'acceptoit point de coq pour victime. On fait part de ces sacrifices aux gens d'église, aux gens de lettres, et particulièrement aux pauvres; et cela

(*) On aura aboli ce sacrifice, sans doute, parce qu'il rappelloit celui qui paroît constituer le principal rite de la religion sabéenne, comme je l'ai remarqué ci-dessus, tom. VI, p. 149; voyez aussi ma *Dissertation sur les Pyramides et sur le Sphinx*, auquel les Sabéens immoloient un coq blanc, tom. III, pag. 253-351 de ma nouvelle édition du *Voyage* de Norden *en Egypte et en Nubie*. (L-s.)

en si grande abondance, que les rues sont pleines d'os durant quatre ou cinq jours : ce qui fait que les gens à bons mots appellent cette fête du sacrifice, *la fête des chiens;* parce que c'est le temps qu'ils ont le plus de curée. Au reste, je me suis trouvé diverses fois au sacrifice du chameau, sans avoir trouvé de différence à la cérémonie, qu'une fois, l'an 1667 le 7 mars; je remarquai que le chameau avoit un large cordon, tiré avec de la peinture, autour du cou, à l'endroit où il s'emboîte, pour remarquer où il le falloit séparer, et que ce fut un boucher qui le mit en pièces, se servant d'une hache fort polie, faite en demi-rond.

L'histoire du sacrifice d'Abraham est celle que l'Alcoran a le moins défigurée, entre toutes les histoires du Vieux-Testament, avec ses contes, ou forgés, ou tirés du rabbinisme; et il n'y a guère de différence de ce qu'il en rapporte, avec ce qu'en a écrit Moïse, qu'en ce qu'il prétend que que ce fut Ismaël, et non pas Isaac que ce Patriarche prit pour offrir en sacrifice; ce qui est venu de ce que cet imposteur permettant le concubinage et la polygamie, et prétendant qu'ils ont toujours été permis, il tient tous les enfans légitimes, sans en déclarer aucuns bâtards, et que le premier-né est l'aîné et l'héritier universel, de quelque femme qu'on l'ait eu. C'est par la même

raison

raison que son Alcoran fait Agar la principale femme d'Abraham, et non Sarah, parce que celle-là eut des enfans la première; mais il n'en est pas de même des autres histoires de l'Ancien-Testament, dont la plupart sont déguisées par des changemens et par les fables qui y sont ajoutées. Je n'en rapporterai d'autre exemple en cet endroit que du patriarche Abraham même; car les Persans prétendent qu'il réforma le culte public, et qu'il donna des préceptes éternels, comme ils parlent, c'est-à-dire, qui ne doivent jamais être abolis, et qu'il fut le premier prophète qui donna de ces préceptes, ou commandemens éternels. Ces sortes de préceptes, qu'ils disent qu'il publia, sont la *Circoncision*, le *Pélerinage de la Mecque*, et le *Sacrifice* dont l'on vient de parler. Les Persans rapportent que ce Patriarche naquit en Chaldée, et que Dieu lui étant apparu, il commença sa mission en allant à la Mecque, et en y bâtissant le temple, qu'on y a depuis tant révéré : qu'après son retour, il se déclara être prophète de Dieu, et l'alla dire au roi de Chaldée, nommé Nimroud (c'est ainsi qu'ils prononcent le mot de *Nembroth*), lequel étoit idolâtre, et tout son royaume, adorant, entre autres idoles, le feu, de même que leurs voisins, et surtout les Persans, qui sont renommés pour

les plus célèbres ignicoles. Abraham le trouva à Urga, ville de Mésopotamie, qui depuis a été nommée Caramit, et qui est à présent nommée Diarbekir, où étoit le grand temple dédié au feu. Il l'exhorta publiquement à quitter le culte du feu, et toute son idolâtrie, pour adorer le vrai Dieu; dont Nembroth, fort courroucé, consulta les mages, qui étoient les prêtres du feu, pour savoir quel châtiment il devoit prendre d'un tel blasphémateur. Ils répondirent qu'il falloit le livrer au feu. Sur cela, le roi fit préparer un grand bûcher, et fit étendre Abraham dessus; mais le feu n'y voulut point prendre; de quoi Nembroth étant fort consterné, il demanda aux mages, d'où pouvoit venir que le feu ne vouloit point prendre au bûcher? Ils répondirent qu'il y avoit un ange qui voloit à l'entour, et empêchoit qu'il ne s'allumât. Le tyran demanda s'il n'y avoit pas moyen de le chasser? Ils répondirent qu'il y en avoit un, savoir de faire commettre contre le bûcher quelque saleté abominable, parce que l'ange s'enfuiroit de peur de la voir. Nembroth ordonna là-dessus à un jeune homme qui étoit sur le lieu, de commettre un inceste avec sa sœur, en présence de tout le monde. Néanmoins, l'ange ne se retira point pour cela, mais il demeura toujours auprès d'Abraham; de

quoi Nembroth confus et enragé, chassa Abraham de sa présence et de son royaume. Ce sont les contes que les Persans font d'Abraham, qui sont tirés la plupart des commentaires des rabins, sur ce que dit l'Ecriture-Sainte, que Dieu retira Abraham d'Ur des Chaldéens. Ils donnent à ce Patriarche le surnom de *Calil* (*Khalyl*), c'est-à-dire, *ami*, sous-entendant de Dieu, ce qu'ils ont tiré de nos Ecritures-Saintes.

Le gouverneur de Bander-Abassi prit occasion de cette fête, pour se faire faire un présent par les Indiens gentils de ce lieu, en faisant semblant de vouloir sacrifier des vaches, qui est un animal sacré à ces Gentils. Les principaux d'entre eux coururent aussitôt en cris et en pleurs à son palais; et, voyant à l'entrée deux jeunes vaches attachées qu'on parloit d'égorger sur-le-champ, ils redoublèrent leurs gémissemens, criant tous d'une voix, qu'ils abandonneroient le lieu, avec leurs femmes et leurs enfans, si cela se faisoit. Le gouverneur leur envoya dire qu'il se moquoit de leurs menaces, qu'il vouloit observer la religion, et immoler les bêtes où il y avoit plus à manger, afin d'en faire plus de gens participans; sur cela, ils demandèrent à parler à l'intendant du gouverneur, et enfin ils convinrent de donner trois cents pistoles pour les deux vaches qu'on leur

délivra, et qu'ils emmenèrent au son des instrumens, et avec des grands cris de joie.

Les Indiens gentils font de temps en temps des présens réglés aux magistrats de ce lieu, pour défendre de tuer bœuf, veau, ni vache; mais cela n'empêche pas que les Européens n'en tuent quelquefois en cachette; ce qu'ils font, non pas qu'il y ait aucune loi de l'état qui défende de manger de ces animaux, mais les gouverneurs défendent d'en tuer, en faveur des Gentils indiens, disant qu'ils menacent autrement d'abandonner le pays, et que le roi ne veut pas que l'on les chagrine jusque-là, comme étant un peuple riche et utile, qui fait du bien à l'état. A cela, il faut ajouter qu'ils ont tant de part dans toutes les affaires, que personne n'ose, ou ne veut les chagriner, en mangeant de ce qui leur est sacré. Ces pauvres gens achètent la vie des vaches plus cher qu'ils ne feroient la vie des hommes; car, outre ces présens ordinaires, on les menace à toutes occasions de tuer des vaches, pour en tirer d'extraordinaires. Quand un nouveau gouverneur arrive, il fait dresser deux ou trois échafauds dans la place de son palais, et fait mettre dessus deux ou trois vaches, avec un boucher pour les tuer, si l'on ne lui fait un présent de trois ou quatre mille francs pour sa bienvenue. Je

me souviens que le gouverneur ayant invité les Européens de ce lieu à dîner avec lui à la campagne, à quelque deux lieues de ce pays, il aperçut deux vaches qui paissoient; sur quoi, feignant d'entrer en colère, il s'écria : « Voyez » ces méchans animaux : nous venons chercher » ici la verdure, et ils la mangent : qu'on les en» voie tout à l'heure à la boucherie. » On lui promit aussitôt deux cent vingt-cinq pistoles pour l'en empêcher. Une autre fois, qu'il n'avoit plu depuis long-temps, le gouverneur se mit à dire : il faut faire des prières publiques pour avoir de la pluie, et à cet effet, il faut tuer deux vaches, et les départir aux pauvres. A l'instant, on lui donna une pareille somme, pour avoir ces deux vaches; mais trois jours après, il ne laissa pas d'en faire égorger deux autres, en disant qu'il ne vouloit pas pour deux cent vingt-cinq pistoles s'abstenir d'une bonne œuvre qui feroit venir de la pluie. Peu de gens ignorent sur quel fondement les Gentils révèrent tant la vache, et la croient un animal sacré : j'en ai rapporté quelque chose dans ce *Journal*, et j'en traiterai amplement dans mes *Notes sur l'Ecriture-Sainte* (*).

Le 20 étoit la fête qu'on appelle *Nau-*

(*) Ces *notes* n'ont pas été publiées. (L-s.)

rous, où *Nouvel an* (*), qui fut célébrée par des décharges de tout le canon, et par le son des instrumens de musique. Ils commencèrent à se faire entendre au moment que le soleil entra dans le signe du Bélier, et ils continuèrent tout le jour, avec mille cris de joie. Le gouverneur traita tous les officiers et les personnes considérables du lieu, après avoir reçu leurs complimens et leurs présens; car en ce jour, nul ne peut voir les grands, sans leur faire des présens en les approchant. Les chefs du commerce des compagnies européenes furent aussi lui souhaiter une heureuse année, et lui envoyèrent des présens. J'ai observé ailleurs deux choses sur le sujet de cette fête: l'une, que c'est la plus solennelle qu'il y ait en Perse; l'autre, qu'encore qu'on l'appelle la *fête du nouvel an*, ce n'est pas que l'année recommence chez les Persans ce jour-là; car les années de tous les mahométans sont lunaires, et cette fête ici est le jour de l'entrée du soleil dans le signe du Bélier; mais c'est parce que ce jour est comme le renouvellement de la nature, chaque chose reprenant une nouvelle vie par l'approche du soleil.

Le 27, les Persans célébrèrent une autre fête,

(*) Voyez tom. II, pag. 251. (L-s.)

savoir : celle qu'ils nomment *Kom kadir* (*Khom ghadyr*), qui est en mémoire de l'installation solennelle que Mahammed fit d'Aly, son gendre, en un endroit proche de Médine, nommé *Kom kadir* (*), c'est-à-dire, *fosses d'eau*, pour lui succéder après sa mort. Leurs histoires rapportent, comme je l'ai déjà remarqué ci-dessus, qu'un grand peuple se trouvant là avec l'armée, Mahammed monta sur un lieu éminent avec Ali, et le prenant entre ses bras, il lui dit : « Je te » constitue mon successeur et vicaire universel » devant tout ce peuple fidèle. » La fête se garde partout, en sonnant des tambours et des trompettes, jusqu'à dix heures du matin, en prêchant dans les grandes mosquées; et en se disant les uns aux autres *haid moubareç* (*Eyd moubârek*), c'est-à-dire, *je vous souhaite une bonne fête.* Les amis qui se rencontrent ce jour-là, s'embrassent aussi, en mémoire des embrassemens que Mahammed et Aly se firent dans cette solennité. Comme ce point d'histoire est le principal sujet de la grande animosité qui règne entre les religions persane et turquesque, j'en prendrai occasion de rapporter les controverses qu'il y a entr'elles.

(*) *Khom ghadyr* signifie l'étang de Khom. Voyez ma *Collection de Voyages*, tom. II, pag. 14-16, et ci-dessus, tom. II, pag. 270, et *la table des matières*. (L-s.)

Je commencerai par quelques observations générales sur les sectes du mahométisme. Mahammed, par un raisonnement ridicule, fondé sur un faux principe, savoir : que plus une religion est parfaite en soi, plus elle se divise en différentes sectes ; avoit prédit qu'il y auroit plus de sectes dans sa religion, qu'il n'y en avoit eu dans toutes les autres, parce qu'elle étoit plus parfaite que toutes les autres : qu'ainsi, de même qu'il y avoit eu soixante-dix sectes dans le paganisme, soixante-onze dans la religion des juifs, et soixante-douze dans celle des chrétiens, il y en auroit soixante-treize dans celle des mahométans. Comme cet imposteur avance tout cela sans preuves, et sans rapporter quelles étoient les nombreuses sectes de ces trois différentes religions, ses sectateurs ne sauroient dire non plus quelles sont les soixante-treize sectes de celle qu'il a instituée, ni leurs opinions diverses, et quelques-uns prétendent que ce nombre fini est mis pour un nombre indéfini, de sorte que le sens de leur oracle est seulement qu'il y auroit beaucoup de créances particulières dans le mahométisme. D'autres assurent au contraire, qu'il y en a réellement soixante-treize, étant impossible que ce que Mahammed en a prédit, ne soit arrivé ; mais que leur différence ne tombe que sur les

attributs de Dieu. En effet, les controverses entre les mahométans regardent particulièrement la théologie scolastique, savoir : les attributs et l'unité de Dieu, son décret, son jugement, ses promesses et ses menaces. C'est sur quoi les docteurs arabes se divisèrent aussitôt après la mort de leur séducteur, chacun accommodant ses dogmes aux principes de la philosophie qu'il tenoit; ils vinrent ensuite à différer sur le dogme de la prophétie, et sur l'office de prophète, et peu après sur celui de vicaire du Prophète, savoir : s'il y en devoit avoir un, et quel il devoit être; ce qui ayant produit diversité d'opinions, elles se réduisirent particulièrement à quatre branches, ou sectes qui durent encore, et dont voici les noms : les *Meleki*, ainsi nommés d'un *Melek benaras* (1); les *Chafai*, de *Mahammed benaris el Chafi* (2); les *Hambali*, de *Ahmed eben Hambal* (3); les *Hanifei*, d'*A-*

(1) Voyez mes notes ci-dessus, tom. II, pag. 412. Voyez planche I, etc., et *la table des matières* au mot *Aboù Hhanyfah* sur l'imâm a'âzem Aboù Hhanyfah âl-Koûfy, natif de Koûfah. (L-s.)

(2) L'imâm Chafé'y naquit à Ghazah en Syrie, en 150 de l'hégire (767 de l'ère vulgaire), c'est-à-dire, l'année même de la mort de l'imâm A'âzem Aboù Hhanyfah. Il mourut en Egypte sous le khalyfat de A'bdoûllah III, dit Al-Mâmoûn, en l'an 204 de l'hégire (819). (L-s.)

(3) L'imâm Mâlek mourut à Médyne en 179 (795), sous le khalyfat de Hâroûn-âl-Rachyd, et fut inhumé à Baky. Son princi-

bouharrifé el nooman ebn thabes (*); tous quatre de savans docteurs arabes, et tenus pour orthodoxes. Leur principale controverse étoit sur l'autorité qu'il falloit suivre en matière de religion : l'un disoit qu'il n'en falloit point reconnoître d'autre que l'Alcoran; l'autre disoit que là où l'Alcoran ne décidoit pas, il falloit aussi recevoir la tradition écrite, qui est le recueil des *Dits et Faits de Mahammed;* un autre ensei-

---

pal ouvrage est un Traité des lois orales du Prophète, intitulé *Muwéththáa.* (L-s.)

(*) L'îmâm Hhanbâl florissoit sous les khalyfes A'bdoûllah III et Mohhammed III, tous deux regardés comme hérétiques, à cause de leur opposition au dogme généralement adopté de l'*incréation* et de l'éternité du Qorân. Notre îmâm n'hésita pas à se prononcer fortement contre tous ceux qui rejetoient ce dogme important et incontestable. Sa courageuse orthodoxie lui attira l'indignation du khalyfe Mohhammed, qui le condamna à recevoir la bastonnade; il voulut même être témoin du supplice. Hhanbâl poussa sa carrière jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, et mourut en odeur de sainteté à Baghdâd, en 241 de l'hégire (855-6 de l'ère vulgaire).

Ces quatre îmâms sont les fondateurs des quatre rits orthodoxes nommés *Mudzâheb èrba'a*, et qui existent encore aujourd'hui dans l'islamisme. On les distingue de tous les autres îmâms par le nom d'*Isshhâb él-Medzâheb* (auteurs des rits). Leur doctrine est absolument la même : quant aux dogmes et aux points théologiques, ils ne varient que sur la pratique du culte extérieur, la morale, et quelques parties de l'administration civile et politique. On en trouvera le développement dans l'intéressant et savant *Tableau général de l'Empire Othoman*, par M. Mouradjea d'Ohsson, t. Ier, pag. 14 et suiv. de l'édit. in-8°. (L-s.)

gnoit, qu'en cas qu'on ne pût se satisfaire, ni dans l'Alcoran, ni dans ce recueil, il falloit consulter les sentimens unanimes des premiers successeurs de Mahammed, parce qu'il ne pouvoit être qu'ils fussent convenus ensemble qu'en ce qui étoit vrai. Le quatrième ajoutoit qu'il falloit aussi se laisser conduire par la raison. Ainsi, ces sectes ne diffèrent guère dans les dogmes, et encore moins dans le culte; de manière que cette fausse religion du mahométisme auroit gardé une assez grande unité, sans l'intérêt temporel de la succession au gouvernement souverain du monde, en la place du faux prophète Mahammed; intérêt qui ayant divisé d'abord tous les mahométans, avoit produit les deux grandes sectes de leur religion, nommées les Chia et les Sunnis (*), dont la première est suivie aujourd'hui dans toute la Perse, dans une partie des Indes, et notamment dans les royaumes de Visapour et de Golconde; et l'autre est embrassée par tout l'empire ottoman, par toutes les Tartaries, par le Gand-Mogol, par une partie des Arabes, et par la plus grande partie des peuples mahométans de l'Afrique. Les *Chia* (*Chi'yah*), sont presque tous Chafai. Les Sunnis sont la plupart de l'opi-

(*) Voyez sur les *Chi'yah* et les *Sunny*, le t. VI, pag. 171 et suiv. et *la table des matières*. (L-s.)

nion des Hanifei (*hhanyféy*). Ce qu'il faut entendre à l'égard du gros de la religion; car d'ailleurs, il y a tant d'opinions diverses sur les matières abstraites, que quelques docteurs prétendent que la prédiction de Mahammed, d'une division de ses sectateurs en soixante-treize branches, se peut rapporter à la doctrine des Chia seulement; mais le commun peuple ne connoît pas même qu'il y a de la diversité dans les opinions de ses docteurs, bien loin d'y prendre parti; sur quoi l'on peut observer deux choses qui m'ont paru fort remarquables : la première, qu'il ne se soit pas fait des sectes sur des matières plus importantes, dans une si fausse religion qu'est celle-là, et extraite comme elle est des trois religions du monde les plus opposées, qui sont le paganisme, le judaïsme et le christianisme; la seconde, que la différence d'opinions qu'il y a entre les mahométans, quoiqu'elle soit aussi légère que je le dis, ait néanmoins produit si peu de ravages entr'eux. La chose paroîtra bien considérable, si l'on fait réflexion à même temps, combien les controverses qui sont nées entre les chrétiens ont produit d'effets funestes dans tous les siècles, effusion de sang, guerres civiles, désolations d'états; quoique pour la plupart ce fût sur des choses de néant, comme par exemple :

quel jour de la semaine on célébreroit la fête de Pâques. Pour peu que l'on poussât ce parallèle, on ne pourroit manquer d'y trouver la matière d'une indicible confusion pour les chrétiens.

Quant à ces mots de *Sunni* et de *Chia*, le premier est d'assez incertaine origine. Quelques-uns le font venir de *Alsené* (1), terme arabe, qui marque les Dits et Faits de Mahammed sus par tradition. On prétend que ceux à qui on donna ce nom recevoient avec égale déférence l'Alcoran, et cette sorte de tradition de Mahammed. D'autres veulent que Sunni vienne de *Sunneth*, terme arabe aussi, qui signifie bienséance, et pareillement surérogation; parce que ceux à qui on donna ce nom de Sunni, enseignoient qu'on est obligé de garder les conseils de la religion, de même que les *préceptes*. Les Persans expliquent le mot de *sunni*, par recevoir et croire trop de choses, comme font ceux qui ajoutent à des dogmes vrais, des traditions incertaines.

C'est là la signification du terme de *sunni;* celle du terme de *chia* (2), est suivre quelqu'un, adhérer, et aussi distinguer. C'est dans le premier sens qu'ils appellent les philosophes péri-

(1) Je ne répéterai point les éclaircissemens que j'ai déjà donnés dans mes notes sur le *Traité de la religion*, t. VI, p. 171 et suiv. (L-s.)

(2) Voyez tom. VI, pag. 173. (L-s.)

patéticiens, *mechai* (*), c'est-à-dire, suivre en marchant, parce que dans leur première académie ils étudioient en se promenant.

La différence entre les Sunnis et les Chia est assez légère dans le culte et dans les pratiques, mais elle est fort considérable dans le dogme.

A l'égard de la pratique, elle consiste premièrement dans le point des ablutions légales. Les Persans croient qu'il faut se laver tout le corps, après l'acte du mariage, pour pouvoir faire ses prières licitement; les Turcs croient, au contraire, qu'il suffit de se laver la tête, les bras, les mains et les pieds: ceux-là enseignent qu'il faut se verser l'eau soi-même, en faisant sa purification légale, à moins qu'on n'ait pas le libre usage de ses mains; ceux-ci soutiennent qu'on peut se faire verser de l'eau par une tierce personne. Les Turcs, en faisant l'ablution, versent l'eau premièrement dans le creux de la main, et la font couler le long du bras, jusqu'au coude, par où ils la font tomber; les Persans abhorrent cette

(*) *Mocháy'i*: ce mot signifie sectateurs, ou ceux qui suivent une secte religieuse ou philosophique, et dérive de la racine châ'a, qui, à la troisième conjugaison, signifie s'attacher à une secte; mais il n'a rien de commun avec la racine *machâ*, se promener. Chardin, qui n'avoit pas étudié l'arabe, et ne connoissoit de cette langue que les mots qui ont passé dans le persan, a fait plusieurs méprises semblables à celle que nous relevons ici. (L-s.)

manière, et disent que c'est faire remonter l'ordure au lieu de la faire sortir ; qu'il faut se verser l'eau sur le bras, à la jointure, et la faire couler tout le long jusqu'aux doigts ; secondement, les Turcs, dans l'acte de la prière, tiennent toujours les mains pendantes le long des côtés; mais les Persans les élèvent jusqu'aux épaules, le dos de de la main renversé; troisièmement, sur le point du pélerinage, les Turcs tiennent qu'il n'est pas licite de faire le pélerinage de la Mecque pour un autre, et à son intention; les Persans croient le contraire ; c'est-à-dire, qu'on peut aller à la Terre-Sainte pour un autre, et y aller même la première fois pour soi, et pour un autre tout ensemble, moyennant qu'on pratique deux fois les dévotions requises, savoir : une fois pour soi, et puis une autre fois pour autrui ; quatrièmement, sur le commerce licite avec les femmes: les Persans prennent des femmes en trois sortes de manières, des épouses, des concubines et des femmes à louage, ou prises pour un temps, selon l'accord que les parties font entr'elles (*); mais les Turcs ont horreur de cette dernière sorte de mariage.

C'est là en quoi les Persans et les Turcs dif-

(*) Nous avons parlé de ce mariage temporaire, dans le tom. II, pag. 225-230. (L-s.)

fèrent dans la pratique; mais à l'égard des dogmes, outre les controverses qu'il y a entr'eux sur la théologie spéculative, et sur quelques passages de l'Alcoran, que les Persans croient apocryphes et fourrés dans le texte, ils diffèrent en deux choses: la première, en ce que les Persans enseignent, qu'on peut nier sa religion, et même l'abjurer, dans un éminent danger de la vie, pourvu qu'on la garde ferme et inébranlable dans le cœur, prétendant que Mahammed et les imams l'ont ainsi décidé, et leur ont permis ce déguisement, qu'ils appellent *takie* (*taqyéh*), ce qui est une opinion prise des juifs, qui croient aussi qu'en certaines occasions, il est permis de dissimuler sa religion: mais les Turcs détestent cette abominable maxime, disant qu'il faut mourir mille fois plutôt que de renoncer sa créance de bouche; la seconde, qui est beaucoup plus importante, et qui fait le grand point de division, est sur le légitime successeur de Mahammed, après sa mort, ce qu'ils appellent *imamiat* (*imâmyéh*), et nous le *vicariat.* Ce faux prophète ayant perdu ses fils en bas âge, maria sa fille unique à son neveu, nommé *Aly*, qui est le grand saint, et l'idole des Persans, après quoi il se remarid lui-même à la fille d'Aboubekre, vieillard de tête et de crédit, parmi les Arabes, lequel

lequel n'avoit point de fils non plus; mais seulement deux filles, dont il avoit donné la première à un nommé *Omar*, homme brave et puissant. Il arriva, dans la dernière maladie de Mahammed, qu'Aboubekre et Omar, ambitieux de cette domination spirituelle et temporelle, que ce faux prophète avoit établie avec tant de succès, songèrent à en priver son gendre Aly, qui en étoit le présomptif héritier, non par sa femme, parce qu'il s'agissoit d'un règne qui ne pouvoit tomber en quenouille, mais comme fils du frère de l'usurpateur; et ayant mis dans leur intrigue la femme du faux prophète, elle les avertit de son agonie; sur quoi, Aboubekre alla incontinent à la mosquée cathédrale, et y fit la prière publique, comme Mahammed avoit accoutumé de faire, et le sermon, à la fin duquel il dit que le prophète s'en étoit allé au ciel, et l'avoit constitué son successeur. Aly vint incontinent après, qui fut bien surpris de voir la chaire pontificale occupée. Il fit du bruit et ses amis, réclamant son droit, et l'installation solennelle que le défunt avoit faite de sa personne, pour lui succéder; mais ce fut en vain. Le parti d'Aboubekre fut le plus fort. Il se donna des combats, mais en vain aussi; Aboubekre l'emporta. Il régna, et après lui régna Omar, son gendre, et puis un troi-

sième, nommé *Osman*, qui étoit le général de l'armée mahométane, après la mort duquel Aly fut appelé à la monarchie, qui étoit déjà bien étendue. Or, c'est là le sujet de la grande querelle; car les Turcs tiennent tous ces quatre princes pour de saints personnages, les vrais et légitimes successeurs de Mahammed, l'un comme l'autre, rejetant comme une imposture l'histoire de l'installation solennelle d'Aly. Mais les Persans, au contraire, qui la croient par-dessus toutes choses, traitent ces trois premiers successeurs de Mahammed d'usurpateurs, de tyrans exécrables; et ils les maudissent, non-seulement en particulier, mais même le plus solennellement, et dans les actes publics de la religion, et tous ceux qui les tiennent pour des légitimes successeurs de Mahammed.

De ces trois princes-là, Omar est le plus détesté par les Persans, parce que durant son règne, Aly fut tenu fort à l'étroit, et parce que c'étoit un homme grand à la guerre, et dans les matières du gouvernement civil et ecclésiastique, homme d'esprit et de cœur, qui savoit prévoir les hasards, et qui osoit les affronter; qui de plus régla le culte de la religion, et recueillit en un volume les chapitres de l'Alcoran, qui étoient dispersés dans des feuilles volantes. Tout ce vaste

mérite ne fait que rendre ce prince plus détestable aux Persans. Le nom d'*Omar* leur est le nom du diable. Lorsqu'ils veulent exagérer quelque crime, ou quelque malignité, c'est de lui qu'ils prennent le terme de leur comparaison, en disant : « Omar n'a pas fait de plus méchante » action ; » et quand ils ne savent plus quel mal dire de quelqu'un, ils disent : *C'est un Omar.* Ils finissent leurs prières et leurs autres dévotions, tant publiques que particulières, en le maudissant. Je me souviens d'avoir ouï faire un conte à un de leurs prédicateurs, qui prêchoit que c'étoit un très-grand mérite de maudire Omar. Il disoit qu'un seigneur étant allé visiter par dévotion l'iman Reza, l'iman le retint à coucher, et le mit dans sa chambre, où pour lui il passa la nuit en prières. L'étranger eut besoin la nuit de se relever pour un moment, et puis il se recoucha en disant : « Maudit soit Omar. » Le matin venu, il prit congé de l'iman, le suppliant de prier Dieu pour lui, en lui disant : « Vous êtes un » grand saint, moi un pauvre pécheur ; » sur quoi, l'iman répliqua : « Vous avez plus mérité » cette nuit en maudissant Omar, que moi avec » toutes mes prières. » Je pourrois faire un livre entier de tout ce que les Persans font pour témoigner l'exécration qu'ils ont pour Omar. Ils le

font entrer en tout pour le maudire. On apprend à la jeune noblesse, en faisant ses exercices, comme à tirer de l'arc, de dire au dernier coup: « Que » la flèche puisse percer le cœur d'Omar. » Ils ne le nomment jamais sans ajouter à son nom quelque épithète diffamatoire, comme de *fils de p****, *de tyran*, *d'exécrable*, et autres semblables. Ajoutez à cela, que quand quelque Turc se veut faire de la religion persane, la forme de son abjuration est de maudire Omar et les deux autres prédécesseurs d'Aly. On peut juger quelle provocation c'est pour les Turcs, surtout lorsque se trouvant dans les états de la religion persane, ils entendent maudire publiquement leurs premiers pontifes; aussi n'y a-t-il point de haine égale à celle que les sectes des Sunis et des Chia s'entre-portent. Ils se traitent réciproquement de *chiens*, d'*infidèles*, pires que les juifs et les idolâtres. Il y a même des docteurs persans, qui tiennent que les Turcs ne sont pas *musulmans*, c'est-à-dire, *de vrais croyans;* mais que ce sont des *kafer* ou des *infidèles*. Le plus grand nombre néanmoins tient qu'ils sont véritablement musulmans, parce qu'il suffit pour cela de connoître Dieu, de confesser sa providence, la prophétie, la résurrection, et le jugement; mais qu'ils ne sont point *Sumeni*, c'est-à-dire, *fidèles*, parce

qu'il faut pour cela croire qu'Aly étoit le successeur légitime, et ses descendans après lui, sans interruption. Enfin, ils disent que les sectateurs d'Omar et de ses compagnons, sont si exécrables à Dieu, qu'ils sont précipités le jour de leur mort au profond des enfers, au lieu que les idolâtres n'y vont qu'au jour du jugement.

Les Turcs rendent la pareille aux Persans en haine et en exécrations, ne les traitant que de *raphesy* (*râfézy*, *t. III*, *p.* 267), terme injurieux, et revenant à celui d'hérétique, comme venant de *raphes*, qui veut dire rejetés ou réprouvés, d'impies et d'ennemis de Dieu. Ils leur font payer double *carache* (*kharadje*), qui est ce tribut que tout sujet non mahométan doit payer pour racheter sa vie, disant qu'ils sont plus ennemis de la vraie religion que les juifs. Ils enseignent que les juifs vont en enfer, montés sur des Persans. Les petits Tartares (*), qui sont, comme je l'ai observé, de la même religion que les Turcs, mais qui sont extrêmement brutaux et cruels, comme ayant peu de commerce avec les peuples civilisés; les petits Tartares, dis-je, portent à un excès incroyable par-dessus tous les peuples de leur religion, la fureur qu'ils ont contre la secte

(*) Ces petits Tatârs sont, comme je l'ai déjà remarqué plusieurs fois, les habitans de la Boukharie. (L-s.)

des *Persans*, ou des *Chia*, comme on l'appelle. On assure que lorsqu'ils vont à la guerre contre eux, les dévots du pays les chargent de linges et d'échevaux de fil, pour tremper dans le sang des Persans, afin de s'en faire des linges mortuaires, dans lesquels ils se font ensuite ensevelir. On m'a conté que ces Tartares, qui avoient été quelque temps en Perse, soit prisonniers, soit en ambassade, soit pour négoce, ou autrement, après être retournés chez eux, s'en alloient au tribunal de la loi civile, et là publiquement, déclaroient qu'*ayant eu le malheur de demeurer tant de temps parmi ces chiens d'hérétiques, ils se trouvoient si souillés de cette impure conversation, et ils en avoient la conscience si troublée, que la vie leur étoit à charge, et demandoient qu'on voulût bien les absoudre de la résolution inviolable qu'ils avoient faite de s'en priver;* après quoi ces enragés s'alloient précipiter du haut d'une mosquée. Autrefois, lorsqu'ils venoient en Perse, soit en ambassade, soit autrement, c'étoit après avoir fait vœu de tuer quiconque ils entendroient maudire Omar, ou de mourir dans la peine; sur quoi il est arrivé diverses fois des accidens fort funestes dans le royaume, surtout durant le temps d'Abas-le-Grand; car le menu peuple voyant passer quelque Yusbec, ou petit

Tartare, qu'on sait être des sectateurs d'Omar, et avoir pour lui une particulière dévotion, ce que ces Tartares font, parce qu'il conquit leur pays, et le rendit mahométan; ce menu peuple, dis-je, crioit de toute sa force : *Maudit soit Omar;* sur quoi le Tartare se jetoit dans la foule, le poignard à la main, y faisoit du carnage, et étoit aussi bientôt mis en pièces. On m'a conté qu'une fois tout le train d'un ambassadeur fut ainsi tué et saccagé par une telle fureur de religion; sur quoi l'on a accoutumé depuis, lorsqu'il vient quelque ambassadeur yusbec, de proclamer à son de trompe qu'on n'ait point à maudire Omar, si haut que les Yusbecs le puissent entendre. Leur furieux zèle s'est ralenti dans ces derniers temps, et ils ne se font plus tuer pour lui. Il ne faut pas manquer d'observer que les noms de *Sunni* et de *Chia*, tout innocens qu'ils sont en leur signification, ne laissent pas d'être réputés injurieux parmi les mahométans, comme ceux de papiste et de huguenots. Les Turcs, qui sont les Sunnis, s'offensent de cette dénomination, et veulent être appelés *Ælc chanar* (*), *le peuple des quatre compagnons*, avec quoi ils entendent les quatre premiers successeurs de Mahammed.

(*) *Ehli tchéhâr*, peuple des quatre (vous entendez *yâr*), amis ou compagnons. (L-s.)

Les Persans, qui sont *Chias*, prennent le nom d'*Ælc adeliat* (*éhli a'delyyah*), *le peuple des justes*. Au reste, ceux-ci sont divisés en cinq sectes, dont chacune est subdivisée en quatorze autres. Ce seroit la mer à boire que de rapporter leurs différends, qui ne sont au fond, pour la plupart, que sur des notions métaphysiques.

Le 2 avril étoit la fête que les mahométans appellent *mebaele* (*), c'est-à-dire, *de la paix*, parce qu'elle est instituée en mémoire du contrat que Mahammed fit l'an 11 de l'hégire, le 24 du mois de Zielhheuje, avec les peuples de l'Arabie, qui ne vouloient pas recevoir sa religion. Les Persans racontent que ce faux prophète, après leur avoir bien fait la guerre, pour les obliger d'embrasser ses dogmes, sans en avoir eu le succès qu'il espéroit, considérant que c'étoit une entreprise infinie de vouloir ranger tous les hommes à sa loi par la voie des armes, et qu'en même temps ce seroit une fureur qui détruiroit le monde, si l'on faisoit mourir tous ceux qui ne

(*) La fête nommée *E'yd mubâ'eléh* (la fête de la concorde et des caresses), ou *E'yd messâléhh* (la fête de la paix), commence, en effet, le 24e dsoul-hhedjah; mais le traité, à l'occasion duquel on la célèbre, eut lieu entre Mohhammed et la tribu de Tsaqyf, qui renonça au culte des idoles l'an IX de l'hégire (630-1 de l'ère vulg.). Le Prophète avoit alors 61 ans; c'étoit conséquemment deux ans avant sa mort. (L-s.)

voudroient pas changer, fit un accord avec les *Kafers* (c'est le nom qu'ils donnent à tous les hommes qui sont hors de la communion mahométane), par lequel il leur promit non-seulement la vie, mais toute sorte de protection et de liberté, avec les priviléges de la société civile et les droits de la justice, à condition de payer un tribut annuel par tête, qui seroit tenu pour le prix de leur rachat et de leur liberté; lequel tribut étoit d'un gros d'or, pour les mâles au-dessus de quinze ans, sans faire distinction de quelle religion il est. Les mahométans reconnoissent qu'il y a eu un tel traité fait et signé par Mahammed, par son gendre et par sa fille, et par Hassein et Hossein, leurs enfans; tant pour eux que pour leurs descendans, à perpétuité. Ils tiennent aussi, pour la plupart, qu'en vertu de ce traité, on doit non-seulement laisser vivre parmi les mahométans les infidèles qui paient le tribut, mais encore qu'on ne peut sans crime faire de dommage à leurs personnes, ni à leurs biens. Les docteurs distinguent pour ce sujet en trois classes les peuples qui sont hors de leur communion: les tributaires, les amis, et les ennemis, dont ils appellent les premiers *Ael-el-semète* (*êhli sunnèt*) c'est-à-dire, *le peuple de l'alliance*, ou *de l'accord*, entre lesquels ils comprennent particu-

lièrement les chrétiens et les juifs, et aussi *moutyehel islam* (*mouthig êl-islâm*), c'est-à-dire *obéissant et soumis au musulmanisme*. Je me souviens que les *cedres* (*ssedr*), ou grands pontifes de Perse, me qualifioient toujours ainsi en écrivant nom, et comme j'en demandai la raison, on me répondit : « C'est pour pouvoir licitement » avoir commerce avec vous, parce qu'il est dé» fendu aux mahométans d'entretenir aucune » correspondance avec les gens qui ne le sont » pas, à moins que ces gens ne leur soient sou» mis. » Par les *amis*, ils entendent les nations chrétiennes éloignées d'eux. D'autres docteurs ne distinguent les peuples non mahométans qu'en deux espèces, qu'ils appellent les *infidèles soumis*, et les *infidèles à combattre*, entendant par ceux-ci tous les peuples qui ne paient point tribut à un souverain mahométan, et particulièrement les idolâtres. Nonobstant ce que je viens de dire, les Persans sont partagés sur le droit qu'il faut garder aux infidèles; un de leurs imans, ou premiers pontifes, savoir le sixième, nommé *iman Jafer*, ayant été d'opinion qu'un infidèle se faisant mahométan il devient maître du bien de toute sa race, jusqu'à la dixième génération, mais qu'on ne pouvoit être jugé de la race de ce nouveau mahométan que par plusieurs témoins,

ce qui est un des plus malicieux artifices que l'enfer ait inventé pour la propagation du mahométisme. Le clergé persan a tâché depuis de faire passer ce sentiment en loi; chose qui avoit fait retirer tous les chrétiens et la plupart des juifs dans les provinces septentrionales de l'Empire; mais Abas-le-Grand, ce roi persan, si célèbre par sa prudence et par ses conquêtes, obligea le clergé à se déporter de cette opinion, et à enseigner qu'elle étoit fausse. Cependant cette détestable croyance s'est renouvelée après sa mort. L'on a prétendu qu'un converti devenoit seul héritier de son père, et c'est l'opinion universelle du pays; mais comme cela ruineroit plusieurs grandes familles arméniennes d'Ispahan; et d'ailleurs, les magistrats donnent la main à des ventes feintes, que les pères de ces renégats font de leurs biens pour les sauver. Il en arriva un éclatant exemple l'an 1638, dans un nommé *Egazé*, fils d'un puissant marchand Arménien, nommé *Safras*, lequel ayant abjuré la religion chrétienne, pour avoir le bien de sa famille, à l'exclusion de son frère aîné, qui s'appeloit *Vatan*, le Grand-Vizir, nommé *Califé Sultan*, pour empêcher la chose, fit un feint achat du bien du père, lequel se montoit à près d'un million, et le revendit peu après de même

au fils aîné, dont je me souviens que les enfans me contèrent la chose au festin anniversaire de sa mort, où ils m'avoient invité. On a encore d'autres voies d'éluder le pernicieux effet de cette coutume persane; car un père, qui voit un de ses fils rendu mahométan, fait une vente générale de ses biens à quelqu'un de ses parens, ou le donne secrètement de son vivant à ses autres enfans; et s'il en a quelqu'un en âge, il les lui vend. Ce sont toutes feintes aisées à voir; mais le gouvernement les favorise, pour empêcher la ruine de ses meilleurs sujets; de sorte qu'à présent chacun sait que ce n'est pas un coup sûr pour s'emparer du bien de sa famille, que de changer de religion.

Il faut encore remarquer qu'entre les docteurs persans, qui tiennent que le bien des infidèles appartient aux mahométans, il y a cette différence, que les uns croient que cela ne se doit pas entendre des infidèles qui croient à quelqu'un des prophètes, comme les juifs, qui suivent Moïse, et comme les chrétiens, qui suivent Jésus-Christ, parce qu'ils ont un maître ou patron; mais seulement de ceux qui n'ont ni patron, ni maître, comme les Gentils. Ils font là-dessus la comparaison des animaux privés et des sauvages. Il est permis, disent-ils, de prendre un cerf, et un

lièvre dans les bois, parce qu'il n'a point de maître; mais on ne peut pas prendre un mouton ou une oie, parce qu'ils ont un maître. Je ne dois pas oublier qu'en plusieurs pays, ceux qui lèvent le tribut par tête, dont j'ai parlé, sont obligés par la loi, après l'avoir reçu, de donner un coup du plat de la main sur la tête de l'homme qui vient de le payer; c'est, disent-ils, au lieu du coup mortel qu'il devoit recevoir pour peine de son infidélité, et aussi pour l'exciter, par ce déshonneur, à quitter une religion qui lui attire tant de peines et d'abaissement.

Le lendemain étoit un autre fête qu'on appelle *tessed douc angouchtery* (*), c'est-à-dire, *le don de la bague*, dont voici le fait. C'est qu'Aly, étant en prières à la mosquée, un pauvre l'alla brusquement interrompre, en lui demandant l'aumône, justement à l'instant qu'il tenoit les mains en haut. Comme il ne voulut ni quitter sa prière, ni refuser ce pauvre, il secoua le petit doigt, auquel il avoit une bague de prix, et lui fit signe de la ramasser, et qu'il la lui donnoit.

(*) La fête du *tesséddoùq ángoùchtery*, tombe le 25 du mois de dsoûl-hhedjah. Voyez mon *Calendrier musulmân*. Je ne sais si cette fête ne seroit pas la même que celle qui se trouve placée le 14 de dsoûl-hhedjah, dans l'*a'djâïb al-maqdoûqât* : ce jour-là le Prophète remit sa bague à A'ly pendant sa prière. Cette version me paroît plus plausible que celle de Chardin. (L-s. R.

Les Persans ont trouvé cette action si belle, qu'ils l'ont jugée digne d'une commémoration annuelle. Il y a des légendes qui portent que ce pauvre-là s'appeloit *Salmon*, et que c'étoit le mari de la nourrice d'Aly.

Le 4, il arriva deux bâtimens, un de Surat, et un de Mascate, duquel on apprit le succès de l'expédition des Arabes sur les côtes des Portugais aux Indes, faite quatre mois auparavant. Ces Arabes, irrités de ce que les Portugais venoient tous les ans sur leurs côtes et dans le sein Persique, en faisant mine de les chercher, et de vouloir faire des descentes sur leurs côtes, résolurent d'aller eux-mêmes les cherher sur les leurs. Ils équipèrent pour cela un grand gâlion, et plusieurs barques et galiotes, et partirent à la fin de décembre, sans qu'on sût rien de leur dessein. Ils firent descente proche de la ville de Bassin (*), dont le peuple ayant été surpris, se trouva si épouvanté, qu'ils abandonnèrent biens

(*) Bacaïn est une ville et une forteresse importante, située sur le continent, positivement en face de l'extrémité septentrionale de l'île de Salsette, vers le dix-neuvième degré dix-neuf minutes de latitude, et sous le même méridien que Bombay, c'est-à-dire, par dix-sept degrés trente-huit minutes de longitude de Greenwich. Rennel's *Memoir for a map of Hindostan*, p. 31 et 32. Orme's *Historical fragments of the mogol empire*, p. 14, 15 et *passim*, édit. *in*-8°. (L-s.)

et maisons, pour prendre la fuite. Les Arabes y firent un grand butin et grand nombre de prisonniers ; et ayant tourné vers Daman (*), autre ville portugaise, du côté de Surat, ils pillèrent et saccagèrent partout. Mais, après vingt lieues de chemin, ils tombèrent de nuit dans une embuscade de soixante hommes seulement, portugais et autres, cachés parmi des cannes de sucre, qui firent leur décharge si à propos, que les Arabes s'imaginèrent être environnés d'une armée ; et ils se mirent à fuir à leur tour, abandonnant leurs captifs et leur butin. On rapporte qu'ils avoient fait en douze heures en revenant, ce qu'ils avoient été trois jours à faire en allant, tant l'effroi étoit grand ; et dans la même confusion et la même épouvante, ils se jetèrent dans leurs vaisseaux et mirent à la voile. Ils prirent à leur retour trois

(*) Le major Rennell dans sa grande Carte de l'Inde, place Daman vers le vingtième degré dix-neuf minutes de latitude, et le soixante-douzième degré cinquante-cinq minutes de longitude de Greenwich. « Daman, dit d'Anville, est celle des places portugaises de la côte du Guzarate qui se présente la première. Elle fut enlevée au roi de Guzarate en 1559.... Ce qu'il y a de chemin entre Surate, et Daman, s'estime environ quarante koss ; et de Daman à Baçaïn, autre place portugaise, on compte dix-huit lieues. *Eclaircissemens sur la Carte de l'Inde*, p. 81 ». Voyez de beaucoup plus amples détails sur l'histoire de cette ville, qui appartient maintenant aux Anglais, aussi-bien que Baçaïn et les autres établissemens portugais, dans les *Historical fragmens of the mogol empire* de M. Orme. (L-s.)

bâtimens portugais, estimés deux cent cinquante mille livres, avec cent prisonniers; ce qui n'étoit que peu de chose au prix de ce qu'ils avoient abandonné. Les Portugais et les Arabes se font partout la guerre avec la plus violente animosité. Je vis, pendant mon second voyage, les Arabes de Madagascar passer la mer pour aller chercher les Portugais sur la côte orientale d'Afrique, uniquement par rage et par fureur, ne pouvant faire assez de butin sur eux pour payer seulement la moitié des frais de la guerre. J'attribue cette implacable animosité au zèle ardent, pour ne pas dire furieux, que ces nations ont chacune pour leur religion; je n'en connois point qui les passe, ni qui les égale en ce point.

Le 9, qui étoit un lundi, premier jour de maharram, 1085 de l'année hégyrique, dont le mois de maharram est le premier mois (*), com-

(*) Suivant les tables de l'*Art de vérifier les dates*, le premier de mohharrem 1085 de l'hégire, correspond au samedi 7 avril 1674. Le 9 du même mois d'avril étoit donc un lundi, et le 2 de mohharrem, mais suivant l'usage civil des Musulmans, la fin du premier de mohharrem; parce que suivant l'observation de Chardin (t. IV, p. 39), les Musulmans pour l'usage civil ne comptent le 1er du mois astronomique, que lorsqu'ils aperçoivent la lune le soir du même jour : si elle ne se montre pas, ils ne tiennent pas compte de cette journée, et ne datent que du soir de la suivante, de manière qu'il y a presque toujours un jour de différence entre leur mois civil et leur mois astronomique. (L-s.)

mençoit

mençoit la fête de la mort d'iman Hossein, fils d'Aly et de Fatmé, fille du faux prophète Mahammed. Les Persans l'appellent communément *Haid catla* (*E'id qatl*), c'est-à-dire, *la fête du meurtre* ou *du martyre*, donnant ce saint nom au malheur qu'eut cet Hossein d'être défait par Yezid, calife de Damas, en combattant pour l'empire, l'an soixante et unième de l'hégyre, le dixième jour du mois de maharram, et de mourir dans le combat. Comme il eut perdu la bataille, il s'enfuit, avec les débris de ses troupes, dans un endroit du désert, proche de Babylone, nommé *Kerbela*, où, ayant été poursuivi durant dix jours, il tomba enfin dans les mains de ses ennemis, et mourut percé de divers coups, en combattant vaillamment, comme cela est rapporté plus au long dans mon *Histoire de Perse*. La fête dure dix jours, qui sont toujours les dix premiers du mois de maharram, lequel est le premier mois de l'année; et ces dix jours sont communément appelés *hachours* (*a'choùr*), c'est-à-dire, *les dix jours*, de *hechour* (*a'chérah*), terme arabe, qui signifie *dixaine*, ou *portion de dix;* et ces dix jours sont surnommés *les jours comptés*, parce que, selon la croyance mahométane, l'Alcoran fut envoyé pendant ces dix jours à Mahammed. On appelle encore cette fête *roustig*

(*roùz tygh*), *le jour de l'épée*, ou *de l'occision*. C'est, après celle du sacrifice, la plus solennelle qui se fasse en Perse. Comme la solennité dépend du zèle du peuple, la célébration s'en fait différemment, selon les lieux, selon le temps et selon les circonstances. Il faut observer premièrement que, durant ces dix jours, on ne sonne point des trompettes et des timbales, aux heures accoutumées. Les gens dévots ne se rasent ni le visage ni la tête, ne vont point au bain, ne se mettent point en voyage, et, généralement parlant, ne font que fort peu d'affaires. Plusieurs se vêtent de noir et de violet, qui sont les couleurs de deuil. Tous affectent un port et un visage tristes; et chacun contribue à faire paroître un deuil public. On rencontre aussi par toute la ville, durant ces dix jours, depuis le matin jusqu'au soir, des pelotons de gens de la lie du peuple, les uns nus, excepté à l'endroit du corps que la pudeur a le soin de couvrir, et noircis partout; les autres teints de sang; les autres armés de pied en cap, l'épée nue à la main. On en trouve encore d'autres qui vont par les rues, frappant de deux cailloux l'un contre l'autre, tirant la langue comme des gens pâmés, faisant des postures et des contorsions de désespérés. Ils crient de toute leur force *Hossein! Hassen!* Hassein est le nom du frère aîné d'Hos-

seiin, lequel perdit la vie dans la même guerre. Ceux qui sont teints de noir, veulent représenter l'ardeur de la soif et du chaud qu'eut à souffrir Hossein, qui fut si grande, disent-ils, qu'il en devint noir, et que la langue lui sortoit de la bouche. Ceux qui sont teints de sang, veulent représenter qu'il reçut tant de blessures, que tout le sang lui sortit des veines, avant que l'ame lui sortît du corps. Cette canaille va courant ainsi les rues, en demandant l'aumône à toutes les boutiques et à toutes les personnes de marque qu'ils rencontrent. Personne ne leur refuse, du moins un *cas bekir* (*), qui est une pièce de cinq deniers; mais lorsqu'ils rencontrent quelque juif ou quelque Arménien, et surtout quelque Indien gentil, ils ne manquent point de lui en faire donner quatre ou cinq fois autant, en lui disant: « C'est vous autres qui avez fait tuer notre pro» phète; donnez-nous quelque chose pour son » sang. » Ce qui fait que durant ces dix jours-là, ces pauvres Gentils qui sont fort reconnoissables à leur habit, car ils n'oseroient s'habiller à la persane, se tiennent chez eux et sortent le moins qu'ils peuvent. Les enfans qui les voient passer ces jours-là, ne manquent point aussi à leur crier,

(*) Lisez *khassbekyéh*, et voyez ce mot *à la table des matières*. (L-s.)

et à toute sorte d'étrangers, *maudit soit Omar* (*), s'imaginant que tous ceux qui ne sont pas de leur pays, prennent grand intérêt à la mémoire d'Omar, et qu'on leur fait un grand déplaisir que de le maudire; comme, en effet, c'est un des plus cuisans aux Turcs, comme je l'ai observé ci-dessus (*pag.* 34). Je me souviens qu'un jour de cette fête, passant par un collége, des écoliers qui se doutèrent que j'étois étranger, se mirent à crier *maudit soit Omar*, et à s'enfuir après, craignant que je ne leur fisse donner quelques coups par un valet qui me suivoit. Je me mis à rire, et je leur criai: « Venez, venez; dites-en davantage, » si vous le voulez, et maudissez-le plus fort. » Ces jeunes garçons furent étonnés, et ne savoient plus que dire. Le régent qui se trouva là, prit la parole pour eux, et me dit: « Vous avez raison, » monsieur, il faut maudire lui, et toute sa race, » et tous ceux qui tiennent son parti. » Ayant dit cela, il se mit à dire « que les Européens » étoient amis de leur prophète, et que les chiens » de l'Europe valoient mieux que les docteurs » des Turcs. »

Durant ces jours de deuil, il y a au coin des grandes rues, aux carrefours et dans les places, des manières de reposoirs, avec une chaire et

(*) *La'nèt ber O'mer*, malédiction sur O'mar. (L-s.)

beaucoup de bancs à l'entour, le tout de brocard, les côtés étant tendus de haut en bas de boucliers, d'armes à feu et à pointe de toutes sortes, de tambours, de timbales, de trompettes, d'enseignes, de guidons, de peaux de lion et de tigre, d'armures d'acier pour des hommes et pour des chevaux : on croiroit qu'on se trouve dans quelque salle d'arsenal. De plus, on y voit entremêlé des lanternes de cristal et de papier, des lampes et des chandeliers en quantité, que l'on allume à une heure de nuit. Le menu peuple du quartier s'y rend en procession, et aussitôt quelque soufly, ou autre homme grave et dévot, se met à entretenir le peuple sur le sujet de la fête, jusqu'à ce que le prédicateur vienne, qui commence son action par la lecture d'un chapitre du livre, intitulé *Elkatel* (*él-qatl*), c'est-à-dire, *Traité de l'occision*, qui contient la vie et la mort d'Hossein, en dix chapitres, pour les dix jours de la fête; et puis il prêche sur le sujet deux heures durant, excitant le peuple à gémir. Sur quoi, je me souviens d'un prédicateur qui leur disoit, entr'autres, qu'*une larme versée durant cette fête efface un tas de péchés aussi gros que le mont Sina ;* et l'excitant aussi au ressentiment contre les ennemis du saint et contre leurs adhérens. Je n'aurois jamais cru la douleur que

le peuple fait paroître ; elle est inconcevable. Ils se battent la poitrine; ils font des cris et des hurlemens, les femmes surtout, se déchirant, et pleurant à chaudes larmes. Je me suis trouvé à ces sermons, et j'admirois l'attention de l'auditoire, qui ne pouvoit venir que d'une vive dévotion, quoique le prédicateur fût fort pathétique. Ses sermons étoient comme les panégyriques d'Italie, pleins de fabuleuses légendes: par exemple, le premier jour de la dixaine, on y montroit la naissance d'Hossein. On rapportoit, entr'autres, que l'ange Gabriel en vint féliciter Mahammed, mais qu'à même temps, il lui prédit le martyre de cet enfant, le jour et le lieu; et que cela arriveroit par un fils de Mahuvié (*Mo'avyah*), son proche parent. Sur quoi, le père de ce Mahuvié étant venu voir Mahammed, avec sa femme, pour lui faire compliment sur l'accouchement de sa fille, Mahammed lui dit : « Il est vrai que ma » joie est grande que ma fille ait un fils. Elle en » aura encore un; mais vous en aurez un vous » deux, dont les descendans feront massacrer » toute ma race. » Mahuvié, prenant la parole, dit : « Il vaut mieux que je me rende eunuque. » — « Non, répondit Mahammed; Dieu l'a or- » donné de cette sorte, il faut que cela soit. » Le dernier jour de la fête, le sermon rouloit sur

le dévouement volontaire d'Hossein à la mort. Le prédicateur disoit que « quatre mille anges » vinrent lui offrir leur service, mais qu'il les re- » mercia, et que prêt d'expirer de soif, plus que » de ses blessures, un ange, en figure d'hermite, » lui apporta un pot d'eau ; mais Hossein lui dit, » je n'en veux point ; si j'en eusse voulu, j'en » aurois eu à ruisseaux ; et qu'en disant cela, il » toucha la terre du bout de son doigt, d'où il » saillit un grand jet d'eau. Mais, dit-il, il est » ordonné que je meure ainsi dans les souffran- » ces. » J'ai rapporté ces passages par cette raison, entre les autres, que j'ai observé en cent rencontres que les légendes des mahométans avoient été composées sur nos histoires saintes, comme les métamorphoses sur les livres sacrés de Moïse. Le sermon fini, tout le peuple se met à crier de toute sa force *Hossein! Hassein!* jusqu'à ce que la voix et les poumons leur manquent. Leurs cris se font au son de petits tambours, mêlés avec cet instrument qu'on appelle *tintinnabula*, qui fait une musique lugubre ; car les cris sont lents, bas et plaintifs. Ces gueux tout noircis, dont l'on a parlé, qui frappent de deux cailloux l'un contre l'autre, rendent cette harmonie encore plus sombre et plus étrange; et tout cela a je ne sais quoi de fort horrible la première fois qu'on le voit

Quand l'assemblée n'en peut plus de crier, chacun s'en retourne chez soi, toujours en criant *Hossein! Hassein (Hhocéïn! Hhaçan)!*

C'est là ce que fait le menu peuple. Les grands, chacun chez soi, font la fête avec plus de modestie. Ils y invitent beaucoup de gens d'église habiles, de leur connoissance, qui s'y rendent chaque jour, sur les quatre heures après midi. L'entretien roule sur le sujet présent, chacun rapportant les plus beaux endroits des auteurs, avec les pensées qui lui naissent sur cette matière. A sept heures, on se met à lire le chapitre du jour, sur lequel les plus doctes de la compagnie font des remarques; et sur les neuf ou dix heures, on traite l'assemblée, et puis on la congédie jusqu'au lendemain, et ainsi de suite jusqu'au dernier jour, qui est la grande fête, que l'on passe la nuit en prières. Je l'ai vue sept ou huit fois en Perse; mais la plus solennelle fut celle que je vis l'an 1667. Le roi étoit nouvellement monté sur le trône, ce qui vaut autant à dire que nouvellement venu au monde, n'ayant jamais sorti du sérail durant la vie de son père, qui étoit mort vers la fin de l'année précédente; ainsi n'ayant jamais vu cette fête, il ordonna qu'elle fût célébrée pompeusement. Voici comment la chose se passa. C'étoit au mois de juin; le roi, avec toute

la cour, se rendoit tous les soirs, à six heures, dans un grand salon, qu'on appelle *le salon de l'écurie* (*), où il peut bien tenir cinq cents personnes, ouvert sur un beau jardin, dont le milieu est un grand parterre sablé, où il en peut tenir plus de deux mille, sans parler de ce qui peut tenir sur le derrière du salon, et aux côtés. Le salon étoit éclairé de haut en bas; et on avoit accommodé une infinité de lampes et de lanternes dans le jardin, de sorte que sur les huit heures du soir, que tout le lieu étoit illuminé, il y faisoit une bien plus grande clarté que durant le jour. On avoit dressé dans le parterre, proche de l'endroit du salon où le roi étoit assis, une chaire de sept marches, couverte de toile noire. Dès que le roi l'ordonnoit, on faisoit entrer les processions, chaque quartier de la ville avec la sienne, qui étoit composée de quatre à cinq cents hommes, gens de boutiques et de métier, tous armés jusqu'aux dents, comme l'on dit communément, les uns avec des casques et des cottes de de mailles, d'autres avec des brassards et des cuirasses. Comme il y en avoit qui étoient tout couverts de fer, il y en avoit d'autres qui étoient

(*) *Talár Thavyléh*, dont il a été parlé [illegible] pag. 371. Voyez aussi le *couronnement de Soliman* dans les tomes IX et X de cette édition. (L-s.)

nus, le corps oint à la façon des lutteurs et des gladiateurs. Tous presque avoient une peau de tigre sur le dos, et un bouclier par-dessus; les uns portoient l'épée nue à la main, d'autres portoient des lances ou des piques, des haches ou des masses d'armes; et au milieu de la procession, on voyoit un homme nu, couvert de sang, avec des bouts de flèches, et des morceaux de lances attachés sur la peau, comme s'ils eussent traversé le corps : c'est celui-là qui représente le saint de la fête. Les enseignes de la troupe marchoient à le tête, faites de satin ou de brocard d'argent, aux chiffres d'Aly d'un côté, avec le hiéroglyphe de Perse de l'autre. Après, suivoient les tambours et les trompettes, puis les gens qui battent avec des cailloux, lesquels s'en servoient, comme on fait des castagnettes; puis une foule de petits garçons, entonnant les noms de *Hassen* et de *Hossein*, et puis marchoient les gens armés. Il y avoit tous les soirs dix processions semblables. Elles entroient dans le palais d'un pas précipité, et avec de grands mouvemens et des cliquetis d'armes. Il faut savoir que tout cela est mystérieux, car c'est pour représenter la fureur avec laquelle l'armée d'Hossein combattit l'armée de Yezid. Quand ces processions étoient entrées, on commençoit la dévotion de la manière que je

l'ai représentée; mais le grand jour de la fête, ces processions étoient tout autrement pompeuses.

D'abord, marchoient à la tête de chacune vingt enseignes, plusieurs guidons, des croissans et des mains d'acier, avec les chiffres de Mahammed et d'Aly, attachés à de longues piques. C'étoient là les étendards sacrés des mahométans, dans leurs premières guerres, qu'ils faisoient porter au milieu de leurs armées, comme les Romains leurs aigles. Encore, aujourd'hui, on les porte à la guerre; mais on n'y a plus tant de foi qu'auparavant. Quand on les porte en procession, on les couvre d'une gaze bleue, claire; c'est pour dire qu'il ne s'agit pas de combattre tout de bon. Après, venoient plusieurs beaux chevaux de main, richement enharnachés, portant toutes sortes d'armes blanches, comme l'on parle, attachées à la selle, telles que sont des armures d'acier, des boucliers et beaucoup d'autres, dont il y en avoit de rehaussées d'or, et d'autres ornées de pierreries. Après, venoient des joueurs d'instrumens, puis des hommes teints, les uns de noir, les autres de sang, frappant des cailloux; puis de ces gens couverts de sang et de flèches, comme on en a représenté; puis les machines qui font le grand ornement de la pompe funèbre. Ce sont premièrement des manières de châsses, couvertes de

toile bleue, et ornées de pièces de brocard, et de mille babioles, pendues à l'entour selon le caprice des gens qui les font; puis des bières, couvertes aussi de velours, ou de brocard noir ou de couleur, comme il se rencontre, avec un turban au haut, et des armes attachées au-dessus, et aux côtés. Les hommes qui portent ces machines, sautent et tournent au milieu de la procession fort légèrement. Après, venoit la grande châsse, portée par huit hommes, où étoit la représentation d'Hossein, les unes ressemblent à un lit de parade, où Hossein et son frère sont représentés par deux petits garçons, qui se disent l'un à l'autre *Hossein! Hassen* (*Hhocéïn! Hhaçan*)! d'autres ressemblant à un cabinet d'armes, étant garnies dedans et dehors d'arcs et de flèches, d'épées, de boucliers, de poignards, de masses d'armes, avec un garçon au milieu, armé de toutes pièces, prêt à combattre, tout cela brillant d'or et d'argent; car ces châsses sont faites aux frais et par les soins de tout le quartier. D'autres châsses représentoient des mausolées; en d'autres, on voyoit un homme étendu, avec ses habits ensanglantés, hérissés de flèches, la tête en sang, représentant le saint en état de mort. On portoit autour de toutes ces machines des branchages d'arbres, pour les garder contre le soleil.

Après ces châsses, venoient des hommes aussi tout en sang, qu'on soutenoit sur des chevaux poudreux, pour représenter les soldats de ce prince ; puis suivoit en foule le peuple de la procession, au nombre de deux ou trois cents, faisant un bruit horrible à crier *Hossein! Hassein!* Ils sont toujours armés, mais la plupart de gros bâtons seulement ; et ils courent au lieu de marcher. Ils s'arrêtent de temps en temps, pour donner loisir à leurs machines d'avancer; et alors ils sautent, tournent, se démènent, comme des furieux et des possédés, s'étourdissant eux-mêmes à force de crier toujours ces noms si souvent répétés. Outre ces processions, il y en avoit deux extraordinaires pour *l'amour du roi* : l'une des souffys, qui sont les gardes du corps du roi et de son palais, qu'on tient pour les plus exemplaires dévots de tous les mahométans, et qui sont fort illustres dans la secte imamique. Ce qu'il y avoit de particulier en leur procession, étoient deux hommes, étendus chacun sur une planche fort étroite, tout en sang, qui contrefaisoient fort bien les morts ; et dix ânes, chacun portant trois petits garçons qui récitoient les vers de la fête. L'autre procession étoit celle des Indiens mahométans de la secte d'Aly, et c'étoit la plus belle de toutes. Elle commençoit par cinq éléphans,

avec de petites tours dessus, dans lesquelles il y avoit des enfans, chantant les louanges d'Hossein, et par six chevaux de main, de grand prix, avec des harnois d'or et de pierreries. Leur châsse étoit un lit de parade, de huit pieds en carré, porté par douze hommes; il étoit de brocard d'or, à grandes crépines d'or : il ne se peut rien voir de plus beau en pareille occasion. Au milieu du lit, il y avoit deux tombeaux, couverts de draps en broderie d'or, et quatre enfans aux coins, deux chantant les louanges de Hassen et de Hossein, et deux chassant les mouches avec des éventails de plumes. Derrière la châsse, on voyoit deux machines tirées par des bœufs, dont l'une représentoit la mosquée de la Mecque, l'autre celle de Médine.

Toutes ces processions passèrent au milieu de la place Royale, sous les yeux du roi, qui étoit dans le salon bâti sur le grand portail. Le grand-prévôt étoit au milieu de la place, avec trente gardes à cheval, et autant de valets à pied, pour empêcher le désordre; car, comme la ville d'Ispahan est d'ancienneté partagée en factions, comme l'on a dit (*), il arrive souvent qu'en de pareils jours, des quartiers se battent de bonne façon

(*) Tome VII, pag. 290. (L-s.)

l'un contre l'autre, et alors c'est un furieux désordre pour la fête.

Je n'aurois jamais fait, si j'en voulois rapporter toutes les particularités; je remarquerai seulement qu'à cette fête-ci, où étoit le roi, il se rendit le dernier jour au salon, sur les sept heures du matin, et entendit d'abord le sermon du jour, fait par le prédicateur, qui avoit prêché devant lui les autres jours. Sa chaire étoit sur une grande plate-forme, qui joint le salon, laquelle étoit couverte d'une riche tente; grand nombre d'ecclésiastiques étoient à l'entour; les souffys étoient derrière. Après le sermon, on chanta un hymne à la louange de Hossein et de sa race. Il fut chanté à deux parties, chacun chantant de toute sa force; et après, on entendit retentir la place et les environs de malédictions sur Yezid et sur ses adhérens, et puis de bénédictions pour le roi. A la fin de l'action, on donna aux ecclésiastiques quarante habits, et au prédicateur trois cents écus; mais comme ces habits étoient donnés par aumône, et non par honneur, ceux qui les reçurent, n'allèrent point baiser les pieds du roi, comme c'est la coutume.

Je ne dois pas oublier que, durant cette fête, les Persans font beaucoup d'aumône aux pauvres. Ils croient que c'est un crime alors que de refuser

ce que l'on peut donner. Les gens riches font mettre devant la porte de grands vases d'eau à la glace, avec une tasse dedans, afin que personne ne souffre de ce mal dont Hossein mourut, qui est la soif; car ils content que, manquant particulièrement d'eau, il alla de désespoir se jeter sur les ennemis dont il étoit assiégé. Il y a aussi des porteurs d'eau, qui vont par les rues avec une grosse outre sur le dos, qui en présentent à boire à la glace, dans de grandes tasses, à tout le monde. Ils ont coutume de crier, en la donnant, « que » celui qui paiera cette eau, soit béni jusqu'à la » septantième génération. »

Le roi faisoit donner à souper, durant les dix jours de cette fête, à toutes les processions, où il y avoit plus de quatre mille personnes, et outre cela, envoyoit tous les jours douze cents livres de pain, cinquante plats de viande et cinquante francs d'argent, à la grande mosquée, pour être distribués aux pauvres. Au reste, ces processions n'ont nul air de dévotion, et ressemblent proprement à une mascarade de lutins, ou de gens possédés de fureur et de rage; et leurs chants et leurs cris finissent toujours par des imprécations contre les ennemis de leur religion. Les ecclésiastiques les poussent à cette fureur, enseignant, comme je l'ai déjà observé, qu'il y a un très-grand mérite

à

à maudire les premiers princes arabes, qui tinrent l'empire mahométan, au lieu de le céder aux descendans de Mahammed par sa fille Fatmé. J'ajoute, pour la fin de cette longue description, que les auteurs persans disent que le jour de cette fête, qui est le dixième du mois, qu'ils appellent *le mois sacré*, a été marqué en divers siècles par les plus rares événemens, heureux et malheureux: comme, entre les autres, qu'à pareil jour, le déluge commença, Sodome et Gomorrhe furent réduites en cendres, le roi David mourut, et le prophète Jonas fut jeté dans la mer; et comme, au contraire, ce fut en pareil jour que le monde fut créé; Jacob, qui avoit perdu la vue à force de pleurer la mort de son fils Joseph, la recouvra, en l'embrassant en Egypte; Pharaon, poursuivant les Israélites, fut englouti dans la mer Rouge; Job, qu'ils disent qui demeuroit dans une province de Perse, nommée *Kerman*, fut consolé de Dieu sur les grandes pertes qu'il avoit souffertes, et eut promesse de posséder de nouveau de fort grands biens (*). Re-

(*) Le *a'áchoùrá* est un grand jour pour tous les Musulmans, parce que c'est ce jour-là que Dieu pardonna à Adam, que l'arche s'arrêta sur le mont Ararat, Abraham, Moïse et Jésus-Christ naquirent, le feu s'éteignit autour d'Abraham : Joseph et Jacob revinrent à Bassorah, Joseph sortit du puits, Salomon monta sur le trône, Jonas affranchit le peuple du châtiment (que Dieu lui

marquez que trente-quatre jours après cette fête solennelle, c'est à savoir au 14 du mois de sa-

réservoit), les infortunes de Job éclatèrent, Zacharie obtint ce qu'il avoit demandé. C'est encore ce jour-là qu'on célèbre la victoire remportée par Moïse sur les magiciens. Lorsque l'Apôtre du Très-Haut se rendit à Médyne, il trouva que les Juifs jeûnoient le jour de a'âchoûrâ, et il leur en demanda la raison : ils lui répondirent : « parce que c'est le jour où Pharaon fut submergé avec toute » son armée, et où Moïse fut sauvé, ainsi que tous ceux qui l'accom» pagnoient. » Le Prophète répondit: « Je partage leur opinion sur » Moïse, et j'ordonne que l'on jeûne le jour du a'âchoûrâ. » Tous les Musulmans continuèrent de le célébrer jusqu'au meurtre de Hhoceyn qui eut lieu ce jour-là, ainsi que celui de plusieurs habitans de la Mekke. On raconte que les Ommyades le célébroient comme une fête, par des divertissemens et des festins. Les Chy'ites le regardent comme un jour mémorable qu'ils passent dans le deuil et dans les larmes. Les Sunnytes sont persuadés que, quand on se met ce jour-là du surmâ autour des yeux, c'est un moyen infaillible d'être préservé de l'ophtalmie pendant le reste de l'année. *A'djâïb âl-makhloûqât*, pag. 49 du manuscrit 898 arabe de la Bibliothèque Impériale.

« L'esprit funèbre d'une fête diluvienne (dit l'ingénieux Bou» langer, ou plutôt son rédacteur, le baron d'Holbach), est sans doute » ce qui a chargé ce jour de tant d'événemens funestes et extraordi» naires, et qui a noirci l'imagination des Persans. Cette bizarrerie, » qui a son principe dans une superstition très-ancienne, n'a servi » chez eux qu'à diminuer l'intérêt de l'événement primitif. La der» nière anecdote de leur légende les touche plus que toutes les autres, et » ils ne semblent aujourd'hui affectés dans ces jours solennels que de » la mort du fils d'Aly... Mais nous n'avons pas le même intérêt que » les Persans à nous méprendre. Les Turcs eux-mêmes n'en sont » pas les dupes, puisqu'avant la même fête, ils maudissent Aly, » son fils et sa doctrine..... Dans ce chaos de traditions, on » ne reconnoît pas moins qu'il n'y a par toute la terre qu'une my» thologie; celle d'Aly et de son fils Hossein, est ici un exemple

far (*), ils en font une autre, qu'ils appellent *Serten*, c'est-à-dire, *tête-corps*, en mémoire du miracle qu'ils prétendent qui arriva au corps de leur Hossein, auquel, comme ils le racontent, la tête qui avoit été portée à Damas au calife Yezid, se rejoignit.

Le 23, il arriva quatre vaisseaux hollandais à la rade, dont la charge, avec celle de trois autres arrivés auparavant, alloit à trois millions, consistant en épiceries, en sucre, en dents d'éléphans, en toiles blanches et peintes de toutes sortes, en marchandises de la Chine, et en très-grande quantité de poivre. Les Hollandais avoient appris que, l'année précédente, les Français avoient apporté du poivre et des toiles, et en avoient eu assez bon débit; eux, à dessein de traverser leur commerce, apportèrent une grande cargaison de ces mêmes marchandises, et les mirent d'abord à bas prix, afin que si, par hasard, les

» moderne des causes diverses, qui, chez chaque peuple, ont de » siècle en siècle altéré les motifs des premières commémorations. » L'*Antiquité dévoilée*, etc., liv. Ier, chap. III, p. 101-104. (L-s.)

(*) Kœmpfer nomme cette fête *ser où ten* (tête et corps). Il la place au vingt de ssefer : il dit qu'au bout de quarante jours la tête et le corps de Hhocéïn se rejoignirent intacts, et il ajoute que le même miracle s'opéra sur S. Stanislas, premier évêque de Pologne, décapité et mis en pièces par ordre du roi Boleslas. *Amœnitates exoticæ*, pag. 159. Kœmpfer s'accorde avec l'auteur du *A'djâïb âl makhlôûqât*, qui place le même événement au 20 Ssefer. (L-s.)

Français en avoient de reste, ils perdissent beaucoup dessus, ou fussent obligés de les garder long-temps; c'est l'esprit de la politique hollandaise, pour traverser le commerce des autres nations. Ils ont ainsi ruiné celui des Portugais en divers endroits, et depuis peu d'années, à Macao, île de la Chine. Ils envoyoient leurs navires dans une île qui en est proche, où, pour attirer les marchands, ils donnoient de mêmes marchandises que les Portugais, à trente pour cent meilleur marché, et achetoient à trente pour cent plus cher. Au reste, il ne faut pas croire que les Hollandais perdent beaucoup à ruiner ainsi les autres; car ce qu'ils tirent de moins sur les marchandises dont le commerce leur est commun avec les autres nations, ils le retrouvent sur celles dont eux seuls font le commerce, lesquelles ils vendent à des prix exorbitans, comme les épiceries qu'ils tiennent partout si chères, et plus chères aux Indes même qu'en Europe : ce qui paroît d'abord une chose assez bizarre, mais qui est fort prudemment faite, pour empêcher à tout le monde le trafic d'épiceries. J'ai vu vendre à Cholconda le clou de girofle cent sous la livre en gros, qui ne revient qu'à neuf deniers dans Batavia, avec tous les frais.

Le 23, qui étoit la fête d'iman Aly, le qua-

trième successeur légitime de Mahammed, selon la prétention des Persans, étoit aussi marqué dans le *Rituel persan*, pour la commémoration du martyre de deux prophètes, qui sont appelés, l'un *Zacharie*, et l'autre *Achia*, ou *Isaïe*, son fils, dont le *Rituel* porte que le premier eut la tête tranchée, et que l'autre fut scié. Le genre de mort de ce dernier prophète fait croire que le *Rituel* entend *le prophète Isaïe*, fils d'Amos, et beau-père du roi Manassé; mais les autres circonstances qu'il rapporte, font qu'on ne sait plus qui est cet Isaïe, comme celle de le faire fils du prophète Zacharie, et celle de faire le père et le fils contemporains de Jésus-Christ; car la légende de ce martyre rapporte que la sainte Vierge, mère de Jésus-Christ, étoit une des filles consacrées au service du temple, et qu'étant venue à enfanter, les juifs prirent ce prophète Zacharie, qui étoit chargé de la garde de ces vierges, et son fils, et les mirent à mort, celui-ci comme le coupable, et l'autre comme ayant connivé au crime, et qu'ils vouloient ensuite brûler la sainte Vierge; mais l'ayant adjurée pour la dernière fois de confesser de qui elle avoit eu cet enfant, elle répondit: « Je vous ai dit, dès le commencement, » de le demander à l'enfant même, et qu'il vous » le diroit: faites-le. » Sur quoi un des anciens

s'étant mis à interroger l'enfant, il répondit *qu'il étoit né sans père*. C'est une chose à faire rire, que les anachronismes de la légende mahométane, et de l'Alcoran même, où l'on trouve, entre autres, que la sainte Vierge est fille d'Amram, et sœur de Moïse et d'Aaron. Cependant, l'on peut remarquer, par ce conte de la sainte Vierge et de Zacharie, que les légendes mahométanes; touchant les saints du judaïsme et du christianisme, sont prises originairement de celles des chrétiens; car on lit dans saint Basile que ceux de son temps tenoient par tradition, que les juifs mirent à mort Zacharie, père de Jean-Baptiste, l'accusant de ce qu'étant le gardien des vierges du temple, entre lesquelles étoit la mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il l'avoit laissée demeurer parmi elles, après avoir eu un enfant, soutenant qu'elle ne laissoit pas d'être vierge. Au reste, les Persans ont encore une fête consacrée à Isaïe, c'est celle de sa naissance, qui tomboit cette année au 21 de juin.

Le 28, au soir, un courrier de Basra, ville au bout du golfe Persique, apporta aux Hollandais des lettres d'Amsterdam, qui leur donnoient avis que les Français avoient abandonné Utrecht et plusieurs autres places de Hollande; que le prince d'Orange avoit pris Bonne; et, qu'en un mot,

leurs affaires prenoient une nouvelle face contre leur attente et contre toute apparence, et qu'ils eussent à en rendre publiquement des actions de grâces à Dieu, et à en faire des feux de joie par toutes les Indes : c'est ce qu'ils firent en Perse avec éclat, et l'on peut dire sans modération, particulièrement dans ce port. Leurs vaisseaux furent une heure de temps ornés de pavillons et de flammes, et chacun de plus de cent cinquante lanternes allumées, ce qui faisoit un effet fort agréable. Ils tirèrent toute la nuit, sur mer et sur terre; ils allumèrent des feux d'artifice et d'autres, autant qu'on en put préparer, et firent grand festin à tout le monde, afin d'annoncer mieux leur joie à tout le pays. Le lendemain que la fête continua; on voyoit attachés aux mâts des vaisseaux des pavillons français et anglais, en signe de leur victoire. Ils envoyèrent aussi donner avis à tous les grands qu'ils en avoient eu de signalées sur les rois de France et d'Angleterre, dont chacun les venoit féliciter, et eux en recevoient les complimens, comme de la chose la plus certaine. C'est une chose étrange que la prévention des Orientaux en leur faveur. Les Persans et les Indiens, raisonnant sur le pied de leur commerce qu'ils voient toujours fleurir, tandis que celui des autres nations ne fait que ramper pour ainsi dire,

croient qu'ils sont les rois de l'Europe (*); c'est ce que disoit le gouverneur du Bander au chef du commerce de la compagnie française: « Vous » dites que votre roi a pris le pays des Hollan- » dais; cependant voilà sept navires qui leur » viennent, et à vous, et aux Anglais, il n'en » vient pas un. »

Le 29 étoit la fête de la nativité de saint Jean-Baptiste; sur quoi l'on peut observer que les Persans n'ont pas seulement dans leur calendrier les fêtes qui concernent leur religion, mais qu'ils en ont plusieurs autres, qui étoient célébrées avant le mahométisme: comme, par exemple, cette fête de saint Jean-Baptiste, qui regarde les chrétiens; et celle du martyre d'Isaïe, dont je viens de parler, qui regarde les juifs. On en verra dans la suite, qui regardent aussi les gentils.

Le premier mai, un navire hollandais partit pour aller porter aux Indes les nouvelles de Hollande, desquelles je viens de parler. On ne sauroit croire le soin que prennent les Hollandais des Indes de faire éclater leurs bons succès, de quelque peu d'importance qu'ils puissent être; ce qu'il ne faut pas croire qu'ils fassent par un esprit de vaine gloire: ils le font fort sagement pour

(*) Ces observations sont d'une grande justesse, et méritent une attention toute particulière. (L-s.)

l'accroissement de leur réputation, et pour retenir grand nombre de petits princes indiens dans la sujétion où ils les ont réduits. Ce jour-là, le gouverneur du Bander-Abassi en partit, pour aller passer l'été à Niris, ville qui en est à neuf journées. La plupart des gens riches qui se trouvoient dans ce port, en partoient aussi tous les jours, à même dessein. En effet, les chaleurs étoient déjà si excessives de jour et de nuit, qu'on en souffroit extrêmement, et que bien du monde en tomboit malade. Pour moi je me portois bien, grâces à Dieu; mais tous mes gens étoient abattus. Quelques-uns avoient la fièvre; ils me conjuroient de nous en aller: j'en avois plus d'envie qu'eux, mais j'attendois de jour à autre un vaisseau de Surat, qui m'apportoit beaucoup d'effets, et son retardement me causoit un chagrin et une peine extrêmes.

Le 8, le lieutenant du gouverneur fit un grand festin à l'agent français, où l'on me fit l'honneur de m'inviter. Il ne s'y passa rien d'extraordinaire, quoiqu'il durât jusqu'à deux heures après minuit, et que la plupart des conviés, et l'hôte le premier, s'enivrassent. J'y remarquai seulement, et avec surprise, que cet homme, tout malade d'une jambe qu'il étoit, buvoit les santés avec de grès-forte eau-de-vie, le vin de Chiras, que les autres

buvoient, ne lui semblant pas assez fort : cependant il faisoit une chaleur, comme je l'ai dit, insupportable. Les Persans ne boivent du vin que pour s'échauffer le cerveau, et pour s'exciter ainsi à la joie et à l'allégresse; c'est pour cela que l'usage du vin est si commun en Perse, quoique la religion le défende. Ceux qui ne boivent point de vin, se servent pour le même effet d'infusions de pavot, de pâtes d'opium, de confections d'alkermes, et de certaines décoctions fortes, qui échauffent et qui enivrent comme le vin. L'excès qu'ils font de tout cela, abrége la vie et ruine la santé à la plupart; et j'en ai connu beaucoup, parmi les gens de qualité, que le vin a fait mourir. Il n'y a rien de plus divertissant que de les voir boire : ils avalent le vin en rechignant, et en faisant des grimaces, comme quand on prend une médecine; ce qui vient de ce que, n'étant pas accoutumés au goût du vin, ils le trouvent mauvais, et qu'ils le prennent comme un spécifique, pour se donner de la joie, de même que l'on prend un julep pour dormir. Au reste, ils croient n'avoir jamais assez bu, que quand ils ne savent plus ce qu'ils font.

Le 17 étoit consacré à la mémoire de la mort d'Adam. Le nom d'*Adam*, dans les langues orientales, est un nom générique, qui signifie *homme*

en général, et par excellence, *le premier homme*. Les Persans, pour le distinguer des autres, l'appellent *Adam Sefi Alla* (*Adem ssefy âllah*), c'est-à-dire, *l'homme créé pur par Dieu ;* et ils l'appellent aussi quelquefois *Adam le prophète*, *Adam le calife*, titre qu'ils ne donnent qu'aux législateurs, et à leurs vicaires ou successeurs directs. Leurs légendes sont fort longues sur la vie d'Adam; je n'en rapporterai que quelques passages. On y voit, entre les autres, qu'il fut créé dans le quatrième ciel, le corps premièrement fait de terre rousse, d'où est venu le terme d'*Adam*, qui, en arabe, comme en hébreu, signifie *roux*, et l'ame ensuite ; que le corps ayant été formé entièrement, il demeura immobile, comme une statue, pendant quelque temps ; après quoi, Dieu commanda à l'ame d'entrer dans le corps, et l'animer ; ce que l'ame refusa d'abord de faire, demandant à Dieu comment elle, qui étoit d'une si noble essence, qui discernoit, qui pensoit, qui se connoissoit, pourroit s'allier avec une masse de chair, sans connoissance et sans sentiment ? Sur quoi Dieu commanda à l'ange Gabriel de jouer du flageolet, ce qu'il fit; et aussitôt l'ame se mit à voltiger autour du corps d'Adam, et ensuite y entra par les pieds, qui furent les premières parties du corps qui se remuèrent. Il faut

croire que c'étoit pour danser au son du flageolet, car les talmudistes, de qui ces fables paroissent être tirées, étoient de l'avis de ces philosophes, qui définissent l'ame une harmonie. La légende ajoute que tout cela arriva le jour de l'équinoxe vernal, au lever du soleil, et qu'Adam ayant transgressé l'ordonnance de Dieu, dès le jour même, il fut relégué dans la terre dès le même jour aussi, à trois heures après midi, n'ayant été de cette sorte que neuf heures dans le ciel. J'ai rapporté, dans l'exposition du second article du *Symbole* (*), ce qu'ils enseignent touchant cette transgression, que nous appelons *le péché d'Adam*. Ils ajoutent que Dieu ayant été touché du repentir d'Adam, et prévoyant qu'il lui dureroit toute sa vie, il le plaça dans le lieu le plus délicieux de la terre, pour adoucir son ennui. Ce lieu délicieux est l'île de Ceylan, où ils assurent qu'Adam jeta tant de larmes, que toutes les rivières et tous les fleuves du monde en naquirent. Voilà une légende docte en chorographie, qui fait une île, à plus de deux cents lieues de terre, la source de toutes les rivières du monde. Ce que les mahométans ont le plus altéré dans l'histoire d'Adam, est le point de ses générations; car,

(*) Ci-dessus, tome VI, pag. 262. (L.s.)

premièrement, ils content qu'Eve dont ils font une prophétesse, et à qui ils donnent pour cela la qualité de *Hazaret Havah* (*Hhazrét Hhéoùah*), *la majesté d'Eve*, n'eut que huit enfans en quatre couches, quatre garçons et quatre filles, et qu'elle accouchoit toujours d'un garçon et d'une fille à la fois; que ces enfans se marioient ensemble, et que la cause pour laquelle Caïn tua Abel, est que la sœur jumelle d'Abel étoit plus belle que celle de Caïn, et que celui-ci, ayant envie de l'avoir, tua son frère. C'est de là, à ce qu'ils prétendent, qu'est venu le nom d'*Abel*, qui signifie en arabe *triste*, et aussi *vivant dans le célibat* (*). Ils ajoutent qu'Eve eut, à sa troisième couche, Kis et Nénoa, desquels sortit la race bénite, Kis ayant été prophète, et Nenoa, mère de Huch, qui le fut aussi; et qu'à la quatrième couche, elle eut Enoch. Ils content de plus qu'Adam eut un si grand redoublement de tristesse de la mort d'Abel, et Eve pareillement, que leurs jours en furent fort abrégés, Adam n'ayant vécu que trois cents ans. Et enfin, ils assurent que l'un et l'autre moururent où ils avoient vécu, et y furent enterrés.

(*) *Abyl*, triste, chagrin, célibataire. Ce mot se retrouve en hébreu, en chaldéen et en syriaque, où il a la même signification. Les musulmans s'en servent pour désigner les moines chrétiens qui vivent dans le célibat et les mortifications. (L-s.)

On montre encore aujourd'hui, dans cette île de Ceylan, leur prétendue sépulture; et tout l'Orient est infatué qu'ils y sont enterrés.

J'ajoute à ce que je viens de rapporter d'Adam, que les Persans appellent *Nouh* (*Noùhh*), ou *Noé, Adam tsany*, c'est-à-dire, *second Adam*. C'est de tous les patriarches celui à qui ils donnent la plus longue vie, la faisant aller à mille deux cents ans. On trouve, dans l'histoire qu'ils font de sa vie, qu'étant près de mourir, un homme lui demanda : « O prophète de Dieu, qui as le plus » vu en ce monde, qu'en as-tu trouvé en tant de » temps? »—« Il m'a paru, répondit-il, comme » un grand palais à deux portes, une devant, une » derrière; je suis entré par l'une, et je sors par » l'autre. »

Le 20, me trouvant pressé par les médecins d'emmener mes gens hors du Bander-Abassi, m'assurant qu'autrement ils étoient en risque d'y mourir dans peu de jours, et que j'y pourrois mourir aussi, si j'y demeurois plus long-temps; je résolus de partir et de n'attendre pas davantage les vaisseaux des Indes. Je partis sur le soir, avec le chef de la compagnie française, et j'arrivai à minuit à Guetchy (*), qui est à sept lieues de Bander-Abassi.

(*) Lisez Ketchy, et voyez ci-dessus, t. VIII, p. 503. (L-s.)

Le 22, étant à Coureston (*Khârchstâun*), je reçus un exprès avec des nouvelles que le vaisseau que j'attendois de Surat, avoit mouillé l'ancre la nuit même que j'en étois parti. J'avois grande envie et grand intérêt de retourner; mais, outre que tous mes gens étoient malades, je me sentois mal aussi, et chacun me disoit si positivement que je ne reviendrois jamais de ce lieu-là, si j'y retournois, que cela me fit continuer mon voyage.

Le 23, au soir, je montai à cheval, foible et étourdi que j'étois, comme un homme prêt à tomber malade. Je fis ma traite, et arrivai à Tanguedelan (*); mais je n'y eus pas été une heure, que je me trouvai attaqué d'une grosse fièvre, et le sang dans un furieux mouvement. Je tombai incontinent en délire, et puis après, dans un long évanouissement dont on eut assez de peine à me faire revenir. Il y avoit avec nous, par bonheur, un chirurgien français, assez habile en sa profession, qui me secourut de son mieux, et ce fut le seul homme dont je fus secouru; car il n'y avoit ame vivante à Tanguedelan, et tous mes serviteurs étoient fort malades. Cependant, Dieu, en ses grandes miséricordes, me fit trouver ce qui m'étoit le plus nécessaire, savoir, de m'emporter promptement de ces lieux abandonnés, et

(*) Tenk délâun, dont il a été fait mention ci-dessus, tom. VIII, pag. 493. (L-s.)

d'un si méchant air. On alla chercher des hommes pour cela aux villages voisins; il en vint huit, qui avoient plusieurs fois porté des malades en brancard, et qui m'en firent un avec des cannes et des branches d'arbre, sur lequel ils entreprirent de me porter jusqu'à la ville de Laar. Je ne fatiguerai point le lecteur du détail de ce que je souffris durant le chemin: je dirai seulement que les deux premiers jours la fièvre continue, dont j'étois accablé, étoit accompagnée de défaillances que chacun prenoit pour l'agonie, mais qu'au troisième jour, je fus délivré de ce dangereux symptôme par une crise que l'on trouva fort heureuse.

Le 27, j'arrivai à Laar, au point du jour, car on ne me portoit que de nuit, à cause de la chaleur; et aussitôt j'envoyai querir le médecin du gouverneur. Il étoit au palais, et ayant su que j'étois marchand du roi, il me vint voir sur-le-champ. J'eus peine à lui dire un mot, tant je souffrois de mal et étois épuisé; mais il connut promptement ma maladie. Je la croyois mortelle, et le chirurgien français; mais lui, au contraire, la traita de peu de chose. « Vous avez le » mal du Bander, me dit-il gravement et d'un air » froid; cela n'est rien, n'en soyez point inquiet; » car, Dieu aidant, je vous ôterai la fièvre au- » jourd'hui même, et dans peu d'heures. » Ces paroles

paroles firent une impression dans mon esprit, comme auroit fait quelque apparition céleste. Un subit tressaillement me prit, et je me mis à rire, de mourant et gémissant que j'étois. Je pris la main du médecin, et la lui serrai, en le regardant comme un ange. Lui, sans me faire aucunes questions sur le temps ni sur le cours de ma maladie, se mit à écrire l'ordonnance. Il la fit sur trois papiers distincts, et les donna à un garçon de son apothicaire, qu'il avoit amené avec lui, prescrivant de quelle manière il me traiteroit, et le régime que j'aurois à garder. Comme il alloit sortir, je lui criai: « Monsieur, j'étouffe de chaleur. »— « Je le sais bien, me répondit-il; mais dans un » moment vous serez rafraîchi. » Et il s'en alla, et son garçon apothicaire aussi.

C'est la coutume en Perse, que les médecins ont chacun leur apothicaire propre, qui prépare toutes leurs ordonnances, et qui, d'ordinaire, a sa boutique joignant leur maison; même dans les grandes villes, toutes les boutiques d'apothicaire appartiennent aux médecins, ou toutes entières, en telle sorte qu'un apothicaire n'est qu'un homme à gages, ou en partie, c'est-à-dire, que le médecin et l'apothicaire sont en société. Les Persans prétendent que c'est là la coutume ancienne, et ce qui se pratiquoit du temps de Galien, ajou-

tant que c'est une excellente précaution, tant contre les méprises des apothicaires, que contre le peu de bonne foi que plusieurs apportent dans la préparation des remèdes. Sur les neuf heures, le garçon apothicaire revint avec un plein panier de drogues. Elles consistoient en deux verres d'émulsion, une tasse de confection rafraîchissante, où il y avoit de toutes sortes de contre-poisons; une médecine de deux pintes au moins, la plus amère et la plus dégoûtante du monde; quatre bouteilles d'eau de saule, et une cruche de tisane. Je fus fort surpris à la vue de tant de remèdes, et je m'imaginai qu'il y en avoit pour mes gens, comme pour moi; je demandai à ce garçon pour qui étoit tout cela? « Pour vous, monsieur, me » répondit-il, c'est ce que le médecin vous a or- » donné de prendre ce matin; il faut le boire le » plus vite que vous pourrez. » Si je n'eusse pas été si malade, je me serois opposé à une si extraordinaire façon de traiter le monde, mais je fis sans réplique ce qu'on me disoit. Je bus l'émulsion, je pris de suite la moitié de la confection; mais, quand ce fut à la médecine, je n'en pus venir à bout, tant le cœur me soulevoit contre. Je dis à l'apothicaire qu'il m'étoit impossible de la boire en un coup. « Cela ne fait rien, me répondit-il, » buvez-la à reprises. » Je le fis donc, animé par

la passion de guérir; et ensuite je pris encore le reste de la confection, sans quoi j'aurois sûrement tout rejeté. Sur les dix heures, l'apothicaire me dit que j'allois avoir la plus ardente soif du monde, et qu'il auroit bien voulu me pouvoir donner à boire à la neige, mais qu'il n'y avoit que le gouverneur qui en eût. Je lui proposai d'en tirer pour de l'argent de l'officier qui l'avoit en garde; il me répondit que cette voie ne réussiroit point, parce que, comme il y en avoit fort peu, on mettoit le scellé sur le lieu où on la gardoit. J'appris dans la suite que la neige qu'on a à Laar, vient de neuf journées de chemin; et que, quelque précaution que l'on prenne en l'apportant, la chaleur est si grande, que ce que l'on apporte dans la ville n'est que la huitième partie de ce que l'on a chargé sur le lieu, le reste se fondant en chemin. Comme, dans l'extrême ardeur de ma fièvre, je me figurois les plus grandes délices à boire à la neige, j'en envoyai demander au gouverneur, qui m'en envoya sur les onze heures, et comme j'étois alors dans la plus forte altération qu'on puisse ressentir, je bus aussi avec le plus grand plaisir qu'on ait jamais bu. Mon apothicaire étoit toujours près de moi, le médecin lui avoit ordonné, à ce qu'il disoit, de ne me pas quitter, et c'étoit lui qui me donnoit à boire. Il

remplissoit d'eau d'orge et d'eau de saule une grande porcelaine; il mettoit un bon morceau de neige dedans, et quand il le voyoit à demi-fondu, il me la mettoit à la main, en me disant de boire tant que je voudrois. Le plaisir que je prenois à boire, étoit d'autant plus grand, que la liqueur étoit fort agréable, et que je buvois par ordonnance du médecin. J'étois dans une salle basse assez fraîche, où mon lit étoit étendu à terre; on l'arrosoit d'heure en heure, tellement qu'on pouvoit dire que ma chambre étoit toute en eau; cependant rien ne pouvoit tempérer l'ardeur de ma fièvre maligne, qui s'irritoit par tant de remèdes rafraîchissans, au lieu de diminuer. L'apothicaire se mit là-dessus à faire ôter mon lit, disant qu'il m'échauffoit, et fit étendre une fine natte à la place, sur laquelle il me fit coucher tout nu en chemise, sans mettre autre chose dessus que deux oreillers au chevet, et sans me faire couvrir, pas même d'un drap, et puis il fit venir deux hommes pour m'éventer. Mais, comme tout cela ne servoit encore de rien, et que j'étouffois toujours de chaud, mon apothicaire, qui ne se lassoit point de m'aider, fit apporter deux seaux d'eau fraîche; et, m'ayant fait mettre sur une chaise où deux hommes me tenoient, il me les versa sur le corps, des hanches en bas,

peu à peu, et ensuite prit une grande bouteille d'eau rose, et m'en baigna de la même sorte la tête, le visage, les bras et la poitrine. Je bénissois en mon cœur la médecine persane, qui traitoit les malades si voluptueusement; mais notre chirurgien français, qui étoit toujours à mon chevet, ne put retenir son indignation. « Cet homme-là » vous tue, monsieur, me dit-il pitoyablement. » Quoi! vous baigner d'eau fraîche, dans l'ardeur » d'une fièvre maligne, avec une pinte d'émulsion, » deux pintes de médecine, et une livre de con- » fection de mithridate dans le corps, avec je » ne sais combien de boissons à la glace; faites » votre compte, ajouta-t-il, qu'au lieu d'être » tantôt sans fièvre, comme il vous l'a promis, » vous serez mort, » — « Je ne sais ce qui en arri- » vera, répondis-je, toutefois il ne me semble » pas que je sois à mon dernier jour, comme » vous le dites. » En effet, je sentois diminuer alors le feu de mes entrailles, et l'esprit me revenir; sur quoi mon apothicaire, m'ayant pris le pouls, me dit: « Votre fièvre est sur son déclin. » Elle se passa si vite ensuite, qu'à une heure après midi je n'en avois plus du tout, au jugement même du chirurgien français; il en étoit tout interdit, et moi j'en étois transporté de joie. Après avoir élevé mon cœur à Dieu, comme à la pre-

mière cause, je dis à mon apothicaire que, pour comble de joie, je demandois à voir le médecin. Il reviendra tantôt, me répondit-il, quand les médecines auront opéré. Je les avois prises à neuf heures, comme je l'ai dit, et je n'en avois senti depuis que le poids, qui m'avoit fort enflé, mais sans me causer de tranchées; de sorte que je m'imaginois qu'elles ne me feroient rien, et que la vertu s'en étoit exhalée dans les sueurs continuelles. Mais, au bout d'un quart d'heure, l'opération commença et dura deux heures entières, sans aucunes douleurs, ni même beaucoup d'altération. Le soir, le médecin me vint voir, que je regardai comme un prophète, ou comme Esculape : il se fit dire par l'apothicaire comment j'avois passé la journée, et il m'ordonna un potage de riz cuit à l'eau, avec de la cannelle et de l'écorce de grenade sèche, pilées ensemble. Il y avoit cinq jours que je n'avois pris aucune nourriture que ce soit.

Le 28, à mon réveil, je me trouvai un peu de fièvre; sur quoi le médecin, m'étant venu voir, m'ordonna une émulsion de semences froides et une prise de confection, comme le jour précédent, en recommandant qu'on me fît manger des concombres crus. On me donna ces remèdes à neuf heures, et tout le jour je ne fis que boire, fort

délicieusement à la neige, de l'eau de saule dans de l'eau d'orge, manger des concombres crus, des melons d'eau, et sucer des poires. On mit aussi du verjus en quantité dans le potage que l'on me fit prendre à midi et au soir, pour lui donner bon goût ; ce qui adoucissoit merveilleusement l'altération qui me restoit.

Le lendemain, le médecin, m'ayant trouvé encore un peu de fièvre, m'ordonna des remèdes pareils à ceux que j'avois pris le 27. La médecine me purgea avec tant de violence durant tout le jour, que je pensai plusieurs fois succomber sous son effort. La nuit me fut encore plus rude que le jour, l'ayant passée dans de grandes douleurs, avec un violent accès de fièvre, de sorte que je me trouvai le matin aussi mal qu'on pouvoit être. Mon médecin me trouva en cet état, et, à l'ordinaire, me remplit de consolation ; car, après m'avoir bien tâté le pouls, il me dit qu'il m'alloit faire donner des breuvages qui emporteroient ce qui me restoit de fièvre, et m'en délivreroient tout à fait. Il n'y manqua point, mais je ne puis dire de quels moyens il se servit pour cela. Je sais seulement qu'on me fit prendre deux pintes d'émulsion, sur les neuf heures, avec une grande prise de confection, comme les jours précédens ; et demi-heure après, un julep ; sur quoi

m'étant endormi, je me réveillai après midi sans fièvre, le cœur tranquille, le cerveau dégagé, et, à ce qui me sembloit, parfaitement bien remis. J'étois pénétré de tant de joie, que je ne la pouvois exprimer; m'assurant, sur la parole de mon médecin que je croyois un oracle, que la fièvre ne me reviendroit plus.

Il me le confirma le 31 au matin, et il m'ordonna de vivre, dix jours durant, de poulets et de riz, sans autre chose; et qu'au bout de ce temps je pourrois me mettre à vivre à mon ordinaire. Je lui demandai dans combien de jours je pourrois me mettre en chemin, il me répondit que deux autres jours de repos me suffisoient, et qu'après, je pourrois partir, et me trouverois assez de force pour monter à cheval. Il m'ordonna encore une grande prise d'émulsion, et une autre prise de cordiaux, comme les jours précédens.

Le 1er juin, il me vint voir, et me dit que c'étoit pour la dernière fois, et que je n'avois plus besoin de ses visites; qu'il avoit ordonné à l'apothicaire de m'apporter de quoi faire dix émulsions, et d'enseigner à mes gens à les préparer, et une boîte de confection de gemme et de mithridate rafraîchissante, du poids de trente-cinq drachmes, dont, pendant autant de jours, je prendrois une drachme à mon réveil, et boirois dessus un grand

verre d'eau. Il me dit que c'étoit pour me réchauffer et me fortifier l'estomac, que tant d'émulsions et de semences froides avoient beaucoup affoibli.

Ce jour-là, premier de juin, étoit celui que les Persans appellent *le mercredi des malheurs*, et en leur langue, *char chambe-souri* (*tchehâr-chembéh soùry*), c'est-à-dire, *le mercredi de la trompette*, avec quoi ils entendent la fin du monde, en laquelle les quatre grands anges, comme ils les appellent, qui sont Gabriel, Michèl, Raphaël, Asraël, sonneront de la trompette pour réveiller les morts. Ce jour est le dernier mercredi du mois de safer (*ssefer*), à leur compte. Ils croient ce jour malheureux; c'est pourquoi ils ne font point d'affaires ce jour-là, et ne sortent pas même du logis, lorsqu'ils peuvent s'en exempter, appréhendant que tout ce qu'ils pourroient faire, n'eût un mauvais succès. Ils tiennent, à l'occasion de ce mercredi-là, tous les mercredis malheureux; jamais les caravanes ne se mettent en chemin le mercredi, et plusieurs gens ne veulent pas ouvrir leur boutique. Cette superstition est si générale, qu'elle s'est répandue parmi tous les habitans du pays, de quelque religion qu'ils soient. Les Arméniens, entre les autres, ne voudroient pas dater un acte d'un mercredi,

ni le signer ce jour-là. Il m'est arrivé diverses fois qu'ayant à me faire faire des obligations des principaux marchands de cette nation, qui devoient courir d'un mercredi, ils me disoient, *prenez l'intérêt d'un jour*, et la datoient du jour suivant. Les gens superstitieux observent tous les jours comme heureux ou malheureux, ce qu'ils appellent *jours noirs et jours blancs;* par exemple, le treize, quatorze et quinzième de chaque mois sont des jours blancs, à leur compte.

Le 3 juin, je partis de Laar, ayant pris un second chatir (*), qui sont des manières de valets de pied qui vont devant le cheval, pour me soutenir à cheval, en cas que mes forces ne fussent pas suffisantes. Ma précaution fut vaine, grâces à Dieu; je me portai assez bien, quoique je ne pusse pas faire les traites ordinaires. Je fus quinze jours en chemin jusqu'à Chiras, m'en étant reposé deux entiers à Taduan, cet agréable bourg, entre Jarron et Chiras, dont j'ai fait la description ci-dessus (*tom. VIII, pag.* 462).

Le 17, j'arrivai à Chiras, foible et défait, comme un homme convalescent, mais du reste, en si bon état que je cessai d'user des remèdes que mon médecin m'avoit prescrits. On me con-

(*) On a vu ci-dessus, tom. III, pag. 453 et suiv., que les *châthir* sont des coureurs fort lestes. (L-s.)

seilloit de ne pas passer outre que je ne fusse entièrement remis; mais étant bien informé que les maladies qu'on contracte au Bander-Abassi, sont fort longues à déraciner, et qu'on n'en vient à bout que dans un bon air, et peu à peu, je me résolus de me rendre à Ispahan, le plus tôt que je pourrois, et j'y arrivai le 2 juillet, fatigué et abattu autant qu'on le peut être.

SECOND VOYAGE

DE L'AUTEUR,

D'ISPAHAN A BANDER-ABASSI,

ET SON RETOUR A ISPAHAN.

La langueur que ma maladie, jointe à la fatigue de mon retour à Ispahan, m'avoit laissée, n'étoit pas par tout le corps également; mais elle étoit toujours plus grande en une partie, tantôt l'une, tantôt l'autre, ressemblant à une humeur maligne qui se jette sur tous les membres du corps tour à tour. Je me repentis alors de n'avoir pas observé le cours de remèdes que mon médecin de Laar m'avoit prescrit, n'ayant pris que quinze jours durant de la confection de gemme et de mithridate, dont il m'avoit ordonné de prendre durant trente-cinq. Je l'avois quittée à Chiras, à la persuasion de mon chirurgien français, qui me disoit continuellement qu'elle m'échaufferoit trop, et que le bon air où j'étois revenu, ache-

veroit de me purger du mauvais air du Bander-Abassi ; mais je reconnus avec le temps combien il se méprenoit. Cette confection m'étoit ordonnée durant tant de jours, et en si grande dose, pour empêcher le mauvais effet des remèdes rafraîchissans qu'on m'avoit donnés par excès, pour me faire passer la fièvre ; et, pour avoir manqué d'en prendre, la langueur ou foiblesse dont j'ai parlé, se fixa sur une jambe, avec des douleurs qui étoient fort âpres durant l'hiver, et quelquefois à l'excès. Je crus pendant plus de quatre ans que je n'en guérirois jamais ; mais, étant passé aux Indes au bout de ce temps-là, les chaleurs qu'il y fait me la firent passer au bout de quelques mois, et si entièrement que je ne m'en suis plus jamais ressenti.

Avant de passer outre, je remarquerai que, durant mon retour de Laar à Ispahan, il y eut six jours de fêtes. L'une étoit la naissance du prophète Isaïe ; trois autres étoient consacrées aux imams, et une autre l'étoit à celui qui, par zèle ou fureur de religion, se jeta sur Omar, le second empereur des mahométans, et lui donna la mort. La légende l'appelle *Baba sujael din Omar-couch* (*), c'est-à-dire, *le vaillant père*

(*) Bâbâ chudj'a ed-dyn O'mar-kouch. Le véritable nom de ce fanatique étoit Feyroûz, esclave de Moghaïrah, fils de Cho'bah,

dans la loi, qui fit mourir Omar. La sixième fête s'appeloit *Hégeré Mahammed*, c'est-à-dire *la fuite de Mahammed*, pour la distinguer d'une autre hégire, ou fuite, qui arriva huit ans avant celle-là. Cette hégire, ou fuite de Mahammed, est l'époque dont tous les mahométans se servent (1). J'en traiterai plus amplement dans mon *Histoire de Perse.*

Le 10, je commençai à faire mes visites chez les personnes de qualité de ma connoissance, tant pour leur rendre mes respects, que pour savoir des nouvelles de ce qui s'étoit passé à la cour durant mon voyage. J'appris qu'elle n'avoit bougé de Casbin (2), qui est l'ancienne Arsacie, et que les débauches du roi, qui étoient la principale matière des nouvelles du temps, augmen-

---

qui lui avoit donné le surnom d'Aboù-Loùloù. Il poignarda Omar le dernier samedi 24 du mois de dsoùl-hhedjah, 23 de l'hégire (30 octobre 644 de l'ère vulgaire). Abil-fedæ *Annales Moslemici*, tom. Ier, pag. 251, *ex edit. arabico-latinâ.* (L-s.)

(1) Quelques-uns des sectateurs, fatigués des persécutions que les Qoraïchytes exerçoient envers eux, obtinrent du Prophète la permission de se retirer en Abyssinie. Cette première *hégire* ou fuite eut lieu au mois de *redjeb*, l'an 9 avant l'hégire (avril 613 de l'ère chrétienne). Le Prophète étoit alors dans la 40e année de son âge, et dans la 4e de son apostolat. Quant à la grande fuite du Prophète, qui se vit contraint d'abandonner la Mekke pour se sauver à Médyne, événement mémorable surtout par l'établissement de l'ère des Musulmans, on peut consulter ma note, t. IV, p. 406. (L-s.)

(2) Voyez, sur la ville de Qazwyn, le t. II, pag. 393-394 et 397. (L-s.)

toient tous les jours, et qu'il buvoit avec tant d'excès, qu'on s'étonnoit que le vin ne l'eût pas encore fait crever; que son vin devenoit aussi plus cruel, de manière que presque toutes les fois qu'il en étoit pris, il s'emportoit à des outrages et à des cruautés contre les plus grands seigneurs de la cour. Parmi plusieurs exemples qu'on m'en conta, je ne rapporterai que ce qui arriva à Mansour Can, général des mousquetaires. Le roi étoit à trois lieues de la ville, à une grande chasse, qui devoit durer dix jours; mais, s'étant mis à boire le quatrième jusqu'à n'en pouvoir plus, il dit au général: « Je veux retourner à la ville; » montons tout à l'heure à cheval. » — « Sire, lui » répondit ce seigneur, il n'est qu'onze heures » du soir; on n'attend point Votre Majesté dans » la ville; rien n'y est préparé pour la recevoir; » il ne sera pas de votre dignité d'y entrer ainsi » brusquement au milieu de la nuit. » Le roi, indigné de cette opposition, tire le sabre, et en lui disant: « Chien que tu es, as-tu bien l'inso- » lence de répliquer à ton maître? » il lui déchargea un coup qui lui eût ouvert la tête en deux, s'il ne l'eût paré de la main; mais le coup étoit si rude, qu'il en eut une grande taillade le long de la main, de laquelle il sortit beaucoup de sang, et la moitié du turban emporté. Le général se

mit

mit à dire : « Sire, je suis si ivre, que je ne sais » ce que je dis; mais si pour cela, ou pour ce » que j'ai osé répliquer à Votre Majesté, j'ai été » assez malheureux que de mériter son indigna- » tion, elle n'a qu'à me commander de me tuer, » sans salir ses mains sacrées du sang d'un chien, » comme je suis; je me percerai moi-même le » cœur. » Le roi, au lieu de lui répondre, commanda qu'on l'emportât, et qu'on prît soin de sa plaie; et trois jours après, il lui envoya un habit royal et deux cents tomans, qui font neuf cents pistoles, pour marque qu'il étoit dans ses bonnes grâces, comme auparavant. On n'aura point de peine à croire comment les grands de Perse s'anéantissent de cette sorte devant leur souverain, si l'on se souvient de ce qui a été dit ci-dessus sur ce sujet; savoir, qu'ils croient leur roi le souverain arbitre de leur fortune et de leur vie, et qu'un de leurs plus forts préjugés est qu'ils doivent quitter la vie, dès qu'il les en juge indignes, ou qu'ils l'ont offensé. Aussi, bien loin de fuir la mort, quand il la leur ordonne, ils en entendent l'arrêt sans impatience, et aident souvent eux-mêmes à l'exécution. Les sages d'entr'eux regardent les rois, non-seulement comme les ministres de la justice de Dieu, mais aussi comme les oracles ou la bouche de cette justice divine, c'est ce qui leur

donne cette inconcevable résignation à leurs volontés; ils disent : « C'est Dieu qui me condamne » à soufrir cela; qu'est l'homme mortel de lui-» même? Il n'a de puissance sur ma vie ni sur mes » biens, que selon que Dieu en veut disposer. »

De toutes les funestes révolutions qui étoient arrivées à la cour durant mon voyage, nulle ne m'étonna tant que celle de Séfy coulican, gouverneur d'Arménie. J'en fus beaucoup touché, tant pour le mérite de ce seigneur, que pour les faveurs que j'en avois reçues, en passant dans son gouvernement. Sa disgrâce arriva à l'occasion du patriarche d'Arménie, sur une affaire dont j'ai traité au long dans mon *Voyage de Paris à Ispahan* (*t. II, p. 244 et suiv.*), qui étoit, en un mot, que ce patriarche s'étant mis en tête d'obliger les évêques arméniens de l'empire ottoman à aller acheter les huiles à son siége patriarcal, qui est près d'Irivan en Perse, au lieu qu'ils alloient les acheter à Jérusalem d'un autre patriarche de leur nation; il se rendit à Constantinople, pour solliciter un ordre de la cour ottomane sur ce sujet, où, ayant dépensé tout son argent, et tout ce qu'il put emprunter des marchands arméniens, habitant dans son pays, qu'il y trouva, il s'endetta encore de plus de trente mille écus à des Turcs, et tout cela sans succès. Cependant, comme ces Turcs

avoient peur que le patriarche ne mourût à la poursuite de l'affaire, et qu'ainsi leur dette ne fût entièrement perdue, ils le portèrent à s'en retourner à son siége patriarcal, pour chercher les moyens de les payer ; et ils l'accompagnèrent. L'affaire avoit fait éclat. La cour de Perse en prit connoissance, sur diverses recommandations réitérées des ministres de la Porte, et ordonna au gouverneur d'Arménie de lever de l'argent sur la nation arménienne, pour payer ce que leur patriarche devoit à ces Turcs, mais non à d'autres. Le gouverneur ordonna la levée, et la fit faire par ses gens, au lieu que le patriarche prétendoit que ce fût par les siens; et, non content d'avoir détourné beaucoup de deniers à la levée, il vouloit encore s'approprier une partie de ce qui avoit été levé. Le patriarche et ses créanciers turcs, ayant reconnu le dessein du gouverneur, résolurent d'en aller porter leurs plaintes à la cour; mais on les observa de si près, qu'ils ne purent s'y rendre qu'après avoir langui long-temps à Irivan.

Ils furent aussi long-temps à la cour, sans avancer leurs affaires, Nesralibec (*Nessr A'ly beyg*) et Miralibec (*Myr A'ly beyg*), fils du gouverneur d'Irivan, qui étoient les favoris du roi, uniques et tout-puissans, empêchant qu'on n'écoutât leurs plaintes. Le grand-visir même, tout intègre

qu'il est, ayant une forte amitié pour cette famille, se contentoit de proposer au patriarche et à ses créanciers turcs de s'accommoder avec le gouverneur. Comme ses fils l'informoient soigneusement du peu de succès du patriarche, et l'assuroient que toutes les entrées de la cour lui étoient fermées, cela l'enfla, et lui fit prendre la résolution de perdre tout à fait ce prélat malheureux et rebuté. Dans cet esprit, il poussa les moines du monastère des *Trois-Eglises* (*), lieu qui est la chaire patriarcale d'Arménie, éloigné seulement de trois petites lieues d'Irivan, la résidence du gouverneur, de déposer leur patriarche, et d'en élire un autre en sa place. Ces moines en reçurent la proposition avec plaisir, ayant de grands sujets de regarder leur patriarche comme un ambitieux imprudent, qui avoit ruiné le siége patriarcal, et qui déshonoroit la nation. Ils en élurent un autre, nommé *Onuphre*, qui, pour rendre son élection plus ferme, et incontestable, se prépara à en aller demander la confirmation au roi. Il fit fondre pour cet effet la plupart de l'argenterie du monastère, emballer les plus beaux ornemens, comme des chapes couvertes de pierreries, des devants d'autels brodés de perles, des

(*) Ecsmiazim, dont Chardin a donné la description; tome II pag. 171. (L-s.)

tapis d'or et de soie, et ce qu'il y avoit de plus beau et de meilleur dans le couvent. Le gouverneur, voyant emporter tant de richesses, songea comment il feroit pour en avoir sa part; il dit à Onuphre que « s'il alloit à la cour, le vieux pa-» triarche lui formeroit des oppositions, les-» quelles il ne surmonteroit pas sans peine, et » sans beaucoup de temps et beaucoup de dé-» penses; qu'il feroit plus sagement de se tenir » dans son monastère, et lui laisser le soin d'en-» voyer ses présens à la cour, et de tirer les lettres-» patentes pour sa confirmation. » Le pauvre intrus consentit à tout; et le gouverneur ayant retenu plus de la moitié des présens, il envoya le reste à ses fils, pour les présenter au roi et aux ministres, en leur rendant ses lettres en faveur d'Onuphre. Il n'avoit garde de mander qu'il eût poussé les moines des Trois-Eglises à l'élire; il assuroit au contraire qu'ils s'étoient portés d'eux-mêmes à cette élection, ne pouvant plus endurer leur vieux patriarche, et qu'il n'y avoit contribué que le consentement.

Ce vieux patriarche fut frappé de toutes ces nouvelles, comme d'un coup de foudre, et ses créanciers aussi, croyant tout perdu pour eux, si ce prélat demeuroit déposé, et qu'un autre occupât sa place. Il y avoit entr'eux un jeune

85835

Arabe, garçon d'esprit, et riche en intrigues et en expédiens. Il avoit apporté des lettres de recommandation des principaux ministres de la Porte, où son frère avoit un emploi considérable, ce qui le rendoit hardi, et le faisoit parler bien plus franchement que le patriarche même, qui, pour être sujet de Perse, et chrétien, étoit obligé à de grandes retenues. Ces deux ensemble firent tant, par leurs sollicitations et par des présens, qu'ils engagèrent le colonel des mousquetaires, qu'ils savoient être un secret ennemi du gouverneur d'Irivan et de ses fils, à délivrer au roi la requête du patriarche. Elle contenoit deux choses: la première une très-humble supplication de lui faire justice de la violence du gouverneur d'Irivan, qui, au lieu d'acquitter ses dettes des deniers levés pour cela sur les Arméniens, par ordre de Sa Majesté, vouloit se les approprier; la seconde, un étalage, pour ainsi dire, des tyrannies de ce seigneur, dont après avoir raconté des exemples particuliers, il ajoutoit que, « comme esclave de » Sa Majesté, il se voyoit obligé de l'informer » que plus de huit cents familles d'Arménie, ma- » hométanes et chrétiennes, avoient été réduites » à s'enfuir en Turquie, pour y chercher un asile » contre l'insupportable dureté de ses violences; » et qu'au reste, on ne devoit point être prévenu,

» comme on l'étoit, que ce gouverneur fût bon » *imamiste* (qui est la secte persane), puisqu'il » avoit en main de quoi le convaincre qu'il croyoit » l'hérésie des Turcs. » Cette requête eut beaucoup d'effet. Le roi la lut et en sentit bien les raisons, mais il ne le témoigna pas sur l'heure. Il attendit quelques jours, et puis il en entretint le premier ministre, lui commandant de chercher avec soin s'il n'y avoit point de faussetés dans les accusations du patriarche, et de lui faire savoir au juste ce que c'étoit qu'il devoit à des Turcs. Le soir, le premier ministre l'envoya querir; et, l'ayant pris en particulier, il lui dit « qu'il avoit » ordre du roi de lui demander s'il vouloit ré- » pondre sur sa vie de tout ce qui étoit contenu » dans sa requête. » Le patriarche répondit « que, » si l'on y trouvoit une fausseté, il étoit content » qu'on lui ôtât la tête. » Le grand-visir lui demanda là-dessus « qu'est-ce qu'il avoit en main » pour convaincre ce gouverneur d'être hérétique » turc. » Le patriarche, pour réponse, lui mit en main une lettre interceptée du gouverneur, écrite au pacha d'Erzerum, place frontière de Turquie, à douze journées d'Irivan, dans laquelle il y avoit un endroit qui le marquoit assez clairement. Le premier ministre, après l'avoir lue et relue, et après avoir bien reconnu le sceau,

interrogea le patriarche sur ses dettes. Il répondit qu'il ne devoit plus en Turquie que soixante et dix mille livres, et que ses grandes dettes étoient en Perse. Le gouverneur, sa partie, avoit plusieurs fois écrit à la cour qu'il devoit plus de cent mille écus à des sujets du grand-seigneur. Cela obligea le premier ministre de demander au patriarche de donner un écrit de sa main, qu'il ne devoit que soixante et dix mille livres.

Le pauvre prélat fut transporté de joie de l'entretien qu'il avoit eu avec le premier ministre, regardant son ennemi comme déjà condamné, puisqu'on examinoit ses actions. L'affaire étoit maniée fort secrètement, n'y ayant que le premier ministre qui en eût connoissance. Le patriarche, pour profiter de ce temps heureux, fit jouer une nouvelle mine contre le gouverneur d'Arménie, il poussa plusieurs gens, tant mahométans, que chrétiens, habitans de cette province-là, qui étoient venus à la cour pour se plaindre de la dureté de son gouverneur, d'aller en corps à la porte du palais demander justice, comme c'est la coutume. Ils le firent avec de grands cris; et leur requête, ayant été portée au roi, fut lue publiquement d'un bout à l'autre. Les deux fils du gouverneur étoient présens, qui digéroient à grand'peine, et en favoris enflés et pleins d'orgueil,

qu'on osât se plaindre de leur père, et encore plus qu'on prêtât l'oreille à des plaintes faites contre lui. Le roi dit à l'aîné : « Ne t'avois-je pas com-» mandé d'écrire de ma part à ton père de ne » pas maltraiter si fort mes sujets? Est-ce toi qui » as négligé mes ordres, ou lui qui les méprise ? » Ce jeune seigneur répondit en excusant son père, et le roi fit semblant de recevoir ses excuses, mais la suite montra qu'elles ne l'avoient point apaisé ; car, après quelques momens, le roi s'étant retiré, et toute la cour, le cadet, nommé *Nesralibec*, qui, comme on l'a observé, étoit enragé contre les gens qui avoient présenté la requête contre son père, les trouva en face, en sortant du palais, et leur dit des injures. Eux, qui sentirent réveiller à sa vue les passions de haine et de vengeance dont ils étoient animés contre sa famille, lui répondirent en gens outrés et au désespoir. Il s'emporta, et voulut donner dessus d'une canne qu'il tenoit à la main; mais, eux le repoussant avec de grands cris, il en devint si furieux, que, sans considérer le lieu où il étoit, et les autres circonstances, il tire l'épée, et en donne des coups aux plus proches, sans pourtant blesser personne. Ces pauvres gens poussés à bout se mirent à crier « que leur malheur étoit sans exemple, en ce » qu'étant venus se plaindre des oppressions du

» père, qui leur avoit ravi les biens, on les aban-
» donnoit à la fureur des fils, qui leur vouloient
» ôter la vie. » Ils redoublèrent leurs cris avec tant de force, à dessein de les faire percer jusqu'aux oreilles du roi, qu'il en entendit le bruit; et ayant su ce que c'étoit, il entra dans une si grande colère, qu'il ne songea point que le coupable étoit son favori. « Le chien qu'il est! se mit-
» il à dire, il a la fureur de tirer l'épée sur de
» misérables opprimés que la tyrannie de son
» père réduit à me venir demander justice, et de
» le faire à la porte de mon palais! Qu'on lui
» aille couper cette même main qu'il a employée
» à une action si lâche et si audacieuse. » Cela fut exécuté à l'heure même, et ce fut le premier coup de la ruine du père et des fils. Le roi se retira peu après dans l'appartement des femmes, où, revenant aussitôt à lui, il parut triste de l'ordre qu'il avoit donné. La nouvelle en fut incontinent répandue dans le sérail; Nesralibec y avoit des proches parentes et des amies, qui furent outrées de son malheur. Une de ses sœurs, entre les autres, jeune et belle personne, y prit tant de part, qu'il lui en coûta la vie. Le beau sexe, en Orient, n'est guère doué de cette vertu qui consiste à endurer les outrages. Elles s'abandonnent toutes au ressentiment, aussi loin que la passion les fait

aller. Cette demoiselle, apprenant l'accident arrivé à son frère, devint comme furieuse de rage; elle ne se contenta pas de se déchirer les habits, les cheveux et le visage; elle courut au roi lui dire mille injures, et essaya à deux ou trois reprises de se jeter sur lui, pour le déchirer. Le prince qui, d'abord, pardonnoit à cette belle fille un si grand emportement, n'en put souffrir les redoublemens. Voyant qu'ils ne cessoient point pour toutes ses menaces, il en vint aux effets; et par un emportement encore plus féroce, si l'on ose parler ainsi, que tout ce qui s'étoit déjà passé dans cette funeste aventure, il commanda de la brûler vive: et cela fut exécuté sur-le-champ. On attacha plus qu'inhumainement cette belle personne dans une cheminée qu'on remplit de bois, et on y mit le feu.

Dès que le premier ministre eut appris ce qui s'étoit passé, il représenta au roi que le gouverneur d'Arménie tomberoit, à l'ouïe de ces nouvelles, dans le désespoir et dans la crainte d'être enveloppé dans le courroux de Sa Majesté, qui le pourroit porter à quelque résolution funeste. Celle qu'on prit, fut que le premier ministre lui enverroit un courrier dans la plus grande diligence, avec une lettre, pour l'assurer de la part du roi que Sa Majesté le croyoit fort innocent de

la faute de ses enfans, et qu'aussi il ne le mêloit nullement dans leur disgrâce, mais qu'il pourroit, tout au contraire, se tenir sûr d'être toujours dans sa bienveillance; de quoi il recevroit bientôt des marques éclatantes. Ces marques furent un riche calaat (*khil'at*), ou habit, avec les armes garnies, qu'un officier de considération lui porta. Séfi coulican avoit reçu les nouvelles du malheur tombé sur ses enfans, un jour avant l'arrivée du courrier; sur quoi il s'étoit renfermé avec la princesse sa femme, pour déplorer ensemble la rigueur de leur sort, qui les rendoit tout d'un coup les plus malheureux du monde, au milieu d'une fortune aussi brillante et aussi douce qu'on en puisse goûter. Il fut trois jours dans une espèce d'étourdissement, sans souffrir qu'on lui parlât, tellement qu'on l'avertit en vain qu'un exprès du grand-visir étoit arrivé, et lui apportoit des lettres. A la fin, il le fit venir en particulier à la porte du sérail, contre la coutume, qui est de recevoir ces sortes de courriers en public.

La lettre du premier ministre ne fit pas une entière impression sur l'esprit du vice-roi. Il se défioit que ces faveurs apparentes ne couvrissent un ordre de mort; cependant il se composa, et l'officier du roi étant arrivé presqu'à même temps, avec le riche présent dont j'ai parlé, il lui fit tout

l'accueil requis et accoutumé en ces importantes occasions : il fit venir sur-le-champ les astrologues, pour savoir quand l'heure seroit bonne pour aller recevoir le calaat en cérémonie. J'ai rapporté plus d'une fois que, dans la superstition de l'astrologie judiciaire, à laquelle les Persans sont les plus adonnés de tous les peuples orientaux, la bonne et la mauvaise heure signifie une conjonction de planètes, réputée bénigne ou maligne. Ils répondirent que la conjonction étoit maligne alors, et qu'elle ne passeroit de deux jours. Le gouverneur les employa à régaler l'envoyé, et à lui faire faire de riches habits pour la fête. Comme ces officiers viennent en poste, avec quelques domestiques, sans aucun bagage, la bonne réception qui leur est faite, commence toujours par leur envoyer incessamment des étoffes et des tailleurs, pour se faire habiller. Le *jour heureux* venu, le gouverneur sortit du matin, avec l'envoyé du roi, les magistrats et les principaux officiers ; et il se rendit à la Maison des Calattes, où l'on avoit préparé une magnifique collation, pour entretenir la compagnie, tandis que le gouverneur se faisoit habiller. Tout étant prêt, et les astrologues ayant annoncé le moment favorable pour l'action, l'envoyé du roi tira son ordre qu'il présenta au cazy, pour en faire la lecture haut.

Mais le cazy, en ayant vu la commencement, se mit à pleurer, et l'assemblée, déjà pénétrée d'une douleur mortelle du malheur de son vice-roi, en fit de même; mais ce seigneur, au contraire, préparé à tout événement, lui dit avec courage : « Pourquoi vous troubler? lisez haut : il me suffit » que la tête du roi soit en sûreté. » L'ordre portoit que Sa Majesté avoit fait couper la main à son fils, parce que c'étoit un ingrat, qui avoit mérité de perdre la vie dans les tourmens, mais qu'étant bien assuré qu'il n'avoit point de part à son audace, il lui commandoit d'être assuré qu'il n'étoit point déchu de sa confiance, ni de ses bonnes grâces; et qu'afin d'en avertir les sujets de son gouvernement et de tout le royaume, il lui envoyoit le calaat particulier aux vice-rois favoris. La crainte ainsi tournée en joie, le gouverneur prit l'ordre du roi, le passa dans les plis de son turban en manière d'aigrette, monta à cheval, et rentra dans la ville, parmi les acclamations. Au bout de huit jours, l'envoyé fut congédié avec de beaux présens.

Le vice-roi avoit au contraire, comme je l'ai insinué, négligé le courrier du premier ministre, qui étoit un des officiers de sa maison, soit que cela fût arrivé par la distraction de sa douleur, soit par ressentiment; car il s'imaginoit que ce

ministre auroit pu détourner la plainte du patriarche d'Arménie, la cause fatale de ses malheurs, d'être portée au roi. Quoi qu'il en soit, déférant trop au mauvais conseil de son adversité, il renvoya le courrier assez froidement, et avec un médiocre présent. Ce procédé, qui n'étoit ni selon le respect dû et usité, ni selon les conjonctures, fut ressenti; et le grand-visir ne fut pas long-temps sans trouver l'occasion de le témoigner fatalement. Voici l'aventure qui la lui fournit.

Il y avoit dans la troupe des danseuses du roi une jeune créature, fort attrayante par les appas de sa personne, de sa danse et de son chant. Le roi en étoit devenu amoureux; et elle, d'une autre part, étoit devenue amoureuse de Nesralibec, l'infortuné favori: elle l'alloit voir secrètement; et dès qu'il fut guéri, elle y passoit des nuits de suite. Ces amans étourdis s'oublièrent si étrangement tous deux, que, dans le temps du départ du roi, ils furent enfermés ensemble huit jours de suite. La troupe, cependant, avoit suivi la cour, et le roi l'ayant fait venir pour le divertir, il aperçut que celle qu'il aimoit entre les autres, étoit absente. Il la demanda: une de ses compagnes répondit qu'elle étoit demeurée malade à Ispahan. Soit que l'amour du roi allât jusqu'à la jalousie, soit autrement, il commanda de la faire venir;

et la première fois qu'il la vit, ce fut en particulier. Il lui demanda : « Où as-tu été depuis mon » départ d'Ispahan ? » — « Sire, répondit-elle, » j'étois indisposée ; je me suis tenue chez moi. » Il répliqua : « Qui t'a guérie ? » — « Le vin, » dit-elle. — « Où en as-tu bu ? » — « Chez moi. — « Cela ne sauroit être, dit le roi ; si tu aimes ma » tête, dis-moi où tu as bu du vin ? » La danseuse, interdite de se voir adjurée d'une manière qu'il y alloit de la vie à déguiser, répondit : « J'en ai » bu chez Nesralibec. » Cela déplut au roi, qui entra tout à fait en colère, quand, de question en question, il apprit par-dessus que sa mère lui donnoit tant d'argent qu'il vouloit. Le procédé de la mère et du fils parut tout à fait indiscret à la cour, et du fils surtout, qui, dans le cours de sa punition, enlevoit pour son plaisir une favorite de son maître. « Le traître qu'il est, dit le roi, de » choisir pour sa volupté la baladine que j'aime, » lui qui a des plus belles femmes dans son sérail ; » je lui ferai sentir combien un outrage de cette » nature me touche vivement le cœur. » Là-dessus, il commanda qu'on tirât du sérail de ce malheureux favori femmes, concubines, esclaves, et qu'on les promenât la tête découverte, sur des ânes, par les rues de Casbin, et qu'on les donnât pour esclaves ensuite aux officiers de ses gardes :

ce

ce qui fut exécuté. Le premier ministre, trouvant le roi dans ce courroux, représenta malignement qu'il falloit ménager le gouverneur d'Arménie en la personne de ses enfans, ou bien s'assurer subitement de la sienne, crainte qu'il ne se portât à quelque ressentiment dommageable au royaume; qu'on savoit qu'il étoit non-seulement en commerce avec le pacha d'Erzerum, la frontière des Ottomans, mais qu'il étoit aussi entaché de leur religion, comme il paroissoit de la lettre interceptée par le patriarche d'Arménie. Sur cela, on résolut que Mirza Ibrahim, intendant de la Médie, se rendroit à Irivan, sous prétexte de visiter les fortifications de la place, et arrêteroit le vice-roi. On expédia en même temps trois courriers, un à cet intendant de Médie, avec des ordres et des instructions conformes à cette résolution; un autre au gouverneur d'Irivan, pour le leurrer sur le voyage de cet intendant, en lui faisant entendre que c'étoit pour voir l'état des places de la province, au lieu que sa principale commission étoit de s'assurer de sa personne; et le troisième fut envoyé à Ispahan, aux ministres, avec des ordres de mettre le scellé aux palais de Mir-ali-bec et de Nesr-ali-bec, les fils de ce malheureux gouverneur, de faire recherche et inventaire de tous leurs biens, et de les distribuer dans

les ateliers et les magasins du roi. Il n'y a plus de grâce à espérer après un tel ordre; car chaque atelier ou bureau charge ses registres de ce qui y est ainsi apporté, et l'incorpore. Des gens de la cour m'ont assuré que ces biens alloient à quatre millions.

Le gouverneur d'Arménie eut des avis secrets de sa disgrâce, presqu'aussitôt que le courrier du roi fut arrivé; et il ne pensa qu'à la subir courageusement. Il fit venir le courrier en plein divan, où étoient les principaux seigneurs de la ville, qu'il avoit envoyé querir, et lui dit tout haut: « Je sais le sujet du voyage de Mirza Ibrahim » et du vôtre, et que le roi m'a accablé de sa dis» grâce. Je n'ai toutefois commis nul des crimes » que mes ennemis m'ont imputés pour exciter » son courroux; mais il ne sert de guère que je » sois innocent, puisque le roi me condamne. Il » est le maître; je suis son esclave, et tout prêt » à subir sa sentence: c'est pourquoi il est inu» tile que Mirza Ibrahim vienne s'assurer de ma » personne et de tous mes biens: je lui veux » épargner cette peine. » En disant cela, il fit venir deux menuisiers, et leur commanda de le mettre au crondou chaqué (*), qui est une sorte de carcan, fait de trois pièces de bois, dont j'ai

(*) Lisez *guiryvâun dou chaukéh*, collier à deux pointes, et voyez planche XXXIII, tom VI, pag. 105. (L-s.)

donné la figure ci-dessus, dans lequel le cou est resserré, sans se pouvoir remuer, et la main droite est attachée à une des trois pièces, à la hauteur du cou, en sorte qu'un homme ne peut plus agir. Cela fait, il en envoya les nouvelles, par des courriers, à l'intendant de Médie et au roi, qui fut touché de pitié pour l'infortuné Séfi coulican; de sorte qu'au lieu de lui faire ôter la vie, comme il est vraisemblable qu'il en avoit le dessein, il se contenta de l'envoyer en prison à Alamouth, avec la princesse sa femme, et Mir-ali-bec, son second fils, celui de ses deux favoris qu'il avoit aimé le plus passionnément depuis trois années; commandant qu'on lui laissât assez d'esclaves et de biens, pour entretenir commodément sa famille. Alamouth est un fort château, proche de Casbin, bâti sur une haute roche, aux bords d'un précipice, qui sert de tout temps de prison aux illustres disgraciés, et où, dans les siècles précédens, les rois reléguoient les personnes de leur sang, et d'autres dont ils vouloient se défaire sans éclat. On les y laissoit vivre quelque temps; et puis, lorsqu'on en étoit las, on les précipitoit sans qu'ils s'en aperçussent en faisant semblant de les transférer d'une tour en une autre. Quant à Nesr-ali-bec, l'autre fils de ce seigneur, le même qui avoit été mutilé, le roi ordonna de le laisser en liberté

avec tous ses biens, hormis ceux qu'il tenoit de sa libéralité royale. Des gens de la cour m'ont assuré qu'ils montoient à deux millions, et que son frère n'en avoit amassé guère moins. Voilà quelles sont les fréquentes catastrophes des plus grands seigneurs de Perse, et des mieux affermis. Ce qu'il y a de remarquable dans celle-ci, c'est qu'elle ne fut ni poussée à l'extrémité, comme c'est la coutume qu'on ôte la vie ou tous les biens aux disgraciés, ni même sans ressource; car Séfi coulican, au bout de quelques années, rentra dans les bonnes grâces du souverain, et fut honoré des plus beaux emplois. Mais, pour son fils, la fortune en fit encore son jouet. Le roi, sur un retour de tendresse, le fit venir à la cour, lui donna le calaat, si magnifique, qu'outre et par-dessus une infinité de belles et de bonnes choses, il y avoit cinq cent mille francs en argent; lui fit reprendre le poste qu'il tenoit auparavant, et il lui promit, à son instante requête, de ne le presser point de boire du vin. Les grands seigneurs s'empressèrent à l'envi à faire des présens et des humilités à ce favori rapatrié, se persuadant qu'il alloit rentrer en son premier crédit, et devenir l'arbitre de leur sort. Mais, au bout de quatre mois seulement, le roi s'emporta contre lui de nouveau; et, contre sa parole de ne le pas presser

de boire, il l'en sollicitoit continuellement. « Bu-
» vons du vin, mon ami, lui disoit-il, comme nous
» faisions auparavant. » Sa réponse étoit toujours, *taube kerdim* (*taùbéh kerdym*), *j'ai fait pénitence;* le roi n'entendit point raison, et s'adressant à lui, un jour qu'il étoit ivre : « Ingrat, lui dit-il,
» et insensé, je te fais venir en ma présence; je te
» rétablis dans ta première splendeur, et tu ne
» veux pas avoir cette complaisance pour moi;
» que je ne te voie jamais! » Un des chambellans, nommé *Sarou can bec*, fut chargé de sa prison. Il m'a raconté que, dans la première fureur de son désespoir, il crioit : « J'étouffe, donnez-
» moi de l'opium, que je m'achève. » Et comme on le lui refusoit, il crioit : « Donnez-moi donc
» de l'eau de rose pour me faire respirer. » Il fut relégué en Bactriane.

Le 19 étoit la fête que les Persans appellent *Kerarfers-namas* (*qarâri ferz namâz*), c'est-à-dire, *l'institution des prières de précepte.* C'est en commémoration de l'ordre que les mahométans prétendent que Dieu donna à leur faux prophète, de leur imposer tant de prières par jour; mais c'est un sujet dont j'ai parlé assez amplement ci-dessus.

Le même jour se faisoit une autre fête, nommée *Bahoura* dans le calendrier, et que le peupl

appelle *la fête des femmes stériles.* C'est à cause que ce jour-là les femmes, qui ne sauroient avoir d'enfans, vont demander l'aumône, les unes dans les rues, les autres seulement chez leurs parens et chez leurs connoissances. On ne leur donne que des choses bonnes à manger, comme du sucre, du beurre, du riz, de la farine, de la viande, des confitures ou de l'argent, et point d'autres choses. Elles emploient tout le jour à leur quête, en jeûnant et en priant. Le soir, elles apprêtent ce qui leur a été donné par aumône; elles en font des gâteaux, des confitures et du pilau, qui est du riz cuit avec du beurre et de la viande, dont elles envoient premièrement aux personnes qui leur ont fait le plus de charités, et mangent le reste, tant ce jour que les jours suivans. Les femmes de qualité, à qui il n'est pas permis d'aller dans les rues, ni de se montrer jamais aux hommes, envoient leurs servantes faire la quête en leur nom, et tout cela pour avoir des enfans. La raison de cette pratique superstitieuse, est qu'un des imams a enseigné que *toute femme qui se nourrit de bien mal acquis ne concevra point.* Sur quoi les femmes qui ne sauroient avoir d'enfans, attribuant leur stérilité à l'iniquité du bien de leurs maris, elles prétendent rompre le charme, ou la malédiction, en se nourrissant

d'aumônes durant un nombre de jours suffisant pour concevoir, disant qu'il n'y a point de bien mieux acquis, que celui qu'on reçoit par charité, parce que ceux qui le donnent bénissent les gens en le donnant. On voit dans les rues, pendant le temps de cette fête, qui dure sept ou huit jours, plusieurs de ces femmes superstitieuses demandant l'aumône. On les reconnoît à leurs habits et à leur suite, chacune menant des servantes avec elles. Plusieurs présentent du massepain, et d'autres des dragées, aux gens bien mis qu'elles voient passer, en leur demandant l'aumône, dans la créance que les bénédictions que cette libéralité leur attirera, les rendront assurément fécondes. Les Persans disent que c'est un grand mérite de donner l'aumône à ces sortes de mendiantes. Il y a une autre superstition que pratiquent les femmes qui ne sauroient élever d'enfans, c'est d'aller dans les rues, aussitôt qu'elles sont relevées de couche, demander l'aumône de boutique en boutique, *pour sauver la vie à un enfant:* c'est le terme dontelles se servent; et de ce qu'on leur donne, elles font faire un collier d'un fil d'argent, gros comme un ferret d'aiguillette, fermé par une cornaline, avec un passage de l'Alcoran gravé dessus, qu'elles mettent au cou de l'enfant nouveau-né. La plupart des petits garçons qu'on voit dans les

rues, en ont ainsi, qu'ils portent jusqu'à l'âge viril. Le peuple qui est généralement entaché de ces sortes d'opinions, ne refuse point l'aumône quand on la lui demande pour ces sujets-là.

Le 1er octobre étoit la fête que les Persans appellent *Cheb-racaib* (1), c'est-à-dire, *la nuit des prières*, et aussi *Cheb yelda* (*Cheb yeldâ*), c'est-à-dire, *la nuit lumineuse*, qui est la nuit spéciale et particulière, dans laquelle, selon la révélation des imams, Dieu exauce toutes les prières qui lui sont faites, plutôt qu'en tout autre temps de l'année. Les dévots observent soigneusement cette nuit-là, la passant en oraisons et en lectures pieuses. On croit que cette fête a été instituée à la place d'une autre, à peu près semblable, qui s'observoit solennellement du temps des Persans, au 16 du mois de bahmen, laquelle étoit appelée *lilé el vokoud*, c'est-à-dire, *la fête des lumières* (2), parce que la so-

(1) *Chéb-raqâïb*, ou *Cheb reka'ât*, la nuit des prostrations. *Cheb yeldâ* signifie nuit longue et profonde, ce qui diffère un peu de l'explication donnée par Chardin. Suivant Khalyl Ssoûfy, *yeldâ* est la dernière nuit du dernier mois d'automne. Un calendrier djélâléen, composé à Constantinople, donne le nom d'*yeldâ* aux onze premières nuits du mois de déy, qui correspond à celui de décembre. Dans le calendrier syrien, c'est la nuit du 12 décembre seulement qui porte le nom d'yeldâ. *De veteri Religione Persar. Historia*, p. 254.

(2) Lisez *Léïlét él-Oùgoùd*, la nuit de l'*incendie* ou des bûchers. On la nomme en persan *chébi sadzâ* et *chébi sadzah*, dont les

lennité consistoit principalement à faire des illuminations et des feux, toute la nuit, selon ses moyens.

Le 4 étoit la fête de la nativité de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, que les mahométans appellent, tantôt le *Messie*, tantôt *Jésus, fils de Marie*, et communément *Hazereth Aissa* (*Hhazrét I'yça*), c'est-à-dire, *la majesté de Jésus.*

Arabes ont fait *léïléh sadsaq*, mots qui ont la même signification que les précédens, et que les Turks ont traduits par *sáyéh kytchéhcy*, nuit de l'embrasement. Cette fête paroît remonter aux temps les plus reculés, puisque certains auteurs pensent qu'elle a été fondée par Kayoùmaratz. Hyde conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'on a voulu célébrer la nuit la plus longue de l'année. Les feux qu'on allumoit indiquoient la joie que causoit l'espérance du retour des longs jours et du beau temps. Hyde, *De veteri Persar. Religione Historia*, cap. XIX, pag. 254.

« Les feux funèbres des anciens aux saisons se sont transmis jusqu'à nous. Les Perses allumoient des feux en divers temps de l'année, et surtout à l'occasion du solstice d'hiver. En quelques provinces d'Angleterre, on allume des feux sur les collines la nuit de l'Epiphanie, qui précède une fête de manifestation. Ce qu'on appelle en France les *chandelles des rois* paroît être un reste d'une ancienne veille funèbre; car autrefois on jeûnoit la veille de l'Epiphanie. Les feux funèbres du solstice d'été se trouvent placés pour nous à la nuit de la fête de Saint-Jean. Il fut un temps où des mères peu chrétiennes faisoient passer leurs enfans sur ces feux, à l'exemple des Chananéens et des premiers Romains, ou même comme les juifs faisoient quelquefois en l'honneur de Moloch, qui n'est que Saturne ou le dieu des périodes. Aux anciennes fêtes de ce dieu, on allumoit, suivant Macrobe, des flambeaux, symboles du passage à une meilleure vie, c'est-à-dire, à une autre période. » *Antiquité dévoilée*, liv. IV, chap. IV, t. III, pag. 38 et 39. (L-s.)

Ils l'élèvent au-dessus de tous les hommes et de tous les prophètes qui l'ont précédé; et s'ils ne le reconnoissent pas pour Dieu, ils en disent des choses qui le mettent fort au-dessus de la condition des créatures. Plusieurs gens doctes de l'Orient prétendent même qu'il y a des passages dans l'Alcoran, desquels on peut induire la divinité de Jésus-Christ, comme dans le chapitre troisième, où Dieu étant introduit parlant à Jésus-Christ, il l'appelle *son entendement* et *son ame*, et déclare qu'il lui donne sa force et sa vertu; et dans le chapitre onzième, où il est appelé *l'esprit de Dieu, la parole envoyée du ciel à Marie*, titres que l'imposteur Mahammed a donnés à Jésus-Christ, autant par la force invincible de la vérité, que pour servir d'appât aux chrétiens; et les théologiens persans qui allèguent, pour éluder la conséquence de ces passages, que leur faux prophète et l'ange Gabriel sont aussi appelés *l'esprit de Dieu*, avouent, après avoir bien disputé, que ce titre convient d'une façon spéciale à Jésus le messie. C'est une des plus fermes opinions des mahométans, que Jésus-Christ est né d'une vierge, laquelle a toujours demeuré vierge; et si quelque juif étoit assez mal avisé pour dire le contraire en leur présence, on le déchireroit. Ils mettent la sainte Vierge au rang

des prophètes, l'appelant *Hazaret Mariam* (*), ou *Bibi Mariam*, c'est-à-dire, *Dame Marie*; mais ils nient que Jésus-Christ ait été conçu du Saint-Esprit, parce qu'ils ne connoissent point de Saint-Esprit; faisant au lieu de cela un conte ridicule, qu'elle conçut de la salive d'Adam; qu'Adam ayant été créé dans le paradis, il toussa; que la salive qui sortit de sa bouche en toussant, fut, par l'ordre de Dieu, recueillie par l'ange Gabriel, qui la versa dans le sein de la sainte Vierge, où elle devint la vertu générative dont Jésus-Christ fut conçu. Quelques docteurs du mahométisme, qui sont venus dans les derniers siècles, reconnoissant le pouvoir qu'avoit sur les chrétiens, pour les tenir attachés à leur religion, le point de la naissance de Jésus-Christ d'une vierge, ont avancé que le philosophe Pythagore étoit aussi né d'une vierge, et deux empereurs de la Grande-Tartarie, dont le dernier étoit le fameux Tchenguis-can, qui conquit la plus grande partie de l'Asie; mais ce sont des inventions du père de mensonge, pour empêcher les hommes de croire au Sauveur du monde, qu'on ne doit pas considérer davantage que les fables païennes, où l'on trouve aussi que Platon étoit fils d'une

(*) *Hhazrét Miryám*, la majesté de Marie; *Iyby Miryám*, madame Marie. (L-s.)

vierge, comme saint Jérôme le rapporte au livre contre Jovien. Le calendrier des Persans marque la naissance de Jésus-Christ au troisième jour du septième mois; et quant à sa vie, leurs légendes contiennent non-seulement ce qui s'en trouve dans les Evangiles, mais encore tous les contes qu'il y a dans les légendes des chrétiens orientaux, et notamment dans une légende arménienne, intitulée l'*Evangile enfant* (*), qui n'est qu'un tissu de miracles fabuleux: comme, entr'autres, que Jésus-Christ voyant Joseph fort affligé d'avoir scié un ais de cèdre trop court, il lui dit: « Pourquoi êtes-vous si affligé? donnez-moi l'ais par » un bout, et tirez l'autre, et il s'allongera; » qu'étant envoyé à l'école pour apprendre l'*a-b c*, le maître lui voulant faire dire *a*, il s'arrêta, et dit au maître: « Apprenez-moi auparavant pour- » quoi la première lettre de l'alphabet est ainsi » faite. » Sur quoi le maître le traitant de petit babillard, il répondit: « Je ne dirai point *a*, que » vous ne me disiez pourquoi la première lettre » est ainsi faite. » Le maître se mettant en colère, Jésus lui dit: « Je vous l'apprendrai donc moi: » la première lettre de l'alphabet est formée de » trois lignes perpendiculaires, sur une ligne dia- » métrale (l'*a* arménien est ainsi fait, à peu près

(*) C'est sans doute l'*Evangile de l'enfance*. (L-s.)

» comme une *m* renversée), pour nous appren-» dre que le commencement de toutes choses »'est une essence en trois personnes. » Presque tout le monde sait que les mahométans nient la crucifixion de Jésus-Christ. L'Alcoran porte en termes exprès *que les juifs ayant le dessein de le mettre à la croix, y mirent un autre homme qui lui ressembloit* (*), que les uns disoient avoir été Pilate, d'autres Joseph d'Arimathée, et d'autres Siméon le cyrénien, comme d'anciens hérétiques l'avoient cru. Leurs docteurs diffèrent encore sur la manière dont se fit la chose, les uns disant qu'au point que les juifs alloient attacher Jésus-Christ à la croix, Dieu le rendit invisible, et revêtit Pilate de sa figure, pour le punir d'avoir condamné à la mort un innocent reconnu; d'autres prétendant que, lorsque Jésus-Christ eut été condamné à la mort de la croix, il tira à part ses plus zélés disciples, et leur dit : « Qui d'entre » vous veut se laisser revêtir de ma ressemblance, » être crucifié à ma place, et être ensuite transporté » avec moi aujourd'hui en paradis? » Sur quoi

(*) « Ils ne l'ont pas tué, ils ne l'ont pas crucifié; mais c'étoit » sa ressemblance..... Ils ne l'ont pas tué réellement; mais Dieu l'a » élevé à lui; car Dieu est puissant et savant. » *Alqorân*, *surat. IV*, intitulé : *Les Femmes*, vers. 155-157, pag. 169-171 de l'édit. arab.-latine de Maracci, et *Prodromus* tertius, *ad refutationem Alcorani*, cap. 19, pag. 64-67 du même ouvrage. (L-s.)

Joseph d'Arimathée s'étant offert, il fut crucifié. Ils ajoutent que Jésus-Christ, après avoir encore demeuré quelques jours sur la terre, fut enlevé au ciel de dessus la montagne de Tabor. J'ai ouï faire là-dessus un conte assez plaisant à un de leurs prédicateurs; il prêchoit sur le détachement du monde, et étant venu aux exemples, il leur dit : « Pourquoi est-ce que Jésus, l'esprit de » Dieu, n'est qu'au quatrième ciel, et n'a pu » monter plus haut ? Je vous le dirai : la pierre » où il étoit assis sur la montagne de Tabor, au » moment que la nue vint l'enlever, se détacha de » sa place, et le suivit bien avant dans les airs; » de quoi Jésus s'étant aperçu, en tournant la » tête, il en fut fort surpris, et il lui dit de s'ar- » rêter, parce que rien de terrestre ne pouvoit » entrer dans le paradis; sur quoi elle demeura » immobile, suspendue dans les nues. Mais ce » grand prophète cependant étant arrivé au qua- » trième ciel, on lui trouva une aiguille sur sa » manche, et on l'arrêta. Il ne put passer outre, » à cause du parfait détachement que Dieu de- » mande dans les fidèles. » Enfin, les mahométans croient aussi que Jésus-Christ reviendra à la fin du monde; mais les Persans, entre les autres, rapportent son retour à trois fins : la première, pour aider à la destruction du Déjal, c'est-à-dire,

l'imposteur, qui est une espèce d'Anti-Mahammed, qu'ils ont forgé sur les prophéties des chrétiens touchant un Antechrist, et qu'ils représentent comme un monstrueux Polyphème, assurant qu'il n'a qu'un œil et un sourcil au milieu du front. Ils croient que Mahammed Mehdy, le douzième de leurs imams, que Dieu a enlevé, et qu'il tient dans un lieu de délices, lequel est inconnu, reviendra pour détruire ce Déjal, et que Jésus-Christ sera son généralissime, et gouvernera l'univers sous lui durant quarante ans, après quoi se fera le jugement universel; la seconde fin sera pour se marier, parce que la perfection consistant à présent dans le mariage, et Jésus-Christ n'ayant pas été marié, il faut qu'il revienne au monde pour cela, et la troisième fin sera afin de subir la mort, le commun destin de tous les hommes, dont Dieu ne veut pas, disent-ils, que personne soit exempt.

J'ajouterai ici un article sur l'opinion que les Persans ont de la religion chrétienne: premièrement, ils tiennent que Jésus-Christ apporta un livre du ciel, nommé l'*Évangile*, qu'il lisoit continuellement à ses apôtres, lesquels ils appellent *Havarion*, c'est-à-dire (*Hhawâryûn*), *Elus*, et aussi *Resplendissans;* nom qu'ils leur ont donné vraisemblablement, de ce qu'anciennement les chrétiens orientaux représentoient les apôtres vê-

tus de blanc. Ils les nommoient aussi *Herakel*, qui est le nom dont les Arméniens se servent; et encore, *les douze imams de Jésus-Christ;*

Secondement, que les apôtres et les autres disciples de Jésus, voyant d'un côté ses grands miracles, et la sainteté de sa doctrine; et de l'autre, entendant qu'il étoit qualifié dans l'Evangile, l'*Esprit de Dieu*, et l'*Oracle de Dieu*, ils le prirent pour le vrai Dieu, et voulurent l'adorer. De quoi étant indigné, il se retira au ciel, reportant avec lui l'Evangile;

Troisièmement, que Jésus-Christ s'étant ainsi retiré au ciel avec son Evangile, quatre de ses disciples se mirent à écrire chacun ce qu'il se souvenoit d'avoir entendu lire et vu faire à Jésus-Christ; et que c'est-là ce que les chrétiens appellent l'Evangile; qui n'est point pourtant le véritable Evangile apporté du ciel, mais un ouvrage humain, plein des préjugés de ses auteurs touchant leur prophète; savoir : *qu'il étoit Dieu;* ce qui néanmoins, ajoutent-ils, n'est pas couché si clairement dans ce livre, que de tout temps, les chrétiens n'aient fortement disputé entre eux sur la nature de la divinité de Jésus-Christ; savoir : si elle est essentielle, ou si c'est simplement une communication;

Quatrièmement, que depuis Jésus-Christ, la

voie

voie du salut n'a été que dans la loi de Jésus-Christ, prise, non pas comme les chrétiens prétendent que Jésus-Christ l'a enseignée, c'est-à-dire, en se faisant *Fils de Dieu;* mais prise comme il l'a enseignée en effet, en se faisant l'*Esprit de Dieu*, c'est-à-dire, son apôtre et son envoyé : de manière qu'on n'a pu se sauver que dans la loi de Jésus, jusqu'à ce qu'un nouvel apôtre et envoyé (ils entendent parler de Mahomet) eût apporté un nouveau livre, par lequel la religion chrétienne a été abolie et abrogée; tellement qu'on n'a pu la garder davantage, sans se rendre coupable d'infidélité, ni en pratiquer les choses même qui y paroissent les plus saintes, comme le célibat, lequel, depuis *Mahammed*, est devenu un grand crime, quoique ce fût une vertu depuis la venue de Jésus-Christ, parce que *Mahammed* a enseigné, que depuis sa venue le mariage est devenu d'obligation, comme il l'avoit toujours été avant Jésus-Christ.

C'est un grand sujet d'affliction qu'il n'y ait pas chez les peuples mahométans des gens capables de leur enseigner nos mystères. Les moines catholiques-romains, qui sont les seuls missionnaires chrétiens qu'on y envoie, y vont trop âgés pour apprendre la langue et la logique du pays. Cependant, dès qu'ils savent bégayer, ils pré-

tendent être capables de disputer sur l'*Union hypostatique ;* mais ils ne font que scandaliser les Persans par leur jargon impropre, et les affermir dans leur infidélité. Car les termes relatifs de *père* et de *fils*, et celui de *génération*, dont ces missionnaires se servent, étant les mêmes termes ordinaires dont on se sert en parlant de la génération charnelle, les Persans s'écrient en frémissant : *Quoi! est-ce que Dieu a une femme ? et fait-il des enfans ?* Comme si nous étions des *anthropomorphites.*

Les chrétiens, sujets des mahométans, sont tout-à-fait ignorans en théologie; et quand les mahométans leur demandent : *Jésus-Christ est-il fils* (enfant) *de Dieu ?* Ils répondent dans les termes de l'Alcoran : Il est l'Esprit de Dieu; n'osant en dire davantage, et n'en sachant effectivement guère davantage. Comme les Persans aiment fort à disputer de religion, j'étois souvent en controverse avec eux; mais quand la dispute tournoit sur la divinité de Jésus-Christ, je leur disois franchement : *Je ne sais pas assez votre dialectique, pour m'énoncer proprement sur un si haut sujet ; mais je m'en tiens à votre principe* : Que les prophètes sont impeccables et infaillibles. *Or, vous reconnoissez Jésus-Christ pour prophète, et il a dit lui-même dans l'Evan-*

gile, qu'il étoit Dieu. Leur réplique étoit, que que le livre que je citois n'étoit pas authentique, mais un livre apocryphe ; et là-dessus nous disputions de nouveau, sans qu'ils gagnassent rien sur moi, grâces à Dieu ; car c'est une grande grâce de Dieu, de n'être point embarrassé par leurs subtilités.

Un de leurs argumens ordinaires, pour prouver que Jésus-Christ n'est pas Dieu, est tiré d'une dispute, qu'ils disent qu'un de leurs *imams*, nommé Imam-Reza, eut contre un moine grec, nommé Jasilous, sur ce sujet. L'imam, ayant long-temps argumenté en forme, se mit à dire au moine : *Prêtre, éclaircissez-moi, je vous prie, sur une chose que j'ai ouï dire de Jésus-Christ, mais que je ne saurois croire. Quoi ?* répondit Jasilous. *C'est*, répliqua l'imam, *qu'il ne prioit point Dieu. Comment*, reprit vite le moine ; *l'Evangile ne le loue de rien tant que de son assiduité à prier Dieu.* Alors, l'imam l'arrêtant là tout court, lui dit : *C'est où je vous attendois ;* puisque Jésus-Christ prie Dieu, il s'ensuit incontestablement qu'il n'étoit pas Dieu ; car on ne se prie pas soi-même.

Ce qui anime le plus les mahométans contre le christianisme, c'est le *culte des images*, qui les porte à regarder tous les chrétiens comme

des idolâtres. Il y a beaucoup d'apparence que ce malheureux culte a donné occasion au progrès du mahométisme, et peut-être même à sa naissance; Mahomet, pour retirer les peuples de ce culte que l'on prenoit avec assez de fondement pour une idolâtrie, s'étant mis en tête de rétablir la loi mosaïque en partie.

Au reste, le nom ordinaire qu'ils donnent aux chrétiens est *Jssai* (*Iyçayy*), de Jésus, qu'ils appellent *Jssa* (*Iyça*). Ils les appellent aussi quelquefois *Nessary*, c'est-à-dire, *amis, favoris, compagnons;* parce, disent-ils, que quand les juifs résistèrent obstinément à Jésus-Christ, ceux là lui adhérèrent. Ils les appellent encore *tersa*, comme on fait en Tartarie, et comme l'Alcoran les nomme, c'est-à-dire, *ceux qui doivent craindre.*

Le dixième, étoit la fête que les Persans appellent *haid Selib* (*éyd ssélèb*), c'est-à-dire, *la fête de la Croix*, qui est apparemment notre Vendredi saint. Nous avons remarqué ci-dessus, que les *calendriers persans* marquent plusieurs fêtes des autres religions; mais, comme ces calendriers sont lunaires, cela fait que ces fêtes font le tour du cercle solaire, avec la lune, tous les trente-trois ans, tombant, par exemple, au milieu de l'été dans une année, et seize ans après au milieu de l'hiver; d'où il s'ensuit que cette

fête de la Croix tomboit au onzième du mois de rejeb, la première fois qu'elle fut mise dans l'*almanach persan.* Ces *almanachs*, comme je l'ai aussi observé précédemment (*), marquent non-seulement les fêtes du pays et celles des religions dont l'exercice étoit établi en Perse à la naissance du mahométisme, mais ils marquent aussi les changemens des saisons qu'observoient les anciens Perses et les anciens Arabes, parce que c'étoit avec quoi ils marquoient le temps, comme nous le marquons à présent, par les mois, et par de certaines fêtes. Ces changemens de saisons sont, par exemple, la *venue des hirondelles* et la *venue des cigognes*, le *chant du rossignol*, le *commencement* et *la fin des vents de saison*, du *chaud et du froid*, *des pluies et des sécheresses*, *des fleurs et de la verdure*, *et les temps propres à la navigation ;* et enfin, ces *almanachs* marquent des événemens mémorables par leur utilité, comme *la découverte de l'acier.*

Le seizième, étoit le jour que les Persans appellent *l'attente de la victoire*, qui tombe au quinzième de ce mois de rejeb. Ils disent que c'est un jour chéri de Dieu, entre les autres, et auquel il exauce plus facilement les prières que

(*) Voyez tom. IV, pag. 350 de cette édit. (L-s.)

l'on lui fait, surtout celles qui regardent la propagation de la religion mahométane, et l'abaissement des autres religions; les imams ayant révélé que quiconque invoque Dieu ce jour-là, pour avoir la victoire sur les infidèles, est exaucé immanquablement.

Le vingt-huitième, étoit une triple fête, l'une de l'*ascension de Mahamed*, qu'ils appellent *Chebmaraje* (1), c'est-à-dire, *la nuit de l'ascension*, parce que la célébration s'en fait de nuit, par des prières, et par des lectures propres à cette solemnité. On verra, dans la vie de ce faux prophète, que les mahométans tiennent pour article de foi, que le troisième jour de sa mort, l'ange Gabriel lui amena de nuit, à son sépulcre, un cheval ailé, nommé Borak (2), sur lequel il le fit monter, et l'emmena au ciel; et c'est le mystère

(1) *Chébi mi'rádje*, la nuit de l'ascension. *Mi'rádje*, désigne l'action de monter avec une échelle, parce que le Prophète montant de ciel en ciel, parvint jusqu'au trône de Dieu à la distance de deux portées d'arc. Il obtint cette faveur la douzième année de son apostolat, en 630 de l'ère vulgaire. Voyez les détails les plus circonstanciés touchant cette époque mémorable de la vie de Mohhammed, p. 33-37 du *De vitâ et rebus gestis Mohammedis*, etc. ex editione arabico-latinâ, Gagnier. (L-s.)

(2) *Boráq* : ce mot signifie éclair : on trouvera la figure de cet animal merveilleux, planche II, tom. Ier du *Tableau général de l'empire othoman*, par M. M*** d'Ohsson. (L-s.)

de cette première fête, qu'ils appellent aussi *la nuit glorieuse.*

La seconde fête est appelée *Moebas* (*mob'âz*), elle a été instituée pour solenniser le jour auquel ils disent que l'ange Gabriel apporta à Mahamed l'ordre de commencer sa mission, et auquel il fut revêtu de l'esprit de prophétie.

La troisième est appelée le *retour d'Abraham de la Mecque.* Les Persans prétendent qu'il y fut plusieurs fois en pélerinage, et c'est du dernier dont ils célèbrent la mémoire.

Le premier novembre, on eut des nouvelles de la cour, que le roi avoit rappelé Nesr-Ali-bek, son favori, fils du kan d'Irivan, qu'il avoit disgràcié au commencement de l'année, comme il a été rapporté, et à qui il avoit fait couper le poing. Le roi lui envoya un habit de brocard d'or, une épée, et un poignard de pierreries, et deux chevaux, avec des harnois qui en étoient couverts aussi, et il lui dit, comme il se mettoit à genoux, en l'abordant : « Nesr-Ali-bek, je veux que nous » buvions ensemble. » Ce jeune seigneur, transporté de joie de son rappel, et sans songer, ni aux cruels revers qu'il avoit éprouvés, ni à la désolation de sa famille, répondit, en se jetant à ses pieds : qu'*il étoit son esclave*, qu'*il ne vouloit vivre qu'autant qu'il lui plairoit*, et qu'*il n'avoit*

d'autre désir que de se conformer parfaitement à ses volontés! Le roi le fit asseoir proche de sa personne, et au bout d'une heure, il lui dit: « Je » t'ai fait ôter une main d'os et de chair, je t'en » veux rendre une d'or et de pierreries. » Quelques jours après, en effet, on le vit paroître en public avec cette main d'or émaillé, faite fort au naturel, tant pour la couleur, que pour la forme, et pour le mouvement des doigts, auxquels il y avoit des anneaux de pierreries pour cinquante mille livres. Il ne paroissoit pas qu'il se souvînt seulement de ce qui lui étoit arrivé.

On apprit aussi à même temps, que l'anti-patriarche des Arméniens étoit arrivé à la cour; et que le roi, prenant connoissance de son affaire, avoit ordonné qu'à l'avenir on n'éliroit point de patriarche qu'avec sa permission.

Peu de jours après, il vint des lettres de Congue (*), port de mer du sein Persique à trois journées de chemin d'Ormus, qui contenoient le malheureux succès d'une petite escadre portugaise, qui y étoit abordée pour recevoir le tribut, ou le présent que la Perse s'étoit engagée l'année précédente de payer tous les ans aux Portugais. On a rapporté plus haut, que l'ambassadeur que le vice-roi de Goa avoit envoyé à la

(*) Voyez sur *Koung* ma note, tom. VIII, pag. 518. (L-s.)

cour, touchant le droit qu'ils prétendent avoir sur la moitié des douanes de ce port, obtint qu'ils auroient quinze mille écus par an, moyennant quoi ils ne se mêleroient plus des marchandises qui entroient dans le port, et qui en sortoient. Le premier ministre Cheic-Aly-can étoit alors hors des affaires. Ce ministre, en haine de ce que cet accord avoit été fait comme subrepticement, dans l'occasion de sa disgrâce, manda à Congue, de ne rien donner aux Portugais. Ils vinrent au mois de mai, et croisant sur les vaisseaux des Indes destinés pour le golfe, ils en emmenèrent la plupart au Congue. Le gouverneur de ce port, nommé *Délaver Aga*, un des fins et rusés personnages qu'il y ait en Perse; qui sait s'accommoder aux manières et aux débauches des Européans, comme s'il étoit né parmi eux; ce gouverneur, dis-je, fit grand accueil à l'escadre portugaise, l'entretint de rafraîchissemens et de festins continuels, et de grandes promesses, tandis que les navires marchands déchargeoient, disant aux officiers portugais, qu'aussitôt qu'il auroit levé les droits, il leur donneroit les quinze mille écus accordés. Ces officiers s'y fièrent, trompés par un si bon traitement, et par les petits présens qu'on leur envoyoit par-dessus; mais aussitôt que les vaisseaux marchands furent partis

pour Basra, il partit lui-même de nuit, sans faire savoir son départ aux Portugais, et le lendemain il leur écrivit de ne pas trouver mauvais qu'il en eût usé avec eux de cette sorte, qu'il en avoit eu ordre de la cour, et qu'étant officier et esclave du roi, il ne pouvoit moins faire que d'obéir aux commandemens de Sa Majesté. Les Portugais se voyant ainsi joués, en furent au désespoir; mais il n'y avoit pas de remède. La mauvaise conduite qu'ils tiennent dans les Indes est cause des outrages qu'ils reçoivent des Persans. Ils s'emportent presque tous en bravades et en vaines menaces; mais comme les Persans voient qu'ils ont toujours du pire contre les Arabes, qui, à l'égard des Persans, ne sont qu'une poignée de misérables, ils ne sauroient croire qu'ils leur puissent faire de dommage.

Les mêmes lettres apportèrent la nouvelle qu'il étoit arrivé deux vaisseaux hollandais au Bander-Abassi, richement chargés; de quoi les marchands du pays furent bien fâchés, et se plaignirent fortement. Pour en entendre la raison, il faut observer qu'il étoit arrivé sept vaisseaux hollandais à Bander-Abassi, au mois d'avril, avec une riche cargaison. Comme il y avoit deux ans qu'il n'en étoit venu aucuns, à cause de la guerre, les marchands crurent qu'il n'en vien-

droit pas sitôt d'autres. Les Français et les Anglais le disoient avec grande assurance, sans songer qu'ils faisoient les affaires de leurs ennemis; et les Hollandais en appuyoient l'opinion secrètement, par leurs créatures; mais quand on leur demandoit directement s'il leur viendroit des vaisseaux d'un, ou deux ans, ils répondoient qu'ils n'en savoient rien, mais qu'il y avoit lieu de craindre que la guerre n'empêchât qu'il en vînt. Les marchands là-dessus achetèrent la cargaison entière des sept navires, et à bon prix; ce que les Hollandais ayant aussitôt écrit à Ceylan, on envoya en diligence ces deux navires bien chargés en Perse, pensant que les négocians seroient obligés d'acheter leur charge, pour être maîtres de toutes les épiceries qui seroient dans le pays, sinon qu'ils les vendroient eux-mêmes promptement, en les donnant au-dessous du cours. La chose arriva comme ils le pensoient, ce qui causa beaucoup de dommage aux marchands. Il n'y en a presque point de ceux qui négocient avec les Hollandais, qui ne se ruinent, et qui ne fassent enfin banqueroute. Les Persans disent qu'il fait bon négocier avec toutes les nations de l'Europe, excepté la hollandaise : que les Hollandais sont les plus fins marchands du monde, qui trompent toute la terre dans le né-

goce, mais à qui il est impossible d'en faire accroire : ils se sont en effet rendus les arbitres du négoce en Perse. Quand les marchands s'unissent à Bander-Abassi, et qu'ils prétendent ainsi mettre le prix à leurs marchandises, ils les envoient vendre à Ispahan; de quoi les marchands ayant peur, parce que cela gâte leur négoce, ils sont obligés de les prendre aux prix que les Hollandais veulent; et le plus grand mal, c'est qu'après en avoir beaucoup acheté, il en vient tout aussitôt aux Hollandais, à quoi on ne s'attend point.

Le quatorzième novembre, se faisoit la fête nommée *Cheb-baraat* (*), c'est-à-dire, *la nuit des pardons*, ou des *délivrances*. Les Persans disent que cette nuit-là, Dieu délivre, par l'intercession de Mahamed et d'Aly, grand nombre d'ames de gens de leur religion hors de l'enfer, les en faisant tirer par l'ange Gabriel; et que cette nuit-là encore, les ames des justes trépassés, et celles qui viennent de sortir de l'enfer, se rejoignent à leurs corps, leur annonçant l'absolution qu'elles ont eue de leurs péchés, et la gloire dont elles sont revêtues, et qu'ils s'en réjouissent ensemble. Ils enseignent qu'il y a un grand mérite à aller ce jour-là lire et prier sur les sépulcres des

(*) *Cheb bérât :* elle tombe le 15 du mois de *cha'bân*. Voyez tom. IV, pag. 403. (L-s.)

morts, et à faire beaucoup d'aumônes. Cette fête est une des mieux observées. Elle dure trois jours, qu'ils appellent *jours de charités* et de *bonnes œuvres*. Ces jours-là, à Ispahan, le commun peuple va en pélerinage avec les femmes et les enfans, à un fort grand cimetière, qui est hors les faubourgs, du côté du septentrion, nommé *Babaroug* (*). La dévotion consiste à s'asseoir sur les sépulcres, à parler chacun à ses parens et et à ses bons amis trépassés, à les appeler, à lamenter, et à prier; et puis on fume, et après on mange, au même endroit, ce que chacun a apporté, fruits, gâteaux, et confitures, dont on fait part largement aux pauvres gens, à l'intention des morts; et aussi afin d'être écrit de bonne encre dans les *livres célestes;* car les prédicateurs enseignent, que ce jour-là, les anges font une revue générale des vivans, marquant à part ceux qui doivent mourir dans le cours de l'année, et puis on va à la foire, qui se tient le long du cimetière.

Le même jour étoit la fête de la nativité de Mahammed-Mehdy, le douzième et dernier imam. J'en ai écrit la vie, comme des autres, dans mon

(*) *Bábá Rokn.* Voyez la description d'Ispahân, tom. VIII, pag. 92. (L-s.)

Histoire de Perse (*), mais il en faut rapporter en cet endroit ce qui regarde la religion. Les Persans croient que cet imam, ou vicaire de Mahammed n'est pas mort; mais qu'après avoir été poussé par ses ennemis dans le désert d'Arabie, en combattant contre le calife de Babylone, à la fin du troisième siècle hégyrique, Dieu l'enleva, et qu'il est gardé dans quelque endroit inconnu sur la terre, ou dans le ciel; d'où, dans le temps prescrit de Dieu, il reviendra sur la terre, tant pour rétablir la race des imams dans le trône impérial, comme les seuls monarques légitimes, en qualité de vicaires ou lieutenans du prophète, que pour tuer l'anti-Mahammed, et pour mahamedaniser, si j'ose me servir de ce terme, le monde universel. Ils appellent l'anti-Mahammed, *Dejal* (*dedjdjál*), mot arabe qui signifie *imposteur;* et ce qu'ils en disent, comme je l'ai déjà touché ci-dessus, n'est presque qu'une imitation, ou un extrait corrompu des oracles sacrés de l'Apocalypse, mêlé de fables, la plupart fades et ridicules; comme, entr'autres choses, ils racontent que cet adversaire est un méchant, faux et meurtrier, qui doit fort étendre

(*) Qui n'a point paru, comme je l'ai remarqué déjà plusieurs fois. Voyez ma note fort circonstanciée sur cet imâm, tom. V, p. 208 et suiv. (L-s.)

l'athéisme d'un côté, et l'idolâtrie de l'autre, et réduire à un très-petit nombre les mahométans, de façon qu'il n'en restera qu'en peu de lieux, et que pour exécuter de si grands maux, il se servira de deux peuples inconnus, nommés l'un *Agioug*, et l'autre *Magioug* (*Gog et Magog*), qui viendront des parties les plus reculées de l'Afrique, où ils sont prêts depuis trois mille ans, et d'où ils ont déjà été une fois sur le point d'inonder le monde, il y a environ deux mille ans; mais qu'alors, Dieu ayant pitié du monde, il envoya un prophète, nommé *Alexandre*, qui les repoussa, les lia de chaînes aux pieds et aux mains, et ferma leur passage par un mur de douze mille pieds d'épaisseur, fait de sept métaux fondus ensemble, auquel ne pouvant toucher, parce qu'ils ont les mains enchaînées, ils le liment et usent avec leurs langues, qui sont comme des rapes ou grosses limes. Mais quand ils ont bien limé, le mur se trouve remis miraculeusement dans sa première épaisseur : que dès qu'ils y auront fait une ouverture, l'anti-Mahammed brisera leurs chaînes, et se mettra à leur tête, pour exécuter tous ses horribles ravages. Ils enseignent que l'avènement de cet adversaire aura ses signes, dont les principaux seront : que la justice sera toute corrompue, que les enfans battront père et mère, que le

soleil changera son cours, se levant en Occident, et se couchant en Orient. Comme ce prodige est un signe à quoi on ne peut se méprendre, les Persans avouent que l'apparition de Mahammed-Mehdi ne semble pas être proche; cependant on lui entretient depuis plusieurs centaines d'années, en plusieurs endroits, des chevaux prêts à monter à son apparition. La tradition enseigne qu'elle se fera à Messala, en Arabie, où l'on croit que l'imam fut enlevé. On y entretient jour et nuit, sans cesser, dans une écurie qui lui est consacrée, des chevaux qu'on ne monte jamais, de peur de commettre un sacrilége, parmi lesquels il y en a toujours un sellé et bridé, avec des armes attachées à la selle, lequel on promène par la ville le vendredi, et aux grandes fêtes, pour nourrir le monde dans cette sotte crédulité. La même chose se pratique à Ispahan, dans une des écuries du roi, que l'on appelle *Tavilé saheb el zaman* (*thavyléhi ssâheb él-zamân*), c'est-à-dire, l'*écurie du roi des temps*, pour marquer que cet Imam Mahammed Mehdi survit à tous les temps, sans être sujet à la mort. On y entretient perpétuellement des chevaux, dont il y en a toujours deux de sellés, un pour lui, et un pour Jésus, fils de Marie, qui doit être son généralissime, comme je l'ai observé (*tom. VI, pag.* 457).

La

La même tradition porte que ce sera proche de la Mecque, que cet imam tuera de sa main l'anti-Mahammed, parce qu'il y aura établi son trône, et qu'après se fera le jugement universel. Les autres mahométans, comme les Turcs, rejettent tous ces contes de Mahammed Mehdi, et ils tiennent qu'il fut tué dans la bataille qu'il perdit contre les troupes de Mouctefi-billa, calife de Babylone; mais que son corps ayant été enterré pêle-mêle avec les morts, sans avoir été reconnu, ses partisans se mirent à dire qu'il avoit été enlevé au ciel. Le nom de Mahammed qu'il porte, de même que le législateur des mahométans, peut être la cause de l'erreur qui se trouve dans plusieurs de nos auteurs chrétiens, qui rapportent que les Persans attendent le retour de leur Prophète, et que ce retour est un des articles de leur créance: ce qui n'est nullement vrai; mais la conformité de noms est apparemment ce qui leur a fait commettre cette méprise. Au reste, les Persans croient fermement qu'il se montre de temps en temps à des gens pieux, et surtout quand ils vont en pélerinage.

Le vingt-huitième, étant au palais Royal, on me conta la réponse que la cour avoit donnée à un envoyé extraordinaire de Moscovie, dont l'on avoit appris, il y avoit quelque temps, l'arrivée,

et dont l'on étoit curieux de savoir le message. Pour le mieux entendre, il faut se ressouvenir de ce que j'ai dit ci-dessus (*tom. II, pag.* 70), en parlant des révolutions de la Géorgie, que lorsque Taimuras, qui en a été le dernier roi, fut fait prisonnier par les troupes du roi de Perse, sa bru, femme de son fils aîné, qui étoit mort plusieurs années auparavant, s'en étoit enfuie en Moscovie, emmenant avec elle son fils unique, qu'elle avoit eu de ce prince, et qui étoit ainsi petit-fils de Taimuras, et son successeur. Le grand duc, comme je l'ai observé au même endroit, reçut fort bien cette princesse et son fils. Il leur fit une maison digne de leur naissance et de leur première fortune; et quand le fils fut venu en âge, il lui donna sa fille en mariage, lui promettant d'employer tout son crédit auprès du roi de Perse, pour le faire rentrer dans le royaume de Géorgie, en qualité de vice-roi. C'est pour ce sujet-là que cet envoyé extraordinaire étoit venu à la cour. Le grand duc l'avoit chargé de dire au roi, qu'ayant pris en sa protection le petit-fils de Taimuras, à qui appartenoit de droit la Géorgie, aux conditions que ce royaume s'étoit soumis à la Perse, dont la principale portoit: que les vice-rois de Géorgie seroient inaltérablement de la famille de son dernier roi Taimuras; et

que l'ayant allié à sa personne, par les liens les plus étroits, il espéroit que sa majesté persane voudroit bien lui donner la vice-royauté de ce royaume-là, d'autant plus qu'elle lui appartenoit de droit, étant petit-fils de Taimuras; et que ne doutant pas que sa majesté n'eût agréable d'en user ainsi, en considération de la justice de la chose, et de son intercession, il avoit envoyé le jeune prince son gendre, avec un ambassadeur extraordinaire, pour baiser les pieds de sa majesté, et pour recevoir d'elle l'investiture de la vice-royauté de Géorgie. Voilà la teneur des lettres du grand duc, que l'envoyé extraordinaire rendit. Il y avoit avec lui un gentilhomme de ce jeune prince, dont l'on parle, qui rendit une lettre de son maître, dans laquelle il mandoit au roi, qu'il étoit venu pour se jeter à ses pieds, et pour obtenir ses bonnes grâces, s'assurant qu'étant serviteur de sa majesté, et son vassal comme il étoit, elle daigneroit le recevoir bien, et lui faire sentir ses faveurs royales; toutefois qu'il s'étoit arrêté sur la frontière, attendant ses ordres. La réponse qu'on rendit aux envoyés, fut, que le roi agréoit l'intercession du grand duc en faveur du petit-fils de Taimuras, et qu'il auroit égard à ses demandes; que le jeune prince pouvoit cependant venir à la cour. Le roi lui envoya de

plus, pour marque et pour gages de ses bonnes grâces, une calate de fort grand prix, consistant en neuf habits complets, dont l'un étoit garni d'agrafes de pierreries, quatre étoient en broderie d'or, et les autres de brocard d'or et d'argent; en une épée et un poignard, garnis de pierreries; en vingt chevaux, et en vingt mille écus en argent. La venue de ce prince mit fort en cervelle les Géorgiens, et surtout le vice-roi de ce pays-là, qui est parent de ce prince, et de la même famille, et lequel est considérable, non-seulement par un grand nombre d'enfans de l'un et de l'autre sexe, tous bien établis, et personnes de courage et d'esprit, mais aussi par de grandes richesses, et par quantité d'officiers de marque qu'il entretient à sa cour. On disoit sourdement chez son second fils, qui est grand-prévôt, et gouverneur d'Ispahan, qu'il ne se déféroit de la vice-royauté que par force, et qu'il seroit dangereux de le pousser si l'on n'étoit beaucoup plus fort que lui, parce qu'il défendroit jusqu'à la dernière goutte de son sang un royaume qu'il avoit étendu et agrandi d'un tiers par ses conquêtes. On croyoit que cette affaire seroit ainsi un os dur à ronger aux Persans; mais le premier ministre fit entendre que, bien loin qu'elle lui donnât de la peine, elle lui donnoit espérance au

contraire de réduire la Géorgie à une pleine sujétion, et de dompter entièrement ce peuple fier et mutin, qui tient si ferme sur les restes de sa liberté, s'opposant souvent avec audace aux ordres du roi de Perse. La voie dont il vouloit se servir, étoit, disoit-on, d'établir ce jeune prince en Géorgie, d'y fomenter ensuite la division, qu'il savoit fort bien qui y naîtroit à son arrivée, plusieurs grands seigneurs du pays étant ennemis mortels du vice-roi; et à la faveur de cette division, mettre enfin un Persan naturel en sa place, et subjuguer ainsi la Géorgie entièrement.

J'eus des lettres de Géorgie au bout de quelques jours, qui confirmoient tout ce que je viens de dire de la venue du petit-fils de Taimuras, et qui m'apprirent de plus que la Colchide, et les autres petits pays d'alentour, où le mahométisme n'est pas encore dominant, étoient entrés en de nouvelles guerres, ayant tué le roi que les Turcs y avoient établi à la fin de l'an mil six cent septante-deux, en la place de celui qui y régnoit, quoique ce nouveau roi fût de la famille royale de Colchide, et parent de celui-là. Un évêque avoit invité à un grand festin ce nouveau roi; et tandis qu'il étoit dans les plaisirs de la bonne chère, sans se défier d'aucun mauvais tour, le vieux roi, avec ses amis, vint fondre sur le logis,

dont le maître étoit de la partie. Le pauvre prince fut incontinent mis en pièces, et tous ceux qui le voulurent défendre. Les Turcs du Mont-Caucase, et de la mer Noire, ayant été avertis de cette révolte, et étant extrêmement indignés que ces misérables Colches et leurs voisins, les forçoient ainsi à les exterminer, s'étoient mis en chemin pour le faire; et, à ce que mes lettres portoient, ils devoient arriver avant la fin de l'année.

Le 29 novembre, on vit la nouvelle lune, que les mahométans appellent le mois de *rahmazan* (*), qui est le mois du jeûne, que l'on annonce solennellement au peuple, de la manière que je l'ai rapporté ci-dessus, au *Traité du jeûne*.

Le lendemain, qui étoit le second jour de ce carême, se faisoit la fête, que les Persans appellent *Nehzoul zohafber Ibrahim* (*Nézoùli ssahhfber Ibrâhym*), c'est-à-dire, *la descente*, ou *l'envoi du livre sacré à Abraham*. Ils font quatre autres fêtes de la même sorte dans le cours de ce mois : la première est au septième du mois; c'est *l'envoi du Pentateuque au prophète Moïse*; la seconde, qui est *l'envoi du Psautier à David*, arrive le treizième; la troisième est *l'envoi de*

(*) Lisez *ramazan*, prononciation persane du mot arabe *ramadhân*. Voyez tom. VII, pag. 135 et suiv. (L-s.)

l'Evangile à Jésus-Christ, et arrive le dix-neuvième; et la dernière, qui arrive le vingt-septième, est l'*envoi de l'Alcoran à Mahammed.* Je m'en vais rapporter de suite ce qu'ils disent de plus particulier sur ces sujets.

Premièrement, il faut observer que les mahométans croient que plusieurs siècles avant la création du monde, Dieu écrivit les livres saints qui devoient régler dans tous les temps la religion publique et les mœurs, lesquels il gardoit dans le ciel auprès de soi, permettant aux Anges d'y lire, comme aussi aux prophètes; car ils tiennent que les prophètes étoient créés tous avant le monde, comme je l'ai déjà remarqué; et que ces livres étoient écrits de son doigt, dans la langue qu'il savoit que parleroient les peuples à qui on les devoit délivrer. On trouve écrit dans leurs auteurs, que selon la doctrine des premiers mahométans, les *Codes sacrés* étoient éternels, comme Dieu même. Ils ne reconnoissent pour *Livres sacrés*, que ceux que je viens de nommer; enseignant, que quoique Dieu ait envoyé au monde cent vingt-quatre mille prophètes, il n'y en a eu que cinq qui aient donné des lois sur le culte public, savoir : Abraham, Moïse, David, Jésus-Christ, et leur faux prophète Mahammed, lesquels ils appellent par distinction *Sahed Ki-*

tab (*Ssâhheb Kitâb*), c'est-à-dire, *maîtres de livres*, sous-entendu *de lois*, et comme qui diroit *des législateurs*. Les Persans enseignent que lorsque Dieu avoit envoyé quelqu'un de ces prophètes au monde, et qu'il étoit venu à l'âge de commencer sa mission, Dieu lui envoyoit par l'ange Gabriel le *Livre sacré*, lequel il vouloit qui fût dans la suite la règle de la foi et des mœurs des hommes; de sorte que l'envoi d'un tel livre abrogeoit entièrement l'autorité du *livre précédent*, c'est-à-dire, ce qu'on avoit cru, et qu'on avoit pratiqué jusque-là, hors dans les choses où le nouveau livre s'accordoit avec le livre précédent, et le confirmoit: que Dieu envoyoit ces livres peu à peu, par versets, ou par chapitres, comme l'Alcoran; ou par livres, comme le Pentateuque de Moïse; ou tout à la fois, comme l'Evangile; et que c'étoit toujours l'ange Gabriel qui en étoit le porteur: et enfin, que quand Dieu retiroit à lui le prophète, il retiroit aussi le Livre sacré, sans qu'il en restât de copie; ce qui étoit pour faire entendre aux hommes, qu'on leur enverroit un autre Code du ciel, dans la suite des temps; ce qui, disent-ils, s'est toujours pratiqué de cette sorte, excepté pour l'Alcoran, dont il est demeuré des copies, parce que Dieu ne doit plus envoyer d'autre livre aux hom-

mes. C'est sur ce fondement-là qu'ils s'imaginent qu'il n'y a plus sur la terre de livre divin, ou de véritable que leur *Alcorän;* de sorte qu'il n'y a point de juge commun dans les disputes des juifs, ni des chrétiens avec eux. Ils respectent à la vérité nos Livres sacrés, qui sont le *Vieux* et le *Nouveau-Testament*, les baisant, les mettant sur la tête, et ne les touchant qu'avec un très-grand respect. Ils avouent même qu'ils contiennent plusieurs vérités; mais ils ne défèrent pourtant point à leur autorité, parce, disent-ils, que ces livres ne sont point les mêmes que les prophètes Moïse et Jésus ont apportés, mais des extraits altérés, et que quand il n'y auroit rien d'altéré, leur autorité a cessé, parce que Dieu a envoyé depuis un autre Livre sacré, et un autre Prophète législateur. C'est ce qui fait que tous les docteurs mahométans tiennent la lecture de ces livres vaine et inutile : quelques-uns la tiennent même criminelle; mais il n'y en a pas beaucoup de cette opinion impie. C'est là ce qu'ils croient de plus particulier sur les livres divins en général. Ils en font monter le nombre à cent quatre envoyés, dix à Adam, cinquante à Seth, trente à Enoch, dix à Abraham, puis les quatre autres ci-dessus nommés. Je vais rapporter à présent ce qu'ils disent de plus remarquable sur chacun en particulier.

Quant au *Code d'Abraham*, ils ne sauroient dire quel nom il avoit, ni sa grosseur, ni en citer des textes, parce qu'en effet il n'y a jamais eu de tel livre; et que c'est une fiction originaire du Talmud, où il est parlé d'un *sefer jetfera*, *livre de la création*, dont Abraham est cité pour auteur; mais comme les mahométans prétendent que la créance des Arabes en étoit puisée, ils enseignent qu'il contenoit, entre les autres choses, cinq commandemens, savoir : des *prières canoniales*, l'*ablution d'eau*, le *pélerinage de la Mecque*, l'*observation du jour du Sabbat*, et le cinquième, *de se tourner vers la Mecque*, en faisant ses prières. J'ai rapporté ci-dessus (*Voyez ce nom à la table des matières*) ce qui se trouve de plus remarquable touchant le patriarche Abraham, dans les Légendes des Persans.

Quant au Pentateuque, ils l'appellent *Taurat*, comme les juifs, soit du mot hébreu *Tora*, qui veut dire loi, soit de celui de *Tour*, qui est le nom qu'ils donnent particulièrement à cette branche du mont Taurus, que nous appelons *Sina*, sur laquelle la loi mosaïque fut délivrée. J'ai observé ci-dessus en général, que les mahométans font de longues histoires des patriarches et des prophètes de l'*Ancien-Testament*. En voici une qu'ils font de Moïse, pour servir d'échantil-

lon. Ils disent que ce prophète ayant été long-temps à prêcher au roi Pharaon, qui étoit athée et tyran, l'existence d'un Dieu éternel et la création du monde, voyant qu'il ne gagnoit rien sur son esprit ni sur celui de sa cour, il fit bâtir en secret un beau palais, dans un endroit désert, à deux journées d'une maison de campagne où le roi alloit passer tous les étés, et quelques années après, il fit en sorte que le roi étant à la chasse, fut s'engager de lui-même à aller de ce côté-là. Le prince apercevant de loin un grand édifice dans ce lieu désert, voulut voir ce que c'étoit, et demanda qui l'avoit fait bâtir. Personne de la suite n'en savoit rien. Moïse s'avança à la fin, et dit au roi, qu'*il falloit que ce palais se fût bâti de lui-même.* Le roi se mit à rire, et lui dit que pour un homme qui se disoit prophète, c'étoit une belle chose à dire, qu'*un tel palais se fût bâti de lui-même au milieu d'un désert.* Moïse arrêta le roi là-dessus, et lui dit : « Sire, vous » trouvez extravagant qu'on dise que cette mai- » son s'est faite d'elle-même, comme étant une » chose impossible; et cependant vous croyez » bien que le monde s'est fait de lui-même. » Si ce beau palais, qui n'est qu'un atome » en comparaison, ne peut être venu de soi- » même en ce désert, comme en effet cela est im-

» possible, combien plus est-il impossible que ce » monde, aussi solide, aussi grand, et aussi ad- » mirable qu'il est en toutes ses parties, se soit » fait de lui-même, et ne soit pas au contraire » l'ouvrage d'un architecte très-sage, et très- » puissant. » Le roi fut convaincu par ce raisonnement, et adora Dieu, comme Moïse lui enseigna de faire.

Ils appellent le Psautier, *Zebour*, terme qui signifie *livre*, et qui se prend pour un livre de cantiques, parce que ce livre divin n'est qu'un recueil de cantiques sacrés. Les Persans ne font pas beaucoup d'histoires de David; mais ils en font sans nombre de Salomon, son fils, auquel ils disent que Dieu donna le don des miracles plus abondamment qu'à aucun autre avant lui; tellement, que si on les en croit, il commandoit aux anges et aux démons, et il étoit porté par les vents dans toutes les sphères et au-dessus des astres. Toutes les choses de la nature lui parloient et lui obéissoient, animaux, végétaux, minéraux; il se faisoit enseigner par chaque plante, quelle étoit sa propre vertu, et par chaque minéral, à quoi il étoit bon de l'employer : il s'entretenoit avec les oiseaux, et c'étoit d'eux dont il se servit pour faire l'amour à la reine de Saba, et pour la persuader de le venir trouver; toutes fables que

l'Alcoran a prises des Commentaires des juifs. Parmi ces dialogues fabuleux de Salomon, il y en a un avec le roi des fourmis, qui porte, que Salomon passant un jour à la campagne, il reconnut ce roi des fourmis, le prit, et le mit sur sa main ; et que comme il le prenoit, ce petit insecte cria à toute sa troupe : « Fourmis, retirez-» vous, de peur que le trône du roi Prophète ne » vous écrase toutes ; » que Salomon ayant demandé à cette fourmi, après beaucoup d'autres questions, si elle le reconnoissoit pour plus grand qu'elle : « Non, répondit-elle, je suis un plus » grand roi que vous, parce que vous n'avez » qu'un trône matériel, et que pour moi, votre » main me sert de trône. »

Pour ce qui est de l'Evangile, qu'ils nomment *Ingil* (*indjyl*), ce qui est le même nom, ils tiennent, comme je l'ai observé ci-dessus, que Jésus-Christ l'ayant reçu de l'ange Gabriel, le donna à lire à ses apôtres et à ses disciples ; mais qu'il le remporta avec lui lorsqu'il remonta au ciel, parce que les hommes prenoient de travers la sainte doctrine qu'il contenoit. Cependant, que comme ce livre étoit presque tout entier dans la mémoire des apôtres, quelques-uns d'eux se mirent à écrire chacun ce qu'il en avoit retenu, pour servir à l'instruction des peuples ; et

que c'est là l'Evangile que les chrétiens ont, *qui n'est point*, disent-ils, l'*Evangile que Jésus apporta du ciel, mais un récit historique des Dits et Faits de ce grand Prophète, recueillis par ses apôtres, lequel a été depuis altéré en plusieurs manières par ses premiers sectateurs.* Pour preuve de cela, ils disent qu'il ne faut que comparer l'Evangile avec les autres Livres sacrés; car dans ces livres-là, c'est toujours Dieu qui parle, et non le Prophète, au lieu que l'Evangile est une histoire de ce que Jésus fit, et de ce qu'il dit en chaque lieu où il alla. Ils ajoutent que le vrai Evangile commençoit par ces mots : « O Pro» phète! j'envoie mon ange pour te préparer le » chemin. » Rêverie forgée sur les premières paroles de l'Evangile selon saint Marc.

Quant à l'*Alcoran*, comme c'est le Code sacré des mahométans, la source de leur foi et de leur culte, la règle de leurs mœurs, et le seul livre qu'ils tiennent pour canonique, j'en traiterai plus au long que je n'ai fait des autres, et je commencerai par représenter en gros ce que c'est que ce livre mensonger, qui abuse tant de nations depuis onze siècles. La première fois qu'on le lit, il paroît une masse informe et grossière, sans art et sans méthode, où il n'éclate ni imagination, ni force de sens, ni argumens solides; et

où au contraire, les contradictions sautent aux yeux, les anachronismes sont les plus lourds du monde, et les répétitions sont entassées l'une sur l'autre. Les matières de cet ouvrage, qu'on trouve attachées l'une à l'autre sans liaison et sans suite, sont d'une part, des histoires de l'*Ecriture sainte*, et particulièrement du *Pentateuque*, tronquées et falsifiées; et de l'autre, des traditions des juifs et des chrétiens, des dogmes philosophiques, des proverbes, et des sentences morales; le tout entremêlé de réflexions pieuses sur la justice, sur la puissance et sur la miséricorde de Dieu, rapportées au culte divin, à la justice civile, et principalement à la charité qu'il faut avoir envers le prochain. On y a fourré encore de çà et de là, avec dessein, et avec assez d'artifice, des discours de Mahammed, de sa religion, et de son *Alcoran* même, comme par prophétie; tellement, qu'encore que ce soit au fond un monstrueux corps d'ouvrage que tout ce livre-là, on découvre, après l'avoir relu et bien considéré, que son faux auteur devoit être un esprit fin et habile, et le moine Serge, qu'on dit qui lui aida à le composer, un homme de quelque lecture et de quelque érudition, surtout dans la littérature sacrée; mais fort entaché des hérésies de son temps, surtout de celle des monothelites, et l'on recon-

noît que ce livre séducteur fut composé avec dessein, tel que je viens de le représenter, afin qu'il parût plus mystérieux. C'est à ce trompeur dessein que je rapporte le style court et les matières entrecoupées de cet ouvrage : l'obscurité qu'on y trouve répandue, impénétrable en plusieurs endroits, et de fréquentes narrations des histoires de l'*Ecriture-Sainte*, d'une toute autre sorte qu'elles n'ont été premièrement rapportées; toutes choses qui ne peuvent qu'être affectées, soit pour cacher le larcin que faisoit ce faux trompeur dans les livres des juifs et des chrétiens, soit pour rendre sa nouvelle religion plus différente des autres. C'est encore à cette même malignité qu'il faut rapporter ces anachronismes avec lesquels il confond des personnes et des faits, qui sont séparés dans le *Vieux-Testament* par plusieurs siècles d'intervalle, afin qu'on ne crût pas que ce fût la source d'où il les avoit tirés. Mais quelque peine que prît cet imposteur à faire paroître son livre comme une pièce originale et sans pareille, on s'apercevoit, de son temps même, de la ressemblance affectée qu'il avoit dans son économie avec les prophéties du *Vieux-Testament*, et on le lui reprochoit, comme il l'a rapporté lui-même dans son *Alcoran*. En effet, il feint toujours que Dieu l'envoie ; n'y ayant

ayant pas une page où l'on ne trouve, et souvent plusieurs fois : « Va (aux Arabes), dis-leur, » parle-leur, répond-leur; », ce qui est imité des livres de Moïse et des Prophètes, et entre les autres d'Ezéchiel. Il n'y en a pas une non plus où l'on ne lise ces mots : *Dieu est connoissant et puissant;* ce qui est pris du prophète Daniel. De plus, comme dans le Deutéronome, et dans tous les Prophètes, les menaces et les promesses se suivent d'un verset à l'autre, la même économie est observée dans l'*Alcoran*, dans toutes les pages. Enfin, comme l'*Ecriture-Sainte* nous représente Dieu affecté par les passions morales et par les sens intérieurs, l'*Alcoran*, par singerie, s'est servi de termes si grossiers et si corporels, en traitant de l'*essence de Dieu*, que les premiers mahométans crurent que Dieu étoit corporel; ce que les savans, qui vinrent dans la suite, ayant traité d'impiété et de folie, les empereurs de Babylone, pour sauver l'honneur de leur *Alcoran*, défendirent de disputer de la nature de Dieu; mais les docteurs qui sont venus depuis, l'ont sauvé d'une autre manière, en enseignant qu'il falloit entendre figurément ces passages qui attribuent à Dieu des membres et des parties.

Je passe à ce que les Persans enseignent touchant ce livre. Ils remarquent premièrement,

qu'il a été écrit en ancien caractère arabe, qu'on appelle le caractère *cufique*, en langue arabe littérale; car il faut observer qu'il y avoit dès le temps de Mahammed, comme il y a encore à présent, deux sortes d'idiome arabe: le vulgaire, comme on le parloit dans l'usage ordinaire; et le littéral, qu'on avoit réformé et corrigé sur l'hébreu, dont il est originaire, mais dont il s'étoit fort éloigné. J'ai rapporté ci-dessus que les mahométans appellent l'arabe littéral, la *langue d'Ismaël*, et qu'ils disent qu'Ismaël la composa sur la langue hébraïque, mais beaucoup plus parfaite. Les Persans disent secondement, quant au style, qu'il est pur, clair, élégant, jusqu'au miracle. Il est vrai que tous ceux qui l'entendent bien, de quelque religion qu'ils soient, demeurent d'accord que l'on y trouve tout ensemble, presque en perfection, deux qualités difficiles à assembler, savoir la clarté et la brièveté. Les mahométans, en vue de l'élégance de l'*Alcoran*, l'appellent *un miracle courant*, c'est-à-dire, *continuel*, pour faire entendre que chaque phrase a une beauté surnaturelle. La *grammaire* arabesque en a tiré toutes ses règles et tous ses exemples; à cause de quoi on la définit *un assemblage méthodique des règles propres à apprendre la langue arabesque, tirées de la parole de*

Dieu; et c'est une des raisons pourquoi ils donnent l'*Alcoran* à lire aux enfans, dès qu'ils savent lire. Enfin, on admire dans le style, jusqu'à l'exactitude de l'orthographe, de la ponctuation et des accens. Cependant, quoi que les gens enchantés de ce livre aient pu dire, pour en faire croire le style surnaturel, il s'en est trouvé parmi les plus doctes de ses commentateurs, qui ont dit hardiment : qu'*ils ne voyoient rien de miraculeux dans le style de l'Alcoran, et qu'on pouvoit écrire d'un aussi beau style.* Mais c'est néanmoins ce que personne de ce pays-là n'a jamais osé tenter, les premiers empereurs mahométans ayant mis bon ordre que leur faux prophète n'eût point d'émule, par les défenses qu'ils firent, sur peine de la vie, de rien composer où il pût paroître aucune imitation du style de l'*Alcoran.* L'histoire de ces monarques rapporte qu'un célèbre auteur de leur religion, nommé *Molla Achem*, fut mis à mort, l'an 320 de l'hégire, pour avoir mis en avant que l'*Alcoran* étoit un corps à deux faces, qui paroissoit tantôt homme, tantôt bête, selon les vues dans lesquelles on le regardoit. On trouve dans des légendes de cette religion, que Mahammed alléguant l'élégance de ce livre, pour prouver qu'il venoit du ciel, et défiant le monde d'en composer un qui fût si

éloquent, le prince de la Mecque engagea sept des plus doctes Arabes à composer un ouvrage qui fût aussi éloquent, mais que les fourmis mangeoient de nuit ce qu'ils faisoient de jour; cependant, qu'ayant montré à la fin quelques pages de leur ouvrage à Mahammed, il leur dit: « Véritablement, ceci est éloquent; mais vous n'arriverez jamais à rien faire de pareil à l'Alcoran. »

Ce livre est gros à peu près comme le Pentateuque, et les mahométans, qui en savent jusqu'au nombre des points, disent qu'il contient trois cent mille lettres, soixante mille mots, et douze mille distiques, ou doubles vers, qu'ils appellent *beith*, dont chacun contient cinquante lettres. Vous voyez que tout est par nombre juste en ce livre. Les Persans faisant allusion aux soixante mille mots, dont j'ai remarqué qu'il est composé, disent qu'il y a soixante mille miracles dans l'*Alcoran*, autant de miracles que de mots. Le livre fut divisé en parties, aussitôt qu'il fut recueilli. Quelques-uns le divisèrent en trente, d'autres en soixante parties; et puis on le divisa en chapitres, et les chapitres en versets. Le nombre des chapitres est de cent quinze; celui des versets, de six mille cent seize, ou six mille deux cent cinquante, ou six mille trois cents; car les docteurs en disconviennent entr'eux, sans dis-

puter pourtant sur ces minuties, parce que la religion défend de le faire. On ne peut rien voir de plus inégal et de plus irrégulier que la division des chapitres de ce livre, les uns étant fort courts, comme le premier, par exemple, qui n'a que six versets, et le second en ayant deux cent quatre-vingt-six. Ce second chapitre est plus grand que les quarante derniers, et les dix-huit premiers chapitres font la moitié du livre; et c'est ce qu'il y a seulement de régulier dans cette division, que les derniers chapitres sont les plus courts, et les premiers sont les plus longs, hors le premier chapitre, qui ne passe pas aussi proprement pour un chapitre, mais pour la préface, ou pour l'introduction. La même difformité de mesure se trouve dans les versets; et une autre difformité plus grande encore, c'est qu'on ne les a pas coupés par rapport au sens, et à la suite, mais sur une certaine mesure de cadence et de rime, par laquelle on n'a regardé qu'au son et à l'oreille. Il faut remarquer encore sur ce sujet que les versets ne commencent pas à la ligne, mais sont séparés les uns des autres par une figure qui ressemble à un de leurs *u* renversé; et de dix en dix versets, il y a de plus une *h*, qui est la première lettre du mot arabe, qui veut dire *dix*, laquelle fait une seconde subdivision; ce qui est

aussi à l'imitation des juifs, qui divisèrent leur loi en sections, après l'avoir divisée en chapitres et en versets.

Les chapitres de l'*Alcoran* sont appelés *souré*, et les versets *aya*. Souré (*ssoûrat*), écrit par la lettre qu'on appelle *sad*, signifie le *visage*, et aussi *ressemblance ;* ce qui a fait dire à quelques docteurs, qu'on avoit donné ce nom aux chapitres de l'*Alcoran*, pour exprimer la parfaite ressemblance qu'ils avoient avec les originaux apportés du ciel : mais lorsqu'il s'écrit par la lettre qu'on appelle *sin* (*soûrat*), il signifie *partie d'ordre*, *degré* et *leçon ;* et c'est dans ce sens-là que l'on le prend le plus communément, les chapitres d'un livre étant ses parties, étant pareillement ses degrés, pour aller du commencement à la fin, et étant aussi une leçon pour ceux qui y étudient. Le nom de *souré*, dans le sens de leçon, convient d'autant mieux aux chapitres de ce livre mensonger, que Mahammed donnoit ces chapitres à lire et à apprendre par cœur à ses disciples, à mesure qu'il les recevoit du ciel, comme il disoit ; c'est-à-dire, à mesure qu'on avoit achevé de les faire, et qu'ils leur tenoient lieu de leçon. Pour ce qui est du mot d'*ayat*, qui est le nom des versets, il signifie *signe*, et *marque*, parce qu'il marque les endroits où il

faut faire des pauses, en lisant. Ce mot se prend encore pour merveille et miracle.

Les chapitres ont tous un titre particulier, comme les juifs en avoient donné aux chapitres de leur loi, lesquels titres sont pris, ou de noms d'hommes, comme ceux qui sont intitulés le *chapitre de Locman*, le *chapitre de Joseph;* ou de noms de bêtes, comme ceux qu'on appelle le *chapitre de l'Araignée*, le *chapitre de la Vache;* ou de choses inanimées, comme ceux qui ont pour titre *du Soleil*, *de la Caverne;* ou de mots inintelligibles, comme le chapitre 20, qui est intitulé le *chapitre Thé*, mot qui n'a point de signification : de quoi il faut excepter le premier chapitre de ce livre, lequel n'a point de titre, parce que c'est plutôt une introduction qu'un chapitre, comme je l'ai observé, mais qui ne laisse pas d'avoir sa dénomination particulière, étant appelé *fatha* (*fâtéhhah*), c'est-à-dire, l'*ouvrant* ou l'*ouverture*, soit parce qu'il se présente le premier à la tête du livre, soit parce qu'il en donne l'entrée et l'introduction. Les sujets de ces titres sont pris, les uns de la matière contenue dans le chapitre, comme le chapitre douzième, qui est intitulé *de Joseph*, parce qu'il contient une histoire, ou plutôt une longue fable de ce patriarche; d'autres titres sont pris de la

première parole par où le chapitre commence; et pour les titres que j'ai dit qui sont inintelligibles, les commentateurs avouent que le sens en est si caché qu'on ne le sauroit découvrir. Par-dessus toutes ces marques critiques, on trouve, au commencement des chapitres de l'*Alcoran*, des mots *cabalistiques* qui ne signifient *rien*, non plus que les lettres *Samech* et *P* que l'on trouve entremêlées dans le texte du *Pentateuque*, dans quelques exemplaires modernes. Ces mots sont tous des monosyllabes, les uns de trois lettres, d'autres de deux, d'autres d'une seulement. Ils ne sont pas tous différens l'un de l'autre, il n'y en a au contraire que quatorze en tout. Les commentateurs se sont bien donné la gehenne pour en trouver le sens, mais après avoir bien tourné les lettres de ces mots de toutes façons, ils avouent que Dieu seul est capable de le faire, mais cependant que ces mots sont fort mystérieux. J'en rapporterai un, pour mieux faire entendre ce que c'est, et je choisirai celui qui se trouve à la tête du chapitre onzième, et de quatre autres chapitres; c'est le mot *alm*, qui, pris proprement, est une interrogation que nous disons en notre langue *est-il?* ou *n'est-il pas?* mais les commentateurs de l'*Alcoran* enseignent que les trois lettres de ce mot monosyllabe font

trois mots qui signifient *moi Dieu sage*, ou bien *Dieu clément, exauçant*, ou bien *Dieu, Gabriel, Mahammed*, et d'autres explications, selon les découvertes des commentateurs. La plupart des auteurs s'imaginent que ces mots mystiques sont des parties des épithètes de Dieu, qui ont du rapport à ce qui est dit de sa nature et de ses attributs dans les chapitres au commencement desquels ils sont mis. D'autres y cherchent les grandeurs de Mahammed, son nom, celui des anges et de ses successeurs. D'autres les considèrent comme des talismans divins, desquels si l'on connoissoit l'usage, c'est-à-dire, si on les savoit combiner, on opéreroit toutes sortes de miracles. Enfin, il y a des docteurs qui veulent que ces mots contiennent les prédictions des principaux événemens et des plus grandes révolutions depuis leur législateur jusqu'à la fin du monde, citant pour autorité un passage d'Ali, que *le Coran contient les histoires du passé, les lois du présent, et les prédictions de l'avenir.* Mahammed appelle dans l'*Alcoran* ces mots inintelligibles, de *sûres marques que ce livre est très-clair;* et toutefois, lorsqu'on demande aux mahométans quelle assurance on en peut tirer, puisqu'on ne sait ce qu'ils signifient, ils répondent dans les termes d'Aboubekre, beau-père et suc-

cesseur de Mahammed, à ceux qui lui faisoient la même question : qu'*en tous les livres divins, il y a quelque secret, que Dieu se réserve, pour exercer la foi des hommes.* Enfin, les chapitres de ce livre sont encore distingués par l'inscription du lieu où Mahammed les publioit, qui sont les villes de la Mecque et de Médine, parce que depuis qu'il se mit à forger sa religion, il demeuroit tantôt dans l'une de ces villes, tantôt dans l'autre; et de là vient que les chapitres sont tous appelés *mekié*, ou *medinié* (*mekkyéh* et *medynyéh.*)

Quant au nom de ce livre qui est appelé *Corah* ou *Coran*, et en y joignant l'article *el Coran* (*ál-Qorân*), *le Coran*, dont nous avons fait *Alcoran*, il vient du verbe *cora* (*qará*), qui signifie également *lire* et *recueillir*, de sorte que le mot de *coran* (*qorân*) veut dire *leçon*, ou *lecture*, et aussi *recueil.* Quelques docteurs préfèrent le premier sens, disant que ce livre est la leçon que doivent apprendre tous ceux qui suivent leur loi, et qui doit être lue en public dans tous les lieux de dévotion, dans le même sens que les juifs appeloient toute la loi *mithra* (*michna*), c'est-à-dire, *lecture.* D'autres docteurs, en plus grand nombre, tiennent au contraire pour le second sens, disant que ce livre est appelé *Coran* ou *Recueil*, parce que c'est le recueil de plusieurs chapitres, que l'ange Gabriel

apporta de la part de Dieu à Mahammed; dans le même sens que les chrétiens ont donné au recueil des livres sacrés le nom de *Bible*, c'est-à-dire, *volume* ou *recueil* par excellence. C'est ce que l'on voit dans l'Alcoran même, qui porte que Moïse reçut de Dieu des Corans; mais d'autres docteurs tiennent que le mot de *coran* comprend l'une et l'autre idée. Des auteurs chrétiens ont voulu rapporter l'étymologie de ce terme de *coran* à celui de *coréis* (*qoréïch*), qui est le nom de la tribu dans laquelle naquit Mahammed; mais c'est en quoi il n'y a ni vérité ni sens. Les mahométans donnent encore d'autres noms communément à ce livre : l'un est celui de *forcan* (*forqân*), venant d'un verbe arabe qui signifie *diviser*, *distinguer*, ou parce que ce livre est divisé en parties, ou parce qu'il distingue le bien d'avec le mal, le fidèle d'avec l'infidèle. Les autres sont *Ketab azis* (*Kétâb a'zyz*), *livre incomparable*, *Calam cherif* (*Kelâm chéryf*), *la parole noble*, *Mushaf* (*Musshhâf*), terme qui dénote un *volume d'écrits*, de quelque genre que ce puisse être, mais qui, dans l'usage, ne s'emploie que pour signifier un *volume d'écrits divins.*

Ce fut Aboubekre qui, l'an treizième de l'hégire, donna le nom de *Coran* au livre dont nous parlons, après en avoir fait le recueil. L'histoire

rapporte que tous ceux qui en avoient embrassé la doctrine le savoient presque par cœur, et se l'apprenoient les uns aux autres, parce qu'il n'y en avoit encore point d'exemplaire; mais ce prince qu'on peut appeler le *Numa des Arabes*, en assembla tous les cahiers qu'il trouva dans le cabinet de Mahammed, et les réduisit en un volume, mais sans y observer d'ordre, ni pour les matières, ni pour le temps qu'ils avoient été publiés; de sorte que le chapitre qui a été publié le premier, a été mis le quatre-vingt-seizième en ordre. Les Persans prétendent qu'il retrancha plusieurs choses de l'Alcoran, et Omar, son successeur, aussi. C'est pourquoi ils rejettent cette édition d'Aboubekre, et la tiennent pour apocryphe. Celle qu'ils reçoivent, est l'édition d'Aly, dont il y a sept copies ou éditions qu'on tient orthodoxes, bien qu'elles diffèrent toutes en quelque chose. Les principales sont celle de Basra, et celle de Hossein, fils d'Aly, qu'ils assurent avoir été revues et corrigées par Aly et par les imams. Il faut observer que les principaux disciples de Mahammed furent Omar et Aly, ses parens, qui, étant devenus ennemis sur le point de la succession, se divisèrent aussi sur le point de la doctrine. Chacun accusoit son adversaire de rapporter faussement l'Alcoran, et chacun l'expliquoit diffé-

remment. Omar prenoit tout dans un sens charnel; Aly le prenoit, au contraire, dans un sens spirituel et anagogique.

C'est un des principaux points de foi parmi les mahométans, que l'Alcoran a été apporté à Mahammed par un ange de la première hiérarchie, écrit du doigt de Dieu; mais on dispute sur quoi il étoit écrit, sur des lames d'or ornées de pierreries, comme quelques imams l'ont avancé, ou sur des feuilles de soie, comme d'autres docteurs l'enseignent, en disant que ces tablettes d'or et de pierreries, dont ont parlé ces imams, signifient *la sublimité des choses révélées*. Ils disputent aussi fort entr'eux du temps que cela arriva, c'est-à-dire, en combien de temps; car tous conviennent que ce fut à diverses fois que la pièce lui fut envoyée, chapitre à chapitre, versets à versets, selon l'exigence des cas, de manière qu'il ne lui apportoit quelquefois que deux versets: comme, lorsque Mahammed demanda à Dieu à quel moment précis il falloit commencer le jeûne et le finir chaque jour du carême, il lui envoya alors deux versets seulement pour servir de réponse. Quelques auteurs prétendent que vingt-trois ans furent employés de cette manière à envoyer l'Alcoran. Ils ajoutent que l'ange Gabriel lui infusa la science de ce livre entier tout d'un coup, de

sorte qu'il le savoit par cœur parfaitement, sans avoir besoin du livre, et que cela arriva de nuit, le 27 du mois de ramazan, qui est le jour qu'ils font la fête de l'envoi de l'Alcoran, laquelle ils appellent *cheb mahraf* (*cheb ma'râf*), *la nuit de la descente* (*); et, parce qu'il y a diversité d'opinion entre les docteurs sur le quantième du mois, ils gardent la fête les neuf dernières nuits du mois. Mais quelques auteurs prétendent que Mahammed n'apprit le *Coran* (*Qorân*) qu'en plusieurs années, et à mesure qu'il le recevoit de Gabriel; et qu'à mesure que cet ange lui en apprenoit quelque chose, il le dictoit à Aly. Les Turcs soutiennent que c'étoit à Omar qu'ils appellent son secrétaire.

Il y a eu autrefois de grandes disputes encore, et même de longues guerres parmi les mahométans; savoir, si ce livre, envoyé à Mahammed,

(*) Ce mot est visiblement altéré, et la traduction inexacte. Suivant Al-Qodhâï, le Qorân descendit (du ciel) la nuit du 24 de ramadhân, 620 ans après l'Evangile (l'an 621 de l'ère vulgaire). On nomme cette nuit *Léilét él-qader*, la nuit de la noblesse et de la grandeur, ou la nuit de la disposition et du décret divin. La tradition veut que le Qorân descendit une seule fois en totalité la nuit qader, d'une table gardée (dans le ciel supérieur) vers le ciel du monde, ou le ciel inférieur; l'ange Gabriel le recueillit en un seul volume, et le transmit à l'Apôtre par parties, et pendant l'espace de vingt-trois ans. La première remise eut lieu le 24 de ramadhân. *Ismael Abul-Feda de vitâ et rebus gestis Mohammedis*, etc. ex edit. arabico-latinâ Gagnier, pag. 14 et 15. (L.-s.)

est créé ou incréé. Les Turcs qui tiennent pour le dernier, disent pour raison, qu'étant la pure parole de Dieu, il est incréé; les Persans qui tiennent pour l'autre, soutiennent qu'étant l'ouvrage de Dieu, il doit être créé; et pour savoir pareillement si ce livre étoit le même que Dieu avoit créé dans le ciel, ou si c'en étoit une copie; mais, enfin, on convint qu'il seroit libre d'en croire ce que l'on voudroit, mais qu'on n'en disputeroit point. Ils débattent encore sur le temps qu'il a été créé, et cela, à l'occasion du *chapitre* nonante-septième, qui porte qu'il y a mille mois qu'il est écrit. Et enfin, ils débattent sur la manière de l'entendre. Les Turcs, et ceux qui sont de leur religion, se tiennent à la lettre, et les autres mahométans, entre lesquels sont les Persans, enseignent qu'il faut chercher le sens des passages dans les explications des saints et des plus célèbres docteurs. C'est un abîme que les diverses gloses et les divers commentaires de l'Alcoran, malgré lesquels les docteurs sont à toute heure obligés de céder aux contradictions et aux sottises de cette rapsodie; ce qu'ils font, en disant que Dieu seul en a l'intelligence, qu'il ne l'a jamais accordée qu'au Prophète, et que c'est une économie particulière de Dieu, que l'esprit humain ne la puisse acquérir, afin de l'élever d'un côté par

la recherche des divins mystères, et de l'humilier de l'autre par le sentiment de son insuffisance à les pénétrer. Il y a eu même des savans hommes qui ont dit que l'on ne l'entend point du tout; et qu'on erre aux endroits même où l'on croit voir le plus clair. C'est après cela qu'ils disent qu'il y a sept voiles sur l'Alcoran, c'est-à-dire, qu'il y a sept sens cachés sous celui de la lettre. Le mot original est *betne* (*), c'est-à-dire, *face;* ce qui revient à ce que les juifs disoient que l'Ecriture-Sainte a soixante-douze panim : lesquels sept sens sont tous si mystérieux, que les esprits les plus éclairés ne peuvent pénétrer que le troisième, et que nul n'a percé les autres, à la réserve de Mahammed et des douze imâms; à quoi se rapporte ce qui se lit dans les *Hadis* (*Hhadyz*), qui est le livre des actes de leurs saints, que, lorsque le dernier iman reviendra, il jettera à l'eau tous les commentaires sur l'*Alcoran*, et convaincra le monde de n'y avoir rien entendu. Quelques docteurs ont encore passé plus avant, en avançant *qu'il y avoit des choses dans ce livre qui paroissoient des blasphèmes*, mais qu'*elles y étoient insérées exprès.*

Cependant, on ne sauroit croire la profonde vénération et la parfaite déférence que les maho-

(*) Lisez *bâthen* : ce mot signifie interne, mystique. (L-s.)

métans

métans ent pour ce livre, l'encens qu'ils lui donnent, la divinité qu'ils lui attribuent, la vertu dont ils prétendent qu'il est rempli. Ils disent, entre les autres choses, que *les grands noms de Dieu y sont cachés ou mêlés, à la seule prononciation desquels Moïse, Salomon et Jésus-Christ ont fait tous leurs miracles, et à la faveur desquels on en feroit de pareils, si on les savoit trouver.* Les éloges de ce livre composent des livres entiers. Parler contre, ou le manier sans révérence, est, à leur avis, un crime digne de tous les supplices, et pareil à celui d'avoir blasphémé contre Dieu. Ils le baisent et le portent au front, en le prenant et en le remettant, observant de ne le tenir jamais au-dessous de la ceinture, lorsqu'ils le portent. Ils le gardent toujours dans un lieu propre, et couvert d'une toilette ou de quelque autre chose, qui empêche la poussière de le gâter. Ils y lisent avec la plus grande attention du monde; et, pour le faire avec moins de distraction, ils le lisent tout haut, à la manière du plain-chant, comme s'ils bourdonnoient, et ils remuent toujours légèrement la tête et le corps sur leur siége, ou à genoux, avec quoi ils se captivent à leur lecture, à la façon des juifs qui lisent le *Pentateuque*, et qui font leurs prières de la même façon. Il faut observer de plus que les

mahométans défendent de toucher ce Livre, sans être net de ces sortes d'impuretés, que leur religion enseigne qui rendent l'homme pollu. C'est pour cela qu'il y a écrit à la plupart des *Alcorans*, sur la couverture, ou aux marges, *que nul ne touche ce livre, s'il n'est purifié.* Il y a même des chapitres qu'il n'est permis de lire qu'après s'être lavé le corps entier. En Turquie, on puniroit de mort un homme qui en auroit parlé avec mépris; et si quelqu'un d'autre religion en touchoit par hasard la couverture, il n'échapperoit pas les coups, ou l'avanie. On est plus raisonnable en Perse; car on permet, même aux chrétiens, de lire l'*Alcoran*, de l'avoir chez soi, et quelquefois d'en combattre la doctrine, pourvu que ce soit avec modestie. Les Persans souffrent aussi qu'on le traduise en leur langue, ce que les Turcs ne font pas; et la plupart des grands *Alcorans* de Perse ont des gloses interlinéaires en persan. J'en donnerai ici un échantillon, en rapportant le premier chapitre de ce Livre avec la glose persane, marquée en *italique*. J'ai remarqué ci-dessus qu'il passe pour la préface ou l'introduction du Livre; aussi les Arabes l'appellent *Amel Ketab* (*ôumm êl-Kétâb*), c'est-à-dire, *la mère du Livre*, d'où les autres chapitres tirent leur origine: nom qu'ils donnent semblablement

à tous les commencemens de livre. Ils l'appellent aussi *Assas* (*âssâss*), c'est-à-dire, *fondement; Kenes* (*Kenz*), c'est-à-dire, *trésor; Vasié et Kafié* (*Ouafyéh et Kafyéh*), c'est-à-dire, *perfection*, et lui donnent encore beaucoup d'autres noms pareils. Ce chapitre qui est fort court, est la plus ordinaire prière de tous les mahométans, laquelle ils doivent dire toutes les fois qu'ils prient, et qu'ils croient l'oraison la plus efficace. Beaucoup de gens n'en font et n'en savent point d'autre. Ils l'appellent par excellence *fatha* (*fâtehhah*), c'est-à-dire, *l'ouverture*, ou parce que c'est l'ouverture de l'*Alcoran*, ou parce qu'elle est souverainement puissante à ouvrir la porte du ciel. La voici:

LIS, O MAHAMMED!

« *Notre commencement est* au nom de Dieu, *qui* » *par pure bonté* nourrit (*a*) toutes les créatures, qui » fait miséricorde (*b*) *à ceux qui le cherchent, et aux* » *fidèles.*

» La gloire, le culte religieux et la louange ap- » partiennent à Dieu, seigneur de toutes les choses » créées.

» Qui donne le pain quotidien, qui fait miséricorde, » roi du jour du jugement.

» Nous ne servons point, nous n'invoquons point » d'autre Dieu que toi; nous te prions de nous traiter » en Dieu.

» O roi ! fais-nous la grâce de persévérer en ton » culte : conduis-nous dans la voie de vérité, dans » la voie de ceux sur qui tu as versé tes grâces, *qui* » *est celle où ont marché les prophètes, les saints et les* » *martyrs.*

» Non dans la voie de ceux sur qui tu as déployé » ton courroux, *comme sont les juifs*, ni dans celle des » errans, *comme sont les chrétiens.* Amen. »

Ces mots, *lis, ô Mahammed !* ne sont pas dans le texte arabe, mais ils sont dans la glose (*); et les docteurs tiennent qu'ils doivent être sous-entendus à tous les chapitres, parce qu'ils étoient écrits en grosses lettres au haut du premier chapitre, que Mahammed reçut, qui est le quatre-vingt-seizième. On traduit d'ordinaire le premier verset de ce chapitre par ces mots, *au nom de Dieu clément et miséricordieux ;* et il faut observer que tous les chapitres de l'*Alcoran* commencent ainsi, à la réserve du neuvième. Les mahométans assurent que cette invocation étoit écrite en grandes lettres aux cahiers originaux. Elle est continuellement dans la bouche des mahométans, qui ne commencent rien sans la dire, craignant superstitieusement que, s'ils y manquoient, leur ouvrage

(*) Ce qu'on vient de lire est la traduction de la glose persane du Qorân. Chardin, qui ne savoit pas l'arabe, n'a pu consulter d'autre texte que celui de cette glose. (L-s.)

réussiroit mal. Cette invocation est gravée de plus sur les frontispices des édifices et des boutiques; elle est mise au haut de tous les livres, croyant qu'elle renferme de grands mystères, et que c'est un talisman et une espèce de magie divine. Ils assurent que Salomon l'avoit toujours dans la bouche, et qu'il l'avoit apprise en paradis. Mais il est clair que l'imposteur Mahammed avoit pris cela des juifs et des chrétiens, qui commencent toujours, les uns en disant *au nom de Dieu qui a créé le ciel et la terre;* et les autres, *au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit;* au lieu de quoi il mit *au nom de Dieu clément et miséricordieux*, sur ce qu'il vit, dit-on, que la religion chrétienne étoit fondée sur la miséricorde de Dieu, dans le don de son fils Jésus-Christ, pour rédempteur du monde.

(*a*) Le terme de *rahman* (*rahhman*), que j'ai traduit par *nourrit*, est interprété d'ordinaire par le mot de *clément;* mais les Persans le tournent toujours par *celui qui donne à toutes les créatures végétatives, animales et rationales, ce qui est nécessaire pour leur entretenir la vie*, ce qu'ils appellent aussi *rousi déendé* (*rôuzy dehendèh*), c'est-à-dire, *qui donne le pain quotidien;* et (*b*) par celui des *rahim* (*rahhym*), que j'ai traduit par *miséricordieux*, ils entendent *celui qui pardonne les péchés.*

Les Persans enseignent que les trois termes *alla rahman rahim* (*allah érrahhman ér-rahhym*), qui composent cette invocation, ont été choisis parmi tous les noms de Dieu, et arrangés, comme ils sont, par rapport aux trois états ou conditions de l'homme, considéré avant sa naissance, durant sa vie et après sa mort, pour lui enseigner que Dieu le tire du néant, qu'il lui conserve la vie, et qu'il lui pardonne ses péchés après sa mort; que Dieu créant l'homme, il se fait connoître à lui comme l'Être suprême, celui qui a l'être en soi, et de qui toutes les créatures le tirent, et que c'est ce que signifie le nom d'*alla*, qui est le grand et le propre nom de Dieu; que, durant sa vie, il se fait connoître à lui, comme celui qui fournit les moyens de l'entretenir, ce que signifie le mot de *rahman;* qu'après sa mort, il se manifeste à lui, comme pardonnant les péchés, à quoi regarde le mot de *rahim.* Ce sont les expressions des Persans, et c'est un échantillon de leurs allégories. Il y a au texte *Reb-el Halemin* (*rabb él-a'lé-méïn*), qui signifie proprement *Seigneur de tous les mondes.* C'est le *Dominus Sabaoth* des Hébreux.

Au reste, quelque piété et quelque doctrine qui paroissent dans cette prière, et dans les ouvrages de dévotion des Persans, on n'en doit pas

moins détester leur infidélité ; tout ce qu'on peut dire de Dieu, quelque spécieusement que ce soit, n'étant qu'erreur et que blasphème, hors de la connoissance de Jésus-Christ, puisqu'il est impossible, selon les paroles du Sauveur, que *celui qui ne connoît point le Fils, connoisse le Père qui l'a envoyé.*

Après avoir traité de l'*Alcoran* si au long, je vais dire un mot des *Hadis* (1), dont j'ai si souvent fait mention en divers endroits de mon *Journal*. C'est le livre des dits et faits de Mahammed, recueillis par ses premiers successeurs ; et ce mot de *hadis* signifie que *ce qui n'est pas se trouve être* (2), pour dire que ce qui n'est pas de soi la parole de Dieu, se trouve être une parole divine, ayant été proférée par un prophète envoyé de Dieu. C'est ce livre-là même auquel les Turcs donnent le nom de *Sona*, d'*Alsené*, qui signifie *mot*, ou *acte de Mahammed*, non pas contenu dans l'*Alcoran*, mais appris par tradition, de sorte que ces *Hadis* ou *Sona* sont aux mahométans, comme la *Misna* aux juifs, un second livre divin, une seconde loi, à laquelle il faut recourir dans les cas dont la décision ne se peut

(1) C'est ainsi que les Persans prononcent le mot arabe *hhadytz*. Voyez tom. II, pag. 275 et 276. (L-s.)

(2) *Hhadytz* signifie tout simplement nouvelle. (L-s.)

trouver dans l'*Alcoran*. Les Persans ont deux sortes de *Hadis* : l'un est le *Recueil des dits et faits de Mahammed*, lequel a été fait par un Babylonien, nommé *Mahamed Jakob Koleini*, et contient quelque trois mille vers ; l'autre est le *Recueil des dits et faits des imans*, qui sont Aly et ses onze successeurs directs, contenant quatre volumes chacun de vingt-cinq mille vers ; quelques molla m'ont dit trente mille. Un docteur célèbre, nommé *Mahammed Abudaoud, Suliman Alsegestani*, au troisième siècle de l'hégire, en choisit mille de chaque volume, et cet *Abrégé* est aujourd'hui comme le seul en usage. L'une et l'autre sorte de *Hadis* n'est regardée chez les Persans, que comme l'*Ecclésiaste de Jésus, fils de Sirach*, et les autres livres apocryphes de la *Bible*, chez les chrétiens protestans, et n'est qu'un amas de sentences morales, d'histoires, de légendes et de fables pieuses. Par exemple, on y voit que, quand Dieu eut achevé de créer tout l'univers, il appela l'ame raisonnable, et lui dit : « Approche-toi, que je te voie ; tourne-toi devant » et derrière » ; et qu'après l'avoir bien considérée, il lui dit : « Je te trouve tout à fait belle, la plus » belle pièce de tout mon ouvrage ; c'est toi seule » que j'aurai en vue, et à qui seule je proposerai » des peines et des récompenses. » Les docteurs

distinguent dans les *Hadis de Mahammed* ce que l'ange Gabriel lui disoit, d'avec ce que lui-même a dit, appelant les premiers *Hadis angéliques*, et les autres *Hadis prophétiques*. Les docteurs donnent des règles pour les démêler les uns des autres.

Outre les fêtes que j'ai rapportées, il y en a cinq autres dont je n'ai pas fait mention ci-dessus, parce que les calendriers les marquent différemment. Elles sont appelées, l'une *la fête de Saint Balaam;* l'autre, *la fête du prophète Elie;* la troisième, *la fête de la Bataille*, ou *Hayd sefer* (*Eyd sefer*), qui est une de celles que Mahammed gagna; la quatrième, *la fête des sept Dormans;* et la cinquième, celle *des quarante Anciens*. Je vais insérer en peu de mots ce qu'ils rapportent sur ces deux dernières.

Les sept Dormans, à leur conte, étoient de la Mecque, et vivoient du temps de Pharaon, roi d'Egypte. Le roi du pays, qui se nommoit *Dakianous* (*), se faisoit adorer, voulant que tout le monde le reconnût pour Dieu. Un prophète vint l'exhorter à se désister de cette folie, et à reconnoître le vrai Dieu, créateur de toutes choses. Dakianous, au lieu de profiter des exhor-

(*) C'est la corruption de Decious, l'empereur Decius, sous le règne de qui on place, en effet, la fable des Sept Dormans. (L-s.)

tations de ce bon prophète, lui commanda de l'adorer, et, sur son refus, le fit mourir. Il arriva là-dessus que Dieu punit ce tyran impie de diverses plaies; et entre les autres, il remplit son palais d'un nombre infini de moucherons, qui ne laissoient reposer personne. Le roi voulut aller à un autre palais, mais les moucherons le suivoient partout, de manière que le malheureux Dakianous étoit tout en fureur. Il avoit sept fils de rois pour gentilshommes de sa chambre; qui, trouvant qu'il y avoit du miracle dans ce fait, dirent au roi qu'il falloit bien qu'il ne fût pas Dieu, puisqu'il ne pouvoit chasser cette nuée d'abeilles; mais qu'il y eût quelqu'un plus puissant que les hommes, qui tînt ces petits animaux à commandement. Dakianous s'irrita de ce discours, et il commanda à ces sept jeunes princes de l'adorer sur-le-champ en présence de toute la cour, ou qu'il les feroit mourir; ce qu'ayant refusé de faire, ils furent condamnés au supplice. Comme on les y alloit mener, ils trouvèrent moyen de se sauver. On envoya des cavaliers à leur poursuite, que ces généreux confesseurs ayant découverts, ils se recommandèrent à Dieu, qui leur fit apercevoir une caverne, dans laquelle ils se jetèrent. Comme ils étoient fort fatigués, ils s'endormirent tous sept, et ils dormirent trois cents

ans, pensant n'avoir dormi qu'une nuit. L'*Alcoran* dit que quelques-uns rapportent qu'ils dormirent neuf cents ans. S'étant éveillés, ils dirent entre eux : « Nous n'avons point à manger, ni rien de » ce qui nous est nécessaire pour aller plus outre; » qu'un de nous aille à la ville prendre quelque » chose chez nos parens. » Ils tirèrent au sort à qui iroit, lequel échut à un nommé *Mecselmina*, qui, s'étant mis en chemin, se sentit si altéré, que, ne pouvant attendre qu'il fût à la ville, il s'arrêta à un cabaret, et y fit trois sous de dépense. Comme il n'avoit que de l'or sur lui, il en tira une pièce qu'il donna à l'hôte, lequel voyant une pièce de monnoie dont il n'avoit jamais vu de semblable, il arrêta Mecselmina, l'accusant d'avoir trouvé un trésor. Il fut mené devant un juge qui lui demanda qui il étoit, et où il avoit trouvé la pièce d'or qu'il avoit donnée au cabaretier. Il répondit qu'il étoit gentilhomme de la chambre de Dakianous; qu'il s'en étoit fui le jour précédent, de crainte qu'on ne le fît mourir; qu'il avoit passé la nuit, avec six autres gentilshommes, dans une caverne proche de la ville. La chose étant allée dans un moment aux oreilles du roi, il questionna fort Mecselmina; et voyant qu'il rendoit bien raison sur tout, il lui dit de le mener à cette caverne où étoient ses camarades.

Ils furent aussi surpris quand on leur dit qu'ils avoient dormi trois cents ans, que le roi et le peuple l'étoient, de voir ce miracle. Ces sept Dormans se mirent à dire : c'est Dieu qui nous a miraculeusement entretenus dans ce sommeil, pour récompenser notre persévérance ; et après ils se mirent à prier Dieu de les conserver dans le même état, et au même lieu, puisqu'ils ne sentoient que de l'aversion pour la terre. Il arriva à l'instant que la caverne fut fermée par une grande masse de roche. Ce conte des légendes persanes paroît tiré de celles des chrétiens orientaux, et que Dakianous est l'empereur Décius, sous lequel les légendes de ces chrétiens portent que ces confesseurs s'endormirent dans une caverne proche d'Ephèse, et que s'étant réveillés au bout de cent quarante ans, et ayant été vus de Théodose le jeune, et de grand nombre d'ecclésiastiques, ils se rendormirent. Les Persans ajoutent que, quand Mahammed fut venu au monde, des Arabes vinrent le trouver, lui disant de leur faire voir les sept Dormans, et qu'à ce miracle, ils embrasseroient sa doctrine. Il les mena proche de la caverne, dont la roche qui en bouchoit l'entrée, s'étant ouverte en deux, il y entra avec un grand nombre d'Arabes, les uns incrédules, les autres déjà de sa religion. Les sept Dormans

se levèrent, et le saluèrent, disant à tous ceux qui étoient autour de lui : « Mahammed, que » vous voyez, est prophète envoyé de Dieu; on » ne peut être sauvé qu'en embrassant sa doc- » trine. » Ils s'adressèrent à lui ensuite, en le priant de refermer la caverne comme auparavant, ce qu'il fit. Le conte ajoute qu'un ange veille toujours ces sept Dormans, et qu'ils paroîtront au jugement, avec les mêmes habits qu'ils avoient le jour qu'ils s'enfuirent de la cour de Dakianous, et avec un chien qui les a suivis, et qui est avec eux dans la caverne (*).

La fête *des quarante Anciens* est instituée en mémoire d'un miracle qu'ils content de Moïse, en cette manière. C'est que le peuple juif, voulant secouer le joug de sa loi, vint lui dire qu'il ne fît pas son compte de les fourber davantage, en leur faisant accroire qu'il parloit à Dieu sur le mont de Sina; qu'ils savoient que les lois qu'il leur donnoit, comme venant de la part de Dieu, étoient ses propres inventions, et que, pour peine de les avoir abusés, il étoit condamné d'être lapidé; mais que s'il leur faisoit voir Dieu, ils lui obéiroient au contraire, et le reconnoîtroient pour prophète. Moïse leur répondit qu'il ne pou-

(*) Ce chien se nomme qithmyr, comme on l'a vu dans ma note tom. II, pag. 273 et 274. (L-s.)

voit leur faire voir Dieu, parce que Dieu est invisible. Mais, comme ils ne se payoient point de ce raisonnement, et persistoient à le vouloir lapider, il leur dit de choisir quarante hommes, et de les envoyer avec lui, et qu'il feroit voir le commerce qu'il avoit avec Dieu. Ils choisirent quarante anciens, que le prophète mena avec lui sur le mont Sina. Lorsqu'ils furent parvenus à l'endroit où Dieu lui parloit d'ordinaire, il se fit un éclat de tonnerre; et une flamme de feu sortit, qui se jeta sur ces quarante anciens, et les réduisit en cendres. Moïse se jeta sur le visage, et dit à Dieu que les juifs croiroient qu'il auroit assassiné ces anciens, et le lapideroient assurément; qu'il lui fît donc la grâce de les ressusciter. Dieu le fit, les remit en vie l'un après l'autre, et lentement, afin qu'ils ne crussent pas d'avoir été seulement étourdis. Ces anciens se jetèrent aux pieds de Moïse, et racontèrent le miracle au peuple, qui depuis fut très-fidèle au prophète. J'ai observé dans ce volume ce que les mahométans rapportent que fit Moïse contre les magiciens de l'Egypte. Ils assurent qu'il confondoit leurs illusions par sa sagesse, comme il faisoit leurs prestiges par ses miracles. Leurs auteurs rapportent que ce prophète avoit été instruit dans les plus savantes disciplines des Egyptiens par Janes et Mambres,

Il ne me reste plus, pour achever ce volume, que de rapporter quelques observations particulières sur divers points de la religion des Persans, dont je n'ai point encore trouvé l'occasion de parler.

La première sera de la circoncision. Les Persans disent qu'elle n'est pas nécessaire à salut, c'est-à-dire, qu'on peut être sauvé sans circoncision; mais qu'elle est néanmoins d'obligation à deux égards : premièrement, comme recommandée par Mahammed; secondement, comme un point de pureté, et une condition requise pour bien prier, à peu près de même que l'ablution corporelle avec de l'eau. Il y a même des docteurs qui tiennent que le prépuce est une immondicité, qui rend les prières qu'on fait à Dieu, vaines, et même désagréables; mais le sentiment universel porte que ce n'est que dans le cas qu'il n'y ait point de cause raisonnable pour faire différer la circoncision. Ces docteurs, pour rendre la circoncision recommandable, enseignent que Mahammed naquit sans prépuce, dont ayant demandé la raison à l'ange Gabriel, il lui répondit : « C'est » afin que tu enseignes aux fidèles combien l'in» circoncision est désagréable à Dieu. » Ils ajoutent que Moïse et Aly naquirent aussi circoncis.

Il n'y a point de temps marqué pour la circoncision. Quelques-uns veulent qu'on la fasse à

treize ans, parce qu'Ismaël fut circoncis à cet âge-là; d'autres veulent que ce soit à l'âge de neuf ans, parce qu'alors on devient capable de connoître le bien et le mal: on l'administre communément à cinq ou six ans, afin que l'opération soit moins douloureuse. Un barbier coupe le prépuce avec un rasoir, suce le sang, et bande la plaie, après y avoir mis des poudres caustiques ou astringentes, et particulièrement du papier brûlé, qui est le meilleur remède. Du reste, on n'observe dans cette cérémonie, ni jour, ni heure, ni lieu; mais on la fait faire où l'on veut, et à l'heure que l'on veut. Quand c'est chez des gens de qualité, des molla, durant la cérémonie, lisent dans l'Alcoran où il leur plaît, n'y ayant point de liturgie pour cette fonction; et on se réjouit durant tout le jour. J'ai observé ailleurs que la circoncision fait beaucoup de douleur aux personnes d'âge, qui sont obligées d'en garder le logis trois semaines ou un mois, et que quelquefois elles en meurent. Il ne faut pas oublier qu'une des superstitions des femmes stériles, c'est d'avaler un prépuce, croyant que c'est un sûr remède pour avoir des enfans.

C'est dans la cérémonie de la circoncision, que le nom s'impose, soit devant, soit après l'opération; et quand ce sont des personnes d'âge mûr,

mûr, on leur donne un nouveau nom. Le nom des premiers enfans se tire d'ordinaire au sort. La superstition leur faisant croire que le nom fait beaucoup à la destinée, ils laissent au destin à le marquer. Les uns prennent pour cela l'Alcoran, ou un autre livre de piété, et prennent le premier nom qu'ils y trouvent à l'ouverture. Les autres mettent cinq ou six noms dans un sac, et en font tirer un par un enfant; mais quand il y a plusieurs garçons dans une maison, ils en font toujours appeler l'un *Mahammed*, ou *Aly*.

La circoncision se pratique aussi parmi le sexe féminin, mais bien plus rarement, parce qu'elle n'est pas d'obligation de précepte, mais seulement de conseil, excepté en quelques pays d'Arabie et de Perse, comme vers le golfe Persique et vers la mer Rouge, où l'on circoncit les deux sexes avec pareille régularité. Mais il y a ceci de différent, qu'on ne circoncit les femmes que quand elles ont passé la jeunesse, parce qu'auparavant, il n'y a pas d'excroissances pour l'excision.

La seconde matière dont il me reste à parler, est des temples et des prêtres, ou ministres de la religion persane. Ils appellent leurs temples *Mesgid* (*), terme arabe, qui vient d'un verbe qui

(*) *Mesdjed* a l'origine indiquée par Chardin: il auroit dû ajouter que c'est un nom de lieu formé suivant les principes de la

signifie *adorer*, et aussi *prier*, *prosterner*, duquel nous avons tiré le nom de *mosquée*, que nous donnons aux églises des mahométans. J'ai fait ci-devant la description de plusieurs mosquées, et particulièrement des principales qu'il y a dans la ville d'Ispahan, ce qui me dispensera de rapporter en détail comme elles sont faites. Je dirai seulement en gros que, d'ordinaire, ces édifices consistent en une nef couverte en dôme, en des portiques sur les ailes, et aux côtés du portail, et en une cour au milieu, avec plusieurs bassins d'eau, pour l'exercice des ablutions légales. On voit aux grandes mosquées deux ou quatre aiguilles (*) s'élever au-dessus de la nef, au lieu de clochers, avec des galeries autour du chapiteau, pour appeler de là à la prière; parce que les mahométans ne se servent point de cloches ni d'aucun instrument sonore dans les offices divins, disant que Dieu n'agrée que la voix de l'homme dans le culte qui lui est rendu. Mais, comme on est jaloux des femmes en Perse, au delà de ce qui se peut dire, on ne souffre point que ceux

Grammaire arabe de la racine *sadjada*, et qui désigne le lieu où l'on prie. En Egypte, et dans plusieurs autres contrées orientales, le *djym* prend un son dur, et se prononce *guym*; ainsi *mesdjed* se prononce *mesquet*, d'où les italiens, qui avoient beaucoup de relations avec l'Egypte, ont fait *meschito*, de là, *mosquée*. (L-s.)

(*) Ces aiguilles se nomment *minâréh*. (L-s.)

qui appellent à la prière, montent si haut, parce qu'ils verroient les femmes dans leurs logis, qui sont toujours ouverts de quelque côté, ou dans leurs cours et dans leurs jardins. Ainsi, ces aiguilles ne servent que d'ornemens; et l'on n'en fait même plus guère aujourd'hui. On fait en la place de ces aiguilles, sur les plate-formes de la mosquée, une petite loge ouverte de tous côtés, d'où se fait l'exhortation publique, dans les termes que j'ai rapportés ailleurs. Il faut observer que les portes de ces tours ou aiguilles, ou des plate-formes, regardent toujours du côté où est la Mecque.

Les mosquées de Perse sont ornées à la mosaïque, avec plusieurs inscriptions, mais les figures ou représentations des choses animées en sont bannies, autant la figure d'un oiseau que celle d'un homme. La nef est toujours tournée du côté de la Mecque; et, au fond de la nef, il y a une table de marbre, ou quelqu'autre marque semblable, pour montrer que c'est là l'endroit où il faut arrêter ses regards, pour les avoir tournés vers la Mecque, c'est ce qu'on appelle *mehrab*; et, sur le bord de la nef, il y a une chaise de prédicateur, plus basse que dans nos églises, et fort simple, ressemblant à un fauteuil. On l'appelle *menber*, c'est-à-dire, *trône*.

On ne sacre point les mosquées en Perse.

Lorsque quelqu'une est achevée de bâtir, on la dédie ou consacre au culte divin par l'usage, sans aucune cérémonie; et l'on invite les voisins d'y venir souvent.

J'ai remarqué ailleurs qu'il n'est pas d'obligation en Perse d'aller à la mosquée. Les grands n'y vont jamais; je n'y ai jamais vu [illegible]. On fait sa prière chacun chez soi, et cela est tenu pour tout aussi bon; mais le commun peuple aime, en Perse comme ailleurs, à fréquenter les temples, surtout le vendredi et les grandes fêtes, auxquels jours, après les prières, on y fait un sermon qui roule d'ordinaire sur la morale. Le peuple va encore y lire et écrire, causer, se reposer, dormir au frais, fumer et manger. On laisse chacun y faire ce qu'il veut, pourvu que ce ne soit rien d'indécent.

Les prêtres, ou ministres de la religion, s'appellent communément *molla*, qui signifie *affermir*, et aussi *conduire*, *diriger* et *décider*; les uns le tirant de *moalem*, qui veut dire *enseigner*; d'autres de *maaloum*, qui signifie *su*, *connu*. On les appelle pareillement *akond* (*akhòun*), c'est-à-dire, *lecteur* en persan, soit parce qu'ils lisent en public dans les mosquées, soit parce qu'ils enseignent, et sont tous ou maîtres d'école, ou précepteurs, ou scribes, ou prédicateurs, prêchant non-seulement dans les mosquées, mais

aussi dans les places publiques, où ils amassent du monde, et dans les maisons de café, demandant quelque chose à la fin, ce qui leur vaut quelquefois jusqu'à quatre francs par jour. Ainsi, le ministère ecclésiastique est une profession, non un office, chez les mahométans. On ne sacre ni n'installe les gens d'église; et ils n'ont point de caractère, comme nous disons, ni ne sont point obligés de plus à en suivre la profession toute leur vie; mais chacun la quitte comme bon lui semble. Ceux qui se mettent dans cette vie, commencent par s'habiller fort modestement et simplement, portant un turban blanc et une robe, ou casaque de camelot, qu'on appelle *habbé* (*a'bbâ*), qui pend sur les talons. Ensuite, ils s'occupent tout entiers à l'étude, se faisant appeler *taleb olm* (*thâleb i'lm*), c'est-à-dire, *rechercheur de science;* et puis ils se mettent à enseigner dans les maisons, pour mieux subsister, vivant cependant dans une modestie exemplaire, et dans une contenance grave, en anciens philosophes, ou Pharisiens; puis ils vont à la Mecque, s'ils en ont le moyen, ou aux tombeaux des imams, vers Babylone (*Baghdâd*) et dans la Bactriane; et puis quand ils sont de retour dans leur ville, ils se font mettre sur le registre du pontife, pour obtenir quelque bénéfice ou quelque pension, ou bien ils s'atta-

chent à quelque mosquée rentée, pour avoir la première vacance; ils y font les prières avec assiduité, et ainsi ils sont faits *molla*; et c'est après, à leur mérite et à leur industrie à les pousser plus loin. Pour le reste, quoique les ecclésiastiques de Perse aient peu de pouvoir, ils ne laissent pas d'être pleins d'ambition, et d'affecter l'autorité sur les autres hommes, par les mêmes voies que les gens d'église pratiquent ailleurs, et surtout par l'hypocrisie qu'ils font paroître, entre autres choses, dans un soin très-régulier de faire leurs prières aux heures précises, de les faire devant le monde, et de les faire dans la plus fervente dévotion. Ils sont d'ailleurs faux et envieux, avides et perfides. Les Persans ont sur leur sujet ce proverbe continuellement dans la bouche: *Gardez-vous du devant d'une femme, du derrière d'une mule, et d'un molla de tous les côtés.* Chaque grande mosquée a trois principaux officiers: le *moutevely*, qui est l'administrateur ou économe du temporel; le *molla*, et le *moazem*, qui est celui qui appelle aux prières du haut de la mosquée. Le nom de *moazem* vient de *azen* (*) qui signifie *dénoncer*, *promulguer*, parce que ce

(*) C'est ainsi que les Persans prononcent les mots arabes *mouedzdzyn* et *édzana*; *üdzn* signifie l'oreille, l'asinus des latins, dont nous avons fait *âne*, dériveroit-il de ce mot? (L-s.)

sont ceux qui, du haut des mosquées, annoncent les temps de la prière. On entend aussi par ce terme ceux qui lisent haut l'*Alcoran* en public, comme en chantant. On les appelle par honneur *mazen alla azem*, comme qui diroit *les hérauts de Dieu*. Lorsqu'une mosquée a beaucoup de revenu, on y entretient plusieurs mollas gagés, lesquels sont auparavant reçus en présence des cèdres, ou des autres magistrats ecclésiastiques, qui leur font expédier un acte de leur admission. Le clergé de Perse n'est pas riche, généralement parlant, surtout le bas clergé. ce qui vient de ce qu'en ce pays-là, on n'impose rien sur le peuple pour son entretien, tout se tirant des fondations qui sont assez grandes, mais qui ne sont pas bien partagées. Il est vrai que la religion prescrit fort au peuple de donner des dîmes et des doubles dîmes, comme cela est remarqué au long ci-dessus, dans le chapitre de l'aumône (*t. VII, p.* 111); mais il y a fort peu de gens qui satisfassent à ce devoir.

Entre les mollas, il y en a qu'on appelle *pichnamas* (*péich namâz*), c'est-à-dire, *modèle*, ou *directeur des prières*. C'est celui qui fait la prière publiquement, soit dans la mosquée, soit dans quelque maison, se tenant seul sur une ligne, et tout le peuple étant derrière lui, rangé en files, observant ses mouvemens, c'est-à-dire, que lors-

qu'il se met à genoux, ils le font tous après lui; lorsqu'il se relève aussi, ils se relèvent; lorsqu'il lève les mains en haut, ils en font de même, en se composant exactement sur son modèle. Ces pichnamas sont pris d'entre les mollas qui passent pour les plus doctes et les plus saints; ce sont une espèce de vicaires des imams. Il n'y en a qu'en peu de mosquées, et même il n'y en peut avoir qu'en une à la fois dans une ville; car la religion, pour conserver le respect de ces vicaires, prescrit qu'ils ne fassent le service public, qu'à deux lieues loin l'un de l'autre; ce qui fait qu'à Ispahan, lorsqu'il s'élève quelque nouveau pharisien de cette sorte, il va faire le service public aux villages d'alentour, où il ne manque jamais de prêcher à la fin des prières, pour attirer plus de peuple. Lorsqu'ils font la prière publique dans une mosquée, ils mettent pour l'ordinaire une sorte d'étole, qu'ils appellent *rheda*: c'est une écharpe de toile blanche, fort fine, de trois ou quatre aunes de long, qui leur lie le sein, et passant par-dessous les aisselles, et par-dessus les épaules, vient retomber par-devant jusque sur les genoux.

Outre les mollas, il y a en Perse diverses autres sortes de gens qui passent pour *ecclésiastiques*. Il y a les *mir* et les *cherifs*, qui sont de la race de Mahammed par le côté masculin, et les

sahied (*), qui en sont aussi par celui de sa fille Fatmé. Les mir portent un turban vert par privilége, mais ils ne sont pas si considérés en Perse qu'en Turquie, parce qu'ils penchent du côté des Turcs; et puis il y a une grande multitude de mendians qu'on prétend qui ressemblent aux moines, ou cénobites, mais qui cependant ne gardent point la retraite, et ne font aucun vœu, vivant sans communauté et sans obligation de continuer dans cette forme de vie. Il y a de ces mendians de plusieurs sortes; les uns s'appellent *dervich*, mot générique pour dire *pauvre volontaire*, *tout homme détaché du monde*, ou *solitaire*, et qui signifie particulièrement *épuisé*, *manquant de tout*, et aussi *humble* et *doux*. Ces dervich sont habillés fort simplement et fort pauvrement, n'étant souvent revêtus que de guenilles, mais sans les affecter. D'autres mendians sont appelés *fakir* (*faqyr*), mot qui signifie *indigent*, et aussi *mendiant*. Les termes de *dervich* et *fakir* désignent un même genre d'hommes, sans autre différence que dans le nom, celui de *fakir* étant plus usité parmi les Arabes. D'autres sont nommés *calender*, d'autres *teberra*, et tous ceux-ci sont habillés comme des bouffons de théâtre, le plus

(*) *Myr* est la syncope d'*émyr*, chef. *Chéryf*, noble, *sáyyed*, pluriel de *séyd*, ou *syd*, maître, seigneur. (L-s.)

burlesquement du monde, les uns ayant des vêtemens bizarres pour la forme, et faits de pièces de toutes couleurs, mises sans art, tout exprès pour être plus étranges; d'autres ne portant que des peaux de tigre ou de mouton sur le dos, et des peaux d'agneau sur la tête; d'autres allant habillés de fer, d'autres demi-nus, d'autres étant teints de noir et de rouge, comme pour faire peur, avec quoi ils prétendent faire paroître, l'un sa pauvreté volontaire, un autre le mépris qu'il fait de la vanité du monde, un autre sa mortification, un autre l'élévation de son esprit, un autre ses combats contre le péché, et diverses vertus semblables; quelques-uns portent des plumes droites sur l'oreille, et chacun affecte de couvrir sa tête d'une façon particulière et folle; tous portent quelque chose à la main, tantôt un gros bâton, tantôt un sabre nu, tantôt une hache; ils portent aussi la plupart une écuelle de bois à la ceinture, et ce qu'il leur faut, pour manger proprement et à leur aise, ce qu'on leur donne aux portes. Ils vont d'ordinaire seuls partout, excepté quelques-uns qui mènent un petit garçon par les rues, lequel entonne, en marchant, des vers à la louange de Dieu et des imams; quelques-uns prêchent dans les maisons à café, dans les places, dans les mosquées, aux portes, comme

l'envie leur en prend, pour tirer quelque chose. Les vagabonds font la plupart les inspirés ou les possédés; et comme ils prétendent ressembler aux anciens prophètes, ils contrefont les extatiques ou les enthousiastes, se mettant dans le transport avec de l'opium qu'ils prennent en quantité, ou avec d'autres breuvages entêtans. Leurs opinions sur la foi et sur la morale sont aussi différentes, que leurs habits sont bizarres; car les uns prétendent que la béatitude est difficile à acquérir, les autres qu'elle est aisée; les uns tenant que la volupté sensuelle est interdite, les autres qu'elle ne l'est pas; et ceux-ci en prennent tout autant qu'ils en peuvent rencontrer: mais en général ce sont des hypocrites et des épicuriens, qui se croient tout permis. Enfin, il faudroit faire un livre de leur manière de vivre, qui est tout à fait libre, ou pour mieux dire, libertine, personne ne prenant garde à ce qu'ils font; car ils n'ont point de communauté, comme je l'ai dit, non plus que de rentes, ni de supérieurs de qui ils dépendent absolument, quoiqu'ils aient de la révérence pour ceux de cette sorte de vie mendiante, qui l'exercent depuis long-temps. Il faut excepter de cette règle générale une sorte de dervich de la secte des soufys, qu'on appelle *moreidon* (*), comme qui

(*) *Mouryddun* est le pluriel persan du mot arabe *mouryd*, qui

diroit *disciples* ou *sectateurs*, dont le chef s'appelle *dervich mokles*, c'est-à-dire, *pauvre parfait*; ou *parfait solitaire* (*), lesquels sont rentés. On tient qu'il y en a plus de vingt mille dans le royaume. Au reste, les Persans n'ont aucune vénération pour ce genre de vie, qu'ils croient procéder d'un esprit de libertinage, ou de fainéantise ou d'hypocrisie, maintenant que, selon les principes du mahométisme, la vie monastique est vicieuse et illégale, et que l'Alcoran enjoint au contraire le mariage, et le déclare un précepte obligatoire. Un de leurs sages apostrophe ainsi les dervich: « Vous embrassez la vie monastique, » sans avoir acquis préalablement les connois- » sances requises pour la solitude, et, au lieu d'un » esprit attentif à Dieu et d'une chair mortifiée, » comme vous le prétendez, vous n'étalez qu'un » habit déguenillé, des manches larges et des » cheveux hérissés. Mais, au lieu de vous soucier » que vos manches soient longues ou courtes, re- » tirez vos mains et vos désirs des choses de ce » monde; ayez les vertus d'un véritable dervich,

cherche, qui veut et désire (la science), c'est-à-dire, candidat, novice, étudiant. (L-s.)

(*) Ce nom me paroît être la corruption du mot arabe *mokhles*, pur, franc, sincère. Chardin a déjà parlé du célèbre derwych Moclès, auteur des *Mille et un Jours*, recueil des contes traduits par Petis de la Croix. (L-s.)

» et changez après cela, comme la fantaisie vous » en prend, votre bonnet de laine contre un » feutre de Tartare. Un religieux oisif est un vo- » leur de grands chemins. » Le poëte persan le plus estimé dit qu'*un vrai derviche, comme un chien fidèle, se reconnoît à ces qualités : suivre son maître assidument, le suivre sans songer à retourner au lieu qu'il a quitté ; ne le point abandonner, quoiqu'il en soit maltraité ; retourner vers lui, après en avoir été maltraité, quand il lui présente un morceau de pain ; se contenter du plus bas lieu ; céder sa place à qui la veut, et en prendre une inférieure ; avoir toujours faim ; se tenir éloigné quand on sert à manger ; veiller la nuit ; n'avoir point de gîte assuré ; ne laisser point d'héritier après sa mort.*

Le 15 décembre, la caravane de Candahar, qui va d'Ispahan aux Indes par terre, étant prête de partir, fut retardée à cause des vols qui se faisoient de tous côtés, jusqu'à la vue d'Ispahan, par des troupes de voleurs de quinze à vingt hommes. On n'avoit jamais ouï parler de tant de voleurs ensemble ; mais c'étoit un jeu joué par les peuples de Loureston, qui étoient mécontens, et qui vouloient s'en ressentir. On a remarqué ci-dessus que ces peuples, en se soumettant à Abas-le-Grand, obtinrent par contrat qu'on ne leur don-

neroit point de gouverneur que de leur nation propre; et que la Géorgie et d'autres provinces de la Perse, vers les Indes et vers la mer Caspienne, ont les mêmes priviléges. La cour, qui considère ces concessions comme des obstacles au cours de son autorité arbitraire et illimitée, tâche de les abolir partout, mais sans grand succès jusqu'ici. Le gouverneur de Louristan n'ayant pas exécuté, comme l'on vouloit, un ordre qui lui fut envoyé, on l'appela à la cour, et on l'y fit prisonnier. La province envoya aussitôt des députés prier le roi de leur rendre leur gouverneur, ou de leur en donner un autre, suivant leurs concessions. Le roi répondit qu'il leur en donneroit un à sa volonté; paroles que le premier ministre expliqua, en leur faisant entendre que le roi vouloit donner le gouvernement de leur province à un seigneur de sa cour, originaire de Géorgie. Ces députés supplièrent le premier ministre de prier Sa Majesté de considérer que les Lours étoient des montagnards brutaux et sauvages, qui s'effaroucheroient à cette nouveauté; mais le grand-visir, bien loin d'avoir égard à leurs remontrances, les maltraita de paroles, et les retint sans leur vouloir donner congé. La province, voyant ce procédé, fit que plusieurs troupes des gens du pays se jetèrent sur les grands chemins d'Ispahan,

et volèrent diverses caravanes, dont les nouvelles ayant été portées à la cour, le premier ministre vit d'abord que c'étoit un jeu joué ; mais ne trouvant pas à propos de pousser la chose, il prit le parti de dissimuler, et conseilla au roi d'attendre un autre temps à châtier ces peuples et à les réduire. Il fit venir ensuite leurs députés, et leur dit que le roi vouloit qu'ils rendissent compte des vols que les Lours faisoient. Ils répondirent que, tandis qu'il n'y auroit point de gouverneur dans la province, on ne pourroit les empêcher, parce qu'on ne les pouvoit punir. Le grand-visir qui les attendoit à cette réponse, pour le leur rendre de bonne grâce, le fit mettre en liberté. On lui donna un habit royal, et on lui fit les autres honneurs accoutumés. Au bout de quinze jours, les vols cessèrent. Ils n'avoient duré que six semaines, et cependant on les faisoit monter à deux millions, le tout du bien des marchands.

Le 20 étoit la fête qu'on appelle *cheb kadré* (*cheb qadry*), c'est-à-dire, *la nuit puissante*, ou *efficace;* et cette fête est ainsi dite, à ce que rapportent les Persans, parce que Dieu exauce toutes les prières que les vrais mahométans lui font alors. Le peuple la fait durant trois jours, ou plutôt trois nuits, parce que les docteurs étant partagés d'opinion touchant le temps qu'elle ar-

rive, les uns la mettent au dix-neuvième du ramazan, les autres au vingt et unième, et d'autres au vingt-deuxième. Eux, de peur de méprise, fêtent toutes les trois nuits, les passant en oraisons et en lectures pieuses. L'Alcoran en recommande fort l'observation, disant que *les prières qu'on fait cette nuit-là, ont plus d'efficace que celles de mille mois.* Le livre des *Faits et Dits des imans* enseigne que *les anges viennent le matin suivant saluer ceux qui l'ont passée en dévotion.*

Le même jour, ils faisoient commémoration du martyre du prince des fidèles, par qui ils entendent Aly, gendre et cousin de Mahomed, le premier des imans, et la grande idole de la religion persane. On ne peut croire avec quelle affluence le peuple, hommes et femmes, se trouvent aux mosquées ce jour-là, pour entendre la prédication, qui dure deux ou trois heures; mais parce que les mosquées ne peuvent contenir tout le monde, on prêche aussi dans les places publiques, les femmes étant les plus proches du prédicateur à l'entour de lui, les hommes derrière.

Le 18 janvier de 1675, on apprit de la cour la confiscation que le roi avoit faite de tous les biens de Nesr-Ali-bec, qui avoit été peu auparavant son favori le plus intime et le plus puissant. On les lui avoit saisis à la disgrâce de son père, gouverneur

gouverneur de l'Arménie, arrivée l'année précédente, comme il a été rapporté ci-dessus (*p.* 98), mais ils étoient demeurés en séquestre. On les distribua alors en divers magasins du roi.

Cet incident me donne lieu de faire deux remarques sur la confiscation des biens. La première est la sévérité que le roi exerce sur ceux qui tombent dans sa disgrâce; car, soit qu'on les envoie prendre prisonniers, soit qu'on les confine en une chambre de leur palais, ou autrement, tout leur est ôté : on commence par faire un inventaire de l'argent et des bijoux sur lesquels on met le scellé, des hardes et des meubles qu'on enferme en des chambres, lesquelles on assure aussi par le scellé; ensuite, on inventorise ses offices, ses écuyers, ses esclaves, et puis son sérail, c'est-à-dire, ses concubines, et les filles esclaves qui les servent; et on envoie l'inventaire général à la cour, qui en dispose selon que les amis secrets que le disgracié y peut avoir, et ses intrigues, font tourner l'affaire. Cependant le disgracié, comme il est d'une part privé de toutes choses, est d'une autre part abandonné de tout le monde; on n'ose en approcher, et particulièrement jusqu'à ce qu'on apprenne l'air de la cour sur son chapitre. Elle en suspend quelquefois la décision long-temps, et alors on en a bonne espérance;

mais quand les fautes du malheureux se trouvent excessives, et qu'il n'y a pas moyen d'en parer la punition, le roi donne ordre de vendre tout ce qu'il a; et tout est vendu au profit du fisc; hormis sa femme épousée solennellement (s'il en a une) et ses enfans. Il arrive néanmoins quelquefois que la colère du roi se tourne tellement en fureur, qu'il commande que même sa femme légitime et ses enfans soient aussi vendus. Ma seconde remarque sur ce sujet, c'est que toutes les confiscations vont au roi directement. Il n'y a point d'exemple qu'on les lui demande, ni qu'il les donne. On incorpore le bien confisqué chaque espèce en son département spécial, à la charge des intendans des magasins; et quand cela est fait, il n'y a plus de ressource pour le disgracié.

Voici comme on raconte ce qui augmenta le courroux du roi contre le malheureux Nesr-Alibec (*). Une des danseuses du roi, des plus enjouées de la troupe, avoit été quelque temps sans comparoître. Il l'avoit demandée, et on avoit répondu qu'elle étoit incommodée. Le roi, la première fois qu'elle reparut, la questionna sur la cause de son absence. « Sire, répondit-elle, j'ai » été incommodée, et j'ai toujours gardé le logis. »

(*) Cette anecdote est la même, à quelques circonstances près, que celle qu'on a déjà lue ci-dessus, pag. 111 et 111. (L-s.)

Le roi lui dit : « Tu as le teint bien frais pour » relever de maladie. Comment peux-tu avoir été » indisposée durant tout le temps que tu n'as » point paru devant moi, et être à présent si » vermeille ? » — « C'est, répondit-elle, que j'ai » bu du vin ces deux derniers jours. » — « Où » en as-tu bu ? » repartit le roi. Elle répondit qu'elle en avoit bu seule à sa maison, pour se mettre en belle humeur. « Cela ne peut être, dit » Sa Majesté; si ma vie t'est chère, dis-moi où » tu as été, et où tu as bu du vin ? » Il y va de tout le courroux du roi dans ses plus cruelles suites, que de lui nier, cacher ou déguiser quelque chose, quand il adjure de cette façon. La danseuse eut peur; elle avoua qu'elle avoit été plusieurs jours chez Nesr-Ali-bec, et qu'ils s'étoient fort bien divertis. Ces danseuses, comme je l'ai diverses fois observé, sont publiques à quiconque paie leurs faveurs, qui ne sont nullement à bon marché ; car une nuit, pour les chalands mêmes, coûte au moins dix pistoles. Le roi s'étonna qu'un favori en disgrâce, et dont la vie même étoit en balance, eût le cœur assez joyeux pour s'emporter à des débauches de tant de dépense et de tant d'éclat, que celles qui se font avec les danseuses du palais. Il ne comprenoit pas comment il pouvoit fournir à ce luxe, puisque tout

son bien étoit saisi. Il demanda à la baladine si Nesr-Ali-bec avoit encore du bien, et comment il faisoit pour vivre si voluptueusement. Elle répondit que la mère de ce seigneur lui donnoit de l'argent tant qu'il vouloit.

Durant la conversation, le roi la faisoit boire, et il buvoit lui-même, de ces vins forts de Géorgie, qui échauffent extrêmement le cerveau. La danseuse en prit tant, qu'elle ne savoit plus ce qu'elle disoit. Elle se mit sur les louanges de Nesr-Ali-bec, et à supplier Sa Majesté de le rétablir en ses bonnes grâces : cela produisit un effet tout contraire. Le roi prit ses louanges pour un secret reproche du traitement qu'il avoit fait à son favori et à sa famille ; il s'emporta, et devenu furieux : « Comment ! s'écria-t-il, ce chien-là me » brave dans sa disgrâce ; il a l'insolence de m'en» lever mes danseuses, pour s'en divertir ; je m'en » vengerai sur ses femmes. » Et là-dessus, il commanda que tout ce qu'il y en avoit dans son sérail, fussent exposées à la prostitution. Cette barbare sentence fut exécutée en partie dès le lendemain matin. On mit sur des ânes, assises de l'envers, ces belles personnes, et si innocentes, mais sans voile ni coiffures, pour les mener à quelqu'un de ces caravanserais de femmes publiques, dont j'ai fait mention dans la *Description d'Ispahan*

(t. VII, *pag.* 416). Il arriva, par bonheur pour elles, que le roi s'étant éveillé fort matin, on lui représenta que les femmes de Nesr-Ali-bec étoient de qualité, et qu'il y avoit parmi ses esclaves des beautés les plus accomplies. Cet exposé fit changer la sentence, et le roi ordonna qu'on les amenât toutes au sérail. Les parentes que ce malheureux favori y avoit, voulant profiter de ce bon moment où le roi sembloit être, prièrent le grand-écuyer, un des principaux eunuques (je l'appelle ainsi, parce qu'il porte les armes du prince, et ne le quitte jamais quand il est hors du sérail), d'intercéder avec elles pour leur parent. Il le fit, il les mena se jeter aux pieds du roi; mais ce prince, tout autrement qu'on ne s'attendoit, s'enflamma de colère à un objet qui le devoit attendrir. « Chien que tu es, dit-il à l'eunuque, que » ne me donnes-tu le loisir de digérer mon » courroux; qu'on l'écorche tout présentement. » Ayant fulminé de cette terrible sorte, il se leva, et fit écorcher vif ce malheureux intercesseur. Cet eunuque étoit âgé, il expira bientôt dans ce supplice. On blâma fort en cette tragique scène le favori et sa mère; lui, d'insensibilité à ses malheurs et à ceux de toute sa maison, de sorte qu'au lieu d'être dans l'abattement, il osât se fourrer dans les plaisirs de son maître, et de son maître en

courroux; et cette princesse, d'être pareillement si peu humiliée elle-même, et si indiscrète que de fournir à son fils pour des débauches d'éclat et si dangereuses.

Le 15 février, j'eus des lettres des Indes qui me donnèrent d'assez remarquables nouvelles. La première étoit le naufrage d'un bâtiment indien, nommé *Jaet Mas lipatam*, arrivé dans le golfe de Cambaye, au mois de juin dernier. Ce vaisseau étoit parti de Bander-Abassi pour Surat en mai, et trop tard pour y arriver sans danger, à cause des pluies et des orages qui commencent alors à faire ravage sur cette côte des Indes. Son retardement étoit venu de l'avidité de se remplir davantage de marchandises. En effet, il étoit si chargé, qu'il fut obligé de prendre une grande barque mâtée, qu'il remorquoit pour porter ses vivres. Arrivé qu'il fut à la côte des Indes, les vents contraires l'attaquèrent, et une grande tempête, qui l'ayant battu trois jours durant, et lui ayant emporté un beaupré, le capitaine et le pilote, qui étoient Hollandais, désespérant de sauver ce vaisseau, chargé comme il étoit, se jetèrent dans la barque. Le marchand et les écrivains du vaisseau les suivirent, emportant avec eux tout l'or, l'argent et les pierreries. Les passagers qui n'avoient point de marchandises, se jetèrent dans

la barque après eux. Les autres ne pouvoient consentir qu'on abandonnât ainsi le vaisseau; toutefois voyant qu'on les menaçoit de s'allarguer, ils se jetèrent avec les autres; et aussitôt le navire fut abandonné à la merci de la mer. La barque alla prendre terre à un petit port de la province de Guzerat, nommé *Gogue;* et chacun tira de son côté. Le bruit de ce désastre étant arrivé en peu de jours à Surat, on donna ordre que ceux qui étoient échappés, fussent mis en prison, à mesure qu'ils y arriveroient; et cela fut ainsi exécuté. Les magistrats prétendoient que ce qu'ils avoient apporté, étoit le débris d'un naufrage, et appartenoit au grand-mogol. Les propriétaires du navire et des marchandises demandoient au contraire que ce qui avoit été sauvé, payât pour ce qui avoit été perdu, et qu'on le partageât au sou la livre; mais enfin ceux à qui appartenoient l'or, l'argent et les pierreries, qui se trouvèrent en nature, les retirèrent, en ayant donné une partie de présent aux gouverneurs. Cela montoit pour les Arméniens à seize pour cent, et à vingt-sept pour les Indiens. La perte fut très-grande, les officiers du navire ayant soustrait de grosses sommes. Plus six mille livres de perte en ce naufrage.

Une autre nouvelle étoit la prise de Saint-Thomé (place située sur la côte de Coromandel),

par les Hollandais. Les Français, sous M. De la Haye, lieutenant-général, l'avoient enlevé au roi de Colconde quelque temps auparavant, aussitôt ce roi y envoya une armée pour l'assiéger, et demanda de l'artillerie aux Hollandais pour battre la place. Ils y envoyèrent le gouverneur de Paliacate, nommé *Pavillon*, auquel on donna le commandement du siége. M. De la Haye eût mieux aimé traiter avec le général de l'armée de Colconde, qu'avec ce gouverneur hollandais; mais comme il s'étoit avancé sous le canon de la place, il empêchoit la communication entre eux. Outre que M. De la Haye avoit besoin de navires pour s'en retourner en France, et le roi de Colconde ne lui en pouvoit donner, les Hollandais représentoient d'autre part au roi, qu'ils avoient réduit la place à l'extrémité, et qu'ainsi c'étoit à eux à régler la capitulation. Les clefs furent donc remises aux Hollandais, qui partagèrent avec le roi de Colconde ce qui se trouva dans la place; et les fortifications furent rasées à frais communs. M. De la Haye sortit avec deux pièces de canon, sa garnison sous les armes, avec tous les honneurs des plus belles capitulations. On lui donna deux navires équippés de victuailles pour huit mois, et passe-port. Il s'y embarqua avec quatre ou cinq cents hommes, qui étoient tout le reste de

dre qu'il avoit amenée aux Indes quelques gens auparavant (*). Les Hollandais firent enfin un accord avec le roi, par lequel Sa Majesté s'obligeoit de ne recevoir jamais de Français dans ses états; et ils en tirèrent plusieurs autres avantages pour leur commerce, en récompense du secours donné, lequel, disoient-ils, leur coûtoit un million.

La dernière nouvelle étoit sur une rupture des Hollandais avec les gouverneurs de Surat. Ces gouverneurs s'étoient mis depuis quelque temps à maltraiter les nations de l'Europe, qui y sont établies; et les magistrats inférieurs faisoient de même, chacun dans le ressort de son emploi. Lahor, où étoit alors le grand-mogol, leur paroissoit le bout du monde; et on eût dit, à les voir faire, qu'ils ne croyoient pas que le roi apprît jamais leurs tyrannies et la violence avec quoi ils prenoient de toutes mains, et toutes sortes de gens. Les Hollandais entreprirent les premiers de se ressentir de ces violences, soit comme étant plus capables de le faire que les autres Européens établis aux Indes, soit pour avoir été les plus maltraités; et ils réussirent tout à fait à leur avantage. Je vais dire en peu de mots comme la chose

(*) Voyez sur cette brillante et malheureuse expédition, le t. III, pag. 14 et suivantes. (L-s.)

se passa. Ils avoient pris l'an 1673, durant la guerre entre l'Angleterre et la Hollande, environ dix mille écus d'effets aux Anglais et à Surat, sur un vaisseau de cette ville. Le gouverneur obligea les Hollandais à tout rendre; ils eurent beau représenter les droits de la guerre, et que le gouverneur n'avoit nulle connoissance à prendre de ce qui se passoit sur mer entre des Européens; il fallut plier. Le gouverneur avoit pris son temps contre les Hollandais, qu'ils étoient à décharger quatre navires, qui leur avoient apporté pour six cent mille écus d'effets; on les saisit, et ils n'en purent avoir la main-levée qu'après avoir satisfait les Anglais.

Aussitôt que leurs quatre navires furent partis, et que leurs marchandises furent vendues, ils députèrent un des principaux d'entr'eux à Cambaye, ville à deux journées de Surat, avec deux yachts, demander l'établissement d'un bureau. Les gouverneurs de Cambaye, ravis d'attirer de si puissans négocians, leur accordèrent ce qu'ils demandèrent, avec des exemptions de droits, et avec des priviléges d'un avantage encore plus grand que ceux dont ils jouissent à Surat.

Le gouverneur de Surat apprit cette députation, et il en envoya faire des plaintes aux Hollandais, et de ce qu'ils l'avoient faite sans lui en

l'es[illegible]nder permission. Ils firent réponse que la [illegible] n'étoit pas assez considérable pour qu'ils [illegible]sent demander permission, au risque d'être r[illegible]s, puisqu'il étoit depuis quelque temps en si mauvaise humeur contre eux, qu'ils désespéroient de rien obtenir de lui; qu'au reste, ils vouloient bien lui faire part à présent du dessein où ils étoient de quitter Surat, s'il ne restituoit à la compagnie cinquante mille écus, pris injustement de ses commis.

A même temps, ils dépêchèrent des courriers aux grands des Indes, qui sont dans leurs intérêts, et surtout à la cour, pour faire porter leurs plaintes au roi; et ils firent publier par la ville que quiconque prétendoit quelque chose d'eux, vînt au bureau, et qu'on lui donneroit satisfaction. C'étoit à dessein de jeter le peuple dans la crainte qu'ils n'arrêtassent les navires de Surat en mer, et ne les enlevassent par représailles. La chose réussit selon leur dessein. Toute la ville fut émue, le commerce maritime l'a faite et l'entretient; elle perdroit tout en le perdant. Les Hollandais, voyant la chose aller à leur gré, envoyèrent au mois d'octobre, qui est le commencement de la *moussom* (on appelle ainsi les saisons propres à naviguer), faire savoir au gouverneur qu'ils avoient dessein d'aller à Soualli attendre leurs

navires. Soualli est une rade à quatre lieues de Surat, où les navires des Européens viennent décharger. Les chefs des compagnies n'y vont point, sans en prendre au préalable l'agrément du gouverneur. Il fit réponse qu'il les y laisseroit aller quand leurs navires y seroient arrivés; mais que jusque-là, il ne leur permettoit pas de sortir de la ville, et il fit défenses aux portes à même temps de laisser sortir aucun Européen.

Cela se passa au mois d'octobre; et, peu de temps après, deux navires hollandais arrivèrent à Soualli, sur quoi le directeur eut permission de s'y rendre. Il y apprit que quatre vaisseaux de guerre de la compagnie croisoient à dix-huit lieues du port, attendant ses ordres. Il manda aussitôt aux Hollandais, qui étoient à Surat, de se rendre auprès de lui le plus secrètement qu'ils pourroient; ce qui fut si bien exécuté, que le gouverneur fut tout étonné d'apprendre qu'il n'y avoit plus au bureau qu'un sommelier, et cinq soldats en sentinelle, au lieu de plus de cent cinquante hommes qu'il y avoit six jours auparavant. Cependant le directeur avoit envoyé ordre au commandant de ces quatre vaisseaux de venir croiser à l'embouchure de la rivière de Surat, au lieu où les navires du pays ancrent. Dès qu'ils y parurent, tout Surat fut épouvanté. Il y avoit alors en cette rade

plus de dix navires en charge ; et on attendoit de moment à autre le retour de ceux de Moca, qui appartiennent au roi, et qui vont là tous les ans une fois, pour mener les pélerins de la Mecque. On les mène et ramène aux frais du roi, qui a fondé cette charité pour le soulagement des pauvres pélerins. On ne sauroit croire combien de richesses ils portent en allant et revenant. Le moins qu'ils aient de charge, c'est un million chacun. Les Hollandais commencèrent alors de se plaindre tout haut, laissant entendre qu'ils enlèveroient tous les navires des Indes. Ces navires indiens sont en effet si peu capables de résistance, qu'un vaisseau de guerre d'Europe peut se jeter entre cent vaisseaux indiens sans crainte, et être sûr d'enlever tout ce qu'il abordera. Le gouverneur, ne voyant point de jour à se tirer d'affaire par la force, fut obligé de céder aux cris du peuple et aux remontrances des magistrats qui appréhendoient que leur vie ne répondît du dommage qui pourroit arriver aux navires du roi. Les Hollandais l'obligèrent non-seulement à restituer comme ils voulurent, mais encore à aller en personne à Soualli, les prier d'oublier le passé, et de revenir à Surat. Ce ne fut pas tout, ils l'obligèrent de supplier le commandant de leurs vaisseaux de n'agir point contre les navires du

roi, et de lui faire un grand présent, pour tenir lieu des frais de l'armement que le commandant demandoit. Les principaux marchands de Surat et les juges de police et de commerce se rendirent garans du traité, et tout s'apaisa.

A la fin du mois, on reçut des lettres de la cour, portant que le roi, depuis plusieurs semaines, tenoit séance tous les matins, jusqu'après midi, pour faire la revue de ses troupes. La revue ne se fait pas en Perse, comme en Europe, en plaine ou rase campagne, par compagnies et par régimens : elle se fait homme par homme. On donne le jour à chaque régiment, qui est de mille hommes, selon son ancienneté. Les troupes se rendent au palais, dès le matin, en un grand jardin, ou en une grande cour, selon le lieu qu'il plaît au roi de choisir; et là, on appelle les soldats à haute voix, dix ou douze ensemble, par leur nom ou par le nom de leur père. Ils courent vers le lieu où le roi est assis, où, ayant été examinés des pieds jusqu'à la tête, on les insère de nouveau dans le rôle de l'année courante, et ils se retirent. Cela va si lentement, qu'on passe à peine cinq cents hommes en revue par jour. Quelquefois le roi ordonne au grand-maître de sa maison de tenir sa place. Les soldats et les officiers paroissent tous en armes; ceux-là ont le

mousquet à la main, l'épée et le poignard au côté, un grand collet de cuir, comme en portent les pèlerins, et la bandoulière à la ceinture, car ils ne portent pas en écharpe, comme font les Européens. Ainsi, le roi apprend à connoître ses soldats par nom, et un par un ; et il n'y a pas moyen de mêler de passe-volant. C'est une assez bonne coutume en Perse, que les soldats et les officiers ont leur paye assignée chacun à part. On leur donne leur assignation à la chambre des comptes ; et ils en reçoivent eux-mêmes l'argent. Ceux qui demeurent dans les provinces, reçoivent la leur de même une fois l'an. Ainsi, le pays n'est point chargé du logement ni des misères des gens de guerre ; et il n'y a point de soldat qui ne soit exactement payé.

Le roi fait rarement des revues générales, et quelquefois pas une en dix ans. Il ne s'en fait guère aussi qu'à Casbin, pour la commodité des milices logées la plupart dans l'Arménie, la Médie et l'Ibérie ; mais on fait tous les ans des revues provinciales, et on ne donne les assignations des payes qu'après qu'on l'a faite. C'est d'ordinaire en juin et en juillet qu'elles se font. Ceux qui ne s'y trouvent point, ou qui ne font point représenter quelque légitime empêchement de s'y trouver, comme maladie, voyage, ou autre, ne reçoivent point d'assignation, et par conséquent point de

paye pour cette année. Quant aux soldats décédés, ils reçoivent par leurs héritiers fort régulièrement la paye du temps qu'ils ont servi, depuis la dernière assignation jusqu'au jour de leur mort.

C'est la coutume en Perse, que les gages courent pour tout le monde du premier jour de l'an, qui est celui de l'équinoxe vernal; et si quelqu'un entre en service en un autre temps, on lui donne d'abord la paye promise pour le temps qui reste à écouler jusqu'au jour de l'an; et on n'enregistre son engagement que de ce jour-là.

Les enfans des gens de guerre sont d'ordinaire reçus à la place de leurs pères, pour peu qu'ils soient capables de la tenir; et cela se pratique ainsi depuis les plus grandes charges jusqu'aux plus bas emplois. J'ai vu donner les gouvernemens des plus grandes provinces aux fils des défunts, encore qu'ils n'eussent pas quatre ans. On prend un de leurs proches parens, pour exercer la charge jusqu'à ce qu'ils soient parvenus en âge de le faire eux-mêmes.

Il couroit depuis cinq ou six jours un bruit confus dans Ispahan de la disgrâce du premier ministre: ce bruit étoit faux. Le commencement du mois de mars découvrit comment il avoit été répandu; et c'étoit assez plaisamment. Le frère du grand-maître d'hôtel, et d'autres jeunes gens de la

la cour firent une grande débauche à sa maison. Ils avoient les danseuses et les musiciens du roi, et des vins de toutes sortes, et des plus forts. Les Persans ne sauroient boire sans s'enivrer, ils ne boivent même que pour cela; et dès qu'un vin n'entête pas au quatrième verre, ils n'en font point de cas, et le rebutent avec ces mots, *keif-nemi deed* (*kéif némy déhéd*), c'est-à-dire, *il ne donne point d'ivresse.* La débauche duroit encore le lendemain à huit heures, quand on leur vint dire que le roi étoit sorti : cela veut dire qu'il étoit venu du sérail en un des appartemens où il paroît en public. Les musiciens coururent aussitôt au palais, afin d'être prêts si le roi les demandoit. Les danseuses voulurent faire de même; on les retint. Le maître du logis en tenoit une en particulier, qui, ne pouvant se faire congédier, se leva sous prétexte de quelque besoin, et s'enfuit. Lui, qui ne la vit pas revenir aussitôt qu'il vouloit, se défia du tour; il court la chercher. Il la trouva à la porte du logis, frappant et heurtant, pour la faire ouvrir, et menaçant du courroux du roi. Il la voulut ramener, mais elle, qui étoit ivre tout comme lui, continua de menacer et de jeter des cris. Le jeune gentilhomme, à qui le vin ôtoit la connoissance, aussi-bien que la raison, emporté de sa brutalité, tire un poignard du côté

d'un de ses domestiques, et la jeta morte de plusieurs coups. Les conviés accoururent aux cris. Le sang les étonna et les confondit; ils se crurent tous perdus: ils avoient raison de craindre, ayant à faire à un maître cruel et furieux, comme est le roi. On conseilla au coupable de se jeter dans l'*Alicapi*. On appelle de ce nom, qui signifie *porte d'Aly* (*), le grand portail du Palais-Royal. C'est un asile pour toutes sortes de criminels; il n'y a que le roi seul qui en puisse tirer, encore faut-il que ce soit pour meurtre. Le grand-maître qui fut d'abord informé de la chose, lui envoya dire de s'enfuir à Com, dans la célèbre mosquée, où les deux rois derniers morts sont enterrés, qui est un asile encore plus sacré. Il appréhendoit que le roi, regrettant sa danseuse, ne punît sa mort sans rémission. Cependant le fugitif s'étant équippé en courrier du roi, débita, pour cause de son voyage, qu'il étoit envoyé à Ispahan, pour faire savoir aux magistrats que le premier ministre étoit disgracié. Quand des gens de la cour vont seuls en poste, ils prennent garde qu'on ne les soupçonne de s'enfuir, autrement les gardes des chemins les arrêteroient.

Le 12 avril, je dressai un placet au nazir, qui est le grand-maître de l'hôtel de Perse, dans le-

(*) Voyez la description d'Ispahân, tom. VII, p. 368. (L-s.)

quel je l'informois que j'avois reçu une partie des pierreries, que le roi m'avoit ordonné de faire venir d'Europe; et je le suppliois de m'envoyer ses ordres sur le temps et sur les voies de les porter à la cour. Je donnai mon placet au lieutenant de ce seigneur, pour le faire tenir: il se nomme *Cosrou Aga*. Sa charge le rend un des principaux magistrats d'Ispahan, en l'absence de la cour.

Trois jours après, une caravane fut volée de nuit aux faubourgs de la ville, comme elle se mettoit en chemin pour aller à Ormus. Les Hollandais y avoient beaucoup de marchandises, la plupart brocards et tapis, dont on prit pour environ douze mille livres. Ils firent les diligences nécessaires, avec tant de vigueur, que le chevalier du guet fut obligé de leur passer promesse, sous caution, de faire retrouver le vol, ou de le payer en quarante jours. Les voleurs furent pris avant la fin du mois. C'étoient de ces gardes du corps, qu'on appelle *les esclaves du roi*, et gens assez accommodés même. On les prit, comme ils vouloient vendre partie du vol, parce qu'ils s'allèrent malheureusement adresser aux gens même qui avoient vendu ces étoffes. Ce qui fut trouvé d'entier entre leurs mains, et chez les courtisanes à qui ils en avoient fait part, fut rendu aux Hollandais, et on leur paya le reste comptant. Ils

ne firent pas cent francs de frais pour le recouvrement de ce vol. Le chevalier du guet y gagna pour lui plus de 4,000 francs, qu'il se fit payer de ceux et de celles qui y avoient quelque part.

C'est la bourse en Perse, qui porte la peine de tout. Il n'y a que les derniers des misérables qu'on châtie corporellement : ceux qui ont de quoi, se tirent de toute affaire. Les Persans disent qu'il faut prendre les méchans par cet endroit où ils sont si sensibles; et que s'ils les punissoient autrement, il se commettroit mille fois plus de mal; car, disent-ils, les gens perdus sont peu sensibles aux peines corporelles, parce qu'elles ne durent qu'un moment : ils ne le sont point à l'infamie, qui les accompagne, parce qu'ils n'ont point de vertu; mais ils le sont infiniment à la pauvreté et à la misère, à cause que la ressource en est longue et malaisée, surtout dans les pays policés comme celui-ci, où les vols sont à la vérité assez faciles à commettre, mais très-difficiles à couvrir. Il semble qu'un vol d'argenterie et d'or seroit un coup sûr, quand il est fait sans être aperçu; cependant, la Perse est réglée d'une manière, que les vols de cette nature ne manquent, non plus que les autres, d'être découverts tôt ou tard. La raison en est, que les changeurs examinent de si près les gens qui vendent ces matières, qu'il n'y a pas

moyen d'imposer; et, au moindre soupçon, on arrête les effets et les personnes. Les Persans savent tous bien que la justice s'accroche à tout; que la moindre faute se paie fort cher, que l'amende n'est jamais taxée sur le pied de la faute, mais des moyens du délinquant. Tout cela bien su et bien pesé qu'il est, fait que personne ne risque de rien acheter de gens qui ne sont pas parfaitement bien connus.

Le 28 avril, Cosrou Aga, lieutenant du grand-maître d'hôtel, m'envoya querir pour me faire voir ce que ce seigneur lui écrivoit en réponse à mon placet. C'étoit de prendre un mémoire de mes pierreries, le prix à côté, et d'apposer le sceau sur la cassette; de me mettre en la compagnie de quelque personne de qualité qui allât à la cour, ou, à défaut, de me donner un huissier du sérail pour m'accompagner; et enfin, qu'il eût à me faire partir au plus tôt. Je fus bien aise que le grand-maître pourvût ainsi à me faire faire le voyage avec honneur et avec sûreté; mais j'aurois bien voulu que sa réponse ne fût pas venue si tôt: c'est qu'il m'étoit survenu un embarras qui me retenoit. C'étoit une dette assez considérable, dont je ne voulois pas me faire payer par voie de justice, pour, d'une part, ne pas perdre les intérêts, car la loi civile n'en ordonne point,

et ne pas payer d'une autre les frais qui sont de dix pour cent, de tout ce qu'on recouvre par ce moyen, sans compter les menues dépenses. Cosrou Aga m'envoyoit journellement presser de partir, et comme il vit que je remettois de jour à autre, il m'envoya querir, et il me dit d'un air sévère que je me moquois du grand-maître de ne pas partir, après en avoir demandé et obtenu le congé, et qu'il y avoit quatre jours qu'il faisoit attendre un seigneur de qualité, pour me mettre en sa compagnie. J'attendois qu'il me parlât ainsi, afin de prendre occasion de son impatience, pour me faire payer. Je répondis donc en toute humilité, que c'étoit que je n'avois point d'argent pour mon voyage, celui que j'avois réservé à cela, m'étant dû par un marchand que je lui nommai, dont je ne pouvois rien tirer. Je n'eus pas plus tôt parlé, que ce seigneur commanda à un de ses gens d'aller prendre mon débiteur, de le mener au gouverneur de la ville, et de le prier de sa part de me faire payer promptement, parce que le roi lui avoit commandé de m'envoyer à la cour, et que cette dette m'empêchoit de partir. Mon homme n'eut pas été deux heures entre les mains des satellites du gouverneur, qu'il trouva de l'argent. Il me paya tout le principal, et il paya aussi les frais de la justice, parce qu'on me consi-

dera comme marchand du roi. Il faut savoir que le bien des marchands du roi passe pour le bien du roi même. On ne peut exiger d'eux aucuns frais. Ils en sont quittes pour ce qu'ils veulent donner.

Dans le même temps dont je parle, on procédoit à la distribution d'onze cent mille livres entre les intéressés dans le vol de la caravane des Indes, fait en 1673, duquel j'ai fait le récit en mon *Voyage de Paris à Ispahan* (*t. II, pag.* 347). C'étoit, disoit-on, ce qui en avoit été recouvré jusqu'alors. Le gouverneur de Candahar avoit fait rendre cette somme aux Akwan (*), peuple tributaire de la Perse, du côté du nord, aux frontières des Indes. Il mandoit, en envoyant cette somme, qui n'étoit pas la dixième partie du vol, qu'il travailloit toujours au recouvrement.

Le 13 mai, Cosrou Aga, à qui j'avois fait savoir deux jours auparavant que j'étois tout prêt de partir, quand il lui plairoit, m'envoya querir. Je trouvai chez lui le fils de Mahammed Poquerbec Sultan, ou gouverneur de l'île de Bahrin, dans le golfe Persique, que son père envoyoit

(*) Agwân, et plus correctement Afghân. Ils habitent les montagnes Qandahâr, et ont exterminé la dynastie des Sséfy. On ne sait s'ils sont d'origine arménienne, ou d'origine judaïque. Voyez un *Mémoire* fort curieux sur les *Afgâns*, dans les *Recherches Asiatiques*, tom. II, pag. 115 de la traduction française, et ma *note*, tom. II, pag. 347 et 348. (L-s.)

porter un présent au roi, lequel consistoit en deux bœufs sauvages et une autruche, et en plusieurs riches étoffes des Indes. Il avoit aussi des présens pour les principaux ministres de la cour, chacun d'entre quatre-vingts et six-vingts pistoles, presque tout ducats; car on ne fait point de présens au roi, sans en faire à même temps aux ministres. Il étoit chargé, de plus, d'une bourse de huit mille ducats, pour solliciter un gouvernement plus important que celui de l'île de Bahrin, ce qui étoit le vrai motif de son voyage. Les bœufs sauvages n'étoient pas plus hauts que des dogues. Ils avoient deux cornes noires, longues, droites et aiguës; et à cela près, c'étoient des bœufs tout faits comme les autres. On les avoit pris, avec l'autruche, en une petite île, proche de Bahrin. Cosrou Aga me présenta à cet envoyé, et lui dit : « Voici la personne dont je » vous ai parlé. Il est marchand du roi, et il est » fort aimé du grand-maître; il en faut user avec » lui comme avec un camarade. Sachez aussi qu'il » porte beaucoup de pierreries à Sa Majesté, » que j'ai scellées. » Heussein alibec (c'est le nom de ce jeune seigneur) répondit avec une extrême civilité : « Nous ferons le voyage en frères. » Le départ fut réglé au 18.

On apprit ce jour-là que les Turcs et les Persans

en étoient venus aux mains sur les frontières de Bagdad et de Basra, pour des péages que chacun prétendoit lui appartenir; et qu'il y avoit eu plusieurs gens de tués de part et d'autre. On appréhendoit de méchantes suites de ces hostilités; mais elles n'en eurent point. Le pacha de Bagdad en prit occasion de faire courir le bruit que le roi de Perse étoit en marche pour assiéger Babylone; sur quoi, il se mit à prendre de l'argent de toutes mains, sous prétexte de se préparer à la guerre. Il accusoit les uns d'intelligence avec l'ennemi, les autres d'avoir formé le dessein d'emmener sa famille et ses biens, et cent autres avanies pareilles, avec quoi il pilloit toute la ville.

Le 18 du mois, à dix heures du matin, je partis pour la cour avec Mahammed Heussein bec. J'avois en ma compagnie un père capucin, un horloger et un orfèvre, tous trois Français. Le capucin revenoit de Saint-Thomé, et alloit à Tauris où il étoit auparavant en mission. Or, Casbin où étoit la cour, est à mi-chemin de Tauris. Les deux ouvriers étoient frères, de Châtelerault, qui cherchoient à entrer au service du roi, à quoi j'avois promis de les aider. Nous fîmes trois lieues, et logeâmes en une fort belle maison.

La route d'Ispahan à Casbin étant, à une journée près, la même que celle de Tauris à Ispahan,

je n'en toucherai rien ici, l'ayant décrite amplement dans mon *Journal de* 1673; je dirai seulement que je fis le voyage en quinze jours, arrivant le 1er de juin à Casbin, et que je le fis avec toute sorte de satisfaction, grâces à Dieu. Mon patron de voyage étoit homme de bonne chère, qui, libre des superstitieux scrupules de sa religion, buvoit du vin en tout temps, et ne se soucioit point qui apprêtât à manger, chrétien ou mahométan, pourvu qu'il fût bien apprêté. Les Persans tiennent, comme on sait, le vin impur et illicite, et tout ce qui est tué et apprêté par des gens d'autre créance, et qu'on n'en peut manger sans péché; mais l'exemple du roi qui boit du vin, et même s'enivre tous les jours, porte la plupart des gens de la cour à se relâcher sur cette défense.

Je trouvai plusieurs chrétiens de considération à Casbin, entr'autres, le petit-fils de Taimuras Can, dernier roi de Géorgie, et un dominicain, ambassadeur du pape, car c'est ainsi qu'on le traitoit. Le petit-fils de Taimuras Can s'appelle *Héracle;* son père se nommoit *Daoud Can*, lequel étant mort durant les dernières révolutions de Géorgie, environ l'an 1655, où il perdit le royaume de Cacket, qui est une partie de l'Ibérie ou Géorgie, sa mère sachant qu'on en vouloit à la vie du jeune prince, comme légitime héritier,

elle l'emmena en Moscovie, où le grand-duc le prit en sa protection; et l'an 1673 qu'Héracle entroit en sa vingt-troisième année, il envoya un officier à la cour de Perse, pour faire rentrer ce jeune prince dans ses états. Le premier ministre, qui n'ignore rien de la plus fine politique, crut trouver dans cet incident le moyen d'exciter une guerre civile en Géorgie, qui fourniroit à la Perse celui d'asservir ce pays plus qu'il ne l'est. La Géorgie, comme on le sait, est environnée des Turcs, des Moscovites et des Tartares; le peuple en est belliqueux, de religion différente, car partie est mahométane, et partie est chrétienne. Cela obligea le gouvernement persan de ménager cette occurrence; et on trouva que remettre Héracle dans le royaume de son père, seroit affoiblir considérablement Chanavas Can, vice-roi héréditaire de la Géorgie, qui en étoit en possession, celui-là même qui a achevé de réduire ce royaume de Cacket à l'obéissance de la Perse, ayant entièrement soumis le parti du grand Taimuras Can, quoiqu'il soit lui-même de sa famille; et que s'il arrivoit que ce changement causât une guerre civile entre les Géorgiens, les Persans qui se joindroient à l'un des partis, les accableroient l'un par l'autre, et se rendroient par là plus absolus qu'ils n'étoient : chose qu'ils

souhaitent de tout leur cœur. On envoya un Arménien à la cour de Moscovie, fort connu pour y avoir fait plusieurs négociations de la part du roi de Perse, porter des lettres-patentes pour le prince Héracle, pleines d'honneur et de respect pour sa personne, enjoignant à tous les vice-rois et gouverneurs de Perse de le recevoir et de le traiter en prince. Il étoit aussi chargé d'un présent de prix, consistant en sept habits de brocard d'or, une épée et un poignard de pierreries, un harnois d'or massif. On appelle ces présens en Perse *calaat* (*khil'at*). J'en ai donné diverses fois l'explication. Le grand-duc laissa partir ce jeune prince en assez pauvre équipage, lequel prit sa route par le royaume de Cacket, le pays de ses ancêtres, comme le plus court chemin. Chanezer Can, fils de Chanavas Can, vice-roi de Géorgie, en étoit gouverneur. Son père, qui avoit découvert ce qui se passoit, et qui voyoit bien qu'on ne laissoit revenir Héracle, que pour le lui mettre à dos, afin de s'en servir à la commune ruine des Géorgiens, lui avoit envoyé des instructions secrètes pour cette occurrence. Il fit l'accueil le plus tendre au prince Héracle; et, dès le lendemain de sa venue, il lui fit de grands présens, des chevaux, des meubles, des hardes, des pierreries et de l'argent, qu'on faisoit monter à vingt

mille écus en tout. Quand il l'eut régalé magnifiquement durant quelques jours, il se mit à le solliciter de demeurer dans le pays, et de n'aller point trouver le roi de Perse. Il n'oublia rien pour le séduire, jusqu'à lui promettre sa sœur en mariage, et de partager avec lui le royaume dont il avoit le gouvernement. Héracle n'avoit garde de donner dans le piége; et, en effet, s'il eût été si simple de s'y enlacer, il n'auroit pas demeuré long-temps sans être assassiné ou empoisonné. Il s'en démêla par des remercîmens et par des promesses de bonne intelligence éternelle; cependant, craignant qu'on ne lui jouât quelque mauvais tour à Tiflis, ou à quelqu'autre endroit de Géorgie, il prit sa route par le pays des Cherkes (1), et vint à Chamaki (2). Il y trouva un neveu du grand-maître, qui l'attendoit, pour l'amener promptement à la cour, aux dépens de Sa Majesté, et pour le faire partout traiter en prince de sang royal. Le gouverneur de Chamaki avoit aussi ordre de lui donner quinze mille écus comptant. Arrivé qu'il fut à la cour, le roi lui fit de nouveaux présens, et le reçut magnifiquement. Son ordinaire étoit par jour quarante bassins

(1) Le pays des *Tcherkès* est la Circassie. (L-s.)

(2) Voyez sur Chamâkhy ou Chamâkhyèh ma note, tom. II, pag. 310. (L-s.)

de viande ; quinze bassins de fruits et de laitages, et quinze de confitures, chacun de huit assiettes ; le tout servi en or massif, aussi-bien que les sorbets, les salades et les autres assaisonnemens ; et, pour sa boisson, trois cent vingt-cinq pintes de vin du terroir, et dix pintes de vin de Chiras. Le roi ne lui dit rien à la première audience, mais à la seconde, il lui dit d'être gai et d'avoir bonne espérance, qu'il le remettroit sur le trône de ses ancêtres.

L'ambassadeur dominicain s'appeloit *Francisco Piscopo*, napolitain de nation. Il avoit apporté des lettres, non-seulement du pape, mais encore du roi de France, du roi de Pologne, et de plusieurs princes d'Italie, en faveur de quatre ou cinq villages d'Arméniens, situés aux confins de l'Arménie-Majeure et de la Médie, qui reconnoissent le pape, et que les gouverneurs oppriment et surchargent d'impôts de temps en temps. Ces villages sont dans un canton, nommé *Abrener*, entre Irivan et Tauris. On a parlé d'eux amplement dans le *Journal de* 1673. Les dominicains ont l'inspection du spirituel et de presque tout le temporel de ces gens-là. L'ambassadeur fit au roi un présent plus curieux que de valeur. Il consistoit en une horloge en grand volume, montée sur une colonne, et en de petites nippes de peu de valeur. C'est la coutume en Perse qu'on fait esti-

mer les présens d'un ambassadeur, aussitôt qu'ils sont délivrés, pour savoir ce qu'il a apporté, mais on ne fit point estimer celui du dominicain, tant parce que l'horloge n'alloit point, que par le peu de valeur du reste. Il ne laissa pas toutefois d'être bien reçu, et d'être caressé. On lui donna, tant qu'il fut à la cour, vingt-deux livres dix sous par jour pour son entretien. Il obtint presque tout ce qu'il demanda; et il eut les honneurs accoutumés d'habits, et des lettres-patentes, à son expédition. Il étoit vêtu d'une grande robe de moire violette, garnie de dentelles d'or, et doublée de martre zibeline, quand il alloit à l'audience du roi et des ministres.

Le grand-maître sut mon arrivée le jour même que j'arrivai; et le lendemain, jour de Pentecôte, il m'envoya un gentilhomme me dire que j'étois le bienvenu, et que je le vinsse voir. Je dis au porteur que je ne manquerois pas de le faire le jour suivant; que, pour celui-ci, il étoit dimanche, et de plus, grande fête pour les chrétiens, ce qui m'empêchoit de sortir. Le gentilhomme avoit bien de la peine de s'en aller avec cette réponse; mais je l'assurai que le grand-maître étoit informé de nos coutumes, et qu'il avoit toujours eu la bonté de me laisser le dimanche libre, quelque affaire qu'il y eût.

Le 3 juin, je fus voir ce seigneur, plusieurs de ses gens m'étant venu querir dès le grand matin. J'attendis bien deux heures chez lui; il étoit au conseil : il en ramena le grand-veneur et le divambeki (*). On appelle ainsi le premier magistrat du royaume. Il marchoit au milieu d'eux. Dès qu'il m'aperçut, il s'arrêta tout court, et les arrêtant par le bras, il s'écria, en me montrant à eux : « Voilà le grand diable venu, vous le devez bien » connoître; toute la cour a été sa dupe. » En même temps, il me tendit la main, et me dit : « Vous êtes le bienvenu; il y a long-temps que je » désirois de vous voir. » Ces autres seigneurs me firent aussi bien de l'accueil. Le grand-maître me fit asseoir auprès de lui, et me demanda si j'avois avec moi la cassette; je lui dis que je ne l'avois pas prise, parce que les choses n'étoient pas tout à fait en état de lui être présentées. « Pour » l'amour de moi, repartit-il, allez la querir, et » vous dépêchez; je veux que vous dîniez avec » moi. » Je montai à cheval avec deux de ses officiers, à qui il commanda de m'accompagner. Mon logement n'étoit pas éloigné; j'en fus bientôt de retour. Quand le dîner fut achevé, je déplial devant le grand-maître tout ce qu'il y avoit.

(*) Les fonctions du *dyván beyguy* sont décrites, tom. V, pag. 341. (L-s.)

Il s'attendoit à voir des bijoux aussi riches et en aussi grand nombre que je lui en avois montrés en 1673; mais je n'en avois pas le quart, et cela même que j'avois étoit ce qu'on n'avoit pu vendre en Perse ni aux Indes, que j'avois tellement déguisé, en ayant fait faire d'autres bijoux à la façon du pays, que le grand-maître et toute la cour y furent trompés. Personne ne reconnut ces pierreries; et je les leur fis passer pour nouvellement reçues de France. Le grand-maître retint tout, les ayant repassées sur le mémoire délivré à son lieutenant à Ispahan, et puis lui et tous les seigneurs qui étoient là, se levèrent et allèrent se laver les mains au bassin qui étoit au milieu de la salle. Toutes les maisons des grands en ont dans toutes les salles et dans la plupart des cabinets pour la fraîcheur. Il me dit, en se lavant les mains: « Aga » Chardin, pourquoi ne te fais-tu pas mahométan? » Vois l'inconvénient qu'il y a de manier quelque » chose qui sort des mains d'un infidèle. Le roi » même se lave les mains quand il a manié tes bi- » joux. Sa Majesté a grande envie de te faire maho- » métan, je ne sais pas comment tu t'en pourras » défendre à ce voyage. » Toute la compagnie applaudit à l'invitation du grand-maître, et se mit à me faire de grandes instances sur l'abjuration de la religion chrétienne, les uns me pro-

mettant les biens du monde, et les autres les biens éternels. Je répondis doucement que la plupart des renégats faisoient assez paroître par leurs mœurs infâmes, qu'en se faisant mahométans ils devenoient impies; qu'ainsi, tout bien compté, je croyois que le roi et eux, m'aimeroient encore mieux chrétien que sans religion. Le grand-maître me demanda ensuite en quel quartier j'étois logé; je lui dis quel c'étoit. « Comment! répondit-il, vous » avez fort mal choisi. Ce quartier-là est où de- » meurent les chrétiens et les juifs, lieu infâme, » plein de cabarets et de toutes les prostituées de » la ville. » Je lui dis que je n'avois pu trouver de logis ailleurs, et que tous les Européens, et nommément l'ambassadeur du pape, y avoient leurs logemens marqués. Il m'offrit une chambre chez lui, pour y garder mes pierreries. Le divanbeker (*dyvân-beyguy*.) s'aperçut que la proposition m'embarrassoit; il dit au grand-maître qu'il suffisoit de m'envoyer recommander aux magistrats de la ville: cela fut fait. Deux hommes, un du divanbeker, l'autre du grand-maître, firent la recommandation. On signifia à tous les bourgeois et gens de boutique du quartier que leur tête et leurs biens répondroient des mécontentemens qui me pourroient arriver. Je n'en eus nul à cet égard, grâces à Dieu, dans tout le séjour

que je fis à Casbin. Mes voisins eurent pour moi toujours beaucoup de soin et beaucoup de respect.

Le 4, il arriva deux courriers à la cour, qui donnèrent de l'occupation aux ministres. Le premier étoit dépêché d'Irivan, et accompagnoit un envoyé du prince de Cochab. Cochab est une partie de Curdestan, que nous appelons la *Chaldée*, aux confins de la Perse et de la Turquie, pays fort d'assiette, qui a beaucoup de villes, de bonnes forteresses et beaucoup d'habitans, lequel s'est maintenu libre jusqu'à présent à la faveur de sa situation. Le grand-seigneur s'en vouloit emparer. Les présens et les soumissions du prince ne pouvoient plus éluder les desseins de la Porte; il crut qu'il auroit meilleure composition de la Perse, et il envoyoit offrir de s'en rendre tributaire, de la manière qu'il plairoit à Sa Majesté. Le roi, après bien des délibérations avec ses ministres, répondit qu'il ne vouloit pas rompre la paix avec le grand-seigneur; que le prince de Cochab s'accommodât le mieux qu'il pourroit avec la Porte.

L'autre courrier venoit du port de Congue sur le sein Persique. Il donnoit avis qu'une escadre portugaise, étant arrivée à vue du port, avoit arrêté trois vaisseaux des Indes, avec trois cents pélerins persans, qui revenoient de la Mecque;

et cela pour se faire faire raison de la moitié des droits de la douane de ce port, qui leur appartient par contrat, dont on ne leur avoit rien voulu donner l'année précédente. Ce contrat est de l'an 1625, à la reddition que les Portugais firent aux Persans de l'île de Bahrin, dans le sein Persique, fameuse par la pêche des perles, et de quelques autres petites îles de ce golfe. Peu de gens ignorent que les Portugais avoient possédé auparavant la seigneurie des golfes Arabique et Persique, pendant plus d'un siècle. Des garnisons qu'ils entretenoient en plusieurs îles, et sur diverses côtes de ces mers, et les vaisseaux qu'ils y faisoient croiser, leur assujettissoient la navigation, de telle manière que les plus petits bateaux leur payoient tribut. Ils ne souffroient point de trafic de Perse aux Indes, que sur leurs propres vaisseaux, et ils n'y accordoient le passage que rarement et à de dures conditions; car, lorsqu'un marchand se présentoit pour l'obtenir, ils lui demandoient : « Est-ce pour l'emplette ou pour la » vente que vous voulez passer aux Indes? Si c'est » pour en aller quérir des marchandises que vous » voulez aller aux Indes, nos magasins en con- » tiennent de toutes les sortes; si c'est pour y en » porter, nous serons vos marchands. Cependant, » si vous voulez en toutes manières passer aux Indes,

» payez-nous tant pour la douane et tant pour le » fret, et nous vous y passerons. » Mais ce qu'ils demandoient absorboit le capital. Cette tyrannie, exercée d'ailleurs avec un extrême orgueil, souleva tous les peuples qui en étoient incommodés, et entre autres les Anglais et les Hollandais, qui avoient commencé à venir en Perse dès le commencement du seizième siècle. Abas-le-Grand qui régnoit alors, et qui les trouva disposés à travailler à la ruine des Portugais, comme il le pouvoit désirer, fit accord avec les Anglais pour la prise d'Ormus, dont ils se rendirent conjointement les maîtres à la fin d'avril 1622 (*). Les Portugais se retirèrent à Mascate.

(*) Le 23 avril, suivant Herbert, *Some years Travels*, p. 110. On lit dans le *Târykh a'âlem ârâï*, f°. 231 du manuscrit de M. de Sacy, et 31 du manuscrit de l'Arsenal, qu'en l'an 1031 de l'hégire (1621-2 de l'ère vulgaire), l'an 16e du règne d'A'bbâs, Allah-Veyrdy-Khân, Beyglerbeyg de la province de Fârs, et son fils Imâm Qoûly-Khân, secondés des Anglais, s'emparèrent d'Hormoûz sur les Portugais qui l'avoient pris à Salghar-Châh, fils de Toûrân-Châh II en 913 (1506-7), la septième année du règne de Ismaël Sséfy. Ils avoient trouvé aussi le moyen de s'installer insensiblement dans l'île de Bahhrêïn; mais cette conquête leur fut aussi enlevée par le même Allah-Veyrdy-Khân dès 1009 (1600-1), la 15e année du règne de A'bbâs.

L'article d'Hormoûz dans le Géographe persan, ne mérite pas d'être traduit ici: on y remarque seulement que le territoire d'Hormoûz produit des dattes excellentes, et en très-grande abondance. Ahhmed Râzy, auteur de l'*Ileft iqlym*, est plus satisfaisant.

« C'est, dit-il, une des principales îles du Fârsistân. Arde-

La prise d'Ormus ouvrit un peu la navigation: Les Anglais s'engagèrent de la protéger contre

---

chyr Bâbégâun commença par bâtir sur la terre ferme, au bord de la mer, une ville nommée Hormoûz. Comme elle étoit continuellement exposée aux brigandages des voleurs et des bandits, le roi Qothb êd-dyn, à qui cette ville appartenoit, alla visiter le port de Djaroûn, nommé aujourd'hui Hormoûz, et y fixa sa résidence habituelle. » On lit dans le *Medjem'a âl-insâb* (Recueil des Généalogies), que Ayyâm le Ṭatar, un des esclaves affidés de Mahhmoûd Qalâty, transféra sa capitale à Djaroûn.

« Sous le règne du sulthân Chéhâb êd-dyn, fils de Salghar-châh, qui étoit contemporain du sulthân Ya'qoûb, les Hormoûzyens, secondés par le chef Noûr êd-dyn, passèrent sous la domination des Francs (les Portugais). Voici la cause de cette révolution. Le sulthân Chéhâb êd-dyn s'étant établi sur le trône du commandement, allongea la main de la vexation et de la rapine, et commit toutes sortes d'actions inconvenantes et iniques. Toutes les représentations de Noûr êd-dyn furent inutiles. Les habitans envoyèrent une députation aux Francs de Goa, et leur suggérèrent l'idée de s'emparer du port de Djaroûn. Ce projet parut avantageux à ceux-ci. Etant arrivés avec une armée considérable au rivage de Djaroûn (*au mois de septembre* 1507, *selon Barros*), ils se mirent aussitôt à y construire une forteresse. Les Hormoûzyens leur opposèrent quelque résistance, et livrèrent quelques combats; mais voyant toute l'inutilité de leurs efforts, ils se retirèrent dans le port de Kechm (Kesmichs), et laissèrent les Francs, paisibles possesseurs d'Hormoûz. Les Francs, dans la suite, proposèrent au roi d'Hormoûz de faire un traité de paix, dont la principale condition seroit que les trois quarts du produit des douanes leur appartiendroient, et ils abandonnèrent l'autre aux Hormoûzyens. Depuis la signature de ce traité, les Hormoûzyens emmenèrent avec eux le sulthân Mohhammed, fils du sulthân Seyf êd-dyn, fils du sulthân Toûrân châh qu'ils avoient élevé à la royauté, et ils s'établirent à Hormoûz; mais à dater de cette époque jusqu'à présent (1593-4), ces souverains n'ont joui que d'un vain titre, dépourvu de toute autorité.

les Portugais, en entretenant des vaisseaux dans le golfe; mais la Perse, pour la rendre plus libre,

» Leur dynastie remonte à Rokn êd-dyn Mahhmoûd Qalâty.

» On lit dans le *Medjam'a êl-insâb* (Recueil des Généalogies), que lorsque le sulthân Chéhâb êd-dyn, le dernier des anciens rois d'Hormoûz, prince, d'un caractère doux et débonnaire monta sur le trône, le roi Rokn êd-dyn, doué de qualités brillantes, et d'un caractère inébranlable dans ses desseins, sut attirer auprès de lui un grand nombre d'individus par l'appât de ses largesses, et l'esprit dans les filets de sa libéralité. Non content d'employer ces moyens, il expédia des ambassadeurs, et écrivit des lettres très-pressantes à la sulthâne, pour la mettre dans ses intérêts: il joignit à cet envoi un peu de poison pour qu'elle l'employât contre Chéhâb êd-dyn, de manière qu'en 647 (1249-50), il s'empara, sans la moindre difficulté, du trône d'Hormoûz, auquel il joignit Qaïs, Bahhréïn et Djelghâ, et mourut après un règne de trente ans en 685. » (1286) *Hest iqlym*, fo. 21, *vers.*, et 22 *rect.* du manusc. de M. de Sacy.

Ce qu'on vient de lire, s'accorde parfaitement pour les noms et les faits (il y a quelques différences pour les dates), avec la liste des rois d'Hormoûz donnée par Valentyn. Cette liste contient vingt-neuf rois, dont le dernier se nommoit *Séïd-Mohhammed-châh*; leur règne commença en 700 de l'ère chrétienne, et finit en 1622. Barros place le commencement de la dernière dynastie des rois d'Hormoûz en 680 de l'hégire (1281-2), et diffère aussi un peu d'Alhmed Râzy. J'ajouterai seulement, d'après Valentyn, que Hormoûz gît par 29 degrés 30 minut. de lat., et 90 deg. 20 min. de long. à 3 milles de Gamroûn; mais il paroît commettre ici une grave erreur, si l'on en juge par la carte intitulée: *Sinus Persicus*, de M. Niebuhr, où cette île est placée par 27 deg. 10 min. de lat., et 54 deg. 30 min. de long., et indiquée comme un état alors indépendant de la Perse. Il est maintenant rentré sous l'obéissance de Fethh A'ly châh. Voyez *Description de l'Arabie*, p. 270 et 284, édit. de Copenhague; *Da Asia de J. Barros*, decada segunda, parte 1ª, pag. 107, et siguient., de l'édit. *in*-12 de Lisbonne, publiée en 1777. Valentyns *Keurlyke Beschryving van Choromandel*, etc., VII deel, pag. 229-231. (L-s.)

entra en traité avec les Portugais, comme je l'ai dit, par lequel ceux-ci leur cédoient l'île de Bahrin et les autres îles du golfe, moyennant un présent annuel de trois chevaux et un établissement au port de Congue, place à trois journées d'Ormus, vers l'occident, avec de grands priviléges: comme, entr'autres, l'exemption des droits d'entrée et de sortie pour toutes leurs marchandises; et de plus, la moitié des droits de toutes les autres qui y aborderoient. Ce traité a été assez bien observé pendant que les Portugais ont eu des forces en ces mers-là; et comme il étoit de leur intérêt que les vaisseaux indiens abordassent à ce port de Congue, ils ne leur donnoient de passe-port pour le golfe Persique, qu'à condition de décharger et recharger au port de Congue; mais, dès qu'ils n'eurent plus d'escadre dans le golfe, les vaisseaux indiens allèrent trafiquer à d'autres ports où on leur faisoit le meilleur parti; et les régens de Congue ne donnèrent plus aussi aux Portugais qu'une petite part des revenus de la douane. Eux, pour recouvrer leur droit, avoient pris le train, depuis quelques années, de venir avec quelques frégates, au temps que les vaisseaux des Indes abordent la côte de Perse; et ils les faisoient aller à ce port de Congue. La Perse, à qui il importe peu dans le fond auquel des ports

de la côte ils viennent mouiller l'ancre, mais qui ne cherche qu'à se libérer de cette espèce de tribut, a répondu aux Portugais : « Il est vrai que » vous devez avoir la moitié des droits des mar- » chandises qui s'apporteront au port de Congue, » mais cela s'entend de ce qu'on y apporte volon- » tairement, et non de ce que vous empêchez » d'aller ailleurs, et amenez ici par force. » On convint, pour arrêter les progrès des différends, qu'on donneroit par an quinze mille écus aux Portugais, pour toutes leurs prétentions; et cela fut observé quelques années; mais leur foiblesse augmentant, on n'a plus voulu leur en donner que la moitié. J'apprends qu'à présent (*) on ne leur donne plus rien; et je ne doute pas que, s'ils trafiquoient en Perse, on ne leur fît même payer la douane, comme aux autres : car c'est à quoi les Persans buttent, que les nations de l'Europe paient les droits d'entrée et de sortie, comme les autres nations.

Ces représailles des Portugais firent de la peine aux ministres. Les mahométans ont beaucoup de considération pour les pélerins. Le grand nombre que les Portugais en retenoient, avec tant de riches marchandises, les inquiétoient. Ils ne savoient comment rapporter l'affaire au roi, de manière

(*) En 1711. (L-s.)

qu'il ne parût point que c'étoient des représaille, que faisoient les Portugais, en arrêtant ainsi ses sujets et leurs biens. Ils attendirent plus de vingt-cinq jours un moment favorable pour en donner la nouvelle. Tantôt le roi étoit ivre, tantôt de méchante humeur. Ce prince s'est si assujetti au vin, qu'il ne sent aucun plaisir que quand il en a beaucoup bu; et dès que la chaleur et la gaieté qu'il lui cause est passée, il ressemble à un mort ou à un mourant; on n'ose l'approcher, la mauvaise humeur le possédant entièrement. Les Persans appellent cela *bidamag buden* (*), c'est-à-dire, *sans gaieté*. Enfin, le premier ministre donna au roi la nouvelle, non à la vérité telle qu'elle étoit, mais fort amoindrie, et proposa à Sa Majesté d'en [illegible] Mirza Chefy, le général des monnoies de Perse, au port de Congue, pour accommoder l'affaire. La proposition fut agréée: il partit le 22 du mois. Ses instructions portoient de faire donner aux Portugais quinze mille écus pour les arrérages de l'année passée, et autant pour l'année courante, s'ils s'en vouloient contenter, sinon qu'on ruinât le port, et qu'on en emmenât tous les habitans. Cet envoyé avoit aussi des ordres adressés aux régens de Congue et au gouverneur de Laar, de lui fournir cinq cents

(*) *By damâghbouden*, être sans cervelle. (L-s.)

hommes d'infanterie, à sa première demande.

Pendant que cela se passoit à la cour, les régens de ce port de Congue avoient composé avec les Portugais, et étoient entrés en paiement; sur quoi les Portugais avoient laissé débarquer le monde et les marchandises; c'étoit avec trop de précipitation: car les Persans leur manquèrent de foi, leur disant, dès que le déchargement fut fait, qu'*ils ne pouvoient payer le restant que le commissaire de la cour ne fût arrivé.* Les Portugais firent bien du bruit et bien des menaces: cela ne servit de rien. Le général des monnoies, arrivé qu'il fut, les entretint de belles promesses, et cependant fit partir les pélerins et les marchandises, et puis il partit aussi, après avoir déclaré aux Portugais que la volonté du roi étoit qu'ils envoyassent à la cour donner raison de l'hostilité qu'ils avoient commise, qu'on leur donneroit d'autre part toute sorte de satisfactions.

L'Europe doit aux Portugais la connoissance de la navigation aux Indes orientales, et du commerce qui s'y fait par mer. Ils découvrirent ces vastes pays à la fin du quatorzième (15e) siècle, et l'on peut dire qu'à mesure qu'ils en découvroient quelque partie, ils l'assujettissoient à leur domination.

L'histoire des conquêtes des Portugais aux Indes orientales est pleine, autant ou plus qu'au-

cune autre, d'exploits militaires étonnans, non-seulement par des actions personnelles de valeur, mais aussi par la disproportion de nombre entre eux et les Indiens. La domination des Portugais dans les Indes s'accrut tellement pendant cent ans de conquêtes et d'heureux succès, qu'elle s'étendoit jusqu'au pôle arctique. On ne sauroit compter le nombre des rois qu'ils réduisirent sous le joug, les fortes places qu'ils élevèrent, les châteaux qu'ils bâtirent, hauts et bien munis, qu'on regardoit comme imprenables, et qui en effet l'eussent été aux Indiens; mais ils ne s'imaginoient guère que des nations septentrionales de l'Europe les leur viendroient enlever: c'est pourtant ce qui arriva au commencement du siècle passé. Les Hollandais en possèdent à présent ce qu'il y en avoit de plus important à garder par rapport au commerce, et ils auroient emporté le reste de même, s'il ne leur eût paru de dépense plus que de profit: ainsi, cette domination portugaise se trouve aujourd'hui réduite comme à rien. Il ne leur en reste que Mozambique, sur la côte d'Afrique; Macao, à la Chine; Goa, avec quelques autres places, sur celle de Malabar; mais tout cela ne leur fait pas rouler grand commerce; car Goa, et ces autres places-là ne produisent rien pour le trafic. L'air de Mozambique

est très-mauvais, et le négoce y est ruiné ; car les nègres d'une part, n'y viennent plus apporter l'or et l'ambre gris, comme autrefois; et les Arabes, au contraire, en ravagent les environs; et quant à Macao, les Portugais n'en tirent nullement le profit qui s'y pourroit faire, manque de capital. Les vaisseaux qu'ils y envoient sont petits : leur charge est peu considérable ; et il en périt beaucoup, manque d'équipage, d'économie et de discipline.

Les Portugais, en perdant la seigneurie des pays maritimes des Indes, virent évanouir le respect qu'on leur portoit; de manière que ceux qui étoient auparavant les plus soumis à leur domination, sont ceux qui leur ont insulté davantage dans la suite, et qui les pressent à présent le plus. Je veux parler du peuple de Malabar, où la ville de Goa est située. Sivagi, ce fameux conquérant, qui en est le plus puissant prince, ravage, quand il lui plaît, jusqu'aux portes de cette ville, et apparemment il les chassera quelque jour. Les peuples maritimes de la côte, qui se sont érigés depuis plusieurs années en pirates, et qu'on peut appeler les Barbaresques des Indes, ruinent leur petit trafic, et les vont saccager dans leurs bourgs et villages. Les Arabes sont depuis long-temps leurs plus âpres, et leurs

plus obstinés ennemis. Ils n'en sauroient obtenir ni paix, ni trève. Ceux de Mascate, dans le golfe Persique, ont le courage de faire un chemin de deux cent cinquante lieues par mer, pour les attaquer au cœur de leur établissement; je veux dire à Goa, et aux places qui en sont voisines, où ils ont mis diverses fois des villages et des bourgs en feu. Ils ont fait plus, en golfoyant la mer Rouge, pour les aller attaquer sur la côte de Melinde, où ils leur ont enlevé Pate, il n'y a pas beaucoup d'années, et tout nouvellement Mombaze. Comme les forteresses qui leur restent sont hautes, bien construites et imprenables aux Indiens, ils ont encore assez de terrain pour reprendre vigueur, si leur bonne étoile revenoit à paroître.

On peut dire que ces forteresses se défendent elles-mêmes, en considérant le peu de munitions et les garnisons foibles qu'il y a dedans. Quant à leurs forces de mer, qui ne sont pas mieux entretenues, ce ne sont que des petits bâtimens, montés d'Indiens, à la réserve des officiers et de quelques volontaires. Et enfin, pour ce qui est de leur commerce, il est encore plus exténué. Un vaisseau l'an fait d'ordinaire tout celui de Portugal aux Indes: et celui qu'ils font dans les Indes même, ne monte pas à 200 mille écus

lan. Je n'y comprends pas ce petit trafic de denrées qui se fait sur les côtes, parce que ce n'est proprement qu'une permutation. Ce peu de commerce, que j'ai remarqué, qui reste aux Portugais, se peut dire être tout en parti. Le gouverneur de Daman avoit, du temps que j'étois aux Indes, le privilége de celui de Mombaze exclusif; le gouverneur de Bazain, celui de Mozambique : et c'est à Goa seulement qu'il est permis de charger des vaisseaux pour Bengale et pour la Chine. Les gouverneurs de ces places, qui sont d'ordinaire des pauvres cavaliers, empruntent pour l'équipement du vaisseau, et ils assignent le vaisseau même pour caution ou sûreté, avec le fret, lequel étant fort haut, c'est en quoi consiste leur principal profit; car il faut observer que tout le monde est reçu à charger sur ce vaisseau; mais ce qui est surprenant, c'est que le gouverneur et les Portugais, qui s'intéressent au voyage, ne sauroient charger le vaisseau à demi : la plus grande partie de la charge est toujours aux marchands indiens. Durant les huit dernières années que nous avons été aux Indes, mon associé ou moi, c'est-à-dire, depuis l'an 1674, jusqu'à l'an 1681, ces gouverneurs envoyoient continuellement à Surat, au temps de la mousson, nous emprunter de l'ar-

gent pour mettre leurs vaisseaux en mer, parce que nous leur faisions meilleur parti que les Indiens. J'ai remarqué pendant le cours de ce commerce, que la mort fait toujours faire banqueroute aux Portugais, soit gentilshommes, soit marchands; car, quand un Portugais meurt, ses héritiers le pillent : il ne se trouve jamais de quoi payer ses dettes. On gagne les couvens, en les faisant prier Dieu; on gagne la justice, en lui donnant de l'argent; et par ces deux voies, on appaise les plus fortes clameurs, et on étouffe les demandes. Que si quelque créancier prétend aller sur les lieux faire la recherche du bien du défunt, on l'avertit doucement de craindre le mousqueton; et s'il ne se retire, on le met en état de ne le jamais craindre. Un gouverneur de Daman, qui nous devoit deux mille écus, mourut l'an 1678, et mourut riche, laissant des vaisseaux, des terres, du comptant. Nous n'en avons jamais tiré un sou; nous donnâmes, nous promîmes, on écrivit en notre faveur au vicé-roi et aux plus considérables personnes du pays, ecclésiastiques et laïques; tout cela ne servit de rien.

Les Portugais, dans l'établissement de leur puissance aux Indes, avoient interdit aux Indiens le commerce des plus précieuses marchandises, et ils ne leur permettoient pas de naviguer

sans

sans passe-port portugais. Tout vaisseau passant devant une de leurs forteresses, étoit tenu d'y aborder, et d'y payer un droit de péage, après quoi il étoit visité; et, s'il se trouvoit dedans quelqu'une des choses déclarées de contrebande, et ces choses alloient à l'infini, pour ainsi dire, le vaisseau étoit confisqué. Le Grand-Mogol se plaignit l'an 1678, qu'on eût pu sur un tel prétexte arrêter un vaisseau de ses sujets; et, comme il menaça de s'en ressentir incessamment, le vaisseau fut rendu d'abord, et on promit de ne plus visiter les vaisseaux du Mogol; et, pour cet effet, de leur donner à l'avenir des passe-ports simples, et sans conditions. Revers considérable à l'honneur portugais, et par lequel on peut dire qu'ils ont rendu aux Indiens les titres de cette sujétion à laquelle ils les avoient réduits. Je veux insérer ici le formulaire des passe-ports qu'ils leur faisoient prendre, jusqu'à cette année 1678, et même après qu'ils eurent perdu les Indes; parce qu'on y voit éclater trois choses remarquables : l'humeur hautaine des Portugais des Indes, l'extrême puissance où ils étoient montés en ces pays-là, et la dureté du joug sous lequel ils avoient mis les Indiens.

« Jean Nonio de Cunha, comte de Saint-Vin-» cent, du conseil d'état et de guerre de sa ma-

» jesté; gentilhomme de sa chambre, capitaine-
» général des Indes, etc.; faisons savoir à tous
» ceux qui ces présentes lettres verront, que la
» coutume ayant été que le vice-roi des Indes,
» en considération de l'ancienne amitié qui est
» entre cet état et le roi des Indes Aureng-zeb,
» donnât tous les ans un passe-port à sa majesté,
» pour un de ses vaisseaux qui va de Surat au
» détroit de Mecque; et que le gouverneur de
» Daman en donnât lui aux vaisseaux de ses su-
» jets, ordre que j'ai aboli, ayant interdit au
» gouverneur de Daman, l'expédition d'aucun
» passe-port pour les vaisseaux indiens; et, lui
» ayant ordonné de nous renvoyer tous ceux qui
» en demanderont, sur quoi étant aujourd'hui
» instamment requis par . . . vassal dudit roi,
» de lui donner un passe-port, j'ai trouvé bon de
» l'accorder, et de lui donner permission et sû-
» reté pour ce présent navire nommé ..... du
» port de ..... appartenant à lui ..... dont
» le capitaine s'appelle ..... le marchand .....
» le maître ..... armé pour sa défense de douze
» pièces de canon, quatre pierriers, vingt mous-
» quets, quinze sabres, quinze lances, cent cin-
» quante pots de poudre, nombre de cartouches
» et de balles, qui partira à la fin de cette année,
» ou en janvier prochain de Surat, pour aller

» aux parties méridionales de Perse, à condition,
» et non autrement, qu'il paie en cette ville de
» Goa, les droits de toute sa charge, marchan-
» dises et hardes, à l'aller et au retour, comme
» on les payoit au bureau de Damen; et aux
» conditions de plus, de n'aborder aucun port
» des Arabies, et de ne porter, charger, ni voi-
» turer rien de défendu, comme, entr'autres,
» aucun Turc, et particulièrement de la Petite-
» Asie, quel que ce soit, des Abyssins, des
» Arabes, de la cannelle de Ceylon, ni de la sau-
» vage, du gingembre, de l'acier, du fer, du
» plomb, de l'étain, du laiton, du cuivre, des
» planches, du bois de charpente, quel que ce
» soit, de la mèche, aucunes armes, des bam-
» bous mâles (ce sont de grosses cannes creuses,
» qui pour être légères et fort dures, servent
» d'armes, mieux que d'autres bâtons,) du poi-
» vre, et toutes les autres choses défendues dans le
» règlement de sa majesté; à condition aussi, de
» ne mener avec soi, ni passer des Portugais;
» de n'embarquer point de chevaux pour les
» Indes, sans ma permission expresse; de ne
» prendre, ni passer aucun esclave, soit mâle,
» soit femelle, s'il n'est Indien, et servant actuel-
» lement des Indiens; et que s'il rencontre quel-
» que esclave, dont il ne connoisse pas certai-

» nement la patrie, et d'autres qu'on lui dise être » chrétiens, il en fera, ou fera faire l'examen, » selon les canons du concile provincial : bien, » entendu toujours que cet esclave ne soit pas » baptisé, auquel cas il ne les recevra point dans » son navire. Ces choses réservées, on déclare, et » on commande à tous capitaines, généraux, » lieutenans-généraux d'armée de cet état, et à » tous capitaines, officiers, et autres personnes » qu'il appartiendra, de laisser ledit vaisseau » faire son voyage en toute liberté, en allant et » en revenant, sans aucun empêchement, obser- » vant seulement tout ce qui est porté en ce pas- » se-port, scellé du sceau des armes royales de la » couronne de Portugal, à Goa, le 10 sep- » tembre 1668. »

Il y avoit assez de défenses en ce passe-port pour faire confisquer quelque vaisseau que ce fût. Les Indiens, pour s'en garantir, se mettoient sous la protection des compagnies d'Angleterre ou de Hollande, qui leur donnoient pavillon, et quelques hommes pour commandans et pour pilotes. Cependant, comme les Portugais ont depuis long-temps peu de force en mer, c'étoit un malheur tout particulier que d'être rencontré d'un bâtiment portugais, de qui on pût être pris. Enfin, le gouverneur-général de Goa, qui

tenoit la place du vice-roi D. Pedro, lequel mourut sur la côte d'Afrique, où il étoit allé l'an 1678, pour recouvrer Pate, que les Arabes avoient pris; considérant que les Portugais exerçoient, sous prétexte de ces passe-ports, une piraterie parfaite sur les vaisseaux indiens qu'ils pouvoient aborder, abolit le droit de visite, et réduisit toute la dépendance des Indiens à prendre passe-port, et à le montrer aux vaisseaux portugais.

On pourroit demander si les Indiens sont exacts à prendre des passe-ports; puisqu'on rencontre si rarement des vaisseaux portugais en mer. Je réponds qu'ils n'y manquent jamais; car, comme cette nation est timide, elle ne chargeroit pas une balle sur un vaisseau qui n'auroit pas de passe-port. Les Portugais ont recommencé de nouveau d'en donner à Daman, aux vaisseaux du Mogol, comme autrefois. Le passe-port coûte selon la grandeur du vaisseau : un vaisseau de quatre cents tonneaux, par exemple, cent écus; les autres paient à proportion. Les Indiens prennent aussi passe-port des autres Européens. Les Français et les Anglais, qui font peu de commerce de port à port, et qui d'ailleurs ne prétendent point de restreindre les Indiens en rien, leur donnent passe-port sans restriction et sans

condition, et à tout le monde, fort aises qu'on leur fasse l'honneur de leur en demander : leurs passe-ports sont taxés à six écus; cinq pour le directeur, et un pour le secrétaire. Mais c'est autre chose des Hollandais; car comme ils voudroient bien s'approprier le commerce du poivre, et que pour cet effet, il faudroit commencer par en priver les Indiens, ils font difficulté de leur donner des passe-ports pour la côte de Malabar, pour Java, et pour Sumatra, pour le golfe de Malacque, et pour tout ce qui est dans le détroit de Sincapura, et l'on n'en obtient pour ces endroits-là que par faveur, par de fortes recommandations, et par de grands présens. Je sais des vaisseaux pour lesquels le passe-port coûtoit jusqu'à sept mille cinq cents livres, qu'on donnoit de présent au directeur hollandais. Cependant, les ordres de Batavie ayant été précis l'an 1678, de n'en point donner du tout pour le détroit de Sincapura, les Indiens de Surat voyant qu'ils n'en pouvoient obtenir des Hollandais par faveur, ni par argent, prirent une autre voie. Ce fut de porter leurs gros présens au gouverneur de Surat, et au cazy, qui est le juge civil, pour leur faire avoir passe-port de quelque manière que ce fût. Ces magistrats forcèrent les Hollandais à en donner, en leur disant : « Si vous êtes les amis

» du Mogol, pourquoi refusez-vous des passe-» ports à ses sujets, comme si vous leur vouliez » fermer la mer? Si vous ne l'êtes point, retirez-» vous de ses états. » Ils joignirent à cette déclaration la voie de fait. Ce fut d'arrêter l'expédition des marchandises hollandaises à la douane; ce qui arrêtant tout court celle des vaisseaux, ils furent forcés d'accorder des passe-ports. Il est arrivé depuis, que les Indiens ne se sont plus souciés d'en prendre, assurés que les Hollandais n'auroient pas l'audace de leur faire de la peine, crainte qu'on leur fît payer sur terre les injures qu'ils auroient faites en mer. Le roi de Bentan a commencé le premier à envoyer des vaisseaux, sans prendre de passe-port; et j'apprends que les sujets du Grand-Mogol n'appréhendent plus qu'aucun vaisseau d'Europe ose les molester dans leur navigation.

L'extrême affoiblissement, pour ne pas dire l'anéantissement des Portugais dans les Indes, se doit rapporter premièrement à ce qu'ils ont perdu ces grands pays, qui produisent les plus précieuses choses dont ils faisoient commerce aux Indes, et en Europe; et comme ils n'envoient depuis long-temps que peu de marchandises en Portugal, le Portugal ne leur envoie presque rien aussi. La correspondance de Goa à Lisbonne

s'entretient par un vaisseau annuel, et pas plus; dont la charge n'est qu'en denrées appartenant pour la plupart à des particuliers, et en passagers, dont le nombre est souvent plus grand que celui de l'équipage. Ces passagers sont pour la plupart gens pourvus d'offices, et des femmes. Mais si ce que ce vaisseau emporte est de peu de prix, il retourne ordinairement riche par les biens considérables que les vice-rois, des officiers de marque, et d'autres gens accommodés, qui se retirent avec ce qu'ils ont amassé, chargent dessus. J'ai ouï raconter au commandant de quatre vaisseaux hollandais, qui vinrent à Surat à la fin de l'an 1678, en même temps que j'y arrivai, qu'il avoit rencontré auprès de Cochin, le vaisseau annuel de Portugal, sur lequel il y avoit un vice-roi, nommé dom Pedro, le même dont j'ai parlé ci-dessus. Les Hollandais allèrent reconnoître ce vaisseau, et ils le trouvèrent en mauvais état. Son grand mât avoit été brisé d'un orage, et jeté à la mer. La plupart de son équipage étoit mort de maladie, et il n'en restoit pas pour la manœuvre. Il y avoit trente-cinq religieux dessus, de divers ordres, qui occupoient le tillac. Le vice-roi étoit logé sur la dunette.

Les autres causes de la décadence des Portugais dans les Indes, naissent d'un côté, du mau-

vais gouvernement, et de l'autre, des vices extrêmes de leurs colonies. On n'y sauroit faire observer de discipline. L'ignorance et l'orgueil y exercent au contraire une funeste tyrannie. La chicane y est la plus intriguée du monde, et la plus effrénée; et enfin, on n'y entend parler que des excès que produisent les passions forcenées de luxure, de jalousie et de haine implacable qui se transfusent avec la vie et le sang, et qui produisent les plus noires trahisons. Il faut au moins en raconter un exemple, pour montrer que je n'outre pas les choses à quelque extrémité que je les porte. Il arriva environ l'an 1675, à Goa, que l'amiral (les Portugais l'appellent le *général de l'armade*) se mit dans l'église, un jour de Pâques fleuries, sur le passage des femmes, pour les regarder de plus près. Ses œillades passionnées, et des révérences de tout le corps, qu'il faisoit aux dames, le firent remarquer de chacun. Son beau-père, nommé *Emanuel Sarmiento*, seigneur vénérable par sa qualité et par son âge, chez qui il logeoit, lui dit à dîner : « Jusqu'à quand, monsieur, ferez-vous ainsi le » jeune homme? Vous avez scandalisé aujour- » d'hui toute l'église. » — L'amiral lui répondit aigrement : « Monsieur, est-ce comme mon » beau-père, ou comme M. Sarmiento, que

» vous me faites des remontrances? — C'est, » repliqua l'autre, et comme votre beau-père, et » comme M. Sarmiento, que je vous avertis » qu'on traite cela d'indécent. » L'amiral se tut, et sans témoigner d'aigreur, acheva de dîner; il n'en témoigna point les trois jours suivans. Il va le jeudi saint à l'église, avec la famille, qui y fait, et lui aussi, les dévotions accoutumées ce jour-là, de confession et communion. On dîne ensemble. L'amiral, au sortir de la table, sort du logis, et demi-heure après, il y rentre. Les domestiques étoient à dîner. Il monte en haut, suivi de cinq hommes masqués. Son beau-père en chemise et en caleçon, comme tout le monde est en ce temps-là, à cause de la chaleur excessive, se promenoit dans sa chambre, où étoient sa femme et sa fille, femme de cet amiral. Il y entre l'épée à la main, et les gens qui le suivoient aussi, et la passe au travers du corps de son beau-père. Ces assassins se ruent sur lui à même temps, et le percèrent de coups, jusqu'à ce qu'il ne respirât plus. Il passa deux de ces assassins en Perse, au mois de janvier 1677; car il n'y a rien de plus aisé à Goa que de se sauver après de tels coups. C'est une ville d'églises et de couvens, dont chacun est un asile. Ils vinrent loger en un hospice d'Augustins portugais, au port de Congu, où

j'étois logé aussi alors. On leur fit autant de caresses et de bonne chère qu'aux plus honnêtes gens du monde; et moi je fis comme mes hôtes, à leur imitation, car je ne savois point qui étoient ces gens, et je ne le sus qu'après leur départ; et j'avoue que j'en étois indigné. Mais les religieux portugais sont, sur la vengeance et sur l'assassinat, d'un autre sentiment que nous ne sommes. Je pourrois grossir ce Journal de plusieurs histoires aussi tragiques; mais j'aime mieux renvoyer à Linschoten, et à d'autres relations. Les Portugais des Indes n'ont point changé de mœurs depuis son temps, au contraire, c'est encore pis. Le pouvoir excessif des jésuites aux Indes a aussi fort contribué à l'abaissement des Portugais. Ils ont voulu se mêler d'affaires de commerce; mais ils n'y sont pas devenus si habiles qu'à celles de gouvernement. Ils se fourrent en celles-ci, en tous les endroits des Indes: chose qui dépite et qui aigrit les officiers portugais à qui l'administration en est commise; qui, se voyant contrôlés et même surmontés, laissent tout aller. Les jésuites, par exemple, pourvoient les places, reçoivent les rentes, sont les munitionnaires, et font tourner dans tous les conseils les délibérations comme il leur plaît. La faveur et l'appui du père recteur, à *Goa*, vaut mieux que celle du vice-roi,

comme je l'ai éprouvé en des affaires que j'y ai eues.

Il faut ajouter qu'il n'y a plus que les couvens qui subsistent commodément, et qui amassent du bien dans les colonies portugaises des Indes. Elles ne rendent rien à la couronne de Portugal, qui y met plutôt du sien. Le revenu de l'île de Goa, et de son territoire, monte à 341,280 cherafins. Un cherafin (*chérâfy*), vaut environ vingt-cinq sous tournois. Les appointemens des officiers, et la paye des soldats en emporte 89,567; les pensions des couvens, 67,419, c'est près de la moitié. On peut juger ce que devient le reste, après mille dépenses qu'il faut que le roi fasse sur terre et sur mer. Les mémoires qu'on m'a donnés de ces revenus et de ces dépenses, portent que dans le même territoire, les jésuites ont 35 mille cherafins de revenu; les dominicains, 15 mille; les augustins, 12 mille; les religieuses de Sainte-Monique, 25 mille, sans compter la pension que le roi leur donne. L'air de Goa est fort mauvais; cependant les couvens sont toujours bien entretenus et bien fournis; mais les palais, et les belles maisons sont la plupart désertes.

La décadence des Portugais dans les Indes commença par leur bannissement du Japon, dont le commerce leur valoit des millions, et qui arriva l'an 1629, après la défaite des chrétiens

de cette île qui avoient pris les armes pour le maintien de leur religion. Ils sentirent si vivement la perte de ce précieux trafic, qu'encore que leur bannissement fût à perpétuité, et sur peine de la vie, ils ne cessèrent de rechercher les voies de rentrer en ce pays-là. La première tentative s'en fit l'an 1642, par une solennelle ambassade, avec de riches présens, sur deux grands vaisseaux, dont le prétexte fut tiré de la révolution de Portugal. Les Portugais s'imaginèrent que rejetant sur les Espagnols, dont ils étoient sujets, avant leur expulsion du Japon, ce qui y avoit donné lieu, et venant au nom d'un roi de leur propre nation, pour demander l'amitié de l'empereur de Japon, ils y seroient reçus. Pour mieux colorer ce spécieux prétexte, l'ambassadeur exposa qu'il étoit parti de Portugal à droiture; mais que, par la contrariété des vents, il avoit été quatre ans en chemin. La vérité est que l'ambassadeur portugais partit de Goa, à la fin de l'an 1640, pour Macan (*Macao*), et perdit son voyage; de sorte qu'il fut obligé de retourner à Goa, d'où il se rendit l'an suivant au Japon. Le succès qu'il y eut fut encore plus malheureux que son voyage. L'empereur se tint offensé de cette démarche des Portugais; et, pour en donner des marques incontestables par une conduite

d'éclat, un des deux vaisseaux fut brûlé, avec tout ce qu'il y avoit de marchandises dans les deux. Les Indiens, tant de la suite, que de l'équipage, furent mis à mort en présence de l'ambassadeur, comme rebelles aux défenses du Japon, faites à tous étrangers d'en aborder les états sans permission; défenses qu'ils ne pouvoient prétendre ignorer, comme leurs maîtres venus de Portugal; et l'ambassadeur fut renvoyé avec déclaration bien expresse, qu'on ne feroit plus de grâce à pas un Portugais qui oseroit mettre le pied sur les terres du Japon. Je ne me suis pas étendu davantage sur ce tragique événement, parce que le récit en est assez ample dans les *Relations de Tavernier* (*).

Mais ce que je vais rapporter n'a pas encore été publié, que je sache. C'est que l'an 1647, il vint de nouveau une ambassade portugaise au Japon; mais avec des présens seulement, et sans marchandises. L'ambassadeur s'embarqua à Macao, à la Chine. Son vaisseau, quand il jeta l'ancre au port de Nangasacky, au Japon, étoit monté de soixante-quatorze hommes, dont il y en avoit treize, qui étoient Indiens natifs. Voici le malheureux succès de son voyage, selon qu'il

(*) Tom. III, p. 24 et suivantes de l'édition *in* 12. (L-s.)

est rapporté dans le *Journal de la compagnie hollandaise*, tenu à Firando, au Japon.

« Août 5 1647, beau temps; vent nord. Le » gouverneur nous a envoyé ce matin une nou- » velle étonnante et pitoyable. C'est que le se- » cond de ces rois, deux commissaires-impé- » riaux, nommés *Cangolome Munbada*, et *Non- » nacamma Zumbedo*, étoient venus en poste de » la cour à Nangasacky, qui sur-le-champ avoient » mandé aux Portugais de les venir trouver » eux, et les Indiens de leur suite, nul excepté. » Les Portugais, ravis de ce message qui leur » faisoit concevoir un heureux acheminement de » leur entreprise, se mirent dans le plus riche » équipage qu'ils purent, et s'en allèrent en bel » ordre, tous les soixante-quatorze, trouver les » commissaires. Mais, hélas! l'affaire se trouvoit » en toute autre disposition; car les commissaires » étant entrés en la salle où l'on avoit conduit ces » infortunés, ils leur prononcèrent l'ordre de » l'empereur, qui portoit une funeste sentence » de condamnation en ces termes :

« *Vous, artisans de méchantes œuvres, il vous* » *avoit été défendu, sur peine de la vie, de re-* » *venir jamais dans le Japon : et on vous avoit* » *très-expressément signifié que vous y souf-* » *fririez le supplice de la mort, au lieu même*

» *où vous mettriez pied à terre. Voici néanmoins*
» *la seconde fois que vous osez mépriser et en-*
» *freindre les ordonnances impériales. Vous mé-*
» *ritiez la mort pour cela la première fois que*
» *vous osâtes revenir, dès que vous fûtes arrivés;*
» *cependant, par grâce, on vous donna la vie*
» *alors; maintenant il ne vous convient que de*
» *périr dans les tourmens les plus longs et les*
» *plus cruels. Néanmoins, en considération de*
» *ce que vous êtes venus en supplians, et sans*
» *apporter de marchandises pour le trafic, la*
» *rigueur des supplices vous est miséricordieu-*
» *sement remise, et il ne vous sera conféré*
» *qu'une douce mort.* »

» Ces dernières paroles étoient proférées à
» peine, que les Portugais furent garrottés et me-
» nés en prison par les bourreaux, escortés de
» trois compagnies de soldats. La fête du jour
» qui étoit la pleine lune qu'on garde au Japon
» avec beaucoup de régularité, fit remettre l'exé-
» cution au lendemain. Ces pauvres gens pas-
» sèrent la nuit en cris et lamentations; on les
» tira le matin de la prison, pour les conduire à
» la place d'exécution. On avoit passé dans le
» dos des treize noirs, à chacun une baguette,
» avec un guidon blanc au bout, qui s'élevoit
» d'environ un pied au-dessus de la tête. C'est la
» bannière

» bannière de grâce. Les criminels à qui l'on met
» de ces banderoles au dos, ne doivent point
» être mis à mort. Les Portugais ayant été in-
» formés qu'on faisoit grâce à leurs noirs, s'em-
» pressèrent durant le chemin de les charger de
» leurs adieux et leurs recommandations à leurs
» parens et amis; mais ces misérables, transis de
» frayeur, n'avoient pas le courage de tourner
» seulement les yeux vers eux. Arrivés qu'ils fu-
» rent au lieu de l'exécution, on leur permit de
» faire leurs prières; et puis on les rangea en file,
» le long d'une barrière, élevée à six pieds de
» terre, avec des pointes de fer, à six pieds de
» distance, qu'on avoit faites exprès; et là on leur
» coupa la tête, qu'on mettoit sur ces pointes, à
» mesure qu'elle étoit séparée du corps. Les corps
» furent dépouillés, et jetés en un puits profond
» qu'on combla; et tout de suite on prit les ha-
» bits, les chaînes d'or, et les autres ornemens de
» ces gens exécutés, l'argent, la vaisselle, les meu-
» bles, les ustensiles, et généralement tout ce qui
» appartenoit à cette troupe infortunée, sans
» excepter la moindre chose du monde; et on
» porta tout dans la galiote, ou barque longue
» du vaisseau, dans laquelle ils étoient venus à
» terre, ce qui pouvoit monter à quatorze ou
» quinze mille florins de valeur. Les treize valets

» indiens furent mis dans un long bateau, qu'on
» fit aller à côté de la galiote qui portoit ces
» tristes débris. On embarqua aussi avec, les
» voiles, le timon, le canon, et autres armes,
» avec les munitions de leur vaisseau; choses
» qui, selon la coutume, avoient été appor-
» tées à terre à leur arrivée, et mises en garde
» à la douane, et on les mena au vaisseau portu-
» gais. Quand on y fut arrivé, on y embarqua
» tout ce qui étoit dans la galiote, et la galiote
» après. On mit le vaisseau en état de faire voile,
» et on le remorqua à l'endroit où il avoit jeté
» l'ancre à son arrivée, et puis on y mit le feu,
» en présence des treize Indiens, qu'on avoit me-
» nés là pour assister à cette seconde exécution,
» comme ils avoient assisté à la première. Le vais-
» seau étant allumé de toutes parts, et à demi-con-
» sommé, on posa des barques de gardes à l'en-
» tour en quatre endroits, pour empêcher qu'on
» n'en approchât tant qu'il fût coulé bas; et puis
» on ramena les treize noirs en prison, toujours
» liés et garrottés, comme le jour précédent. On
» les en tira le lendemain, et ils furent menés à la
» place où s'étoit faite l'exécution de leurs maîtres,
» et par le même chemin. Ces pauvres Indiens,
» jugeant où on les vouloit mener, ne doutèrent
» pas que ce ne fût pour leur donner la mort, à

» leur tour ; et la frayeur les épouvanta de manière » qu'ils en perdirent connoissance et mouvement; » de sorte qu'il fallut porter les uns, et traîner » les autres. Ils revinrent à eux, lorsqu'amenés » tout joignant les têtes des Portugais, on leur » dit : *Enrisagez bien les têtes de vos maîtres,* » et qu'on leur eut répété ces paroles diverses » fois pendant un quart d'heure, en suite de quoi » on les mena devant les commissaires, qui leur » tinrent ce discours :

» *A vous treize est laissée la vie ; mais à* » *nulle autre fin, que pour rapporter à vos gens* » *à Macao, ce qui est arrivé à leurs compagnons,* » *et pour leur dire qu'on a obtenu cette fois de* » *la clémence de sa majesté impériale, que la* » *sentence prononcée contr'eux ne fût point exé-* » *cutée dans sa rigueur; mais que cela n'arri-* » *vera plus ; et qu'à l'avenir, qui que ce soit de* » *leur nation qui mettra le pied en cet empire,* » *sera fait mourir dans les tourmens portés par* » *la sentence, et au lieu même où il sera pris.*

» On ramena ces noirs en la prison, au même » état qu'ils en avoient été tirés; et nous appre- » nons qu'ils y seront étroitement gardés jus- » qu'au temps de la mousson septentrionale, » qu'on doit, selon l'ordre de l'empereur, les » mettre en un petit vaisseau bien pourvu des

» provisions nécessaires pour repasser à Macao. »

Voici la lettre que l'empereur écrivit au gouverneur de Nangasacky, par les commissaires envoyés pour cette exécution, au nom de sa majesté impériale.

« La religion et doctrine des chrétiens, qui » s'entretient malgré les sévères défenses publiées » à l'encontre jusqu'à ce jour, est en vérité un » mal pernicieux et le plus dangereux et nuisible » à l'empire du Japon. A ces considérations, on » avoit fait de très-expresses inhibitions et dé- » fenses à leurs bâtimens maritimes de venir ja- » mais ici, et on leur avoit bien déclaré et no- » tifié, qu'en cas qu'ils contrevinssent à ces dé- » fenses, et eussent l'audace d'aborder ces côtes, » le vaisseau seroit détruit, et le monde seroit » mis à mort, sans exception de personne. Ce » commandement exprès et réitéré a été orgueil- » leusement méprisé par ces malheureux, qui » sont en conséquence devenus coupables de la » mort, et d'autant plus justement, que leur pro- » cédé est un évident témoignage qu'ils regar- » dent cet empire avec tant de mépris, et en font » si peu de compte, qu'ils croient de pouvoir » faire illusion aux ministres du gouvernement, » leur imposer, et les surprendre par leurs arti- » fices trompeurs, et leurs fausses insinuations.

» Cela paroît en ce que dans leurs discours aux » gouverneurs et régens, ils assurent et promet- » tent de ne rien faire qui tende à la propagation » de leur religion, et à l'enseigner; ce qu'ils s'ef- » forcent de faire accroire par des longs raison- » nemens, pleins de comparaisons et d'hyper- » boles; et cependant il n'y a pas un mot de cela » en leur lettre de créance, qui n'en fait du tout » aucune mention. Ce n'est pourtant pas par igno- » rance que leur expulsion du Japon, et la dé- » fense d'y revenir, ne vient d'aucune autre cause » que de semer et de répandre cette religion et » doctrine; ce qui étant ainsi, ils se sont rendus » fortement dignes du plus épouvantable châti- » ment. C'est pourquoi sa majesté impériale a » commandé, et vous commande aussi, par ces » présentes, d'abîmer ces Portugais, en toute di- » ligence: que le vaisseau sur lequel ils sont venus » soit consumé par le feu; que les principaux » chefs et leurs compagnons soient mis à mort, » et que leurs serviteurs de nulle considération, » auxquels la vie est donnée par miséricorde, » soient renvoyés au lieu d'où ils sont venus, » donner avis aux autres du traitement fait ici à » leurs seigneurs; et pour les bien avertir que s'il » leur arrive désormais d'envoyer de nouveau » quelque vaisseau, ou quelqu'autre bâtiment de

» mer en ces ports, qu'à la place même où il sera » pris et trouvé, il sera entièrement consumé par » le feu et par l'eau, avec tout ce qui sera de- » dans; de laquelle chose vous aurez à bien in- » former et avertir ces serviteurs, avant leur dé- » part, pour prévenir ce rigoureux châtiment.

» Le 17, an à compter du nouveau style, six » mois, trois jours. »

Ordonnance de l'Empereur du Japon envoyée par deux commissaires de S. M. Impériale à tous les gouverneurs des pays et terres maritimes et des environs.

« LES commandemens exprès et réitérés contre » la promulgation de la religion et doctrine des » chrétiens ont été bien et dûment publiés et » répandus partout. Mais s'étant trouvé qu'ils n'ont » pas eu le pouvoir de les retenir d'agir à l'en- » contre, il leur a été défendu d'aborder avec » leurs galiotes, et autres bâtimens de mer, les » côtes du Japon. Mais au mépris de ces défenses, » quelques-uns sont venus à Nangasacky, où aussi » en punition d'une telle offense, il a été ordonné » de les mettre à mort. On vous manda l'année » dernière, par un commandement exprès, expé- » dié par écrit à chacun en particulier pour ses » pays et terres, qu'en cas que quelque bâtiment » de mer vînt à se montrer sur les côtes, ou dans

» les ports, il y fût admis à jeter l'ancre, qu'on » mît forte garnison dessus, et que leur message » et ce qu'ils proposeroient fût envoyé à sa ma- » jesté. Ce commandement-là est révoqué et » aboli, et l'on vous donne celui-ci à la place, » que l'on vous ordonne et enjoint à chacun en » particulier, par ces présentes, d'exécuter exac- » tement : c'est que ces bâtimens-là, sans écouter » ni ouïr aucune parole de ceux qui seront des- » sus, quelqu'affaire que ce puisse être, quelque » allégation qu'ils puissent exposer, on les dé- » truise et consume par le feu entièrement, et » que tout le monde du bâtiment, jusqu'au der- » nier, soit mis à mort.

» Il est de plus fortement commandé à cha- » cun de vous, de construire et élever dans les » pays et terres de son gouvernement, des re- » doutes à sentinelles, sur la pointe des mon- » tagnes, tout le long des côtes, et de faire faire » continuellement bonne garde pour découvrir » les bâtimens de mer des Portugais, afin qu'in- » cessamment, et en toute diligence, la nouvelle » de leur venue se répande partout; car, s'il avient » que quelque tel bâtiment soit découvert d'un » lieu éloigné, plus tôt que des plus proches, et » l'avis expédié plus tôt, on imputera à crime » de s'être laissé dérober la vue de ce bâtiment,

» et de ne l'avoir pas découvert avant et plus tôt
» que les sentinelles plus éloignées ; et le gouver-
» neur ainsi pris en négligence, sera privé de ses
» gouvernemens et emplois.

» A l'instant qu'on aura découvert un bâti-
» ment portugais, de quelque grandeur qu'il soit,
» on en enverra la nouvelle en poste au seigneur
» d'Arnua, aux régens de Nangasacky, et à Osacca,
» sans oublier de l'envoyer aussi aux lieux et
» pays voisins.

» Il vous est bien expressément défendu d'at-
» taquer, ni molester aucun bâtiment portugais
» en mer, mais seulement lorsqu'il sera en quel-
» que rade, hâvre ou port de cet empire; en
» quoi vous vous conduirez selon les ordres qui
» vous seront envoyés par le seigneur d'Arnua,
» ou les régens de Nangasacky, à moins que la
» nécessité ne vous forçât à agir avant que de les
» avoir reçus; et, en ce cas, vous exécuterez ce
» qui vous est prescrit ci-dessus.

» Quant aux bâtimens d'autres nations, vous
» aurez, selon la teneur des ordonnances par écrit
» que vous avez reçues ci-devant, à les compter,
» visiter et examiner; et, après les avoir remplis
» d'une forte garde sans avoir laissé personne
» descendre à terre, les envoyer en toute sûreté
» à Nangasacky. »

Je crois que j'obligerai les curieux de leur faire part des deux histoires suivantes, que j'ai tirées des Mémoires des Hollandais du Japon, et qui font connoître le génie et la conduite politique de cette nation, dont nous avons rarement des nouvelles. Les Hollandais, qui peuvent seuls nous en donner, puisqu'ils sont les seuls peuples de l'Europe qui y ont accès, se plaisent à jouir de cette bonne fortune dans le plus grand silence. Les voici traduites mot à mot du hollandais:

Relation d'un fait mémorable arrivé en l'île de Formosa, proche de la Chine, du temps qu'elle appartenoit à la compagnie des Indes Orientales de Hollande, entre le gouverneur, et deux grands vaisseaux japonais.

« L'AN 1627, le conseil de Batavia avoit envoyé en ambassade au Japon le sieur Pierre » Nuyts. Cet homme, n'ayant nulle expérience » de ces pays-là, et ne voulant suivre que son » propre esprit, eut un fort méchant succès; car » il fut contraint de s'en retourner sans rien faire, » et même avec déshonneur. On ne laissa pas de lui » donner à son retour à Batavia, le gouverne- » ment de Formosa. La principale cause de son » mauvais succès, c'est qu'il s'étoit dit ambassa- » deur du roi de Hollande, bien qu'en effet il

» n'étoit envoyé que par le conseil de Batavia. » Les Japonais le crurent, comme il le disoit, » ambassadeur d'un roi, et le traitèrent comme » tel. Mais ayant reconnu de qui il étoit envoyé, » ils furent fort indignés de la supercherie, et » qu'on les eût pris pour dupes. Ils ne voulurent » plus traiter avec ce trompeur, et ils le ren- » voyèrent sans réponse.

» Les Japonais avoient encore alors la liberté » de sortir de leur pays pour aller où il leur plai- » soit; et comme le commerce de la Chine leur » étoit le plus connu, ils venoient tous les ans à » Formosa, d'où ils retournoient chargés de soie » et d'autres riches marchandises de la Chine. Il » y en vint deux grands vaisseaux, l'an 1629, » portant quelque cinq cents hommes, et au- » dessus, partie marchands : c'étoient les pre- » miers Japonais qui y étoient venus, depuis » l'arrivée de Nuyts. Ce gouverneur, qui avoit » toujours gardé un vif ressentiment de l'affront » qu'il avoit reçu au Japon, quoiqu'il le méritât » tout à fait, et qui s'étoit bien promis de s'en » venger de tout son pouvoir, à la première oc- » casion, empoigna celle-ci avidement. Mais, » comme il n'osoit employer la force ouverte, » de peur de causer du préjudice au commerce » de la compagnie de Hollande au Japon, il ré-

» solut d'y employer l'artifice et la malice. Il en-
» voya d'abord pour visiter ces deux navires, et
» pour les désarmer, comme on fait ceux de la
» compagnie au Japon; c'est-à-dire, apporter
» à terre canons, armes, munitions, voiles et
» gouvernail, chose qui ne s'étoit jamais prati-
» quée à Formosa. Les Japonais, surpris et
» émus de cette nouveauté, y firent une longue
» résistance; mais comme ils manquoient d'eau,
» cette extrémité les obligea de subir la loi du
» plus fort; car le gouverneur ne voulut jamais
» permettre qu'ils en fissent un seul tonneau,
» qu'ils n'eussent été auparavant visités et dé-
» sarmés. Ils y consentirent donc : mais après avoir
» bien et solennellement protesté auparavant de
» la violence qu'on leur faisoit.

» Ayant fait de l'eau, et ayant employé quel-
» ques jours à trafiquer, ils demandèrent leur
» équipage maritime, pour continuer leur voyage
» à la Chine. Le gouverneur, qui ne commen-
» çoit que de se venger, le leur refusa, avec de
» feintes civilités, sous le spécieux prétexte du
» danger des corsaires, qui infestoient alors les
» côtes de la Chine. *J'attends à toute heure*,
» leur dit-il, *des navires de Batavia pour la*
» *Chine, et des ordres pour y envoyer ceux qui*
» *sont déjà en ce port. Ils vous escorteront. Le*

» *risque est trop grand pour deux vaisseaux seuls;* » *et l'on me rendroit responsable au Japon de* » *vous avoir laissé aller sans escorte, en une* » *conjoncture dangereuse.* Les Japonais s'aper- » çurent bientôt que c'étoit-là une excuse frivole, » et un vain amusement, dans la vue de leur faire » perdre, par un esprit de haine, la mousson » de la Chine, c'est-à-dire, la saison de l'année » en laquelle seule on y peut aller.

» Ils la perdirent en effet, par la méchanceté » de ce gouverneur; et quand ils la virent passée, » sans qu'on eût eu nouvelles des vaisseaux de » Batavia, dont il les leurroit; ils l'allèrent trou- » ver de nouveau, et le prièrent de leur rendre » l'équipage de leurs navires, pour retourner au » Japon, puisque le temps d'y passer étoit venu, » au lieu que celui d'aller à la Chine étoit passé. » *Comment!* dit le gouverneur de Formosa aux » Japonais, faisant fort l'étonné et le surpris: » *vous voudriez retourner au Japon, avec votre* » *capital, sans avoir fait le commerce pour le-* » *quel vous vous êtes mis en voyage, et par con-* » *séquent, sans fruit de tant de peines et de tant* » *de dépenses. Ce n'est point là un parti à pren-* » *dre. Donnez-vous un peu de patience, nos na-* » *vires viendront; et si vous ne pouvez aller à la* » *Chine, nous tâcherons de vous faire employer*

» *votre capital ici, de manière que vous y puis-*
» *siez gagner assez.* Le gouverneur leur donna
» journellement d'autres belles paroles sembla-
» bles; mais son dessein étoit uniquement de leur
» faire perdre aussi la saison de retourner au Ja-
» pon, afin de les consumer en frais, et de les
» dégoûter ainsi de revenir jamais à Formosa.

» Les Japonais, qui ne pouvoient douter de
» la méchante volonté du gouverneur hollandais,
» répondirent qu'ils ne pouvoient risquer leur
» retour, qui étoit certain en partant sans délai,
» contre l'incertitude de l'arrivée des vaisseaux
» hollandais, dont il les flattoit, et contre celle
» du négoce qu'il leur proposoit; et que soit qu'ils
» fissent affaires ou non, il alloit de tout pour
» eux de ne pas perdre le temps de retourner
» chez eux. L'évidence de leurs raisons sautoit
» aux yeux, mais ils n'en avançoient pas davan-
» tage leurs affaires. Le gouverneur les accabloit
» de discours et de promesses vagues, où il n'y
» avoit ni bon sens ni solidité. Ils redoublèrent
» leurs instances, et plus humbles prières, qu'on
» les laissât aller, protestant qu'ils recevroient
» leur congé pour la plus grande faveur qu'on
» leur pût faire. Le gouverneur répliqua, que de
» les laisser ainsi retourner à vide au Japon, lui
» pourroit être imputé à crime en ce pays-là :

» qu'il avoit eu le malheur d'y déplaire à la cour,
» lorsqu'il y avoit été envoyé en ambassade, la
» fortune l'ayant mis fort injustement dans la mé-
» sestime des Japonais ; que ceci augmenteroit
» leur mépris et leur haine pour lui ; qu'il ne pou-
» voit donc consentir à leur désir.

» Les Japonais voyant qu'ils ne gagnoient rien,
» se retirèrent à leur logement. Ils délibérèrent sur
» les moyens d'obtenir promptement leur congé.
» Ils proposèrent d'y employer les présens, l'in-
» tercession de quelques amis, et toutes les autres
» voies qu'ils purent imaginer ; mais nul expé-
» dient ne leur paroissoit efficace, et ils voyoient
» trop pleinement que le gouverneur étoit ré-
» solu de leur faire perdre la saison de retourner
» au Japon cette année-ci. L'indignation d'un si
» injuste traitement, leur intérêt, et la passion
» de retourner chez eux, les détermina à une en-
» treprise des plus hardies, mais pourtant judi-
» cieuse : c'étoit de forcer le gouverneur le poi-
» gnard à la gorge de les laisser partir, ou de
» périr dans l'entreprise.

» Ils élurent entr'eux pour la conduite de ce
» complot neuf personnes, qui étoient les princi-
» paux, de même que les plus braves des deux
» navires. Ils se devoient saisir de la personne du
» gouverneur, de son fils, qui étoit toujours à son

» côté, et des autres gens qui se pourroient rencon-
» trer avec lui. A ces neuf chefs des conjurés, ils en
» joignirent vingt-quatre, aussi d'élite, qui de-
» voient les accompagner, comme leurs servi-
» teurs, ou de leur suite. C'est la coutume des
» Japonais de mener toujours beaucoup de
» monde avec eux. Ces vingt-quatre hommes
» étoient destinés à se jeter sur les gardes du gou-
» verneur, qui étoient toujours dans sa salle, au
» nombre de douze, avec cinq ou six hallebar-
» diers. Après ces deux petits corps, on en forma
» un autre de cinquante hommes, pour les suivre
» de loin, avec ordre d'entrer chez le gouver-
» neur par pelotons; et puis un autre encore de
» cent hommes, divisés en petites bandes, pour
» se tenir aux environs du château, prêts à se
» rassembler au premier signal, et à se jeter dans
» le palais du gouverneur. Les choses ainsi dis-
» posées, ils mirent, comme ils purent, leurs
» deux vaisseaux en état de se mettre en mer,
» ayant fait deux voiles pour chaque navire, de
» quelques vieilles voiles, et déchirées, qu'on ne
» s'étoit pas soucié d'emporter, comme ne pou-
» vant servir.

» La conjuration ainsi formée assez prudem-
» ment, fut exécutée de même, et avec beau-
» coup de valeur, dans le mois de juillet. Les

» Japonais armés de deux sabres, un long et un
» court, comme c'est la coutume, se mirent en
» marche, comme ils l'avoient concerté. Les neuf
» qui faisoient la tête, avec leur nombreuse suite,
» entrèrent au palais, et demandèrent à parler au
» gouverneur; ils furent reçus, selon la coutume,
» avec beaucoup de civilité, et introduits dans sa
» chambre. Il étoit seul avec son fils, et un con-
» seiller du conseil d'état et justice. Ils débutè-
» rent par un long étalage de plaintes d'être re-
» tenus à Formosa depuis plus d'un an, sans ac-
» cusation intentée contre eux, sans plaintes, sans
» couleur de justice, mais sous le bizarre prétexte
» du danger de la mer; chose qui les regardoit
» proprement, et nul autre: que cependant, sous
» cette vaine couleur, on leur avoit fait perdre
» la saison de passer à la Chine, le but de leur
» voyage, ce qui leur apportoit un extrême dom-
» mage en deux manières; l'une, que leur comp-
» tant, et leurs marchandises destinées pour ce
» pays-là, leur demeuroit sur les bras; l'autre,
» c'est qu'ils avoient avancé l'année passée le prix
» de vingt-cinq mille livres pesant de soie à des
» marchands chinois, à condition de la leur dé-
» livrer à la première saison, et que ce gros ca-
» pital demeurant mort à la Chine, faute de s'y
» être rendus à temps pour le retirer, et l'intérêt
» qu'il

» qu'il leur en falloit payer, les accabloit; sans » faire mention du risque des débiteurs; qui étoit » pourtant une chose de poids dans le négoce. Ils » ajoutèrent, que joignant à ces pertes les frais » pendant un an de détention, ou de retarde- » ment dans son port, qui ne pouvoient être que » très-grands pour deux vaisseaux, qui portoient » cinq à six cents hommes, il étoit clair que son » procédé envers eux les ruinoit entièrement; » qu'ils avoient tous leurs familles au Japon, à » qui il falloit donner à vivre, et qui se consu- » moient en leur absence.

» Ayant ainsi exposé les griefs, ils ajoutèrent » qu'ils vouloient bien oublier ces torts, quoique » si considérables, moyennant qu'on les laissât » désormais aller, de quoi ils le supplioient très- » humblement et très-instamment, et qu'on ne » les retint pas davantage à leur ruine entière, » sans profit pour les Hollandais, ni pour lui- » même. Le gouverneur de l'île reprenant ses » feintes dissimulations précédentes, fit des ré- » ponses illusoires, comme il en avoit fait cent » fois, de belles promesses et grandes protesta- » tions; tout aboutissant à les faire attendre en- » core un peu, et qu'il les renverroit contens. » Les raisonnemens ayant duré assez long-temps, » sans rien produire, on en vint à la contestation,

» qui ne faisant pas plus de fruit, les Japonais » changèrent de ton, et dirent qu'ils ne vouloient » pas attendre davantage, et qu'absolument ils » vouloient s'en aller. Ils répétèrent cela tant de » fois, avec chaleur et avec fermeté, que le gou- » verneur s'échauffa aussi violemment; et, les re- » gardant avec indignation, il leur dit qu'il n'en » feroit rien, mais qu'au contraire ils demeure- » roient. Les Japonais mis ainsi au desespoir, se » regardoient l'un l'autre, et sembloient s'entre- » dire qu'il étoit temps d'exécuter le complot. Le » chef fit le signal, et subitement, lui et deux » autres se jetèrent sur le gouverneur, et lui » lièrent les mains au cou. Trois autres prennent » le conseiller à la gorge. Un autre se saisit de » l'enfant, et l'enveloppe en sa robe; et les deux » autres sortent, et donnent le signal de se jeter » sur tout ce qui se rencontreroit. A l'instant, les » trois troupes de Japonais, au nombre de cent » soixante-quatorze, qui attendoient ce signal, » bien préparés, font main basse, en criant: » *Tue*, *tue*. Le corps-de-garde et toute la mai- » son du gouverneur, furent passés au fil de » l'épée, excepté peu de personnes qui se sau- » vèrent à la fuite. Tout ce qui étoit dans le voisi- » nage, artisans, marchands, officiers et domes- » tiques de la compagnie, et tout ce qu'on put

» attraper, fut égorgé; et enfin, les Japonais en » voyant plus personne paroître, ils se retirèrent » dans le logis du gouverneur, et s'y barricadèrent.

» La nouvelle du massacre avoit cependant » volé au château, qui se mit à tirer plusieurs » volées de canon, mais sans oser pointer au logis » du gouverneur; de peur d'accabler sa famille; » aussitôt que l'ennemi; car l'on ne savoit pas dis- » tinctement la conjuration, ni l'état des choses. » Les Japonais, qui appréhendoient d'être fou- » droyés du canon, obligèrent le gouverneur à » faire signal de ne tirer pas davantage, le me- » naçant de l'égorger s'il ne croit des fenêtres » qu'il étoit sain, et qu'il ne couroit aucun dan- » ger; et ils le forcèrent de l'écrire de même au » château, et de faire défenses de tirer. Les offi- » ciers du château assemblèrent là-dessus le con- » seil, et il fut résolu d'obéir à l'ordre du gou- » verneur, et de lui envoyer deux députés, pour » savoir ce qui étoit arrivé, et l'état des choses, » et deux autres aux Japonais, pour leur de- » mander ce qui les avoit portés à commettre » subitement un tel carnage, et quelle étoit leur » intention. Les Japonais répondirent qu'on ne » pouvoit pour l'heure parler au gouverneur, et » que pour eux, ils ne pouvoient non plus don- » ner de réponse : qu'ils avoient assez fait pour

» un jour, mais que le lendemain, ils s'expliqueroient et feroient connoître leur intention. » C'étoit une excuse frivole, dont ils payoient » celles avec lesquelles on s'étoit moqué d'eux un » an durant; car, dans le même temps, ils traitoient avec le gouverneur, et avec le conseiller, » qu'ils tenoient tous deux à la gorge, et qu'ils » obligèrent à signer les articles suivans.

» Premièrement, que leur entreprise entière, » selon qu'elle avoit été faite et exécutée, étoit » reconnue pour juste, légitime et nécessaire » pour leur propre conservation, et pour la réputation des Japonais.

» Secondement, qu'ils seroient libres de retourner au Japon, quand bon leur sembleroit, » et que pour cet effet on leur rendroit incessamment l'équipage entier de leurs deux » vaisseaux, et tout ce que l'on en avoit amené » à terre.

» Troisièmement, qu'afin que les Hollandais, » qui étoient au port, ne pussent venir après » eux, pour les insulter, ou pour les ramener, » ils seroient obligés d'envoyer à terre leurs gouvernails et leurs voiles, le soir avant leur départ, qui seroit le premier jour d'août.

» Quatrièmement, que pour sûreté de l'exécution de l'accord, on leur donneroit pour

» otages cinq Hollandais, des principaux de l'île.
» Cinquièmement, que puisque leur détention
» violente, et contre le droit des gens, les avoit
» empêchés de passer à la Chine pour recevoir
» les vingt-cinq mille livres pesant de soie qu'ils
» y avoient achetée et payée l'année précédente,
» le gouverneur leur en feroit livrer autant, de la
» même qualité, qu'ils choisiroient dans les ma-
» gasins de la compagnie, et prendroit en change
» les reçus et obligations des marchands chinois
» qui leur devoient livrer ces vingt-cinq mille
» livres pesant, et s'en feroit payer. Voilà les con-
» ditions que les Japonais se firent accorder par
» le gouverneur, desquelles ils ne voulurent rien
» relâcher dans la suite. Leur résolution étoit de
» tuer le gouverneur et son fils, et de se tuer eux-
» mêmes après, en cas que leur conspiration n'eût
» pas eu un entier succès; et cela, pour conser-
» ver l'honneur de la nation japonaise, qui tient
» pour principal point de religion, et pour loi
» inviolable, de mourir plutôt que de souffrir
» un affront.

» Le gouverneur, reconnoissant sa méchante
» conduite, ne voulut plus agir de sa tête. Il as-
» sembla le conseil, et leur communiqua ce qu'on
» l'avoit forcé d'accorder. Il y fut conclu de ra-
» tifier l'accord tout du long, et sans marchan-

» der, et de donner une entière satisfaction aux » Japonais. Tout fut donc exécuté de bonne foi. » On leur rendit, comme ils le souhaitoient, » l'équipage de leurs vaisseaux; on leur donna » les otages; on porta à leur bord la soie; on dé- » sarma tous les navires hollandais; et cela fait, » les Japonais élargirent le gouverneur; et à même » temps ils levèrent l'ancre.

» Le principal motif du conseil à ratifier un » accord si honteux à la nation hollandaise, et si » dommageable à la compagnie, fut l'appréhen- » sion que son établissement au Japon ne portât » la peine de ce qui se passeroit à Formosa. On » ne doutoit pas que l'empereur ne fît mourir » tous les Hollandais qui étoient dans ses états, » et ne confisquât leurs effets par représailles, » et les bannît ensuite à perpétuité; et cela seroit » infailliblement arrivé, si l'on eût exercé des » actes d'hostilité contre ces navires japonais. » Car autrement, il étoit fort aisé de les faire » périr, et tout leur monde, sans qu'il s'en pût » sauver un seul, vu qu'il y avoit alors six cents » hommes de garnison au château et en des » autres redoutes aux environs de la ville, et sept » navires au port, montés de plus de six cents » hommes propres au combat. Les Japonais n'au- » roient pu résister à cette puissance. Il le fut

» voient bien : ils disoient franchement que leur » entreprise n'étoit qu'un coup de désespoir; » qu'ils étoient fort résolus, et fort contens de » périr, pourvu qu'ils se vengeassent de l'outrage » qu'ils avoient reçu du gouverneur. Celui-ci fit » si bien par ses soumissions et par ses promesses, » qu'il se conserva la vie. C'étoit un homme de si » peu de courage, qu'il n'auroit pas voulu la » perdre quand les choses auroient tourné en- » core plus à sa honte et à son déshonneur, s'il » eût été possible.

» Dès que les Japonais furent de retour en leur » pays, les principaux allèrent en diligence à la » cour, et y contèrent tout ce qui s'étoit passé à » Formosa, en faisant de grandes plaintes contre » l'injustice et contre la violence des Hollandais. » La cour fut fort irritée de leur procédé, et elle » résolut de s'en venger hautement. Il y avoit alors » neuf navires de la compagnie au Japon. On les » mit tous en arrêt : on renferma dans une pri- » son les otages de Formosa; on apposa le scellé » à leurs magasins, dans lesquels étoit renfermée » la cargaison de ces neuf navires, et un grand » nombre d'autres effets, et enfin on leur inter- » dit tout commerce et trafic. Les Hollandais, » frappés comme d'un coup de foudre, ne savoient » à quoi imputer un si rigoureux traitement, ni

» ce qu'ils devoient faire ou dire. Ils passèrent
» quelques jours dans l'étourdissement de leur
» surprise. Enfin, ils présentèrent des requêtes
» très-humbles et très-instantes, d'avoir la liberté
» de vendre leurs marchandises et de renvoyer
» leurs navires. Elles ne furent pas répondues : ce
» qui les désespéroit, c'est qu'on ne leur disoit
» point la raison de ces hostilités, non plus que
» ce qu'on vouloit faire d'eux, ni ce qu'on vou-
» loit qu'ils fissent. On ne leur disoit pas même
» que l'empereur eût du mécontentement contre
» les Hollandais ; au contraire, on affectoit telle-
» ment de les traiter avec la civilité et l'accueil
» ordinaire, qu'il ne sembloit pas qu'il fût mal
» satisfait d'eux. Mais ces rudes hostilités, savoir
» la détention de leurs vaisseaux et de leurs effets,
» et l'interdiction de tout commerce, faisoient bien
» connoître qu'on étoit fort irrité contre eux ; et
» la cour se persuadoit qu'ils étoient bien infor-
» més quelle en étoit la cause. Ils présentèrent
» plusieurs requêtes aux ministres, et ils en en-
» voyèrent plusieurs directement l'empereur. Ils
» n'y pouvoient avoir de réponse ; mais la tôt on
» leur disoit que le conseil étoit fort occupé, tan-
» tôt que l'empereur étoit malade, et on ajou-
» toit toujours qu'ils prissent patience, sans se
» lasser. Cela se faisoit ainsi à l'imitation du pour

» mieux dire, par vengeance des amusemens » semblables, dont leur gouverneur de Formosa » avoit lassé la patience des Japonais. Le point » sur lequel les Hollandais insistoient le plus dans » leurs requêtes et dans leurs représentations aux » ministres, étoit le dépérissement de leurs mar- » chandises, dans les magasins où on les avoit » renfermées, et le dommage qui naissoit de l'in- » terdiction de les vendre. Comme il y avoit » beaucoup de justice en ce fait-là, le conseil y » eut enfin égard, et on leur donna permission » de tout vendre; mais la cour nomma des com- » missaires pour assister aux ventes, avec ordre » qu'à mesure que les marchandises se délivre- » roient, le provenu en fût enregistré exactement » et déposé dans le même magasin; et ainsi de » suite, jusqu'à ce que tout fût vendu, après quoi » on remettroit le scellé aux magasins, ce qu'on » exécuta ainsi ponctuellement, de manière que » les Hollandais ne touchèrent pas un sou de cette » vente, qui avoit produit plus d'un million d'écus.

» Cependant l'on avoit écrit à Batavia, par la » voie des vaisseaux portugais et chinois, la fu- » neste aventure des Hollandais au Japon, et » le misérable état où les affaires de la compagnie » s'y trouvoient réduites. Le conseil de Batavia » étoit fort empêché, comment il se falloit prendre

» avec cette nation également jalouse et superbe,
» et avec qui il importoit extrêmement à la com-
» pagnie de se bien entretenir pour les grands
» profits qu'on tire du commerce qui s'y fait. On
» n'osoit y envoyer des navires, de peur qu'ils
» ne fussent arrêtés comme les autres. Le parti
» qu'on prit fut d'y faire aller un vaisseau, sous le
» nom d'un marchand de Batavia, comme étant
» le vaisseau d'un négociant particulier, qui n'a-
» voit rien de commun avec la compagnie. La
» chose réussit comme on s'étoit proposé, les offi-
» ciers du vaisseau allèrent se présenter droit aux
» Japonais en descendant à terre, leur demandant
» la liberté de vendre la cargaison de leur vais-
» seau, qu'ils déclarèrent appartenir à un mar-
» chand particulier, et être pour son compte
» propre et unique. Un verbal de cet exposé fut
» envoyé à la cour, qui y ajouta foi, et qui or-
» donna que ce navire jouît de la liberté du com-
» merce, comme tous les marchands particuliers
» l'avoient, qu'il fût traité avec civilité, et qu'il
» eût permission de s'en retourner quand il vou-
» droit. Tout cela fut exécuté. Le navire décharg-
» gea, vendit, acheta et rechargea, et ensuite
» retourna à Batavia, sans trouble, ni traverses.
» Le conseil des Indes eut par cette voie d'am-
» ples informations de l'état des affaires de l

» compagnie hollandaise au Japon, et qu'il étoit » toujours au même état. Il y demeura cinq ans » entiers sans altération et sans le moindre adou- » cissement. Il n'y avoit pas moyen de faire ou- » vrir la bouche aux Japonais, ni savoir d'eux ce » qu'ils vouloient faire des Hollandais qui étoient » au nombre de six à sept cents; de leurs neuf » vaisseaux, et de ce grand capital qu'ils tenoient » en arrêt. Les ministres gardoient là-dessus un » profond silence; et tout ce qu'ils pouvoient ar- » racher d'eux de temps en temps, se réduisoit à » ces désespérantes remises : *Attendez, ne vous* » *impatientez pas.* Le conseil de Batavia perdoit » l'esprit à ce procédé japonais, et ne savoit qu'i- » maginer pour délivrer ses gens et ses vaisseaux » de cette captivité, avec toutes les richesses qui » avoient été saisies en même temps. A la fin, ils » prirent l'expédient de sacrifier le coupable, en » envoyant ce malheureux gouverneur de For- » mosa aux Japonais, pour en disposer à leur vo- » lonté. On l'avoit fait amener prisonnier à Ba- » tavia, dès qu'on avoit appris son étrange aven- » ture, fruit funeste de sa folle conduite, et il y » avoit été toujours gardé en prison.

» Il tomba pamé d'horreur et d'effroi, lors- » qu'on lui signifia l'arrêt du conseil, et l'ordre » de l'exécuter incessamment. Il s'emporta en gé-

» missemens : il attestoit ciel et terre : il protes-
» toit contre la compagnie d'une sentence qu'il
» chargea d'injustice et de barbarie. Il implora la
» compassion du peuple, le conjurant de le pro-
» téger. Il supplioit qu'on lui fit son procès, pro-
» testant être prêt de mourir, si l'on trouvoit qu'il
» méritât la mort, mais qu'on ne le mît point
» entre les mains de ses ennemis, et d'un peuple
» cruel et offensé; mais tous ses cris et ses la-
» mentations ne servirent de rien, la compagnie
» fit mettre le navire qu'on destinoit à le porter,
» en état de partir. On y embarqua l'infortuné
» Pierre Nuits, malgré lui, et par force : c'étoit
» l'an 1634.

» Le vaisseau arriva heureusement au Japon ;
» et aussitôt qu'il eut jeté l'ancre à Firando, le
» port accoutumé de la compagnie, le prési-
» dent et conseil des Hollandais envoya une re-
» quête à la cour, portant que l'homme qui avoit
» commis une action, laquelle avoit déplu à l'em-
» pereur, étoit arrivé au Japon; qu'il plût donc
» à sa majesté impériale de donner maintenant
» par grâce main-levée des navires hollandais,
» de leur équipage, et des effets de la compagnie,
» et de leur permettre de partir. L'empereur
» ayant reçu la requête, envoya incontinent des
» commissaires, avec les principaux Japonais qui

» avoient eu le démêlé à Formosa, reconnoître si » c'étoit véritablement le même homme, ce même » Nuits, gouverneur de cette île-là, avec qui ils » avoient eu prise. L'examen fut fait avec des » précautions et une exactitude à peine imagi- » nables, et avec des formalités pleines de baga- » telles; mais enfin, le personnage ayant été re- » connu à tous les indices possibles, on écrivit à la » cour impériale que c'étoit l'homme en question.

» La cour en étant assurée, ordonna aux com- » missaires de faire au président, et au conseil » des Hollandais, les questions suivantes de la » part de l'empereur;

» Premièrement, si cet homme, ci-devant gou- » verneur de Formosa, est venu de lui-même » et de son propre mouvement, et en ce cas, à » quel dessein il vient; ou bien si c'est le général » de Batavia qui l'envoie, et en ce cas, à quel » dessein il est envoyé?

» Secondement, s'il se présente pour se justi- » fier, pour charger les Japonais, et pour plaider » sa cause; ou si c'est pour reconnoître sa faute, » et pour l'avouer, pour en témoigner son re- » pentir, et pour en demander le pardon?

» Troisièmement, êtes-vous contens, et con- » sentez-vous que ce personnage soit, ou grillé » sur les charbons, ou brûlé, ou écorché, ou

» mis en croix, selon que sa majesté impériale » trouvera avec son conseil, qu'il aura mérité » d'être traité, et que le cas l'exigera?

» Voilà ce qu'elle vous demande; et afin que » vous y puissiez répondre plus mûrement, elle » vous donne trois jours pour y penser. L'empe- » reur requiert, au reste, que vous lui donniez » votre réponse par écrit.

» Le conseil hollandais eut bien de la peine à » convenir de la réponse qu'il falloit faire. Le gé- » néral et conseil de Batavia avoit envoyé un mo- » dèle de ce qu'il falloit dire aux ministres, en » leur remettant le coupable; mais il avoit laissé » la liberté au conseil hollandais de Firando de » changer ce modèle, selon que les occurences » le requéreroient. On se partagea en deux avis, » l'un de livrer le coupable sans apologie; l'autre » au contraire, de ne l'abandonner pas absolu- » ment et sans réserve; car une partie étoit » d'avis d'avouer tout le tort, en l'immolant à la » discrétion des Japonais, parce qu'en effet ses » parties n'étoient pas exemptes de crime en leur » procédé; mais les Hollandais du conseil, qui » avoient connoissance comment les choses s'é- » toient passées, étoient du premier avis, lequel » étoit aussi conforme à l'instruction de Batavia. » On résolut donc de faire la réponse que le gé-

» néral avoit proposée, et l'on la suivit mot à » mot. Elle portoit que cet homme, nommé » *Pierre Nuits*, étoit ce gouverneur de Formosa, » qui cinq ans auparavant y avoit commis le crime » qui avoit attiré le courroux de l'empereur, à » qui le général l'avoit envoyé pour subir la peine » qu'il lui plairoit d'ordonner : qu'au surplus, les » Hollandais étoient fort persuadés de l'équité » de sa majesté impériale, en l'exercice de la jus- » tice, et que sa majesté impériale ne fait souffrir » personne sans cause ni sujet, mais au contraire, » qu'elle pardonne dans sa clémence les fautes » mêmes de ses propres sujets; et qu'ainsi ils se » promettoient qu'elle pardonneroit d'autant plus » à un étranger, qui s'étoit rendu coupable par » ignorance, et pour n'avoir pas su les coutumes » des Japonais, et nullement à dessein d'offenser » sa majesté; que c'étoit là le dessein dans lequel » on livroit le coupable entre les mains de la jus- » tice, après quoi sa majesté étoit très-humble- » ment suppliée de relâcher tant de pauvres gens » innocens, qui périssoient en cette longue dé- » tention de cinq ans passés, et de leur donner » la liberté d'emmener les vaisseaux de la com- » pagnie, avec leurs effets.

» Cette réponse franche, qui remettoit absolu- » ment le coupable à la discrétion de l'empe-

» reur, sans condition, l'apaisa entièrement, et » lui donna et à toute sa cour beaucoup de satis- » faction de la conduite des Hollandais. On leva » sur-le-champ la saisie faite de leurs vais- » seaux, de leur monde et de leurs effets, avec » permission de partir quand il leur plairoit. On » leva l'interdiction du négoce qui leur avoit été » faite; et, quant au coupable, sa majesté or- » donna qu'on le fît sortir de la prison où l'on » l'avoit renfermé à son arrivée, et qu'on lui don- » nât prison libre. Les Japonais appellent *prison* » *libre*, avoir des gardes; et c'est là uniquement » en quoi elle consiste : on demeure et l'on va où » l'on veut; on fréquente qui l'on veut, et on fait » tout ce qu'on veut : la contrainte consiste uni- » quement à avoir toujours ses gardes autour de » soi; car ils ne quittent point le prisonnier. Ces » gardes sont des soldats de l'empereur, à qui on » n'est point obligé de rien donner du tout. Il » est fort certain que si l'on avoit pris un autre » tour dans la réponse que l'on donna à l'empe- » reur, le gouverneur *Nuits* eût été exécuté à » mort; et tout ce qu'on auroit pu obtenir en » sa faveur, eût été sur le genre de supplice, et » que c'eût été la croix ou la décolation.

» Il n'est pas facile de représenter la joie du » conseil de Batavia à la vue de leurs neuf vais-

» seau ,

» seaux du Japon, avec tout leur monde, même » les otages de Formosa, et avec une riche car- » gaison; apprenant par-dessus tout cela, que » l'empereur s'étoit apaisé envers la compagnie, » et aussi, chose tout à fait admirable, envers l'au- » teur de tout le mal.

» La compagnie fait tous les ans un présent à » l'empereur du Japon. Elle en envoya un l'an- » née suivante, qui étoit l'an 1636, beaucoup » plus riche qu'à l'accoutumée. Il y avoit entre » autres, un chandelier de laiton à trente bran- » ches, pièce rare et sans pareille, tant par la » beauté de l'ouvrage, que pour la hauteur, qui » étoit de quatorze pieds. Il arriva, par un rare » bonheur, que ce présent vint à la cour, juste- » ment comme on étoit occupé aux apprêts des » funérailles de l'empereur défunt, père de l'em- » pereur régnant, auquel on devoit faire des ob- » sèques d'une magnificence extraordinaire; et » cette pièce augmentoit merveilleusement la dé- » coration du mausolée. Sa majesté impériale l'ad- » mira, disant qu'on n'avoit jamais vu une si belle » pièce au Japon. Elle demanda avec empresse- » ment d'où cela venoit, et à quel dessein une » telle rareté avoit été apportée. Un des minis- » tres d'état, celui qui avoit cette année-là les » affaires des Hollandais en son département,

» et qui étoit bien leur ami, répondit de son pro-
» pre mouvement, et sans avoir été aucunement
» ni instruit, ni requis par les Hollandais. *Sire*,
» *ce sont les Hollandais qui ont envoyé ce chan-*
» *delier pour servir aux funérailles de l'empe-*
» *reur votre père, qu'ils ont su se devoir faire en*
» *ce temps.* L'empereur fut extrêmement satisfait
» d'un présent si beau, et fait si à propos, et s'in-
» forma s'ils demandoient quelque chose : *Rien*
» *autre, Sire*, répondit le ministre, *que la grâce*
» *de votre majesté impériale, pour un gouverneur*
» *hollandais, qui s'est rendu coupable envers*
» *elle, pour avoir manqué contre la loi et les cou-*
» *tumes de Japon, non à dessein, mais par pure*
» *ignorance.* L'empereur répondit qu'on eût à
» le relâcher, et à le leur rendre à l'heure même,
» et ordonna de plus de faire un riche présent
» d'argent et de marchandises aux Hollandais
» qui avoient apporté ce chandelier. Tout cela
» fut exécuté sur-le-champ; car il n'y a point ici
» de délai aux ordres du souverain. Les Hollan-
» dais qui étoient à la cour, et ceux qui étoient
» à leur bureau ordinaire, sur la côte de mer,
» furent agréablement surpris d'un événement si
» favorable et si imprévu, et ils ne purent dé-
» couvrir de plusieurs jours d'où leur venoit cette
» faveur singulière; car, selon les lois du Japon,

» il est défendu de demander la grâce des pri-
» sonniers d'état, qu'au bout de neuf ans, et il n'y
» en avoit que deux que *Nuyts* avoit été remis à
» l'empereur. La compagnie apprit deux choses,
» de cette fâcheuse et dangereuse aventure : la
» première, de s'entretenir toujours par tous les
» soins imaginables un bon ami auprès de la per-
» sonne du roi, puisqu'ils savoient rendre si à
» propos de si excellens offices. L'autre, qu'il fal-
» loit traiter rondement avec les Japonais, sans
» prétendre se servir avec eux de la politique de
» Machiavel, parce que c'est un peuple adroit et
» fin, autant que nul autre du monde, et de plus,
» fort jaloux et fort sévère, sur l'honneur, et
» sur l'autorité.

» J'ajouterai à cette *histoire* (c'est toujours mon original qui parle) une aventure à peu
» près semblable, arrivée en la personne du roi
» de Siam, à la fin du quinzième siècle.

» Le christianisme florissoit alors au Japon ;
» et il y a beaucoup d'apparence que ce seroit
» aujourd'hui la religion universelle du pays, si
» le dessein des jésuites n'eût été trop tôt décou-
» vert ; qui étoit de réduire cet empire sous la
» domination espagnole, comme la plupart des
» Indes y étoit soumise, leur impatience gâta tout.
» Les Japonais avoient la liberté toute entière

» d'aller hors de l'empire, comme il leur plai-
» soit. L'entrée et la sortie étoit pour eux sans
» contrainte, et ils s'engageoient dans les pays
» étrangers, comme bon leur sembloit, pour un
» temps, ou pour toute leur vie. Cette liberté fut
» ôtée, avec celle de la profession du christia-
» nisme; car, quand on défendit l'exercice de la
» religion chrétienne, on défendit aussi la sortie
» du pays aux sujets du Japon. Un grand nombre
» de Japonais s'étoient établis dans le royaume
» de Siam. Le roi trouvant ce peuple belliqueux
» et brave au-dessus des autres, leva une com-
» pagnie de gardes de cent Japonais, et cette
» garde étoit celle du corps, répondant à celle
» des Cent-Suisses en France. Il arriva l'an 1580,
» qu'un des principaux seigneurs du royaume de
» Siam, ayant pris ces gardes japonais à partie,
» le roi, au lieu de les protéger, lâcha la bride
» à la haine de ce grand seigneur, et diminua en
» plusieurs choses les priviléges et les émolumens
» de la compagnie. Eux, ne voyant point de re-
» mède au mal, et qu'il falloit avaler la honte des
» injures qu'on leur faisoit, ou périr en entrepre-
» nant d'en arrêter le cours, formèrent un dessein
» désespéré; savoir, de se rendre maîtres du pa-
» lais du roi, en tuant tous les gardes, et qui-
» conque voudroit résister, et se rendre maître en-

» suite de sa personne. Ils l'exécutèrent comme » ils l'avoient projeté, en passant au fil de l'épée » plusieurs centaines d'hommes, après quoi ils » allèrent à la chambre du roi, et lui dirent qu'ils » l'alloient tuer, et qu'ils se tueroient eux-mêmes » ensuite, s'il ne leur accordoit leurs justes de- » mandes. Ils en usèrent effectivement ainsi, pour » ne pas tomber entre les mains de la justice. Le » roi qui connoissoit le génie de ces gens déter- » minés, et qui voyoit sa mort certaine, en cas » de refus, leur donna par écrit, comme ils le » voulurent, les conditions auxquelles ils seroient » entretenus et traités à l'avenir, et il en jura l'ob- » servation. Il les a très-fidèlement observées, et » ses successeurs après lui. En effet, les Siamois » sont fort religieux observateurs de leur serment; » et n'étoit ce respect, ils auroient fait périr mille » fois cette compagnie de Japonais. »

La seconde histoire que je dois rapporter, contient une signification que les Japonais firent en 1640 à la compagnie hollandaise. Cette compagnie, se confiant sur le nombre d'amis qu'elle avoit à la cour impériale, crut de pouvoir impunément étendre ses coudées en ce pays-là; et elle en vint jusqu'à l'audacieuse entreprise de bâtir une forteresse dans une petite île, nommée *la Disma*, laquelle joint à celle de Nangasacki par

un pont de cent cinquante pieds de long, qu'on leur avoit donnée toute entière pour magasin et établissement, sans qu'il y ait aucun autre habitant. Les Hollandais y avoient construit leur fort jusqu'à la hauteur de porter du canon, sans que les Japonais en eussent rien découvert. C'est qu'ils ne se servoient que de Hollandais au travail, et qu'ils couvroient le travail avec des dehors de charpente, comme si c'eût été pour faire des magasins. On fut informé de la chose à la cour, qui en prit aussitôt de la jalousie. Il y avoit des ministres qui proposèrent de chasser ces étrangers, comme les Portugais, puisqu'ils étoient à peu près de même religion; mais cet avis fut rejeté, parce qu'on ne voulut point se priver de tout commerce étranger; et l'on représenta d'ailleurs que les Hollandais ne s'occupoient principalement que de l'avancement de leur commerce. L'empereur, ayant ouï les avis de son conseil, fit sa délibération dans sa tête, et sans la communiquer à personne, et quelques jours après, il envoya un commissaire, avec ses ordres sur le sujet. Le *Journal Hollandais* nous apprendra quelle en étoit la teneur, et comment elle fut exécutée.

Récit historique de la démolition d'une forteresse, et de quelques édifices construits à Firando, dans le Japon, par les Hollandais établis dans cet empire, tiré et traduit de leur Journal de l'année 1640.

« A Firando, l'an 1640, 1er novembre.

» NOUS avons reçu des avis de la cour par » diverses voies, portant que l'empereur a été in- » formé du bâtiment que nous faisons, et en est » mécontent; que S. M. I. a envoyé un commis- » saire à ce sujet, mais sans avoir communiqué » ses ordres ni son instruction au conseil; et les » ministres de nos amis nous recommandent tous » de bien prendre garde à notre conduite, parce » qu'assurément il y a quelque chose de très- » important sur le tapis.

» Le 4, le gouverneur de Nangasacki nous fit » donner avis qu'il se mettoit en chemin pour » aller au-devant du commissaire de S. M. I., » nommé *Inoie Tsikingoe*, qui venoit par mer, » et devoit arriver incessamment.

» Le 8, sur le soir, on découvrit les barques » du commissaire et du gouverneur de Nanga- » sacki, et à l'instant nous les fîmes saluer du » canon de nos vaisseaux, qui continuèrent de » tirer jusqu'à leur arrivée. Nous nous trouvâmes

» à leur débarquement, pour rendre nos devoirs
» au commissaire, et lui faire la bienvenue.
» S. E. nous demanda de le mener au plus grand
» de nos vaisseaux, ce que nous fîmes. Ce vais-
» seau se nommoit l'*Eléphant blanc*. Nous y ré-
» galâmes S. E. et le gouverneur de Nangasacki,
» et leur nombreuse suite, le mieux qu'il nous fut
» possible. Ils allèrent par tout le vaisseau, haut
» et bas, et en tous endroits; ne cessant de l'ad-
» mirer, avec de grandes exclamations. La nuit
» venant; ils se rendirent en grande pompe et
» magnificence à Firando. Nous les y accompa-
» gnâmes, et leur y donnâmes le divertissement
» d'un feu d'artifice, que nous avions fait pré-
» parer, avec d'autres régals; et ayant diverses
» fois congratulé le seigneur commissaire sur son
» heureuse arrivée, avec toutes les marques de
» respect et de soumission, que nous pouvions
» donner, nous reçûmes notre congé, et nous
» prîmes le chemin de notre loge.

» Le 9, sur les huit heures du matin, le com-
» missaire et gouverneur susnommés vinrent avec
» une grosse suite faire la visite du bureau de la
» noble compagnie, tant des dehors que du de-
» dans, des greniers aux caves, avec les magasins,
» lesquels étoient alors pleins de marchandises. Il
» n'y eut pas un seul endroit qu'ils ne visitassent

» de près, avec une particulière exactitude, non-
» seulement des yeux, mais aussi des mains; ce
» qui se faisoit pourtant avec courtoisie: car tan-
» tôt c'étoit l'un, et puis c'étoit l'autre de leurs
» officiers, et sous divers prétextes, pris néan-
» moins la plupart de leur curiosité ou de la nou-
» veauté des choses. C'étoit à dessein de trouver
» quelques ornemens d'église, ou quelque pièce
» servant au culte de notre religion chrétienne;
» mais, n'ayant rien trouvé de tel, ils entrèrent
» en une salle, où, après quelques discours peu
» importans de part et d'autre, ils s'en retour-
» nèrent au palais du seigneur de Firando, où le
» commissaire étoit logé, et où, peu après, il
» nous manda de le venir trouver, avec tous nos
» commis et tous les officiers de notre bureau,
» sans exception, à quoi nous obéîmes sur-le-
» champ. Voici le discours qu'il nous tint :

» *Sa Majesté Impériale est très-bien informée*
» *que vous autres, ni plus ni moins que les Por-*
» *tugais, êtes tous chrétiens. Vous gardez le di-*
» *manche, vous datez de la naissance de Christ,*
» *et vous mettez cette date sur le frontispice de*
» *vos maisons, et de tous les bâtimens que vous*
» *faites de mer et de terre, où ce nom est ainsi*
» *exposé aux yeux de notre nation. Votre souve-*
» *raine loi est celle des dix commandemens:*

» *votre prière est l'oraison de Christ, et votre* » *confession de foi, celle de ses disciples. Vous* » *lavez d'eau les enfans qui naissent; et vous* » *offrez en votre culte religieux du pain et du vin.* » *Votre livre est l'Evangile. Les prophètes et les* » *apôtres sont vos saints. Bref,* (*car à quoi bon* » *un plus grand détail*), *votre créance et celle des* » *Portugais n'est qu'une même affaire; et la dif-* » *férence qu'il y peut avoir entre vous, que vous* » *prétendez considérable, nous l'estimons légère.* » *Nous avons bien su de tout temps que vous étiez* » *chrétiens; mais comme nous vous voyons enne-* » *mis l'un de l'autre, les Portugais et vous, nous* » *pensions que c'étoit un autre Christ que vous* » *adoriez, et non celui des Portugais. L'empe-* » *reur, après cet énoncé, vous fait signifier par* » *moi, son envoyé exprès, que vous ayez à mettre* » *vous incessamment toutes vos habitations et bâ-* » *timens, où cette date est marquée, sans excep-* » *tion d'aucun, commençant par le quartier sep-* » *tentrional.* C'étoit celui que nous avions achevé » le dernier.

» *Nous ne voulons point souffrir que vous ob-* » *serviez le dimanche ouvertement, afin que la* » *mémoire de ce nom prenne entièrement fin.* » *Le capitaine, ou chef de votre nation en cet* » *empire, ne pourra plus désormais y demeurer*

» *qu'une année ; mais vous le changerez annuel-*
» *lement, de peur qu'un plus long séjour ne pro-*
» *duise un épanchement de votre doctrine parmi*
» *le peuple. Ne faites état que le contraire*
» *de ce qui vous vient d'être prescrit, donneroit*
» *des défiances de votre docilité aux ordres de*
» *l'empereur. Pour ce qui est du reste de la con-*
» *duite que vous aurez à garder à l'avenir, les sei-*
» *gneurs régens de Firando vous le feront savoir.*

» La réponse que nous fîmes, fut en ces termes:
» *Nous savons que sur l'intimation des comman-*
» *demens de l'empereur, il ne faut dire autre*
» *chose qu'oui, et obéir; et que quand même il*
» *y auroit quelque remontrance, ou quelque sup-*
» *plication à faire, ce n'est point à présent qu'il*
» *faut le découvrir, mais dans la suite. Tout ce*
» *qu'il a plu à S. M. I. de nous commander, nous*
» *l'exécuterons ponctuellement et entièrement.*
» Nous donnâmes cette réponse d'un ton sérieux
» et ferme, et en termes graves, mais toutefois
» très-respectueux.

» Notre réponse faite, on nous donna congé,
» et nous passâmes en la grande salle, où nous nous
» assîmes, attendant d'apprendre quelque chose
» sur notre funeste affaire. Il y vint après quelques
» momens des gentilshommes du commissaire,
» qui étoient dans la salle lorsqu'il nous parla.

» lesquels nous rapportèrent que, dès que nous » avions été levés, il avoit témoigné hautement » beaucoup de satisfaction et beaucoup de joie » de notre réponse, par rapport à la disposition » parfaite où nous avions témoigné d'être, d'obéir » rondement, et qu'il avoit dit ces mots ensuite : » *Je n'eusse jamais cru cela d'eux ; mais je ne* » *me pouvois ôter de l'esprit, sur la connoissance* » *que j'ai de la nation chrétienne par la grande* » *fréquentation que j'en ai faite, qu'ils ne man-* » *queroient point de se jeter, ou sur des plaintes,* » *ou des excuses, ou des supplications. Ç'a été* » *leur salut, que cela ne soit point arrivé ; car* » *par là ils sont échappés, et ils m'épargnent* » *beaucoup de travail et beaucoup de meurtre et* » *d'effusion de sang.*

» Aussitôt que nous fûmes revenus en notre » maison, nous mîmes tout notre monde à déme- » nager en grande hâte, selon que l'ordre le re- » quéroit. Comme nous étions après, il nous fut » rapporté en très-grand secret que, quand le » commandement de S. M. I. nous avoit été si- » gnifié par le commissaire, en présence des sei- » gneurs de Firando et du régent de Nangasacki, » s'il nous étoit arrivé d'user de remontrances, sur » notre qualité d'agens et de commis, que nous » ne pouvions disposer du bien de nos maîtres,

» et de demander des délais, sous couleur de les
» informer et de requérir leurs ordres, ou bien
» de nous jeter, soit sur les plaintes de mauvais
» offices à nous rendus, qui nous attiroient l'in-
» dignation de l'empereur, soit sur les supplica-
» tions pour avoir du temps; en un mot, que si
» nous avions témoigné la moindre répugnance
» à l'exécution immédiate des ordres de S. M. I.,
» qu'il nous signifioit; vingt gardes armés, assis
» à nos côtés et derrière nous, auroient reçu un
» signal; auquel il leur étoit donné ordre de nous
» foudroyer de ces paroles, *désobéissans aux*
» *commandemens de l'empereur, vous êtes in-*
» *dignes de vivre;* et à même temps nous auroient
» percé de coups; qu'on auroit à même temps
» arrêté tous nos subalternes que nous avions
» amenés; et qu'aussitôt on auroit fait avancer les
» troupes des seigneurs de Fingo, de Tsickingo
» et d'Arnua, qui n'étoient qu'à une heure de la
» place, où le commissaire les avoit fait avancer,
» sans qu'on en sût le sujet; qu'on seroit subite-
» ment entré dans notre île qui ne pouvoit resis-
» ter, et que de là on auroit pris et détruit notre
» flotte qui étoit considérable, selon que les oc-
» currences en eussent fourni le moyen.

» Sur le soir, le seigneur de Firando nous fit
» avertir en grand secret, par une personne affi-

» dée, que monseigneur le commissaire ayant » envoyé deux fois, d'une heure à l'autre, obser- » ver quelle diligence on faisoit à déménager et » à abattre, le rapport qu'il en avoit eu, l'avoit » mis en colère, et qu'il avoit dit et répété, avec » quelque emportement : *Je connois les artifices* » *du capitaine des Hollandais, qui est un homme* » *rusé. Je m'imagine qu'à l'heure qu'il est, il dé-* » *pêche à la cour, aux conseillers et ministres* » *d'état, Saminkedo, Cangodo, Taeckemondo* » *et à d'autres seigneurs, ses amis, et affectionnés* » *à sa nation, comme eux, que je sais qui le sont* » *beaucoup ; mais je sais aussi que leurs Excel-* » *lences, ni nul autre ministre d'état que moi* » *seul, qui ai reçu tête à tête, de la bouche de* » *l'empereur, les instructions et les ordres sur* » *cette importante affaire, n'en a aucune con-* » *noissance. Oui assurément, ce capitaine n'ou-* » *blie ni prières, ni promesses, ni présens, pour* » *obtenir seulement quelque délai. Cependant,* » *si je découvre quelque sorte de lenteur dans* » *l'exécution de l'ordre qui je lui ai signifié, et* » *que ses gens n'aillent pas tous plus vigoureuse-* » *ment qu'ils ne font à abattre leurs édifices, je* » *ferai couper la tête aux huit ou dix principaux* » *Hollandais, en présence du capitaine ou ré-* » *sident ; et, si cela ne les fait pas encore aller*

» *avec l'empressement requis à accomplir les*
» *commandemens de l'empereur, je ne retarderai*
» *pas d'un moment les exécutions de ses ordres,*
» *quelque chose qu'il en puisse arriver.* Le gou-
» verneur de Eirando nous faisoit donner cet avis
» en particulier par motif d'affection, et nous
» exhortoit cordialement, mais franc et net, de
» nous hâter tout autrement que nous ne faisions
» à abattre nos édifices; qu'il nous assuroit qu'il
» partageoit avec nous la détresse où nous étions
» jetés, et y étoit sensible, autant qu'il l'eut ja-
» mais été à aucun accident, d'autant plus qu'il
» avoit un intérêt personnel dans notre triste aven-
» ture, puisque la chose se passoit en un lieu de
» son domaine et seigneurie propre. Nous fîmes
» remercier S. E. avec toute l'ardeur imaginable;
» et, considérant qu'il y alloit de notre salut par-
» ticulier et du commerce entier de la compagnie,
» de redoubler nos efforts à mettre nos maisons
» à bas avec un extraordinaire empressement,
» nous fîmes venir sur-le-champ deux cents
» hommes de nos vaisseaux, louâmes du monde,
» et primes encore, pour nous assister, les mar-
» chands avec qui la compagnie avoit coutume
» de traiter, tant pour l'achat que pour la vente,
» au nombre d'autres deux cents hommes, gens
» forts et robustes, qui, joints à ceux qui étoient

» déjà à l'ouvrage, firent un incroyable effort pen-
» dant toute la nuit à transporter les effets et mar-
» chandises hors des magasins du côté septen-
» trional, en ceux du côté opposé; et dans les
» chambres et les salles, et en des magasins et des
» maisons des bourgeois de Nangasacki, que nous
» empruntâmes pour cela.

» Le 10, on travailla avec tant de vigueur, six
» ou sept cents hommes que nous avions, que le
» coin septentrional de l'édifice fut uni à fleur
» de terre.

» Nous eûmes au soir un message secret du gou-
» verneur de Firando, qui nous conseilloit d'aller
» rendre visite à monseigneur le commissaire, qui
» n'attendoit, pour s'en retourner à la cour, que
» de voir la démolition de nos édifices avancée,
» mais que nous prisions bien garde de témoigner
» ni de parole ni de contenance, aucun mécon-
» tentement ni déplaisir de ce qui se passoit, chose
» que nous exécutâmes ainsi avant la nuit.

» Le commissaire nous fit un accueil fort affa-
» ble; et, après quelques complimens, il se mit à
» témoigner beaucoup d'affliction et d'ennui des
» peines et du chagrin qu'il avoit endurés à notre
» sujet, mais que cela étant venu du bon plaisir
» de Sa Majesté Impériale, il devoit le supporter
» non-seulement patiemment, mais aussi d'un

» esprit

» esprit content, comme il le faisoit aussi. Nous » répondîmes dans le même esprit, et d'un air et » d'un ton calme et nullement embarrassé, que » nous étions parfaitement disposés à obéir et » nous soumettre, avec une entière résignation, » à tout ce qui nous seroit imposé ou prescrit de » la part de Sa Majesté Impériale, et que nous » suppliions très-humblement et avec ardeur Son » Excellence de vouloir nous marquer et prescrire » la conduite que nous aurions à tenir à l'avenir. » Le commissaire, prenant un air plus que sé- » rieux, et un ton de voix triste, nous répondit » ces paroles : *Ce m'est un grand sujet d'afflic-* » *tion d'avoir été député commissaire de Sa Ma-* » *jesté Impériale, pour vous apporter une nou-* » *velle et des ordres, dont je n'ignore pas le* » *mortifiant effet; et vous n'en pouvez pas douter* » *en considérant la connoissance et l'amitié qu'il* » *y a depuis long-temps entre nous, dont nous* » *nous sommes donné réciproquement des mar-* » *ques aux occasions. Mais mettez-vous, par* » *grâce, à ma place, et considérez que j'étois* » *chargé de cet ordre, et que c'étoit le comman-* » *dement d'un très-haut et redoutable empereur,* » *dont la volonté doit toujours être exécutée* » *avec promptitude et avec zèle. Pour ce qui re-* » *garde la conduite que vous aurez à tenir, tant*

» *sur le commerce, que pour les déporter*
» *civils, on vous en donnera l'ordre dans la s*
» *Vous pourrez cependant vous servir de vos*
» *gasins et de vos logemens du côté du midi,*
» *qu'à la fin de vos affaires et du départ de*
» *flotte; et vous pouvez confidemment vous reposer*
» *là-dessus.* Nous remerciâmes avec tout le zèle
» possible ce seigneur commissaire de sa bonté
» et de son affection envers nous, dont nous le
» suppliâmes très-instamment d'accorder la con-
» tinuation à notre nation; et nous prîmes ainsi
» congé de Son Excellence, toujours si consternés
» de notre désastre, que nous n'étions pas capables
» de goûter l'adoucissement qu'on y apportoit.

» Le 11, nous achevâmes de mettre bas tous
» nos édifices du côté du septentrion, et à droite
» et à gauche, dont on rangea soigneusement les
» matériaux, pierre et charpente, les uns sur les
» autres, en pyramide, au milieu de l'île, qui
» en est la place ou le marché. Le commissaire,
» ayant vu les choses en cet état, partit de Fi-
» rando au coucher du soleil, pour s'en retourner
» à la cour, avec tout son train et toute sa suite,
» en dix grandes barques. Il fut accompagné par
» les seigneurs et par les magistrats de Firando; et
» nous l'accompagnâmes aussi. Mais qui pourroit
» exprimer notre douleur, en passant devant notre

» île couverte des ruines de nos édifices, qui étoient » sur pied, seulement quatre jours auparavant? »

Le 6 juin, la princesse, tante du roi, et femme du grand-pontife (*), m'envoya un présent de huit caisses de confitures sèches, pâtes et fruits, avec deux bassins de dragées, si grands qu'un homme avoit peine à en porter un sur sa tête. L'ambre, et tout ce qu'il y a de plus exquis parmi les odeurs, étoit mêlé dans ces confitures. On en fait ici d'admirables dans les grandes maisons. Je n'ai jamais rencontré tant d'honnêteté en mes voyages que chez ce ministre. La princesse, sa femme, qui avoit conçu assez d'estime pour moi sur mon procédé, me combloit de civilités au-delà de ce que je puis dire; et lui faisoit de même à sa considération. Ce qu'il y avoit de bien solide en cet obligeant traitement, c'est qu'ils prenoient sur ma parole tout ce que je leur vendois. Il n'y a assurément en Perse nulle autre maison de grand seigneur, où l'on agisse avec tant d'équité et tant de générosité.

Le 8, le prince Héracle m'envoya un capucin de Rome, missionnaire en Géorgie, et pour lors avec lui à la cour, pour me prier de lui faire

(*) *Le Sedr.* Voyez tom. VI, pag. 46 et suivantes. (L. s.)

voir une partie des belles choses qu'il avoit appris que j'avois apportées. Ce prince ne pouvoit voir personne sans la permission de la cour. Le grand-maître la donna pour moi, à la première demande qu'on lui en fit.

Le 14, le roi s'étant de nouveau mis en fureur, si j'ose ainsi dire, contre la maison de Seficoulican, ci-devant gouverneur de l'Arménie, dont les fils avoient été ses favoris, et qu'il avoit traités ensuite avec une extrême rigueur, comme on l'a rapporté (*), il mit hors du sérail la fille de ce gouverneur, qui étoit sa favorite, dame d'une extrême beauté, mais fière à l'excès. Elle n'avoit pu supporter le désastre de sa maison; mais, comme elle avoit devant ses yeux l'effroyable image de sa sœur brûlée vive, il y avoit dix mois, pour en avoir témoigné un ressentiment trop éclatant, elle renferma le sien au-dedans; mais elle ne put si bien le contenir, que sa douleur ne parût de temps en temps d'un air lamentable. Le roi, la trouvant toujours pleine de cette idée, se dépita contre elle; et, peu après, il la renvoya à la princesse sa mère, à dessein de ne la plus voir, lui laissant pourtant ses biens et son train entièrement. Mais son amour pour elle n'étoit pas d'aussi facile

(*) Pag. 98, 115 et suivantes. (L-s.)

défaite que sa personne ; au contraire, le temps et l'absence l'enflammèrent, et quelque résistance qu'y apportât son dépit, il résolut de faire revenir sa favorite. La reine-mère, s'apercevant que l'amour l'emportoit ainsi sur le ressentiment, vint au secours de cette noire passion, ranima sa vengeance; et, pour mettre fin à ce funeste combat, porta le roi à marier cette belle personne, afin de n'y plus penser. Le roi, ainsi excité, en donna précipitamment l'arrêt funeste, portant qu'on marieroit le jour même cette grande dame à quelque homme de néant. Un des principaux eunuques du sérail l'alla trouver au palais de sa mère, où elle vivoit dans un grand appartement séparé, par respect à sa dignité de favorite. L'eunuque lui dit que le roi lui avoit choisi un mari, et qu'il étoit envoyé pour lui en donner avis. La dame, qui vit tout perdu pour elle, au lieu de répondre à la proposition, se jette sur les reproches, sur les plaintes et sur les injures. L'eunuque, voyant qu'il ne pouvoit calmer ses emportemens, la laissa, et alla trouver la princesse sa mère, à qui il fit connoître la volonté du roi, et que S. M. lui enjoignoit de nommer incessamment un procureur pour marier sa fille le jour même, le roi voulant que le mariage se consommât la nuit suivante; qu'il falloit donc obéir sur-le-champ sans différer.

On a représenté au long ci-dessus (*) que les mariages se font la plupart par procureur dans la religion mahométane, surtout entre les personnes de qualité. La princesse ne perdit point le temps à des pleurs et à des plaintes vaines. Elle obéit à ce qui lui étoit enjoint, et le mariage se fit le jour même, sans faire mention du personnage de l'époux, autrement que par son nom. C'étoit un des plus bas officiers de la cuisine du roi. La dame qui découvrit qui il étoit, ou qui s'en doutoit seulement, lui prépara une étrange réception; car, comme le même eunuque qui lui avoit apporté le matin les ordres du roi fut revenu sur la minuit lui annoncer que son époux étoit à la porte, et qu'elle eût à le faire entrer pour consommer le mariage, elle lui dit de s'asseoir, et qu'il seroit témoin de sa conduite. A même temps cinq ou six eunuques, qu'elle avoit instruits et chargés de ce qu'ils devoient faire, allèrent prendre à la porte du serail cet époux infortuné, la victime innocente d'un amour en fureur, qu'ils enfermèrent dans un sac la tête en bas; et l'ayant porté dans une salle proche de sa chambre, ils se mirent à le charger de coups de bâton de la tête aux pieds. L'eunuque du roi entendant les coups,

(*) Tom. II, pag. 229. (L-s.)

et encore mieux les cris, jugea d'abord ce que c'étoit : on ne le nia pas. Il eut beau remontrer, prier, menacer, rien n'apaisa l'emportement de la dame, qui fit continuer les bastonnades jusqu'à ce que le misérable, n'ayant plus la force de crier, fut jugé aux abois. Sur quoi, on le rapporta hors du sérail, et on le mit à la rue. La dame dit alors à l'eunuque : « Vous pouvez rapporter » au roi ce qui vient de se passer. Je sais bien que » ma vie en court le plus grand risque ; mais » j'aime mieux mourir que de me donner à un » vilain, après avoir eu cent fois dans mes bras » le plus grand roi du monde, transporté d'a- » mour. Dites-lui que j'ai acquiescé à la disposi- » tion qu'il a faite de ma personne, quand ç'a » été en faveur de la sienne ; mais que je n'y ac- » quiescerai jamais s'il en dispose pour un autre. » L'aventure rapportée au sérail, la reine mère en fut outrée à la mort ; elle vouloit que le roi fît mourir cette fière disgraciée. Ses rivales en grand nombre, qui la craignoient absente comme présente, poussoient à la roue. Le roi, au contraire, touché de l'amour et de la générosité de sa favorite, ne lui fit aucun mal. Il avoit un secret plaisir qu'une personne qu'il avoit si passionnément aimée, ne pût se donner qu'à lui, et ne voulût point voir d'autre homme.

Cette dame n'ignoroit pas comment le cœur du roi étoit tourné sur ces matières. Il en avoit donné une preuve d'éclat en pareil sujet, au commencement de son règne. Un dépit amoureux l'ayant pris contre une de ses favorites d'une illustre naissance de Circassie, il ordonna de la marier sur-le-champ à quelque homme vil, et de la plus basse lie du peuple. Le premier qu'on rencontra, étoit le fils d'un blanchisseur de la cour, mais qui ne se trouva pas mal fait de corps. Le mariage se fit sans se voir, selon la coutume, surtout entre partis si inégaux. Cependant, l'ordre du roi étant qu'il se fît et parfît, la dame laissa approcher son époux, et avec le temps s'en accommoda. Le roi l'ayant su, en conçut un secret dépit, et étant arrivé au bout de quelques années que son père étant venu à mourir, il fit demander l'office de son père, le roi le fit venir et lui dit : « Lorsque » tu épousas, par mon ordre, cette incomparable » personne et de si grande extraction, quelle fête » fis-tu en réjouissance ? » — « Sire, répondit-il, » je suis un pauvre homme ; je n'eus pas moyen » de faire de chiragan (*tchérâghdun*). » Ce mot signifie *illumination*. « Quoi ! dit le roi, ce chien » ne fit point d'illumination à une si grande for- » tune ; qu'on fasse illumination de son corps. » Cela fut exécuté de cette manière : on étendit le

patient sur une planche, couché sur le dos, et l'on l'y attacha bien serré; on y perça des trous sans nombre, avec une pointe de poignard, à mettre le petit doigt, qu'on remplit d'huile avec une petite mèche au milieu, de la grosseur d'un ferret, et on les alluma toutes à la fois. J'ai horreur d'écrire ces extrémités, ou, pour mieux dire, ces extravagances, à quoi la fureur de l'amour porte ces princes orientaux, dont le pouvoir n'a d'autre guide ni d'autres bornes qu'un caprice emporté.

Le 14 du mois, le président du conseil, nommé *Zainelcan*, traita le roi avec une magnificence extraordinaire. Le logis et les jardins étoient pleins d'illuminations. Les Persans les font d'une fort agréable manière, en représentant sur les murailles des chasses, des batailles, des bois, des fontaines, des palais, et telles autres choses, tracées avec de petites lampes de terre, qu'on attache dans le mur, lesquelles n'ont que deux à trois pouces de diamètre, et un d'épaisseur, qui contiennent quelques cuillerées d'huile. Quand cela est allumé, l'effet en est surprenant et admirable, car toutes ces figures paroissent en feu. Les Persans appellent cela *chiragan*. J'ai ouï dire qu'on en fait où il y a plus de six vingt mille lampes. Ces illuminations durent sept à huit heures, selon que l'air est

serein; et elles éclairent toute la maison beaucoup plus que le soleil en plein midi.

Le roi but à cette fête à son ordinaire, c'est-à-dire, qu'il s'enivra d'abord, et qu'il fut ivre toute la nuit. On ne peut croire la force de ce prince à porter le vin; il n'y a Suisse ni Allemand qui lui tînt tête : il a souvent méchant vin. Cette nuit-là entr'autres, il fut d'une fort cruelle humeur, dont le premier signe fut la bastonnade, qu'il commanda de donner à un colonel, et presque pour rien, si longue et si rude, qu'il en mourut en deux fois vingt-quatre heures. Il se retira une heure devant le jour. Le *mecheldar bachy* (*mech'eldâr bâchy*), on appelle ainsi le chef des porte-flambeaux du roi, marchoit devant lui, le fallot à la main, un peu loin, à cause que, comme il faisoit beaucoup de vent, il appréhendoit que quelque étincelle ne volât à son visage. Ce prince, ivre qu'il étoit, ne comprit pas cela, il dit à cet officier : « Est-ce par honte ou par dégoût de me » servir, que tu marches si loin devant moi? cou» pez le poing à ce chien. » Il s'arrêta, en donnant ce barbare commandement, jusqu'à ce qu'il l'eût vu exécuté : ce qui se fit en un moment. Tous les grands étoient glacés de frayeur. Il falloit pourtant faire bonne mine. Le roi, les regardant l'un après l'autre, dit : « Je tirerai aujourd'hui le sang

» du corps à deux chiens qu'il y a trop long-» temps que je souffre. » On devina d'abord que le grand visir étoit un des deux dont le roi vouloit parler. En effet, il avoit couru grand risque tout le jour. Le *cortchi bachi* (*qoùrtchy bâchy*), on appelle ainsi un des généraux d'armée, quoiqu'ennemi assez déclaré de ce ministre, lui sauva la vie. Il prit la liberté, au risque de la sienne, de représenter à Sa Majesté que toute la Perse seroit en confusion, si elle le faisoit mourir; qu'au fond, c'étoit un ministre habile et intègre, qui, en plusieurs choses, étoit sans pareil; que si Sa Majesté en étoit lasse, elle le réléguât en quelque lieu du royaume, pour y prier Dieu pour elle le reste de ses jours. Le roi, après s'être tu plus d'un quart d'heure, répondit ces mots: « Qu'il gou-» verne mieux, ou je le ferai mourir. »

Ce ministre est à la vérité un homme incomparable : il ne prend de présens de personne, et est incorruptible, ce qui est une vertu encore plus rare en Perse qu'ailleurs; il soulage le peuple, et il assiste beaucoup les pauvres. L'avarice dont il a entaché le roi, en lui voulant inspirer seulement l'économie, lui a attiré la haine des courtisans, chacun lui imputant sa pauvreté et les duretés du prince, dont le cœur est sordide naturellement, bien plus que par éducation.

Le monde est dans l'étonnement comment ce premier ministre se peut maintenir, et comment il peut gouverner le royaume aussi tranquillement qu'il fait, sous la domination d'un prince presque toujours ivre, et cependant si absolu, que tout ce qu'il prononce, même en dormant, sont des ordres qu'il faut exécuter sur-le-champ, tout dût-il périr; car un grand-visir n'ose rien faire de son chef. Il faut qu'il communique tout au roi, sa tête répondroit du contraire; et il faut qu'il suive les décisions du roi, même quand elles sont telles que nous venons de les représenter, auxquelles, bien loin d'y avoir de la politique, il n'y a pas d'ordinaire du sens commun. Il faut assurément être habile pilote, pour mener bien un vaisseau parmi tant d'écueils.

On racontoit, lorsque j'arrivai à la cour, un jugement qu'avoit rendu ce ministre, que les flatteurs égaloient au jugement de Salomon. En voici le détail en peu de mots:

Un marchand d'Ispahan étoit mort aux Indes, laissant de grandes richesses, et seulement un fils âgé de trente-cinq ans, qu'il avoit alors avec lui, et une fille de quatorze ans, mais d'un autre lit, qui n'étoit encore qu'au berceau à son départ. Elle avoit été élevée à la façon du pays, c'est-à-dire, toujours enfermée, sans voir le monde. Son

frère, à son retour des Indes, ne pouvant se résoudre à partager cette grosse succession avec elle, entreprit, pour la dépouiller de son droit, de la jeter hors du logis de son père, prétendant qu'elle étoit supposée, et l'instrument de quelques méchans parens qui lui vouloient enlever une partie du bien paternel. On fait tout en Perse quand on a de l'argent à donner. Ce jeune homme en dépensa largement pour suborner des témoins de considération, afin d'imposer aux juges que son père n'avoit laissé d'autre enfant que lui. Il gagna son procès à tous les tribunaux; et on y prononça sur la déposition de plus de quarante témoins, tous gens de loi, *que l'appelante, qui se disoit fille du défunt, étoit une fourbe, qui ne lui avoit jamais appartenu.* Cette pauvre fille, ainsi dépouillée de ses biens, et même de son nom, fut conseillée de s'aller jeter aux pieds du grand-visir. Elle le fit, accompagnée de plusieurs gens qui la protégeoient par générosité, dans la persécution qu'on lui faisoit. Ce sage ministre trouva le procès trop important pour refuser de le revoir: il fait venir les parties et les témoins; il interroge l'homme au sujet de la fille; il lui demande s'il ne l'a jamais vue, si elle n'est point de ses parentes, ou née dans son voisinage, depuis quel temps il en a connoissance; et après telles interrogations. L'homme

nia constamment d'avoir de sœur, ni de savoir qui étoit cette fille-ci; et il en prêta le serment solennel. Ses témoins font aussi serment que le défunt, à son départ de Perse, n'avoit d'autre enfant que ce fils. Le premier ministre interroge ensuite la partie, qui étoit cette pauvre fille; et l'ayant bien examinée, il commande à deux eunuques de la mener dans son sérail, et de lui ôter le voile, afin de lui rapporter ce qui en étoit. L'assemblée étoit cependant fort attentive au jugement qui se devoit rendre. Les eunuques ramenèrent la fille, et rapportèrent au grand-visir qu'elle a environ dix-sept ans, et qu'elle est belle et bien faite; que des vieilles matrones l'avoient aussi examinée, et qu'elle étoit vierge. Le premier ministre, ayant ouï tout cela en pleine audience, dit à son premier secrétaire : « Dressez » un brevet d'huissier chez le roi pour l'intimé, » avec cinq cents écus d'appointemens; et vous » autres, Messieurs, dit-il à ses témoins, dressez » le contrat de mariage d'entre lui et l'appelante. » Jai songé, poursuivit-il en le regardant, à vous » marier ensemble. Vous avez entendu le rap- » port de la qualité personnelle de la fille; le don » que vous fait le roi d'une belle charge, avec un » appointement proportionné, lui tiendra lieu de » bijoux et de trousseau; traitez-la comme votre

» épouse; et aujourd'hui même, consommez le » mariage avec elle. » Un si sage jugement confondit la fourberie et le faux concert de l'homme avec ses témoins. Ceux-ci furent les premiers à s'embarrasser; ils ne savoient comment faire le contrat d'un inceste. Le premier ministre, qui découvrit leur peine, dit à ses officiers « qu'on » mène tous ces gens-là en prison, et que ce fourbe » y reçoive tout à l'heure deux cents coups de » bâton sous les pieds; qu'on lui ôte aussi tout » ce qu'il a jusqu'à la chemise, et que sa sœur en » soit mise en possession; elle en usera avec lui » comme elle voudra. »

Le même jour, la fièvre me prit si rude, qu'il fallut me mettre au lit.

Le 18, le roi envoya dire au prince Héracle de renvoyer la plus grande partie de son train, au moins la moitié, n'ayant plus désormais besoin de tant de gens, puisqu'il se trouvoit en pays où sa personne étoit en toute sûreté. Ce train montoit à deux cent cinquante hommes géorgiens. Le garde hôte du prince lui dit aussi *que le roi avoit commandé que, quand il auroit ainsi diminué son train, on lui donnât cinquante écus par jour pour sa dépense, au lieu de la nourriture qui lui étoit envoyée journellement du Palais-Royal.* La chose n'eut point d'effet alors. Le prince fit

conjurer le roi de lui permettre de garder son monde, représentant que c'étoient tous de vieux domestiques de sa famille, qui lui avoient témoigné une fidélité inviolable durant sa mauvaise fortune; que c'étoit d'ailleurs autant d'esclaves que Sa Majesté auroit de plus; et que lui et eux le serviroient de leur sang partout où il les enverroit. Le roi témoigna d'agréer sa supplication, et lui permit de retenir tout son train.

Le 13 juillet, je retombai malade plus fort qu'auparavant. Les affaires que j'avois à la cour, m'avoient obligé de sortir tout le temps que j'avois eu la fièvre, hormis le jour d'accès. Cette fatigue qui ne me permettoit pas de prendre assez de repos, et endurée en un temps où la chaleur étoit extrême, me mit si bas que je crus pendant huit jours que je n'en releverois jamais. Le grand-maître m'envoya un médecin du roi. Le premier médecin m'en envoya un autre, aussi du roi. Le grand-pontife, la princesse sa femme, le grand-veneur, et ses frères, fils du premier ministre, eurent aussi beaucoup de soins et de bontés pour moi. J'envoyois prendre à leurs offices les remèdes qu'on m'ordonnoit, ou à l'apothicairerie du roi, quand on n'en trouvoit pas de si bons en ville. Le grand-pontife m'avoit, dès mon arrivée, ordonné une pension journalière de pain et de fruits.

Le

Le grand-maître m'envoyoit souvent le soupé tout dressé ; ainsi j'avois de grands sujets de bénir Dieu des secours qu'il me faisoit recevoir de ces grands seigneurs persans, desquels tous, par un bonheur extrême, j'ai toujours été aimé. La fièvre ne me quitta qu'à la fin du mois d'août : elle me duroit trois ou quatre jours de suite, et me reprenoit après autant d'intervalle.

Le 5 août, au soir, le roi tint un grand conseil avec tous les officiers du royaume, au sujet d'un envoyé extraordinaire de Moscovie, qui étoit arrivé le 20 juillet, avec seulement dix hommes de suite. Il avoit ordre exprès de ne demeurer pas plus de quinze jours à la cour. On disoit d'abord que le motif de son voyage étoit seulement pour donner avis de la venue d'un ambassadeur extraordinaire de Moscovie, et lui préparer ses voies ; mais, dans la vérité, c'étoit pour faire déclarer le roi sur le secours de vingt mille hommes, que le grand-duc lui demandoit contre le Turc, s'il les donneroit ou non. La Perse et la Moscovie ont depuis vingt ans une ligue défensive contre le Turc, qui porte qu'ils s'assisteront réciproquement d'un pareil nombre de troupes, en cas d'attaque de la Porte. Le Moscovite ne cessoit depuis un an de hocher le mors à la Perse ; tout cela inutilement. Enfin, il falloit à présent répondre

catégoriquement ; car le grand-duc protestoit en ses lettres qu'il prendroit pour un refus formel les délais et les longueurs dont l'on se serviroit à l'accoutumée, et n'enverroit plus personne au roi. Le conseil délibéra, enfin, que les intérêts du Moscovite ne devoient pas être si chers à la Perse, que de s'attirer pour eux une guerre qui ne lui pouvoit être que dommageable; que, puisqu'on étoit en paix avec la Turquie, il s'y falloit tenir, et qu'il y avoit encore moins d'équité à la rompre qu'à ne pas satisfaire au traité qu'on avoit avec le grand-duc. Le roi, voyant tout le conseil opiner en faveur du repos et de la paix, au préjudice des traités solennels dont l'on vient de parler, dit que, puisque toutes les voix donnoient l'exclusion à la guerre, il vouloit donc aller en Mazenderan. On appelle ainsi l'Hyrcanie. Les astrologues eurent ordre là-dessus de consulter le ciel, et les ministres les affaires, afin de marquer le temps le plus propre pour partir : les uns et les autres s'accordèrent pour partir dans cinquante jours. Les astres devoient être alors dans un aspect favorable pour l'entreprise d'un tel voyage; et toutes choses devoient être prêtes. Le départ fut donc marqué au 25 de septembre ; je fus ravi de cette nouvelle, parce que mes affaires m'obligeant d'être à la mi-novembre à Ormus, je n'aurois jamais

été expédié sitôt à la cour, sans ce voyage.

Le 9, le visir, ou intendant de Mazenderan, ayant mis les ministres dans ses intérêts, présenta requête au roi pour le détourner du voyage qu'il vouloit y faire. Il représentoit que la province n'étoit nullement en état de recevoir ni d'entretenir la cour un hiver entier; qu'il y avoit faute de tout; que les principales villes étoient délabrées; que les caravanserais se trouvoient la plupart abattus, et que d'un an, le pays ne seroit en état de loger la cour : enfin, il offroit cent mille francs de présent à Sa Majesté pour changer de dessein. Les ministres appuyoient les remontrances de l'intendant de tout leur possible. La forte passion qu'ils avoient de retourner à Ispahan leur faisoit croire que, si le roi n'alloit pas en Hyrcanie, il retourneroit là. Sa Majesté fut inflexible; elle répondit à l'intendant que la cour partiroit seulement dans cinquante jours, et qu'elle iroit si lentement, qu'elle n'arriveroit en Hyrcanie qu'en deux mois de marche; qu'on pouvoit faire bien des réparations en quatre mois, et amasser bien des provisions. Le roi ajouta qu'il avoit pensé de plus, pour n'accabler pas le pays, de laisser à mi-chemin la chancellerie et les autres officiers dont l'on se pouvoit passer, et tous les étrangers qui suivoient la cour pour affaires; qu'il partit donc

incessamment, afin de mettre ordre à tout. Le visir voyant que le roi vouloit absolument faire ce voyage, fit partir son intendant en poste le soir même; et lui, suivit quatre jours après, ayant reçu du roi une calatte de quinze cents écus de valeur.

Les motifs de l'intendant d'Hyrcanie à détourner le roi de ce voyage, étoient faciles à découvrir aux gens un peu éclairés au gouvernement de Perse. C'est un malheur pour un intendant de province quand le roi y va séjourner, ou seulement qu'il y passe. Il faut alors qu'il fasse abonder les vivres, et qu'ils y soient à bon marché. Il faut qu'il fasse des magasins pour le roi; qu'il régale la cour; qu'il rétablisse les grands chemins, les lieux et les édifices publics, et les palais du roi; car il en a en toutes les provinces: ce qui ne se peut faire sans de grands soins et sans de grandes dépenses. Mais le pire est que ses extorsions et sa méchante administration sont d'ordinaire mises au jour à la venue du roi. Le peuple en foule l'attend sur les chemins, pour lui en démander justice; et alors, s'il n'en coûte ni la tête ni la charge à l'intendant, il lui en coûte la plupart de ce qu'il a pillé.

Le 11, Sefi Coulican, honoré du gouvernement de l'Arménie, à la place de celui de la province de Hérat, arriva à la cour. C'est un seigneur âgé de cinquante-cinq ans, fils de ce célèbre

Rustan Can, qui eut tant de part aux conquêtes d'Abas-le-Grand; on l'avoit choisi entre tous les grands de la Perse, pour lui confier le gouvernement de l'Arménie. Le roi le vouloit voir, et reconnoître lui-même si sa réputation n'excédoit point son mérite. Sa Majesté, ayant appris son arrivée, commanda au grand-maître d'hôtel de le recevoir, de l'amener à ses pieds, et d'avoir soin de lui, durant son séjour, en qualité de mehmandar ou garde-hôte. Il vint sur le soir au palais; et en entrant, il fit présent aux sophis, qui étoient de garde, de vingt-quatre bassins de confitures; il alla ensuite baiser les pieds du roi. Le lendemain, le roi lui envoya une calatte, qui valoit environ quinze cents pistoles. Elle consistoit en un habit de brocard complet, en une épée de pierreries, et en un cheval avec le harnois d'or émaillé. Comme il fut venu au palais, le roi l'entretint long-temps familièrement. Il avoit été malade durant son voyage; le roi lui en demanda des particularités et des nouvelles, ensuite de Mahammed Can, gouverneur d'Esterabat, pays qui confine aux Yuzbecs, au sud-est de la mer Caspienne, chez qui il avoit passé le fort de sa maladie. « Sire, dit-il à Sa Majesté, sans Ma» hammed Can, je n'aurois jamais eu le bonheur » de vous baiser les pieds; il a eu des soins de

» moi qu'on ne peut dire. Nous sommes amis de » vieux temps ; toutefois, c'est moins à notre ami- » tié que je le rapporte, qu'à la passion qu'il avoit » de servir Votre Majesté, en lui sauvant la vie » d'un de ses plus fidèles esclaves. Il faut aussi que » je vous dise, Sire, qu'il a un extrême désir de » de voir Votre Majesté ; il en entretient tout le » monde, et l'on voit bien à ses discours passion- » nés, qu'il n'aura jamais de contentement, qu'a- » près avoir vu son visage béni. » Il est vrai que ce gouverneur Mahammed Can a depuis long-temps une passion extrême de venir à la cour. Il avoit été pendant plusieurs années premier ministre, sous le règne d'Abas II, dont il fut disgracié pour lui avoir conté une aventure de guerre autrement qu'elle ne s'étoit passée. Toute la Perse désiroit de le voir une seconde fois en ce haut emploi. Il a de grandes qualités, et il possède, entr'autres, celles qui engagent davantage, savoir, la libéralité et la générosité. Sefi Coulican rendoit donc un bon service à son ami et à bien des gens, en travaillant à le faire venir. La chose réussit comme il désiroit. Le roi commanda au grand-visir de mander à Mahammed Can de venir en poste à la cour. Le courrier partit le 15 ; et quatre jours après, un jeune seigneur, neveu de ce Mahammed Can, nommé *Abdel Caferbec*, parut

aussi, pour tenir la place de son oncle durant son absence, en qualité de lieutenant. Le grand-visir, le grand-maître et toute leur cabale n'étoient guère contens de cet ordre; ils appréhendoient qu'il n'en arrivât du changement en leur fortune et en toute la cour.

Le 13, j'eus l'honneur de présenter au roi les deux Français de Chastelleraut, que j'avois amenés avec moi, dont l'un étoit horloger, et l'autre orfèvre. Je n'avois jamais approché Sa Majesté de si près que ce jour-là. Tout le monde regarda comme une faveur extraordinaire qu'elle me faisoit, de me permettre de lui montrer de main à main de leur besogne, et de lui en faire remarquer l'art et la beauté. Le grand-maître m'introduisit. Il dit au roi, quand je m'inclinai pour le saluer : « Sire, c'est Chardin, votre marchand. » Sa Majesté se mit à sourire en me regardant, et dit : « Il vend bien cher. » Le grand-maître repartit avec un souris pareil : « Cela est vrai, Sire; » il est fin. Toute la cour en est attrapée. » Le grand-maître avoit raison de rire en disant cela; car il mettoit bon ordre au contraire. Le roi, après avoir vu les pièces de ces deux ouvriers, les prit à son service. Le grand-maître me dit tout haut : « C'est à votre considération que le roi les prend; car il a tant d'ouvriers, et même d'Eu-

» ropéens, qu'il n'y a pas de besogne pour la » moitié. » Cela est vrai ; et il en avoit qui n'avoient rien à faire depuis deux ans. Le grand-maître régla leurs gages à six cent trente-cinq livres l'un, et à quatre cent cinquante livres l'autre, avec la nourriture de la cour. Il me fit bien entendre que je lui avois beaucoup d'obligation de tout cela, et que c'étoit en vue de me rendre office qu'il leur faisoit donner de si bons gages.

Le 14, la fièvre me reprit plus fort qu'auparavant. Elle étoit ardente à l'extrême, me dura dix jours, et m'épuisa de forces à un point que je ne pouvois me soutenir. Les maladies abattent étrangement un homme en fort peu de temps en ce climat, à cause particulièrement de la diète qu'on fait observer aux fébricitans. Je ne prenois en vingt-quatre heures, pour toute nourriture, que deux bouillons de riz pilé, cuit avec de l'eau et un peu de coudou (*kodoù*), qui est une sorte de concombre. Mais on revient bientôt aussi ; et l'on est rétabli cinq ou six jours après qu'on a cessé la diète.

Le 27, à soleil couché, je sortis pour la première fois, grâces à Dieu, et je fus voir le grand-maître. Il m'avoit envoyé voir tous les jours durant ma maladie. Je le trouvai revenant de la cour, accompagné de plusieurs seigneurs. Il me dit en me voyant : « Comment vous portez-vous? Soi-

» toujours demandé de vos nouvelles; ne voulez-» vous point vous guérir tout à fait? » Je lui répondis, en le remerciant de ses bontés le plus humblement que je pouvois, et je lui dis ensuite: *Seigneur, les médecins disent que l'air est mauvais ici en automne; cela d'un côté, et de l'autre le chagrin de ne pouvoir convenir de prix avec le roi, m'empêcheront de me rétablir ici. Qu'il plaise donc à Votre Grandeur de me donner congé.* Il me répondit que, sans ma maladie, il auroit fini affaires avec moi, il y avoit long-temps; que la cour partoit en peu de jours; que je vinsse donc le lendemain terminer, et que je lui fisse savoir encore une fois tout ce qui me restoit; qu'il valoit mieux que j'emportasse de l'argent, que de la marchandise.

Le premier jour de septembre et les six suivans, ce seigneur régala toute la cour. Il voulut que je fusse à tous ses régals, qui furent magnifiques.

Le 8, Mahammed Can, gouverneur d'Esterabad, arriva malade à la cour. On croyoit que ce n'étoit que de lassitude pour être venu en poste, et qu'un peu de repos, avec la joie de revoir le roi, lui rendroit la santé; mais la suite confondit toute cette attente. Il fut reçu encore plus magnifiquement que ne l'avoit été son ami, le gouverneur de l'Arménie, dont l'on a parlé. Le calatte

que le roi lui donna, valoit deux mille louis d'or. Le roi lui-même choisit l'épée dans son trésor, et voulut voir l'habit qu'on lui envoyoit. Il fit présent aux sophis, ou gardes de la porte, de vingt bassins de confitures, et de quelque peu d'étoffes. Tout le monde, à la réserve des partisans du premier ministre, étoit ravi de sa venue, et s'en promettoit mille biens. La voix publique le rétablissoit déjà dans la charge de grand-visir, où il avoit été autrefois, l'ôtant à Cheic-ali-can, qui en étoit en possession, pour la lui donner; et on se promettoit qu'il gouverneroit l'esprit du roi absolument. En effet, c'étoit un homme d'un génie fort élevé, le plus éloquent de la Perse, et le plus disert. Il avoit le cœur grand, les manières généreuses et engageantes, l'esprit éclairé, juste et insinuant. Il arriva au bout de dix jours que sa maladie, malgré laquelle il avoit voulu faire tous les jours sa cour, l'alita tout à fait, et que quatre jours après, il mourut. Tout le peuple cria que Cheic-ali-can, grand-visir, l'avoit fait empoisonner. Les gens mieux instruits attribuèrent sa mort aux saignées excessives que les médecins du roi lui avoient ordonnées. Sa Majesté ressentit beaucoup sa mort, et le peuple en eut une extrême douleur, tellement qu'on peut dire que jamais grand seigneur, en Perse, n'a été plus regretté de tout le monde.

Son gouvernement fut donné à son fils, qui n'avoit qu'onze ans : un de ses parens devoit gouverner sous son nom.

Le 18, le roi donna audience de congé à tous les ambassadeurs et envoyés qui étoient à la cour. Ce dominicain, ambassadeur du pape, dont l'on a parlé, fut expédié, comme les autres, fort honorablement. Le présent qu'on lui fit, consistoit en deux calaates des moyennes sortes, et en dix-huit cents francs, moitié en argent, moitié en étoffes; et on lui donna réponse à toutes les lettres qu'il avoit apportées, excepté à celle du général de son ordre. Les lettres pour les têtes couronnées étoient cachetées; celle pour le cardinal Patron étoit ouverte ; celle pour le pape étoit pliée plus large que les autres, enfermée en un sac de brocard fort riche, et cacheté sur les bouts, qui sont à franges, pendans à la moitié du sac. Le cachet s'applique à l'endroit du nœud, des deux côtés, sur de la cire rouge, du diamètre d'une pièce de quinze sols, et fort épaisse. Sur un des côtés du sac, au milieu, étoient écrits ces deux mots persans, *hamel fasel*, qui signifient *écrit précieux* ou *excellent*. Le sujet pourquoi les rois de Perse traitent avec tant d'honneur les papes, en leur écrivant, c'est, disent les Persans, que les papes ont été les premiers princes chrétiens à rechercher

leur commerce, à leur écrire, à leur envoyer des ambassadeurs et des présens. J'observai une chose dans les lettres qu'on donna à celui-ci, que je n'avois pas observée ailleurs : c'est qu'il y avoit avec chaque lettre une copie en caractère commun, fort bien écrit et fort lisible. C'étoit pour en faciliter l'intelligence aux interprètes; car, autrement, le caractère ordinaire des missives du roi est très-difficile à lire. J'eus le moyen d'observer tout cela dans les lettres qui étoient à cachet volant, parce que l'ambassadeur me les fit voir. Il se trouva que ses gens n'entendoient rien à plusieurs titres et mots mystérieux, qui y étoient. J'aidai à lui en donner l'intelligence. Il demanda où étoit la réponse à la lettre de son général. On lui dit que Sa Majesté avoit fait réponse dans celle du pape à ce que ce général lui demandoit; mais c'étoit un artifice du premier ministre qui ne vouloit pas apprendre à l'ambassadeur qu'on refusoit ce que ce général demandoit, qui étoit la permission de bâtir un couvent de dominicains dans Ispahan, ou dans Julpha, qui en est un des faubourgs.

L'Eglise romaine a déjà quatre couvens de moines en cette ville. Elle s'empresse d'y en avoir davantage; cependant, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, je n'ai point vu ni ouï dire que tous ces missionnaires aient converti aucun maho-

métan au christianisme. La raison pour laquelle elle s'empresse si fort à faire de nouveaux établissemens en divers endroits des Indes, est que cela fait illusion aux idiots, qui croient bonnement que toutes ces missions qui sont en si grand nombre, produisent des fruits extraordinaires dans les pays où elles sont établies, et que, par conséquent, la doctrine catholique est hautement prêchée et publiquement professée par toute la terre, quoique rien au monde ne soit certainement plus faux que cela. La cour de Rome et la *Congrégation de la Propagande* savent bien à quoi s'en tenir là-dessus. Depuis le temps qu'elles mettent les missions en usage, elles n'en ignorent assurément pas l'inutilité. Et pleinement convaincues que les catholiques romains sont les moins propres de tous les chrétiens à convertir, soit les mahométans, soit les gentils, soit les chrétiens schismatiques, comme elles les appellent, quoiqu'ils soient les premiers et les plus anciens chrétiens; pleinement convaincues, dis-je, de ces vérités, lorsqu'elles sollicitent avec tant d'ardeur de nouveaux établissemens dans les Indes, c'est certainement moins l'avantage et la propagation du christianisme qu'elles ont en vue, que l'éclat et la grandeur de l'Eglise romaine, dont elles ont intérêt de soutenir le titre d'*Eglise Universelle:*

titre qu'elle s'est arrogé, et qu'elle a usurpé, en s'élevant par toutes sortes de voies au-dessus des autres églises, qu'elle a su mettre adroitement sous sa domination. Quand on apporta à l'ambassadeur les calaates et les présens du roi, on lui dit de les joindre à soixante et dix mille livres de tailles, que Sa Majesté quittoit en faveur des princes chrétiens, dont il avoit apporté des lettres de recommandation aux chrétiens romains d'Aberneh. Enfin, on lui donna un officier de chez le roi, avec dix chevaux, pour le remener; et cet officier avoit des ordres adressés aux gouverneurs des provinces de le défrayer jusqu'à son embarquement pour la Moscovie : il devoit retourner par ce pays-là. Le roi de Perse n'approuve pas que ceux qui sont chargés de ses lettres, aillent par la Turquie, de peur que les Turcs, venant à les intercepter, découvrent le commerce qu'il entretient avec les princes chrétiens.

Le 18, le grand-maître me donna congé, et acheva de me payer tout ce qu'il me devoit. J'ai assez fait connoître l'humeur de ce ministre dans mon *Journal de* 1673 (*), en la relation de ce que je fis alors avec lui. J'ajouterai ici que tout ce que j'en ait dit est très-véritable, et que je ne me suis point mépris dans les traits dont je l'ai dé-

(*) Tome III, pag. 39 et suivantes. (L-s.)

peint. Comme il étoit alors beaucoup plus puissant à la cour, plus absolu, et mieux dans l'esprit du roi, il se contraignit moins aussi : il me désespéroit quelquefois par ses inégalités. D'abord il me rebuta de paroles, et alla jusqu'aux injures, me menaçant, me rendant tout ce que j'avois apporté, jurant que le roi ni lui n'en prendroient pas pour un sou. Je crus du commencement que ce n'étoit là qu'une redite des mêmes manières qu'il avoit tenues avec moi, il y avoit deux ans ; mais il les poussa si loin, que je n'y entendois plus rien. Un jour qu'il avoit fait assembler les orfevres et les joailliers qu'il y avoit dans la ville, pour mettre le prix à ce que le roi vouloit avoir de moi, il se mit dans une colère si forte (elle étoit pourtant feinte), qu'on eût dit qu'il étoit en fureur. Ces prétendus experts, les uns ignorans, les autres timides, et n'osant apprécier juste, crainte de déplaire, mettoient les choses à moitié de ce qu'elles me coûtoient. Il voyoit bien lui-même qu'elles valoient davantage ; cependant il s'obstinoit à prétendre que j'en passasse par l'incapacité et par la mauvaise foi de tout ce monde, disant qu'il ne pouvoit rien prendre plus haut que l'estimation des connoisseurs. J'eus beau dire que ce que j'avois apporté, étoit rare, extraordinairement beau ; et qu'ainsi les connoisseurs du pays

n'y pouvoient pas mettre un prix juste; qu'il n'étoit nullement selon l'équité de m'asservir à leur estimation; qu'il n'y avoit là rien à moi en propre, et que les propriétaires qui me remettoient, ou m'envoyoient des pierreries à vendre, m'obligeoient à les vendre au prix marqué, ou à les rapporter; qu'ainsi ce seroit me prendre mon bien, que de me faire donner ma pierrerie moins que ce prix-là. Le grand-maître me répondit qu'il me donneroit une attestation signée de vingt personnes de la cour, du prix que ma marchandise avoit été estimée, et qu'avec cela, j'en répondrois suffisamment aux propriétaires. Je repartis qu'on ne s'en contenteroit pas en France, et qu'avec cent papiers de même, on ne laisseroit pas de me faire payer le prix entier, jusqu'à un sou. Le grand-maître s'irrita alors plus qu'auparavant; il se mit à étaler des bijoux précieux du trésor du roi, auprès desquels, disoit-il, tout ce que j'avois, n'étoit que de la terre. Il passa de là à exagérer l'habileté des joailliers persans, et la sienne propre; et ensuite me tournant le dos, il se mit à me décrier comme un homme sans jugement, sans conscience, sans respect, à me charger d'injures, à fulminer des menaces de la disgrâce du roi et de la sienne.

Comme je m'imaginois que tout le vacarme de cette basse farce n'étoit qu'un jeu joué, je laissai le

le grand-maître jouer son rôle ; et quand je crus qu'il étoit temps de répondre, je lui dis : « Sei-
» gneur, j'aime mieux vous tout donner que de
» vous causer du mécontentement et de la co-
» lère. A quoi bon vous emporter contre moi,
» qui ne suis pas moins à vous que ces eunuques
» qui sont autour de votre personne ? Du reste,
» Votre Grandeur sait que c'est elle et le roi
» qui m'ont fait venir en Perse, et que je ne suis
» pas venu de mon chef. Est-ce pour me mal-
» traiter ainsi que vous m'ayez mandé ? Votre
» courroux me fera mourir de déplaisir. Ce que
» je vous ai dit est la vérité, que ces bijoux ne
» sont point à moi ; et que si je les donne à moins
» que ce que je les ai mis sur le mémoire, il faut
» que je les paie de ma bourse. Il n'est pas de la
» générosité du roi ni de Votre Grandeur, que
» je me perde en les servant. Je ne demande point
» à vous vendre rien ; j'ai assez de vos bonnes
» grâces, conservez-les-moi, et me rendez ma
» marchandise. » — « Fort bien, dit-il ; je dirai
» tout cela au roi, et tout au moins il vous chas-
» sera de la cour, et ne voudra jamais entendre
» parler de vous ; mais ne vous en prenez qu'à
» vous-même. Trouvez-vous ce soir au trésor. »
J'y allai au temps assigné. Le grand-maître, d'un air sérieux, ou plutôt irrité, me rendit tous ces

beaux bijoux que le roi vouloit avoir ; et pour me faire croire que c'étoit tout de bon qu'il rompoit tout traité avec moi, il me mena chez lui, et me rendit pareillement, jusqu'aux moindres pièces, tout ce qu'il avoit à moi, non sans crier et tempêter, comme il avoit fait l'après-midi. J'avoue que je ne savois plus où j'en étois, et que la crainte m'éblouissoit les yeux. Je m'imaginai que c'étoit tout de bon ; je me retirai fort triste, et encore plus indigné du procédé du grand-maître, qui étoit si étrange et si bas.

Il me laissa trois jours sans m'envoyer quérir ; et moi, je ne l'allai point voir non plus. Le matin suivant, je vis venir cinq ou six hommes à cheval. C'étoit son trésorier, vieux eunuque, et insinuant tout ce qu'il se peut. Son ambassade étoit de me porter à complaire à son maître, à ce qu'il vouloit, et d'avoir égard aux avantages qu'il pouvoit me faire en d'autres marchés. Il ne gagna guère avec tous ces attrayans discours : je n'étois pas pour me rendre à des paroles. Le jour d'après, un marchand du roi vint me donner une autre attaque, à même fin, qui n'opéra pas davantage ; et un autre me vint représenter que je faisois mal de n'aller pas chez le grand-maître lui faire des excuses. Mais, enfin, on me vint quérir de sa part : je fis le malade ; et quand je crus avoir aussi

de mon côté façonné, autant que l'affaire le requéroit et le pouvoit souffrir, je fus à son palais. Il me parut d'abord qu'il ne trouvoit pas mauvais que j'eusse tant fait le fâché. Cela n'en étoit que mieux, pour faire accroire aux gens qu'il ne ménageoit rien pour faire le profit du roi. Nous nous raccommodâmes. Je vendis à peu près comme je voulus ; et ce seigneur me fit des caresses, qui surprenoient tout le monde, qui avoit vu ce qui s'étoit passé peu de jours auparavant, et qui passèrent mon attente. A la vérité, j'étois son homme, et l'agent le plus passif dont il se pût servir en ses artifices. Je le voyois tromper le roi, sans faire semblant de rien voir. Ce faux ministre m'achetoit des bijoux, comme étant pour lui, afin de s'en faire donner meilleur marché ; et dès que le marché étoit conclu, il les faisoit enregistrer pour le compte du roi, à cinquante pour cent d'augmentation, me trompant ainsi le premier, et se servant de mon nom pour voler son maître. Par une autre fourberie encore plus basse, il faisoit expédier *gratis* mes assignations sur le trésor royal, parce, disoit-il, que j'étois étranger et considéré du roi, et m'en faisoit payer les droits tout du long, qui vont à cinq pour cent. Il se mêloit d'ailleurs de faire le prix de mes marchandises chez la plupart des grands, où ils les estimoit assez

bas, pour faire sa cour; et quand je ne les voulois pas donner à son prix, ce qui arrivoit d'ordinaire, il leur disoit à l'oreille de me les rendre, et qu'il me les acheteroit pour eux, mieux qu'ils ne pouvoient faire. Cela arrivoit effectivement ainsi; mais il en faisoit passer le paiement par ses mains, dont il retenoit le sou par livre. Ainsi, il se rendoit l'arbitre de mes affaires, obligeoit ses amis, et m'excroquoit cinq pour cent de mon paiement. Enfin, il n'y a point de fourberie dont il ne s'avisât pour gagner sur moi. Je le laissois faire, m'accommodant de son avarice, parce qu'il me procuroit toujours le débit de quelque chose. Quand ce vint à prendre congé, il me le donna avec des honnêtetés indicibles, des caresses et des marques d'estime et d'amitié les plus obligeantes du monde. Il me demanda ce que je voulois avoir de lui pour souvenir; je répondis que, quoi qu'il lui plût de me donner, il me seroit toujours inestimable, parce que ce seroit pour un souvenir. Il me demanda si je voulois un poignard et une épée. Le chef des astrologues du roi, qui étoit proche de lui, prit la parole, et dit qu'il ne m'en avoit jamais vu porter. Le grand-maître envoya là-dessus quérir une écharpe que Sa Majesté s'étoit ôtée de la ceinture, pour la lui donner; et il me la présenta, en me disant que c'étoit seule-

ment un mémorial et un gage de son affection. Cette écharpe étoit toute tissue d'or, à grandes franges de même. Je le remerciai le plus fortement que je pus; et je le suppliai, avec une pareille ardeur, de me continuer sa protection et sa faveur. Je me levai ensuite pour me retirer; et il me dit qu'il vouloit que je vinsse souper avec lui. « Seigneur, lui répondis-je, je suis comblé de » vos faveurs; que Votre Grandeur aie agréable » que je reçoive mes amis que j'ai invités ce soir » à un repas d'adieu. » — « J'en suis content, me » dit-il; et, pour les mieux traiter, je vous en- » verrai votre soupé. » Il n'y manqua pas. On m'apporta deux grands bassins fort remplis de diverses sortes de viandes à la persane, et de plus une lettre de recommandation sur Cosrou Aga, son lieutenant à Ispahan, dans l'intendance de tous les biens du roi, dont l'autorité, comme je l'ai remarqué, est grande en l'absence de la cour.

Le 19, je pris congé du ministre, du grand-veneur, et de quelques autres seigneurs avec qui j'avois le plus de connoissance; et je fus ensuite m'expédier de chez le cèdre, on appelle ainsi le grand-pontife, et de chez la princesse sa femme. Le grand-pontife me fit dire par son trésorier que le voyage qu'il alloit faire, lui rendoit l'argent comptant bien nécessaire, et que, si je voulois

prendre une assignation sur son trésorier à Ispahan, cela l'accommoderoit. Je lui répondis que cela m'étoit égal, et que j'agréerois tout ce qu'il lui plairoit de faire. Une heure après, on me donna mon assignation sur son trésorier à Ispahan, contenant le compte de ce qui m'étoit dû, et commandement de me le payer, scellée en bonne forme du sceau du pontife, et contre-scellée de ceux de l'intendant et du trésorier de sa maison.

La princesse me fit dire presque la même chose que son mari, savoir que cela l'accommoderoit que je me contentasse de recevoir ce qu'elle me devoit, partie comptant, et partie en une assignation sur son trésor à Ispahan. Je lui fis dire qu'elle pouvoit garder tout, s'il lui plaisoit; que tout ce que j'avois, étoit à son commandement. Son intendant me fit compter partie de la dette en bel argent, et me délivra une assignation pour le reste en la même forme que celle du grand-pontife, mais expédiée à son nom et à son sceau.

Après avoir fait la révérence au grand-pontife, et pris congé des officiers et des eunuques, et régalé chacun de petits présens, à proportion des services que j'en avois reçus, on me présenta, au nom de la princesse, diverses petites caisses de massepains, de biscuits, de macarons et d'autres sucreries, tant qu'un crocheteur en pouvoit

porter ; et on me donna mon dernier congé.

Ce jour-là le chef de la sommellerie partit pour aller porter à Mazenderan ; de la part du roi, la nouvelle de sa venue. On appelle cet officier *chirachi bachi* (*chérâbdjy bâchy*), c'est-à-dire, *le chef de ceux qui pourvoient le palais de vin.* On a déjà dit que, quand le roi va en quelque province, il en envoie donner la nouvelle. On appelle celui qui la porte, *mouchteloutchi* (*moûjedeh loûdjy*), c'est-à-dire, *le porteur de bonnes nouvelles.* La province lui fait un présent considérable, que la coutume a rendu fixe. Celle de Mazanderan donne treize mille cinq cents livres ; celle de Casbin en donne dix-huit mille ; et celle d'Ispahân, quand le roi y revient, donne à celui qui en apporte la nouvelle, vingt-deux mille cinq cents livres. On régale le porteur, outre cela, de vivres, de fruits, de hardes, de chevaux ; chaque ville selon sa grandeur et ses moyens, et aussi selon l'émolument qu'elle tire de la venue du roi.

Le chirachi bachi est le chef et l'intendant de la sommellerie. Il a soin de fournir toujours de toutes sortes de vins de Perse, et d'eau-de-vie de Moscou, la table du roi ; et, lorsqu'il vient quelqu'ambassadeur chrétien, ou quelqu'autre homme considérable, il l'entretient de vin et d'eau-de-vie, selon la ration quotidienne qui lui est assignée. Il

a la surveillance de tous ceux qui font du vin et qui en vendent dans le royaume ; et comme la loi du pays en défend l'usage aux mahométans, cet officier ne permet qu'à force d'argent et de présens, d'en faire ni d'en débiter. Cela lui vaut beaucoup ; car il se sert de mille moyens pour extorquer des chrétiens et des juifs, même dans les provinces les plus éloignées, diverses amendes qu'il s'applique, leur imputant qu'ils vendent du vin aux mahométans, contre les défenses et la loi, et les rendant comptables des désordres que le vin fait commettre. Il faut excepter de ceci les Européens, sur qui il n'a rien à voir. Ce seigneur a de plus l'intendance du buffet du roi, qui vaut plusieurs millions, et est le chef de tous les officiers qui en ont le maniement et la garde. Le roi ne boit que du vin de Perse. Les Européens lui en ont donné à diverses fois d'Espagne, du Rhin et de France ; il n'y a jamais trouvé de goût : il n'en trouve point de plus excellent que celui de Chiras et de Géorgie. A la vérité ces vins-là sont excellens. Les nôtres sont plus délicats ; mais ce n'est pas la délicatesse que les Persans cherchent dans le vin : ils veulent qu'il soit fort, et qu'il ait du corps. Celui qui enivre le plus vite, est à leur goût le meilleur. Le prince de Géorgie a soin de pourvoir la sommellerie de vin de ce pays-là. Il y en

envoie toutes les six semaines environ vingt caisses, chacune de dix bouteilles; chaque bouteille tient un peu plus de trois pintes. Il en vient de Chiras quatre fois autant. Il n'y a rien de plus propre que la manière dont on sert le vin au roi. Les bouteilles sont de cristal, et façonnées, les unes à pointe de diamant, les autres à goderons, les autres peintes. Elles tiennent une pinte environ, ont le pied haut de deux doigts, le corps rond et le cou étroit, long de huit à neuf pouces, fait en cou de cigogne. La bouche est faite en bec de grue; elles sont bouchées de cire, liées par-dessus d'un morceau de tabis incarnat, de six doigts en carré, et cachetées du cachet de l'intendant sur une cordelière de soie.

Le 23 au soir, le roi distribua une partie des charges vacantes. Il donna le gouvernement d'Irivan à Sefi Coulican, qu'il avoit fait venir de Corasson exprès pour cela, comme on l'a dit. Le divan bekir (*dyvân-beyguy*) qui est le premier magistrat du royaume, eut celui d'Hamadan. On croyoit que le roi lui feroit couper la tête, vu le nombre des plaintes et des complaignans qu'il y avoit contre lui; car on l'accusoit de plus de deux millions de concussions, dont l'on marquoit toutes les circonstances, une par une. On peut croire qu'il y en avoit bien d'autres qui n'étoient pas

mises en compte. Le premier ministre dont il est la créature, le grand-maître duquel il est allié, et ses autres amis, avec deux cent mille livres qu'il fit couler chez ses plus fortes parties, en firent disparoître le plus grand nombre. Ce fut pour sauver sa tête qu'ils lui procurèrent ce gouvernement, où il est à l'abri de la haine et des clameurs de ceux qu'il a dépouillés, et aussi de la justice qui le laissera en repos, s'il ne réveille sa vengeance par de nouvelles iniquités.

Le 24, à la pointe du jour, la cour partit; et je partis aussi, fort content du succès de mon voyage, dont je bénissois Dieu ardemment. Ma joie eût été plus vive, si ma santé n'eût pas été si mauvaise; mais j'étois dans une langueur qui me permettoit à peine de me tenir à cheval.

Les fièvres laissent ici, après leur guérison, une débilité extrême dans tous les membres du corps, accompagnée de douleurs assez sensibles. On a peine à agir, et l'on ne se sent point de force. La nature est long-temps à revenir de cet abattement; et c'est l'ouvrage de plusieurs mois et d'un grand soin de soi-même.

Le 7 octobre, j'arrivai à Ispahan, où la première chose que j'appris, fut que, trois jours auparavant, un marchand indien, qu'on croyoit le plus riche de la ville, s'étoit allé jeter à l'asile de

l'*Hàly capi* (*). On appelle ainsi la grande entrée du Palais-Royal ; c'est-à-dire, qu'il avoit fait banqueroute. Sa faillite étoit de quatre cent mille livres. Les Anglais et les Hollandais y étoient pour cinquante mille ; les missionnaires carmes pour cinq mille, et moi pour douze. Cette méchante nouvelle m'empêcha de me réjouir avec mes amis de l'heureux voyage que j'avois fait ; et ce qui me chagrinoit davantage, c'est qu'il me falloit partir incessamment pour me rendre à Bander-Abassi, pour des affaires d'importance. Je ne savois à qui recommander celle-ci. Les Français d'Ispahan sont des ouvriers du roi, qui ont bien à la vérité du crédit et de l'appui, mais qui manquent de capacité pour de telles affaires. Les Anglais et les Hollandais y étoient tant intéressés pour eux-mêmes, qu'il n'étoit ni prudent, ni même honnête, de leur remettre mes intérêts en main, sans parler de la politique de ces compagnies qui ne laissent pas la liberté aux particuliers de solliciter ouvertement pour les intérêts de gens d'autre nation. De semblables raisons m'empêchoient d'employer les carmes ; car, en ces pays orientaux, chacun est également politique, quelque habit qu'il porte. Je recommandai mon affaire à Cosrou Aga, le lieutenant du grand-maître ; et je donnai

(*) Lisez *a'àly qâpy*, et voyez le tom. VII, p. 368. (L-s.)

ma procuration à un marchand français, nommé M. *de l'Estoile.*

Je pense qu'il ne sera pas mal à propos de conter le succès de cette banqueroute, pour faire connoître le train et le tour que ces sortes d'affaires-là sont capables de prendre en ces pays orientaux.

Il y avoit des Arabes de Bagdad intéressés de dix mille écus en cette banqueroute, gens dont l'on s'étoit servi quelques années auparavant, pour envoyer au tombeau d'Aly l'aumône de treize mille cinq cents livres, que le roi y envoie annuellement, et par qui on devoit envoyer encore celle-ci. Ils allèrent trouver le frère du grand-maître, homme dévot, et qui fait le religieux, lui firent un présent de soixante et dix pistoles, pour avoir sa protection en cette affaire; et ils lui mirent leur acte en main. Ils énonçoient que les dix mille écus, que l'Indien banqueroutier leur devoit, étoient de l'argent qui leur avoit été remis pour porter au tombeau d'Aly, qu'ils avoient donné à cet Indien, quatre jours seulement avant sa fuite, pour servir à payer des marchandises qu'ils avoient dessein d'emporter à Bagdad, au lieu d'argent. Cet acte étoit signé de plus de soixante témoins, tous ecclésiastiques. La Perse a ses Normands, aussi-bien que la France; et les gens d'église surtout y sont la plupart très-faux et fourbes. Ces

Arabes, avec cet acte et une lettre de recommandation du frère du grand-maître, allèrent en poste à la cour. Le grand-maître les présenta au roi; et en vingt-quatre heures, il leur fit expédier un commandement adressé au gouverneur de la ville, d'aller à l'Haly capi, d'en tirer le banqueroutier, et de le faire payer par préférence ce qu'il devoit aux Arabes, parce que cet argent étoit un bien appartenant au Prophète, et qu'en tel cas, la loi qui défendoit de tirer personne de l'asile sacré, sinon pour meurtre, n'avoit point de lieu, puisque de voler le Prophète, étoit un crime plus énorme que le meurtre. Le commandement portoit que, les Arabes étant satisfaits, on satisfît ceux qui avoient des priviléges royaux d'être payés par préférence, et que le reste fût partagé entre les autres créanciers.

Cependant, le prévôt des marchands, on l'appelle *melic el toujar* (*), c'est-à-dire, *roi des négocians*, et le visir, ou l'intendant de la province, avoient apposé le scellé aux magasins du banqueroutier. Les Anglais et les Hollandais l'y avoient mis aussi. On m'avoit conseillé d'y mettre aussi mon sceau; car chaque créancier, un peu considérable par sa qualité et par l'intérêt qu'il a

(*) On a parlé du *mélik ál-tudjár* ci-dessus, tom. V, pag. 262, *note*. (L-s.)

dans la faillite, a le droit de l'y mettre ; et de plus, j'avois le privilége de marchand du roi reconnu. Mon départ précipité m'empêcha de le faire.

Les Arabes ayant apporté l'ordre du roi au gouverneur de la ville, il alla en personne, l'ordre du roi à la main, qu'il fit voir au chef des souphis qui gardent l'asile; et avec sa permission, il en tira le banqueroutier. Les Arabes furent aussitôt payés, c'est-à-dire, au bout de huit jours; mais tout cela ne se fit pas sans près de trois mille écus de frais. L'Indien fut resserré ensuite, à la charge du gouverneur. On tira des comptes de ses créances et de ses effets : il en avoit écarté un grand nombre. Il fut mis à la question pour le confesser, qui consiste à être battu sous les pieds : on couche le patient sur le dos; on lui attache les pieds à un arbre, la plante en haut ; et quatre hommes, avec des bâtons longs comme une gaule, et gros d'un doigt, lui en donnent dessus, tant que le sang sorte de dessous les ongles. Cinq mois de temps s'étant écoulés, sans pouvoir tirer de plus grandes lumières, les créanciers considérant que le gouverneur et les autres magistrats suçoient le débiteur peu à peu, on en vint à composition. Le fermier général des douanes prétendoit quatorze mille livres ; cela passoit pour le bien du roi : on lui donna pour quinze mille livres de marchandises

à son choix. Les Européens en prirent pour la moitié de leur créance, les mahométans à raison du quart, les Arméniens et les Indiens à raison de quinze pour cent; et, pour ce qui me regardoit, mon procureur laissa partager le gâteau, sans se présenter ni se remuer le moins du monde. Dieu me fit la grâce, à mon retour, d'intéresser les magistrats dans le tort qui m'étoit fait, ceux surtout à qui j'étois recommandé. Ils représentèrent que j'avois laissé cette affaire, pour courir exécuter les commissions que le roi m'avoit données, et que mes procureurs m'avoient vendu; mais que, comme ils seroient comptables du tort qu'ils souffriroient qu'on me fît en cette affaire, ils vouloient qu'on me satisfît. On me donna donc, au bout de trois mois, pour quinze cents écus de marchandises restantes, destinées aux créanciers mahométans, indiens et arméniens, à qui il ne revint pas dix pour cent de net.

Je ne dois pas oublier qu'à mesure qu'on recevoit, il falloit rendre les billets du débiteur, et donner quittance générale; les Européens seuls en étoient exempts: nous ne donnâmes quittance que de ce qui se recevoit, et gardâmes les billets et promesses, pour s'en servir selon que l'occasion le permettroit.

Toutes les banqueroutes se vident, en Perse,

avec la même injustice et la même tyrannie. Les créanciers qui ont du pouvoir ou des amis considérables, et ceux qui peuvent engager les magistrats par des présens, se tirent de tout par préférence. La justice engloutit une partie des effets restans, pillant débiteur et créancier, et distribue l'autre comme il lui plaît : le roi ne perd jamais rien, ses marchands, ses intendans, et tous ceux qui manient son bien. Il faut observer qu'il est licite de se saisir des effets de son débiteur insolvable partout où on en trouve, et que l'adjudication qu'on s'en fait faire par la justice du lieu est valide.

Le 12, comme je me préparois à partir, un courrier apporta au prévôt des marchands l'ordre de faire faire, par ma direction, des habits d'homme et de femme à l'européenne. Il avoit le même ordre pour le Bander-Abassi, où l'on supposoit qu'il y avoit aux bureaux des femmes des Anglais et Hollandais. C'est que les dames du sérail ayant vu des portraits d'Europe, il leur prit envie de se mettre de même en mascarade. On m'envoya aussitôt quérir; et je me fis mener aux magasins du roi, où l'on garde les étoffes, et où se font les habits; et ayant la permission de prendre ce que je voudrois, je fis assembler des gens qui savoient quelque chose du métier de tailleur

à

à notre mode. Les boutonniers du pays imitèrent fort bien nos boutons, et je fis faire le ruban avec des pièces de beau taffetas de Perse, dont on ourloit des bandes, si fin et si juste, qu'on le prenoit pour de vrai ruban. Il n'y eut que des corps de femme que je ne pus jamais faire faire; à cela près, tout fut fait en trois jours.

Le 15, je partis d'Ispahan pour le sein Persique; et, comme la foiblesse où j'étois ne me permettoit pas d'être une heure de suite à cheval, je fis mener un cajavah (*kadjâvah*). C'est une machine de bois, en manière de cune ou berceau, longue de quelque quarante pouces, large de trente, haute de cinquante, s'élargissant par le haut, qui n'est fait que de cercéaux, passés comme les carrioles; le fond en est ordinairement de planches. J'avois vu par hasard à Casbin celle de la tante du roi, cette bonne princesse dont j'ai tant parlé, et j'avois observé que le dessous étoit de sangles, et que le devant s'abattoit, et se tenoit avec des tringles, de manière qu'on s'y pouvoit étendre, et y être aussi à son aise qu'on est dans le lit sur son séant. Je fis faire une de ces machines avec soin; et je m'y trouvai fort commodément, lisant à l'aise. C'est la litière des dames de Perse, qu'on couvre de drap, ou de feutre, comme on veut. Les chevaux, et encore mieux

les mulets, en portent deux. On se sert d'ordinaire de chameaux, qui étant forts au double, on fait les berceaux plus grands que ceux que j'ai décrits. Je mis avec le mien, pour servir de contre-poids, un grand coffre pesant cent quatre-vingt-dix livres. Le coffre et la machine, avec tout ce que j'y mettois, pesoient plus de quatre cents. Un même cheval me porta, ainsi chargé, à Bander-Abassi où il y a vingt-huit traites, chacune de sept à huit lieues. La vérité est que je me reposai huit jours à Chiras, pour mes affaires, et que je me servois quelquefois d'un cheval de main, que je faisois mener.

Le 27, j'arrivai à Chiras en meilleure santé, grâces à Dieu, que je n'étois parti d'Ispahan.

J'y reçus des lettres de la cour, où l'on me mandoit, entr'autres nouvelles, ce qui s'y passoit, et en Géorgie, à l'occasion du prince géorgien, *Héracle Mirza*, dont j'ai parlé en ce *Journal*. J'y ai rapporté les efforts que fit Chanavas can, vice-roi de Géorgie, et son parent, pour le dissuader d'aller à la cour de Perse, lui représentant qu'on le feroit mahométan. C'étoit une fort bonne raison, mais ridicule en la bouche de ce vice-roi qui s'est fait mahométan lui-même, de chrétien qu'il est né, pour avoir la vice-royauté de Géorgie. Son véritable motif étoit de se défaire doucement

de ce jeune prince, pour prévenir l'usage qu'il connoissoit bien que la cour de Perse en vouloit faire, qui étoit de lui ôter le gouvernement du pays, pour le donner à ce jeune prince, sous couleur de droit héréditaire; ce qui causeroit une guerre civile, dont le roi de Perse se serviroit pour priver la Géorgie des libertés dont elle jouit, et la réduire sous le joug arbitraire, aussi absolument que les autres états de Perse. Chanavas can, bien persuadé que c'étoit à cette fin qu'on avoit retiré Héracle de Moscovie, résolut de se maintenir dans sa vice-royauté, à quelque prix que ce fût, lui et ses enfans. Son fils, Chanazer kan, gouverneur sous lui du royaume de Càket; qui fait partie de l'Ibérie, sous prétexte de faire la visite de son état, et de courses et de chasse, fit un voyage secret à Açalzike, place frontière de Turquie, et capitale d'une grande étendue de pays (*), dont le gouverneur se nomme *Aslan pacha*, pour lui demander la protection de la Porte et un secours considérable contre la Perse, s'il arrivoit qu'on voulût mettre un autre vice-roi en Géorgie à la place de son père. Le pacha turc

(*) Voyez sur Aghalzighé ma note, tom. Ier, p. 447, et lisez plus bas *Arslán páchá* : le premier mot est turk, et signifie *lion*. (L-s.)

en écrivit à la Porte, qui lui ordonna de promettre au Géorgien dix mille hommes, qu'il lui enverroit au premier avertissement. Chanavas can fit passer le voyage de son fils pour une fuite; il envoya des exprès au roi, portant que son fils l'avoit trahi, et qu'il s'en étoit fui, il ne savoit où, mais qu'il alloit en personne courir après lui, et qu'il en donneroit bon compte à Sa Majesté; qu'il mourroit d'ennui d'avoir des fils rebelles à leur roi et à leur père, mais qu'il étoit pour lui fidèle esclave de Sa Majesté, et le seroit toute sa vie. Il fit aussitôt mettre des gens en campagne et préparer son équipage, et il se mit en marche du côté de la mer Noire. La cour de Perse ne fut pas sa dupe, et elle découvrit que ce vieux renard, avec cette spécieuse allégation, étoit allé mettre ses trésors en sûreté chez le *meppe*, qui est son proche parent. On appelle ainsi le prince souverain de cette partie de Géorgie, qui confine à la mer Noire. Elle découvrit encore qu'il avoit envoyé au grand-duc de Moscovie exposer que les Persans, sous couleur de remettre le prince Héracle dans le domaine de ses ancêtres, cherchoient uniquement à se rendre les absolus et arbitraires maîtres de la Géorgie, et à en arracher le christianisme. La cour cependant dissimula, comme les cours orientales savent parfaitement bien faire; car elle

n'ignoroit pas ce qu'une révolte entière des Géorgiens pouvoit lui donner de besogne. Le roi fit réponse à Chanavas can, par un officier de marque, qu'il se tenoit assuré de sa fidélité, et en étoit fort content ; qu'il pouvoit attendre de sa justice et de sa faveur tout ce qu'il en pourroit désirer ; cependant, qu'ayant fait l'honneur aux plus grands vice-rois de son empire de les faire venir à la cour, pour les connoître personnellement, et pour conférer avec eux sur un grand dessein, il vouloit aussi le voir, lui qui étoit prince renommé depuis longues années pour le courage et pour la sagesse, et qu'il vînt le trouver en Hyrcanie, où il s'alloit rendre. Le roi marquoit Sefi coulican, et Mahammed can, vice-roi d'Arménie et de Bactriane, qui avoient été à la cour quelques mois auparavant, comme je l'ai rapporté. On joignit aux lettres de fort grands présens, pour mieux éblouir le vieux vice-roi. Mais lui, rusé et défiant au double, ne s'en tint que plus sur ses gardes. Il fit de grands honneurs à l'officier du roi, et de considérables présens ; et pendant quinze à vingt jours qu'il le retint, il ne parloit que de son voyage à la cour, et des préparatifs nécessaires. Il le chargea, à son départ, de dire aux ministres de Perse qu'il suivroit incessamment. On le croyoit ainsi, à voir tous les préparatifs qu'il faisoit ; mais c'étoient des

préparatifs de guerre, et non de voyage. Quand ils furent presque achevés, il fit éclater une révolte de ses fils et des *tavai :* on appelle ainsi les grands seigneurs de Géorgie ; et, sur cela, il dépêcha des courriers à la cour de Perse pour en donner part. Ses lettres portoient que ses fils avoient engagé dans leur révolte les grands du pays ; qu'ils étoient épaulés du Turc, et qu'ayant conservé tant d'années la Géorgie à l'obéissance de la Perse, il mourroit de chagrin qu'elle en fût démembrée à la fin de sa vie ; qu'il se mettoit en campagne, pour réduire les rebelles, et que tout de suite il iroit aux pieds du roi. Le roi lui fit écrire par les ministres qu'il étoit fâché des embarras où il se trouvoit, et qu'il lui enverroit des troupes pour remettre les rebelles dans le devoir. Là-dessus, on se mit à caresser davantage le prince Héracle, en lui disant que l'occasion étoit venue de le remettre dans le royaume de ses ancêtres, et que le roi le feroit général de l'armée de Géorgie, mais qu'il falloit que, de son côté, il se fît mahométan. On le pressoit toujours de ce funeste changement, il y résistoit assez courageusement. Le roi l'ayant invité à un jour solennel, qui se trouva être jour de jeûne pour le prince, il lui envoya une assiette du plat qu'il mangeoit : c'étoit de la viande ; mais le prince,

plutôt que d'en goûter, fit le malade, et se leva de table.

M. Perrot, chef du commerce de la compagnie royale des Indes orientales de France en Perse, m'attendoit depuis quelque temps à Chiras. Nous en partîmes ensemble le 4 novembre, et nous fîmes le voyage de Bander-Abassi avec beaucoup de commodité et de plaisir.

Le 22, nous arrivâmes en ce port, et nous y trouvâmes deux grands navires hollandais, armés en guerre, et un navire frété pour le compte des Anglais, qui, tous trois, revenoient de Basra pour Surat. J'avois dessein de m'embarquer sur ce navire anglais, et l'agent m'avoit promis plusieurs fois que j'y serois le maître; mais la vue des Hollandais me jeta dans l'irrésolution, à cause de la guerre que nous avions ensemble. Je sondai le capitaine du navire et l'agent anglais, savoir si les navires hollandais m'oseroient enlever de dessus leur vaisseau; et, enfin, je leur demandai nettement s'ils me vouloient assurer. Leurs réponses équivoques me firent connoître que le navire ne se battroit pas pour moi, et que si les Hollandais vouloient m'avoir, on me livreroit. Je dis à l'agent que, cela étant ainsi, je risquerois trop de m'embarquer, à la vue des ennemis, sur un navire où l'on ne vouloit point me garantir. L'agent ne fut

pas marri que je ne m'y embarquasse point. J'ai observé, pendant la guerre que les Français et les Anglais conjointement avoient avec les Hollandais, que les Anglais vivoient en meilleure intelligence avec leurs ennemis, qu'avec leurs alliés.

LE COURONNEMENT

DE SOLEÏMAAN,

TROISIÈME ROI DE PERSE,

Et ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne.

AU ROI. (*)

SIRE,

L'EXTRÊME bonté de Votre Majesté qui se répand jusque sur les moindres de ses sujets, me fait prendre la liberté de

(*) Cette *Épître dédicatoire* est adressée à Louis XIV, qui jouissoit alors de tout l'éclat et de toute la prépondérance que procurent de brillans succès militaires, une sage administration, et la culture des sciences, des lettres et des arts, portée au plus haut degré. Louis XIV méritoit alors les éloges mesurés et motivés que Chardin lui donne ici. Étranger à toutes les discussions théologiques et inaccessible aux animosités religieuses, ce Prince, vraiment digne du nom de GRAND, ne songeoit pas encore à proscrire une por-

lui présenter une petite partie de l'histoire des rois de Perse, qui contient le couronnement de celui qui est assis aujourd'hui sur le trône, et les premiers événemens de son règne.

Elle commence, Sire, par l'éloge du feu roi Habas, qui eut toujours une estime particulière pour votre personne sacrée, et une très-grande admiration pour les rares qualités dont le ciel a pris plaisir de l'enrichir. Les Français qui ont eu l'avantage d'approcher ce grand monarque, savent avec quel soin il s'informoit des belles actions de Votre Majesté, dont il ne se lassoit jamais d'entendre le récit, et bien qu'il fût l'héritier de la superbe arrogance des rois de Perse, et qu'à leur exemple il n'ait jamais traité d'égaux le Grand-Mogol ni le Grand-Seigneur : il affectoit par honneur d'appeler Votre Majesté, son frère, et de dire que le Roi de France étoit le plus

tion de ses sujets, à les forcer d'enrichir les étrangers de l'industrie française. (L-s.)

grand Empereur de l'Europe, comme lui étoit le plus puissant Prince de l'Asie.

C'est ce que je lui ai ouï dire de sa propre bouche toutes les fois que j'ai eu l'honneur de lui parler. L'air avec lequel il s'exprimoit, marquoit assez que ces sentimens étoient véritablement dans son cœur, et que les louanges qu'il donnoit à Votre Majesté étoient fondées sur la connoissance qu'il avoit de ses royales vertus.

Tous les peuples de la terre qui liront votre histoire, Sire, en seront touchés; de même quand ils apprendront les grandes choses que Votre Majesté a achevées, et qui surpassent ce qui s'est fait de plus illustre par les plus grands Rois de l'Asie.

Pour moi, Sire, qui n'ai pas la vue assez forte pour soutenir tant de lumière, je me renfermerai dans l'admiration d'une des actions de Votre Majesté qui a plus de rapport à la profession où je me trouve présentement attaché, je veux dire, l'établissement du grand commerce qui sembloit manquer au bonheur de la France,

et qui se trouve aujourd'hui si solidement affermi dans tout l'Orient par les ordres et la protection de Votre Majesté.

J'espère dans peu de temps être spectateur de ces grands progrès dans le second voyage des Indes auquel je me prépare, et où je m'attends bien de trouver votre nom auguste en vénération parmi plusieurs nations qui nous étoient auparavant inconnues. Je m'estimerai toujours bienheureux d'être honoré des commandemens de Votre Majesté, afin de lui pouvoir témoigner que je n'ai point de plus haute ambition que celle d'employer ma vie et mes soins pour le service du plus grand Roi du monde, sous le règne duquel j'ai eu le bonheur de naître, et à qui je me suis dévoué, comme étant,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant, et très-fidèle sujet et serviteur,

CHARDIN.

ROYAL ASIATIC SOCIETY

PRÉFACE.

De tous ces vastes empires de l'Orient, où les hommes ont été attirés jusqu'à présent des climats les plus éloignés, soit par la curiosité d'acquérir de nouvelles connoissances, soit par l'avidité de s'enrichir, il n'y en a point, ce me semble, qui ne doive céder à la Perse, tant pour la température de l'air, pour le génie qui y est plus raisonnable qu'ailleurs et plus approchant du nôtre, que pour toutes les choses excellentes et rares qui s'y trouvent en abondance.

Pour la température de l'air, elle est si admirable en Perse, qu'il y a peu de pays

au monde où l'air soit si pur et si salutaire; presque partout il est fort sec, et cette sécheresse vient de ce qu'il y a peu d'eaux dans tout le royaume; car, comme il n'a pas quantité de rivières, de fleuves, ni de lacs dont le soleil puisse élever et subtiliser des vapeurs, l'air y est extrêmement sec. La Perse est froide ou chaude, non-seulement suivant les diverses latitudes, quoique la géographie ne fonde que sur elles le différent tempérament des parties de l'univers; mais aussi suivant les dispositions du terroir, qui, selon ses éminences, ses concavités, ou ses planures, participe davantage de l'une ou de l'autre de ces deux qualités. Néanmoins, généralement parlant, l'air est froid en ce pays-là, et cette froide sécheresse d'air est si merveilleuse que, hormis vers les frontières, du côté du midi et du septentrion, toutes les personnes y sont fort saines: elles y ont le teint beau, et les corps de l'un et de l'autre sexe y sont forts et robustes, bien proportionnés et bien faits.

Il y a tant de rapport entre la disposi-

tion

tion des esprits et celle des lieux, que la Perse étant disposée de la sorte, il est aisé de juger que le naturel des hommes y doit être spirituel et modéré, adroit et docile. Cela est effectivement ainsi : les Perses ont de l'esprit, de la vivacité, de la finesse, du jugement et de la prudence, sans participer en aucune façon à la brutale férocité des Turcs, ni à la grossière ignorance des Indiens, entre lesquels leur pays est situé ; leurs mœurs sont douces et civiles, et leur esprit a de la capacité et de la lumière.

Les mœurs des peuples suivent ordinairement leur religion : ce que la mahométane a de plus brutal et de plus inhumain, sont ces excès où elle porte la haine qui est naturelle entre les religions opposées : elle n'a point de bornes dans la rage qu'elle a contre les autres croyances ; elle commande d'exterminer ceux qui en font profession ; elle adjuge leurs biens et leurs libertés aux gens de son parti, et à peine souffre-t-elle qu'on leur laisse la vie. Comme la religion chrétienne lui est la plus contraire dans ses principes

et dans ses dogmes, et qu'elle s'oppose davantage à sa propagation, elle se ressent plus aussi de cette fureur de la religion mahométane. Les Turcs ne sont enragés contre nous qu'à cause qu'ils sont mahométans : leur croyance, plus que leur naturel, est cause de cet acharnement sans relâche dans lequel ils sont contre nous; et comme ils ne sont jamais sans guerre contre les chrétiens, on peut dire qu'ils apportent aussi tous au monde cet esprit de barbarie et de fureur qu'ils leur font sentir partout où ils le peuvent; mais les Perses n'ont point de puissance chrétienne en tête; ils n'ont, depuis plusieurs siècles, aucune guerre considérable avec les chrétiens; il n'y en a point en plusieurs de leurs provinces, et dans celles où il y en a, ils sont plus soumis que tous leurs autres sujets. Ainsi, ils n'ont point cette haine excessive contre nous; et d'ailleurs comme ils n'ont pas un grand penchant, ni beaucoup d'habitude à la guerre, leurs inclinations et leurs mœurs sont plus humaines et plus raison-

nables. Enfin, le génie dominant des Perses les portant aux lettres et aux sciences, il est aisé de s'imaginer qu'il doit être doux et sociable.

Je ne pense pas qu'il y ait aucun pays en notre Europe où les sciences soient plus estimées et plus recherchées qu'elles le sont en Perse. Dans toutes sortes de conditions, on voit la plupart du monde s'y adonner; plusieurs gens de métier, et beaucoup de paysans même se portent à la lecture des bons livres, et élèvent leurs enfans dans les sciences, autant que la commodité de leur condition le peut permettre : ils les envoient pour cela, dès l'âge de cinq ans, aux écoles, et s'efforcent de les faire entrer dans ces colléges publics, où non-seulement les maîtres sont gagés pour enseigner, mais les écoliers le sont encore pour apprendre, afin de n'en être pas empêchés par la pauvreté. Les personnes qui font profession des lettres s'y adonnent toute leur vie, plutôt pour le plaisir que l'étude leur donne, que pour s'en faire un métier. Le

mariage, ni aucune des occupations où leur fortune et leur condition les peut engager, n'empêchent pas qu'ils ne s'appliquent jusqu'à la mort, tant à apprendre qu'à enseigner, et ils ont une telle passion d'instruire les autres, et d'avancer ainsi les sciences, qu'ils achètent des écoliers, et leur donnent de l'argent pour les enseigner. Les gens de la plus haute qualité, surtout ceux que le peu de capacité, ou le mépris pour les charges et pour les emplois tiennent éloignés des affaires, ou que la disgrâce du Prince en a écartés, pratiquent cela plus que tous les autres; car ils se font un si grand honneur, et prennent tant de plaisir à faire leçon de toute sorte de sciences, que quand il ne leur vient pas assez de disciples, ils en attirent par des appointemens et des pensions, et ils alléguent pour raison, qu'ils ne sauroient se servir mieux de leurs biens qu'en aidant de bons esprits qui ne pourroient s'avancer sans cela dans les lettres avec tous les avantages qu'ils ont reçus de la nature.

C'est généralement à toutes sortes de sciences que les Perses s'adonnent : ils ont plusieurs des vieux auteurs Grecs que nous avons pour la philosophie, pour l'astronomie, pour la médecine et pour les mathématiques : outre cela, ils ont des Arabes, et quelques Persans qu'ils n'estiment pas moins doctes que les Grecs; mais il s'en faut bien qu'ils aient d'aussi savans modernes que nous en avons; surtout dans l'astronomie, ils ont plusieurs choses particulières; et comme ils s'appliquent principalement à l'astrologie, ils en raisonnent comme des gens qui semblent y être de grands maîtres; mais c'est dans leur théologie préférablement où ils ont plusieurs choses sublimes et merveilleuses, qui méritent assurément notre curiosité. Sur les attributs de Dieu, il y a des endroits dans leurs écrits de religion qui tiendroient dignement leur place entre les plus beaux passages des livres de S. Augustin et de S. Thomas. Dans la théologie pratique, dont la jurisprudence fait une partie parmi

eux, de même que chez l'ancien peuple d'Israël, il y a une infinité de choses très-belles et très-remarquables; et le raffinement avec lequel les circonstances de chacune sont traitées, est au-dessus de l'idée que j'en eusse jamais pu concevoir.

Les arts, la politique, le gouvernement et les coutumes des Perses, fournissent encore en grande abondance de quoi faire d'utiles et d'agréables remarques, où certainement l'on pourroit s'instruire en apprenant ce qu'il y a de beau et de rare chez ces peuples, dont les relations jusqu'ici ne nous font connoître qu'un peu de l'extérieur que ceux qui ont écrit ont vu en passant, ou ont ouï dire à des gens qui n'en avoient que fort peu de connoissance.

Le public jugera si mes observations valent mieux que celles de ces écrivains. Si le loisir ne m'eût manqué, je lui eusse fait connoître, en lui donnant plusieurs traductions que j'ai faites de persan en français, et plusieurs mémoires dressés sur ce que je voyois moi-même, et sur ce que j'ap-

prenois tous les jours dans les entretiens de plusieurs personnes des plus qualifiées et des plus doctes de la Perse; que j'ai fait d'amples remarques touchant le pays en général, les mœurs, le gouvernement, la religion, les lois et les sciences. Cependant, comme il faut avoir de grandes qualités pour traiter de toutes ces choses avec la suffisance nécessaire, et que ce n'est pas assez pour cela de savoir la langue du pays, d'avoir de la curiosité et de l'application, mais qu'il faut encore beaucoup de discernement, de pénétration, de connoissance, et, pour ainsi dire, un esprit général, pour connoître, pour juger, et pour parler bien de tout, il est difficile de faire une relation qui mérite une estime et une approbation universelle.

Le désir de connoître, avant que de retourner en Perse, où je m'en vais pour la seconde fois, si mes écrits seront agréables un jour, et si je puis espérer l'approbation des personnes capables, afin que je ne travaille point inutilement pour les autres, et

sans honneur pour moi, est principalement ce qui m'a porté à donner celle-ci au public, comme un échantillon sur lequel je puisse recevoir son jugement, afin que s'il m'est avantageux, il m'anime à pénétrer encore plus avant dans la connoissance de la Perse, pour l'en informer plus particulièrement.

J'ai balancé long-temps à choisir la matière de la relation que je devois mettre au jour; j'avois d'abord de l'inclination à publier la Géographie, ou les Ephémérides persanes que j'ai traduites en français. Je penchois ensuite vers la traduction d'une partie de la loi qui règle les cérémonies de la religion des Perses. Tantôt je faisois état de faire imprimer la description d'Ispahan, ou celle de cet ancien édifice qui est connu sous le nom des antiquités de Persépolis, et qu'on appelle vulgairement, mais mal à propos, le palais de Darius, avec les figures et les inscriptions; et tantôt je me proposois de donner un traité du Gouvernement. Mais, après y avoir bien pensé,

j'ai appréhendé que chacune de ces matières ne fût pas d'un goût aussi général que le seroit quelque endroit de l'histoire, qui est du génie et de la capacité de toutes sortes de gens.

Dans cette vue, j'ai mis au net la dernière partie de l'Histoire de Perse, composée nouvellement par un des plus savans hommes de ce royaume, et qui étoit des plus considérés avant que l'envie de ses ennemis l'eût fait tomber dans la disgrâce. Depuis tant d'années que son palais lui sert de prison, il a écrit, par l'ordre du feu roi qui confisqua tous ses biens, à la réserve de quarante mille livres de rente dont il l'a laissé jouir, la chronologie de son pays, commençant au premier monarque des Perses, jusques à l'année 1038 de l'hégeré, selon la supputation mahométane qui revient à l'an 1629, selon le compte des chrétiens, n'ayant pas voulu continuer à cause que la plupart de ceux qui dans la suite ont eu part aux affaires, sont encore vivans et dans l'emploi, et principalement

parce que depuis cette année la Perse déchoit tous les jours de ce haut point de puissance et de gloire où elle étoit parvenue alors. Dès que je fus à Ispahan, la réputation de ce seigneur, nommé *Mirza chefi* (*Voyez tom. VII, pag.* 439, *not.*), me fit rechercher sa connoissance: je l'eus assez particulière; et, comme il reconnut que j'avois une forte passion d'apprendre ce qui s'étoit passé dans le royaume depuis ce temps-là, il m'en instruisit amplement, me dictant lui-même en grand secret, avec beaucoup de bonté, plusieurs de ses mémoires qui m'ont aidé plus que tous les autres à augmenter la traduction que j'ai faite de son histoire des événemens, dignes d'être observés jusques à la fin du mois d'août 1669.

Mon dessein étoit de la publier toute entière un peu après mon arrivée à Paris; mais l'entreprise d'un second voyage aux Indes m'a ôté le loisir dont j'avois besoin pour la mettre dans le style et la netteté convenables à l'histoire; et j'ai eu si peu de

temps à moi pendant neuf mois que j'y ai passés, que je n'ai pu mettre au net de tout l'ouvrage qu'une partie de sa fin.

J'ai choisi cette partie plutôt qu'aucune autre du commencement ni du milieu, parce que j'ai cru que des événemens récens exciteroient davantage la curiosité des lecteurs, et leur donneroient plus de plaisir; et que des choses nouvellement arrivées, méritoient mieux d'être apprises pour les les liaisons qu'elles ont avec le présent, qui, de tous les temps, est celui qu'il nous importe plus de connoître, que ce qui s'est passé dans les siècles précédens.

Je ne dirai rien du titre de ce livre : il m'a semblé assez dans les règles, le couronnement de Soleïmaan, troisième roi de Perse, étant le principal sujet de l'ouvrage; mais afin que ce titre fît paroître d'abord tous les sujets qui sont traités dans le corps de cet ouvrage, j'y ai ajouté ce qui s'est passé de plus mémorable dans les deux premières années de son règne.

A l'égard de l'orthographe des noms et

des mots Persans, j'y ai pris garde autant qu'il m'a été possible, afin de les faire bien prononcer. Ma pensée étoit de faire mettre à la marge ces noms et ces mots dans leur caractère naturel, si j'en eusse pu trouver commodément.

Dans la vignette de l'Epître dédicatoire, j'ai eu pour but d'exprimer et de vérifier la pensée d'un poëte persan, qui dit dans un de ses vers : *Le soleil est l'emblème des grands rois ;* chacun sait aussi que le corps entier du soleil est celui de la devise de notre grand monarque; et tous ceux qui ont été en Perse, ou qui savent les particularités de ce pays-là, n'ignorent pas qu'un soleil naissant derrière un lion est le hiéroglyphe des princes qui y règnent. J'ai cru que cela répondroit, en quelque sorte, à ce que j'ai touché seulement en passant dans l'Epître ; et j'eusse mis le vers persan dans le liston ou le rouleau qui est au-dessus des figures; mais j'ai jugé que ces caractères seroient inutiles, puisqu'ils ne seroient entendus presque de personne.

ROYAL ASIATIC SOCIETY — LIBRARY OF THE BOMBAY BRANCH OF THE

SOLEÏMAAN,

TROISIÈME DU NOM,

DEUX CENT TRENTE-QUATRIÈME ROI DE PERSE.

TELLE fut la mort d'Habas II, de glorieuse mémoire, dont la perte peut être considérée comme un châtiment du ciel sur ce puissant empire qu'il a toujours si sagement gouverné, et comme le malheur de plusieurs millions d'hommes qui vivoient sous sa domination. Les Perses ne parlent jamais de lui que comme d'un prince magnanime, duquel le courage et la bonne conduite

avoient déjà beaucoup contribué au rétablissement de leur pays, et qu'il eût remis sans doute dans son ancienne splendeur et dans une entière prospérité, si sa vie eût été plus longue. En effet, ils avoient raison de se promettre qu'il rendroit l'une et l'autre inébranlables et universelles, puisque ses héroïques vertus lui avoient fait conquérir aux derniers confins de ce royaume, avant l'âge de dix-neuf ans, la ville de Kand-dar (*Qandahâr*), et toute la province qui porte le même nom, sur un ennemi aussi puissant que le roi des Indes, et la lui avoient fait défendre depuis contre toutes ses forces assemblées pour la reprendre. Ce fut aussi par elles qu'il fut craint et respecté de ses puissans voisins le grand-duc de Moscovie, le monarque des Tartares, l'empereur des Turcs et le roi de l'Inde même, qui, après le mauvais succès dont nous venons de parler, n'osa l'attaquer ni rien entreprendre contre lui. Par ces mêmes vertus, il travailloit puissamment, lors même qu'il fut surpris de la mort, à étendre considérablement les limites de son état entre le septentrion et l'orient; et les grands préparatifs qu'il avoit faits pour cela, donnoient sujet à tout le monde de croire que ce dessein réussiroit infailliblement. Les chrétiens, qui avoient le bonheur d'être ses sujets, le pleurent aujourd'hui secrètement comme

il eût été, non pas seulement leur roi, mais leur père; car sa justice et sa bonté ne souffrirent jamais qu'on leur fît aucune violence, ni qu'on les inquiétât pour leur religion, dont l'exercice leur fut conservé assez librement pendant son règne, par la connoissance qu'on avoit partout que ces deux royales vertus étoient immuables en lui : c'est ce qui empêcha toujours la fureur des impies et cruels mahométans de troubler le repos de leur vie et de leur fortune; et c'est ce qui fait aussi que les étrangers conservent et conserveront toujours le regret de sa perte et la mémoire de ses rares qualités, puisque, par son affabilité et sa libéralité, il les attiroit dans sa cour et dans les villes de son obéissance, et employoit à l'achat des précieuses marchandises qu'ils apportoient, une partie de ce qu'il tiroit de ses sujets, payant noblement et de bonne grâce ce qu'il désiroit d'avoir.

En finissant le récit de la vie de ce grand roi, nous avons fait entendre que la cause de sa mort fut cette fâcheuse maladie déshonnête à nommer, et encore plus déshonnête à avoir, et qui, malgré tous les efforts que l'on fait pour la cacher, se montre jusque sur le front de ceux qui en sont malades, et publie honteusement la vilaine fréquentation qu'ils ont eue avec des femmes impudiques. Nous avons dit aussi que cette mort arriva

à une maison de plaisance, que ce roi avoit bâtie dans la province de Teber-Estoon (*), à deux lieues de Damagaan, ville ancienne et assez grande qui est au quatrième climat, et dont les géographies persiennes mettent la longitude à soixante-dix-huit degrés quinze minutes, et la latitude à trente-sept degrés vingt minutes, à douze journées de la capitale de l'empire, et à neuf journées de la mer Caspie. Plusieurs paysans s'étant venus habituer à l'entour de cette maison de plaisance, il y est formé peu à peu un village que les Perses ont nommé *Kosroëabaad*, c'est-à-dire, *l'habitation de Cosroës*, parce que ce fut un prince qui étoit alors gouverneur de la province où ce village est situé, et qui se nommoit *Cosroës*, qui bâtit cette maison de plaisance, du temps de Sefi Ier, aïeul du roi qui règne aujourd'hui; mais quelques années après, Sa Majesté la confisqua à son profit, avec tous les autres biens de ce gouverneur, qu'il fit mourir aussi. Comme ce n'est pas ici le lieu de m'étendre sur ce sujet, je n'en dirai rien davantage.

Nous avons, outre cela, marqué le temps de cette funeste mort; et nous avons dit qu'elle arriva

(*) *Thabaristâun* signifie le pays des haches, sans doute parce qu'on en fait un fréquent usage dans cette province pour abattre des arbres dont elle est couverte. Le Thabaristâun est contigu au Mâzenderâun, et conséquemment voisin de la mer Caspienne. (L-s.)

le

le 26 de la lune qu'ils appellent *rabeia el aker de l'hégeré* (*), 1077, revenant, au compte des chrétiens, au 25 septembre 1666, sur les quatre heures du matin, aux premiers rayons de l'aurore, la mort fermant ainsi par ses ténèbres éternelles les yeux de ce grand monarque, au même moment que la lumière ouvroit ceux de tous ses sujets pour leurs besoins temporels.

Nous avons encore rapporté qu'une heure auparavant, les eunuques principaux ayant remarqué dans les yeux du prince les signes d'une mort prochaine, trouvèrent à propos d'éloigner les femmes d'auprès de lui, de peur qu'à l'heure qu'il viendroit à rendre l'ame, elles ne se laissassent emporter à la douleur, et ne découvrissent par leurs cris et leurs gémissemens ce qu'il étoit important de tenir secret. C'est pourquoi ils leur persuadèrent qu'il dormoit, et qu'elles devoient se retirer, pour le laisser reposer plus paisiblement. C'étoit une sage conduite, si ces hommes qui paroissoient si prudens, eussent eu assez de fermeté eux-mêmes; mais ils ne purent s'empêcher de jeter quelques soupirs, quand ce funeste moment arriva, qui firent connoître aux dames ce qui se passoit. Elles commencèrent aussitôt à

(*) Ces mots signifient réby'i, deuxième ou dernier de la suite. (L-s.)

faire ouïr leurs plaintes; et elles alloient mettre l'alarme dans le camp royal, si ces mêmes eunuques ne fussent venus les conjurer de suspendre leurs pleurs pour un peu de temps, et qu'il y alloit du salut de l'empire. Ces princesses désolées leur obéirent, autant qu'une douleur aussi pressante que celle qu'elles ressentoient le pouvoit permettre.

Je dirai, en passant, que ce qui rend en ces rencontres l'affliction de ces femmes si grande, n'est pas seulement la perte du roi leur époux, c'est encore la perte de cette ombre de liberté dont elles jouissoient pendant sa vie; car, au même temps que le corps du monarque est mis dans le tombeau, ces princesses sont enfermées presque toutes dans des lieux à la vérité agréables, et où elles ne manquent de rien; mais, à leur avis, elles y manquent de tout, parce qu'elles sont privées de la chose du monde qu'elles désireroient le plus, qui est la fréquentation des hommes, qui leur est interdite avec tant de rigueur, que la vue même ne leur en est pas permise.

Les eunuques, ayant consulté entr'eux dans la crainte que des visites précipitées à des heures extraordinaires ne donnassent à penser aux curieux, prirent résolution d'attendre que le jour fût plus grand, que le soleil fût levé, pour donner avis

de cette mort aux deux premiers ministres d'état. C'étoient deux grands hommes, qui, sous le feu roi, avoient gouverné toutes les affaires avec une autorité presque égale. Ils députèrent à cet effet deux des principaux de leur compagnie, le mehter dont la charge, en cette cour-là, a du rapport à celle de grand-chambellan parmi nous; aussi ce mot, en arabe, signifie *le plus grand* (1). L'autre eunuque qui fut député, se nommoit *Aga-Kafour* (2), homme déjà sur l'âge, le premier de ceux qui avoient la garde du trésor, à qui seul le roi avoit confié celle des pierreries.

Ceux-ci s'étant présentés au logis des ministres, comme venant de la part de Sa Majesté, les obligèrent de sortir de l'appartement de leurs femmes, et alors ils les informèrent également tous deux de la mort d'Habas II (*A'bbâs*), et leur en firent un rapport assez exact, qui étoit, que le jour précédent, vers le soir, après que ces ministres se furent retirés, ce monarque avoit mangé de bon appétit des confitures que ses femmes lui avoient apprêtées: en suite de quoi il avoit paru se porter mieux qu'à l'ordinaire, jusque sur les neuf heures du soir qu'il étoit tout à coup tombé en pamoison;

(1) Ce mot est persan et non arabe. Voyez ci-dessus, tom. III, pag. 408. (L-s.)

(2) Voyez sur ce personnage le tom. V, pag. 433. (L-s.)

qu'eux y étoient accourus, et l'avoient mis sur son lit; qu'il étoit revenu à soi sur les onze heures, mais avec quelque altération de sa raison; que sa douleur après cela s'étoit augmentée, et que deux remèdes réitérés qu'il avoit pris par l'ordonnance des médecins ne l'avoient point soulagé; que, vers les deux heures après minuit, la violence de son mal sembla s'être un peu apaisée, mais qu'elle l'avoit ressaisi sur les trois heures, et lui avoit causé une frénésie demi-heure durant; qu'une autre demi-heure il avoit joui de quelque repos; mais qu'enfin, vers les quatre heures, ses yeux, par de tristes roulemens, avoient fait connoître les approches de sa mort; qu'en même temps il avoit rendu l'esprit sans autre agitation, et l'on peut dire, sans s'être senti mourir. Aussi n'avoit-il témoigné, pendant tout le cours de sa maladie, qu'il s'y attendît, ni qu'il en eût la moindre pensée; et cette dernière nuit, il n'avoit même rien ordonné touchant sa personne, sa maison ni son successeur : seulement, dans la force de son dernier accès, un peu avant que d'expirer, se tournant du côté de l'appartement public, il avoit prononcé avec quelque fureur ces paroles : « Je sais bien que vous m'avez » empoisonné; mais vous boirez votre bonne » part du poison, puisque je laisse un fils Louis, » après ma mort, vous mangera à tous le cœur. »

Cette nouvelle ne surprit pas peu ces deux ministres, qui n'avoient pas cru que la maladie du roi fût mortelle, ou du moins qu'elle eût si peu duré. Ils avoient l'un et l'autre un juste sujet de douleur ; mais le second en fit paroître des signes bien plus visibles : aussi perdoit-il infiniment plus que son compagnon.

Habas (*A'bbâs II*), par une politique toute nouvelle parmi les Perses, avoit voulu contrebalancer le pouvoir du premier ministre, dans la pensée qu'il eut que le gouvernement en recevroit plus d'utilité, si l'émulation rendoit ses ministres plus attentifs à leur devoir : voilà pourquoi il éleva celui-ci, qui étoit son favori, à un point de crédit qui ne cédoit point à l'autorité du premier, et il lui mit entre les mains les plus importantes affaires de l'état.

Il y avoit apparence que le successeur d'Habas n'entreroit pas dans les sentimens de son père, et que toutes choses retourneroient dans leur premier ordre : c'est ce qui touchoit sensiblement le second ministre, qui se voyoit à la veille de tomber dans une condition plus privée, et qu'il ne lui resteroit plus d'emploi, si ce n'étoit peut-être la surintendance de la maison du roi, charge qui n'étoit rien à comparaison du poste qu'il tenoit alors.

Il ne put donc pas s'empêcher d'abord que

l'excès de son affliction n'éclatât; mais, comme les seigneurs de Perse sont accoutumés à dissimuler, il composa bientôt son visage, en sorte qu'il n'y parut qu'une tristesse modérée. Il répondit à l'eunuque qui l'étoit venu trouver, qu'il falloit secrètement assembler les grands de l'état, et que l'on indiqueroit le lieu et le temps que cela se devroit faire. Le premier ministre dit la même chose au grand-chambellan.

Cependant les deux premiers médecins Mir-za Sahib et Mir-za Koudchek (*), son frère, seigneurs considérables en la cour de Perse (car les médecins, dans les pays orientaux, tiennent un rang beaucoup plus illustre qu'ils ne font en Europe); ces seigneurs, dis-je, s'étant présentés à la porte de l'appartement royal des femmes, incontinent après que les deux grands eunuques en furent sortis, pour apprendre des nouvelles de la santé du roi, apprirent celle de sa mort, et par conséquent, de leur perte; parce que, suivant la coutume de cet empire, de la vie du prince dépend la vie, ou du moins la fortune des deux premiers médecins qui l'ont traité en sa maladie. On ne manque jamais, dans la semaine de sa mort, de les reléguer en quelque lieu déterminé, où l'on

(*) *Myrzá Ssáhheb* et *Myrzá Koudjek*. Voyez sur les médecins du roi ma note, tom. VIII, pag. 35. (L-s.)

ne leur laisse de leurs biens qu'autant qu'il en faut pour vivre; l'on confisque tout le reste. Ceux-ci ont éprouvé une semblable disgrâce, comme il sera dit en son lieu.

Ni la perte de leur maître qu'ils avoient présente à leurs yeux, ni celle de leur liberté qu'ils avoient présente à leur imagination, ne les troubla pas si fort qu'ils ne prissent garde à ce qu'ils avoient à faire dans une conjoncture si fâcheuse. Ce qui leur donnoit plus d'inquiétude, étoient les dernières paroles qu'on leur rapportoit que le prince avoit prononcées lorsqu'il se plaignoit d'être empoisonné. Il n'y avoit que trop en ces paroles de quoi leur faire fendre l'estomac, si le prince qui viendroit à la couronne y vouloit ajouter foi.

Pour se délivrer de cette crainte, ils résolurent entr'eux de faire tomber l'élection sur le plus jeune des fils d'Habas, qui, n'étant encore que dans l'enfance, apparemment se laisseroit gouverner long-temps par sa mère et par ses ministres, dont ils ne pourroient appréhender rien de funeste.

Sur quoi il faut remarquer qu'Habas II, à sa mort, laissa deux fils, au moins n'ai-je point ouï parler qu'il en ait laissé davantage. Pour les filles, on ne peut pas savoir assurément s'il en avoit, car c'est un mystère caché, même aux plus grands de l'état et aux principaux ministres, que ce qui

se passe dans la maison des femmes; et quand ils en savent quelque chose, il faut que ce soit par occasion, selon la liaison et les dépendances que les affaires qu'on leur communique y peuvent avoir. Je puis assurer que je n'ai rien oublié pour m'en éclaircir; je n'y ai épargné ni soins ni dépense: je n'en ai pu néanmoins découvrir autre chose, sinon que l'on croyoit qu'il n'avoit point laissé de filles vivantes. L'on passe tous les jours cent fois devant la maison de ces dames; cependant il seroit plus aisé de savoir ce qui se fait au fond de la Tartarie que d'apprendre de leurs nouvelles.

Des deux fils d'Habas, l'aîné que l'on nommoit *Sefie-Mir-za* (*), entroit dans sa vingtième année: il naquit l'an de l'égeré 1057. La superstition des Perses nous ôte la connoissance du mois et du jour. Comme ils donnent beaucoup à l'astrologie, ils cachent soigneusement les momens de la naissance de leurs princes, pour empêcher que l'on ne présage leur destinée, encore plus que l'on ne la rende funeste et malheureuse. Son père, à l'âge de dix-huit ans, l'avoit eu d'une esclave circassienne ou *cherkes*, comme parlent les Perses, dont l'extrême beauté, jointe à d'autres qualités

(*) Sséfy Myrzâ naquit l'an 1057 de l'hégire 1647 de l'ère vulgaire. (L-a.)

très-recommandables, gagna si bien le cœur de ce monarque, qu'elle fut la première de toutes les femmes qu'il choisit pour épouse; et à cause de cela, durant la vie de son mari, elle fut toujours appelée *nekaat-kanum* (*nâkéhhat khânum*), c'est-à-dire, *duchesse légitime*, quoiqu'il y en eût d'autres qui étoient, aussi-bien qu'elle, femmes légitimes du roi, et avec qui, selon leur loi, il avoit contracté mariage.

Cet aîné, suivant la coutume, fut toujours nourri dans le palais des femmes, et commis au soin de quelques eunuques, sous la vue de sa mère et de sa nourrice. Celle-ci étoit une dame de grande qualité, femme du *mustaufie elmemalek* (*), c'est-à-dire, selon la force des mots persiens, *surveillant sur les royaumes*. Là, on l'élevoit d'une manière aussi délicate et aussi superbe que le demandoit sa haute naissance, et on le laissoit jouir d'une liberté telle qu'on la pouvoit donner aux personnes de sa sorte, qui est d'aller et de venir dans tous les endroits de ce grand palais à son plaisir; car, de passer aux autres appartemens où hantent les hommes, c'est ce que l'on ne souffre jamais à ces jeunes princes.

Il approchoit à l'âge de seize ans, quand il lui

(*) *Moustháufy él-mémálek*, le président, l'élu des royaumes. Voyez tom. V, pag. 439. (L-s.)

survint une disgrâce qui rendit sa prison plus étroite. Un eunuque lui apporta quelques pièces de drap d'or; et comme ce prince, à ce que l'on dit, a l'esprit hautain, ne les ayant pas trouvées assez belles, il en parla avec un mépris outrageux. L'eunuque lui dit que c'étoit par ordre du roi son père que l'on les lui avoit présentées; il n'en parut pas plus satisfait : cela fut rapporté au roi. Sa Majesté, s'étant persuadée que la licence dans laquelle on laissoit vivre ce jeune prince lui rehaussoit trop le courage et augmentoit sa fierté naturelle, le relégua dans l'appartement le plus reculé de ce palais.

Quelques-uns crurent dès-lors qu'il lui avoit fait crever les yeux; néanmoins, comme l'on vit rehausser les murailles du lieu où il étoit enfermé, les plus intelligens jugèrent bien que le roi ne s'étoit point porté à cette extrémité, parce qu'on n'eût pas pris tant de soin d'empêcher la sortie d'un aveugle, que son seul malheur rendoit incapable d'une entreprise de cette nature.

Mais, quand le roi partit pour le voyage de Mazenderan en l'an 1665, selon notre supputation, il agit d'une certaine manière qui fit soupçonner, même aux plus grands et aux plus habiles, que c'étoit à cette fois qu'il s'étoit déterminé à cette horrible exécution; car, sur le chemin,

n'étant encore qu'à huit lieues d'Ispahan, il rebroussa vers cette ville, peu accompagné, sans avoir parlé de son dessein à personne ; et, quand il y fut arrivé, il n'y fit autre chose que d'entrer à l'impourvu dans l'appartement de ses femmes, où n'ayant demeuré que deux heures, il en sortit tout pensif.

Et comme l'on n'en voyoit pas d'autre cause apparente, les courtisans l'attribuèrent à quelque chose de funeste à quoi ce monarque se seroit porté contre le prince son fils ; toutefois, comme il a assez paru depuis, ils se trompèrent tous dans leur jugement, et ce prompt retour fut pour un autre sujet.

A l'égard de ce jeune prince, son père s'étoit contenté de le resserrer encore plus étroitement qu'auparavant, dans un quartier de ce palais, fort éloigné des autres, avec sa mère et les femmes qu'on lui avoit données en aussi grand nombre qu'il avoit souhaité ; et en même temps le roi commit, pour veiller sur ses actions et prendre garde qu'il n'entreprît rien de dangereux, un grand eunuque nommé *aga-nazir* (*), c'est-à-dire, *seigneur voyant*.

Ce mot *nazir* signifie d'ordinaire quelque *sur-*

(*) On écrit indifféremment *àghà* ou *àqà nàzir*. Voyez sur le mot *nàzir* ma note, tom. V, pag. 344. (L-s.)

intendant, ou *voyant général:* aussi le personnage dont nous parlons, outre le gouvernement qu'il avoit du prince, avoit encore la direction du palais des femmes, et la conduite de toutes les affaires qui regardoient la maison royale d'Ispahan; emploi qui lui donnoit beaucoup de crédit et qui le faisoit respecter dans la cour et dans la ville. On l'a vu dans l'une et dans l'autre très-considéré jusqu'à la mort de son maître, parce qu'il étoit comme lieutenant et tenoit le second lieu après le second surintendant du royaume, appelé pareillement *nazir*.

Je parlerai maintenant du cadet. A la mort du roi son père, il se trouvoit âgé d'environ huit ans; car il étoit né dans l'année de l'égeré 1069 (1658-9 de l'ère vulgaire), d'une mère ibérienne ou gurgi (*Gourdjy*), comme les Perses les appellent. On nommoit cette princesse *nour-nissa-kanum* (*noùr niçâ khânum*), qui veut dire mot à mot *duchesse, la lumière des femmes*. Pour lui, il portoit le nom de *Hamzeh-Mirza*. Je ne trouve point, et n'ai jamais pu l'apprendre de personne, ce que signifioit cette diction *Hamzeh* (*). Il est bien vrai

(*) Chardin confond ici la note orthographique arabe nommée *hamzah*, avec le mot *hhamzah*, qui est un nom propre. Ces deux mots appartiennent à la langue arabe; le premier s'écrit par un *hé*, le second par un *hhé*. (L-s.)

que ce que l'on dit *apostrophe* en notre langue, s'exprime bien en langue persienne par ce nom *Hamzeh* ; mais, en ce sens, il ne pourroit pas servir de nom propre. Il faut, dans cet usage, ou qu'il ne signifie rien, ou qu'il signifie toute autre chose.

Quant au titre de *Mir-za*, il s'explique *fils de prince*, comme ailleurs nous l'avons marqué plus au long, en parlant de ces sortes de noms et des titres usités parmi les Perses (*t. II*, *p.* 375, *t. V*, *p.* 290, *t. VIII*, *p.* 62.)

Cet illustre enfant, comme je l'entendois dire à quelques grands eunuques qui le voyoient quelquefois auprès du roi, en la province de Mazenderan, où j'étois aussi peu avant la mort de Sa Majesté, promettoit quelque chose d'extraordinaire ; car, à leur dire, malgré la foiblesse de ses organes, la force d'une grande ame se montroit en toute sa personne, et l'on remarquoit en toutes ses actions un certain caractère de noblesse et de générosité qui faisoit présager qu'il seroit quelque jour un grand prince.

Or, soit que ces rares qualités eussent donné à Habas plus d'inclination pour lui que pour l'autre, soit que ce monarque suivît le penchant ordinaire de la nature, qui inspire aux pères un amour plus tendre pour leurs plus jeunes enfans, il voulut que ce cadet le suivît en son voyage. D'autres

croyoient que c'étoit pour donner plus de satisfaction à la mère de cet enfant. Comme elle étoit très-belle, le roi en étoit extrêmement amoureux, si bien que, contre la coutume, il l'appeloit encore en son lit royal, quoiqu'elle fût âgée de vingt-deux ans, et la menoit partout avec lui. En ce dernier voyage, où elle accompagnoit le roi, elle avoit encore le plaisir de jouir de la présence de ce cher fils, auquel Sa Majesté donna pour garde et pour gouverneur un grand eunuque, nommé *aga mubarik*, c'est-à-dire, *seigneur béni.*

De cette sorte, ce petit prince, en la maison de plaisance, ou, pour mieux dire, désormais de douleur, en laquelle son père venoit d'expirer, se trouvoit tout à propos pour recevoir le diadème que l'assemblée des grands lui alloit présenter, si l'intrigue des deux premiers médecins eût réussi.

Il ne tint pas à eux que cela ne fût. Ils la conduisirent avec toute l'adresse imaginable, et peut-être y avoient-ils pensé avant la mort du roi, que, selon les règles de l'art, ils avoient prévue; mais, s'ils avoient fait quelque délibération sur ce sujet en ces temps-là, ce n'étoit que pour assurer leur établissement, et mettre leurs biens à couvert: ils ne prévoyoient pas qu'ils couroient fortune de la vie, où ces funestes et dernières paroles du monarque rapportées ci-dessus sembloient les avoir réduits.

Ils allèrent donc rendre visite au premier ministre ; et sous prétexte de lui donner avis de la mort du roi, et de lui déclarer la qualité des deux derniers médicamens qu'ils lui avoient fait prendre, ils entrèrent dans des matières plus importantes : ils parlèrent de l'élection, et lui remontrèrent que lui et tous les grands du conseil avoient bien sujet de prendre garde à eux ; que le prince, quelques momens avant sa mort, s'étoit plaint à haute voix que ses ministres lui avoient fait donner du poison, mais qu'il laissoit un fils qui leur mangeroit le cœur ; que ces paroles ni ces plaintes ne pouvoient demeurer cachées au successeur ; que si l'on donnoit la couronne à l'aîné, qui étoit déjà dans un âge assez avancé pour se rendre indépendant, et qui d'ailleurs avoit l'esprit fort fier, il ne manqueroit jamais de se servir de ce prétexte pour se défaire de tous les grands et de tous les ministres, dans la pensée de se rendre absolu par ce moyen, et se mettre en état de faire de nouvelles créatures, vu principalement qu'il devoit se ressentir du mauvais traitement que son père lui avoit fait depuis deux ans, qu'il attribueroit toujours au conseil de ses ministres. Leur conclusion fut que, comme il voyoit que le prince aîné ne pouvoit pas vouloir du bien aux grands, que c'étoit à eux une imprudence de lui en faire,

particulièrement un bien de cette nature, qui le mettoit en pouvoir de leur faire tout le mal qu'il lui plairoit ; et dans cette conjoncture, le parti le plus assuré étoit de faire tomber leur élection sur le puîné, *Hamzeh-Mirza ;* que ce jeune prince promettoit beaucoup et donnoit pour l'avenir de grandes espérances pour la grandeur de l'empire des Perses, et pour le présent il leur donnoit sujet à tous de s'attendre à un doux repos ; puis qu'étant incapable des affaires, il leur en laisseroit le maniement un fort long-temps, qui ne pouvoit être moindre que de douze ou quinze ans.

Ces paroles portées par ces deux seigneurs au premier ministre ; et ensuite au second, auquel, sous ce même prétexte, ils tinrent un semblable discours, firent tout l'effet qu'ils en osoient désirer.

L'un et l'autre s'y rendirent, et ils résolurent d'élever sur le trône le plus jeune des enfans du feu roi au préjudice de l'aîné. Ils se figurèrent que si cet aîné venoit à régner, leur perte étoit infaillible ; qu'il y avoit tout à craindre d'un esprit hautain comme le sien, qui, à l'âge de vingt ans, se verroit, de captif, tout à coup devenu souverain ; que quand il ne se croiroit pas avoir été offensé par eux, le plaisir qu'il prendroit à faire le maître, le porteroit à d'étranges résolutions, dont la moindre seroit de changer la face de la cour. Et qui

sait

sait (disoient-ils en eux-mêmes) s'il n'attentera point à nos vies? Surtout le reproche d'empoisonnement les mettoit à la gêne; car, bien que peut-être ils en fussent innocens, le soupçon en étoit si plausible, que cette accusation, toute fausse qu'elle étoit à leur égard, ne leur présentoit pas une image de mort moins horrible, que si elle eût été véritable, lorsque le prince qui succéderoit à l'empire, voudroit l'appuyer; qu'au contraire, si l'on élisoit le puîné, ils se maintiendroient sans peine dans le poste glorieux que leurs charges leur donnoient; qu'ils auroient le loisir d'élever leurs familles, et de faire des créatures; qu'ils gouverneroient avec un pouvoir presque absolu, sous un enfant, un des plus grands empires de l'univers.

Mais, parce que j'ai déjà parlé bien des fois de cet empoisonnement du prince, et qu'au commencement de cet ouvrage, j'ai rapporté une autre cause de sa mort, et qu'en cela il pourroit sembler que je tombe en contradiction, le lecteur me permettra de faire une petite disgression qui ne lui déplaira pas, comme je pense, sur les divers soupçons que l'on eut de cette mort.

Il est donc vrai que la cause qui en fut la plus certaine, est celle que j'ai rapportée, je veux dire cette maladie déshonnête, suivie d'un cancer,

lequel, prenant au cartilage qui forme les conduits de l'odorat, rongeoit en bas et en dedans vers le palais, et descendoit jusqu'à la gorge, fermant les passages qui servent à la respiration. Mais voici ce que ceux qui s'estimoient plus éclairés murmuroient tout bas à l'oreille des curieux, et moi-même j'ai été un de ceux à qui on l'a dit en grand secret. Ils assuroient que quelques-uns des principaux de la cour, que l'on appelle du dehors, et quelques-uns aussi des eunuques du dedans, c'est-à-dire, de l'appartement des femmes, avoient depuis quelque temps arrêté entr'eux de se délivrer de ce monarque, et avoient choisi le poison pour cet effet, comme un moyen plus sûr et plus caché. Ce qui les avoit portés à cette étrange résolution, étoit l'humeur forcenée de ce prince, dont il rendoit tous les jours de nouveaux et de plus sanglans témoignages. Il en étoit venu jusqu'à ce point, qu'après s'être rempli de vin, auquel il étoit extrêmement adonné, il avoit égorgé sans sujet une de ses plus belles femmes légitimes, et pour laquelle il avoit effectivement beaucoup d'amour. Il en avoit fait autant à quelques-uns de ses domestiques, si bien que les autres, appréhendant une pareille infortune, se laissèrent aller à cette exécrable résolution de lui donner un breuvage empoisonné, qui le mineroit peu à peu, et

qui lui causeroit une mort lente, dont on ne s'apercevroit qu'après qu'elle seroit arrivée. D'autres avouoient que véritablement il avoit commis dans son ivresse les cruautés dont on l'accusoit, mais qu'on ne lui avoit point donné de poison pour cela, et que ce qui lui rongeoit le cœur, c'étoit plutôt une secrète honte et une douleur amère qu'il avoit conçue de s'être laissé aller à des emportemens si étranges. Quoi qu'il en soit, ce bruit du poison n'a toujours été qu'un bruit; l'on n'en a jamais informé, et on a traité la chose comme une illusion qui n'avoit point de fondement, quoique peut-être, si on eût voulu l'examiner de près, on y en eût trouvé.

Les deux principaux eunuques, aussi-bien que les deux premiers médecins, après avoir instruit ces ministres de ce qui s'étoit passé en la mort du roi, allèrent aussi en donner avis aux autres seigneurs du conseil, gardant le secret nécessaire, de peur que le peuple ni les soldats n'en conçussent quelque soupçon, et leur remontrèrent que ce prince étant mort sans déclarer son successeur ni par écrit ni de bouche, il étoit important pour le salut de l'état qu'ils s'assemblassent afin de délibérer sur une si grande affaire. Ces seigneurs approuvèrent leur conduite, et convinrent d'un lieu où se tiendroit leur assemblée, qui ne donneroit

à personne, non pas même à leurs plus familiers; aucune occasion de s'alarmer.

Ils le choisirent à la porte de la maison même où le roi étoit demeuré malade, où non-seulement eux, mais toute la cour a accoutumé de se rendre sur les sept heures du matin, lorsque les rois sont à la campagne. La foule des courtisans s'y trouva donc sans rien savoir de cet accident. Les seigneurs qui ont part au gouvernement, s'y trouvèrent aussi, et entrèrent dans quelques-unes de ces petites tentes, comme ils faisoient d'ordinaire, tant pour attendre que le roi sorte, et pour être plus prêts à recevoir ses commandemens, que pour expédier les affaires qui n'ont pas besoin de la réponse de Sa Majesté, ou qui l'ont déjà reçue.

Pour mieux entendre ceci, il faut savoir, comme il a été dit ailleurs en notre *Traité du Gouvernement des Perses* (*t. V, p.* 482), que, lorsque le roi est à la campagne, on dresse son camp à la façon d'une ville; qu'à une des extrémités l'on élève les tentes royales; puis, à cent cinquante pas de distance en dedans, celles du grand-maître d'hôtel, auprès desquelles l'on plante quelques petits pavillons, que l'on meuble précieusement, qui sont destinés pour les grands, où ils se viennent asseoir et s'entretenir les uns avec les autres, et faire les choses que je viens de dire.

Et, bien que Sa Majesté soit logée en une maison, comme il arrive d'ordinaire, puisque, presqu'en tous les chemins où les rois de Perse ont accoutumé de passer, on trouve de deux lieues en deux lieues de petits logis de plaisance, bâtis exprès pour leur personne, cela ne change en rien l'ordonnance du camp; car l'on met les autres tentes royales à l'entour de cette maison, qui n'est comptée que pour une tente.

C'est ainsi que ces seigneurs du conseil purent aisément s'assembler sans donner d'ombrage à personne; et même, pour mieux feindre, ils y vinrent avec le même train et les mêmes habillemens qu'ils avoient accoutumé, ayant au reste si bien composé leurs visages, que, malgré l'émotion que leur pouvoient causer les passions différentes dont ils étoient agités, ils paroissoient au dehors dans un état fort tranquille; et entre eux-mêmes ils eussent eu de la peine à découvrir les sentimens que chacun d'eux avoit au dedans.

Ces seigneurs, s'étant assemblés sous un de ces pavillons dont nous avons parlé, qui par hasard se trouva élevé pour lors dans un jardin de ce village, où ce monarque venoit d'expirer, joignant les tentes du grand-maître d'hôtel, s'y rangèrent selon l'ordre où chacun a droit d'être placé devant le roi, savoir, à la droite l'*athemad-deu-*

let (1) ou premier ministre, qui est ainsi appelé d'un nom composé de deux, qui veut dire *la confiance de l'empire*; car ce mot *dèulet*, bien qu'à la lettre il signifie *richesse* et *grandeur*, néanmoins, par métaphore et dans un sens emprunté, les Perses le prennent partout pour domination en général, et plus particulièrement pour ce que nous disons *empire* en notre langue, comme nous l'avons fait voir ailleurs. Ensuite s'asseit le koelar-agasie (2), ou seigneur des esclaves, par lequel est entendu le général de ce second corps de milice de Perse, qu'ils appellent les *esclaves du roi*. Plus bas le nazir ou voyant, qui est le surintendant général de tout le domaine, et qui a la direction des trésors, meubles, bâtimens, manufactures, magasins, serviteurs, en un mot, de toutes les affaires qui regardent la maison du prince.

Tout joignant, se rangea le divaan-beki, nom formé de la corruption de deux autres *divaanum-bek* (3), qui signifient *seigneur du conseil de justice*: celui qui porte ce titre est le souverain juge de toutes les causes civiles et criminelles qui sont

(1) Lisez *i'temâdèd-daùlèt*, et voyez t. V, p. 337 et suiv. (L-s.)

(2) Lisez *goullar âghâcy*, et voyez tom. V. pag. 305. (L-s.)

(3) *Dyvân-beyguy*, chef du dyvân, n'est pas la corruption de *dyvânagn-beyg*, mais une construction particulière à la langue turke, et dont l'explication seroit trop longue pour trouver place ici. (L-s.)

évoquées devant lui de tous les endroits du royaume, et il n'y a que le roi seul qui puisse empêcher l'effet de la sentence que ce magistrat a une fois prononcée. Après celui-là, s'assit le mir-akour-bachi (*myr âkhoùr bâchy*), ou grand-écuyer; car ces noms persans signifient *chef des princes des écuries.* Le hakiem-bachi (*hhakym bâchy*), ou chef des médecins, c'est-à-dire, le premier médecin, et son frère occupèrent les dernières places de ce côté droit.

De l'autre part, à la gauche, le toefenktchi-agasie (*tufènkdjy âghâcy*), ou seigneur de ceux qui ont les mousquets (pour continuer d'interpréter les noms à la lettre), tenoit le haut bout, et par celui-ci est désigné le général de ce troisième corps de la milice de Perse, qui est celui des mousquetaires. A côté de lui, le vakaa-nuviez (*oùaq'ah névys*), écrivain des choses qui surviennent, il faut sous-entendre *dans l'empire*, lequel est un grand et premier secrétaire d'état. Après lui se plaça le mirtchekar-bachi (*myr-chekâr bâchy*), prince de la chasse, que nous dirions en notre langue *grand-veneur.* La quatrième place étoit occupée par le munehisiim-bachi (*munedjym bâchy*), ou chef des astrologues, qui est un seigneur des plus considérés en la cour de Perse, et bien au-delà que les nôtres d'abord ne se pour-

roient figurer. Enfin, de cette part, mais à quelque distance au-dessous, étoient ces deux eunuques, Aga Kafour et Aga Mubarik, que nous avons nommés ci-devant, comme n'ayant point de droit, non plus que le reste des eunuques, de s'asseoir devant Sa Majesté.

Le mehter, ou grand-chambellan, étoit plus haut à la gauche, et un peu derrière, le grand-maître d'hôtel, que les Perses appellent *ichik-agasie-bachi*(*), ce qui signifie *chef des maîtres* ou *seigneurs du marche-pied du trône*, parce qu'en effet il a l'intendance sur tous ceux qui servent au Palais-Royal, portiers, huissiers, gardes, maîtres des cérémonies, et autres. Mais, parce que, de jour et de nuit, il fait lui-même devant Sa Majesté l'office de grand-huissier, il n'a point de séance dans les assemblées publiques, quoique sa charge lui donne beaucoup plus d'autorité, et le rende bien plus grand que ceux qui ont le droit de s'asseoir.

Au reste, je n'ai point entendu dire que d'autres seigneurs que ceux-ci, se soient trouvés en cette assemblée.

Le premier ministre y prit le premier la parole, et leur exposa ce que le grand-chambellan lui

(*) Lisez *ichyk ághácy bâchy*, et voyez ce titre et les précédens, mentionnés t. V, pag. 356, et *à la table des matières*. (L. s.)

avoit rapporté de la mort du roi, qui lui avoit été confirmée par les deux premiers médecins. Il leur dit qu'*il ne doutoit pas qu'ils ne l'eussent tous appris d'eux de la même sorte*, et qu'*ainsi ils auroient connu comme leur défunt monarque avoit rendu l'esprit, sans avoir déclaré par écrit ni de vive voix auquel de ses deux fils il laissoit le sceptre*, et que *par cela il étoit de leur devoir de procéder à cette élection au plus tôt, tant pour ne laisser davantage dans une condition privée celui des princes à qui la Providence avoit destiné la couronne, que pour mettre l'état en sûreté, qui couroit toujours fortune tandis qu'il n'auroit point de maître, vu qu'il étoit des monarchies comme des corps animés, qu'un corps cesse de vivre au moment qu'il demeure sans tête, un royaume tomboit dans le désordre au moment qu'il n'avoit plus de roi;* que, *pour éviter ce malheur, il falloit, avant que de se séparer, élire de la sacrée race imamique un rejeton glorieux qui s'assît au trône qu'Habas II venoit de quitter, pour aller prendre place dans le ciel;* que *ce monarque de triomphante mémoire avoit laissé deux fils, comme il s'assuroit que personne de ceux devant qui il parloit, ne le révoquoit en doute, l'un Séfie-Mirza, qui étoit venu au monde il y avoit environ vingt ans, et avoit été laissé*

dans le palais de la Grandeur en la garde d'Aga Nazir; l'autre Hamzeh-Mirza, âgé de quelque sept ans, qui se trouvoit ici près d'eux à la cour, sous la garde d'Aga-Mubarik présent en leur assemblée; que *de ces deux, après avoir invoqué le nom très-haut, ils choisissent celui que le vrai roi avoit préparé pour le lieutenant du successeur à attendre.*

Par ce successeur à attendre, les Perses veulent dire *le dernier des imaans* (*imâm*), qui est dans leur opinion comme leur messie, dont ils attendent à tous momens le retour. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer ceci plus au long, non plus que quelques façons de parler persiennes, que nous avons exprimées en leur naturel, dans la croyance que nous avons eue que les savans y prendroient plaisir.

Ce premier ministre ayant prononcé ces paroles avec une grande démonstration de douleur, et avec un air plein de majesté, qu'à l'âge de soixante ans il a merveilleuse et insinuante, se tut, comme attendant que quelqu'un parlât et donnât son avis. Mais, lorsqu'il vit que tous ceux de l'assemblée lui déféroient (car en effet cet honneur, à cause de sa dignité, lui appartenoit), et qu'applaudissant à son discours, et levant les yeux au ciel, ils ne faisoient que répéter le *bism allah'* (*bismîllah*), *ainsi soit-il; au nom de Dieu*, il

reprit ainsi modestement la parole, en regardant tous les grands l'un après l'autre : Que, *dans le besoin où ils se trouvoient, et dans la résolution qu'ils avoient prise d'élire pour monarque un de ces deux princes, son sentiment étoit qu'ils devoient céder à une fâcheuse, mais pressante nécessité qui les obligeoit de préférer Hamzeh Mirza, quoique le plus jeune, et l'élever au trône au préjudice de son aîné;* que *la raison de cela étoit que tout le monde ne savoit que trop la rigueur qu'Habas avoit toujours tenue à celui-ci;* qu'*il y avoit à craindre que ce jeune prince ne fût du moins privé de la vue;* que *le bruit en avoit couru dès lors que le défunt monarque, au sortir d'Ispahan, fit paroître sur son visage une consternation qui ne marquoit rien que de funeste;* qu'*on avoit eu encore plus de sujet de le croire depuis que le roi, au commencement de sa maladie, avoit envoyé en poste, sans aucune participation de pas un des grands, un eunuque en cette même ville avec quelques ordres secrets;* que *ces ordres ne pouvoient aller qu'à faire trancher la tête au prince son fils, ou lui arracher les yeux, pour le rendre incapable de succéder à la couronne après lui, s'il venoit à mourir; car, pour toute autre chose, ce monarque n'eût pas manqué d'en faire part à quelques-uns de son conseil, et particu-*

lièrement à lui, premier ministre, qui avoit accoutumé, dans la conduite ordinaire, de sceller de son sceau tous les commandemens et les ordres où Sa Majesté mettoit le sien; que *si cela étoit ainsi, ils ne pouvoient l'élire qu'ils n'en reçussent une grande confusion, non-seulement s'il étoit mort, mais encore s'il étoit privé de la vue.* « *Car vous savez,* dit-il, *que les sacrées lois* » *de l'élu de Dieu ne permettent pas qu'une per-* » *sonne à qui cette sorte de disgrâce est arrivée,* » *obtienne le souverain commandement sur nous;* » *après cela nous serons contraints de recourir à* » *Hamzeh-Mirza; et de quelle grâce, je vous* » *prie, recevra-t-il notre élection? N'aura-t-il pas* » *sujet de se plaindre du peu d'affection que* » *nous aurions témoigné à devenir ses esclaves,* » *et que nous ne l'avons reconnu pour notre roi,* » *qu'après que son frère n'a pu le devenir? Pren-* » *dra-t-il plaisir à recevoir de nos mains une* » *couronne que nous avions offerte à un autre?* » *Il se persuadera de ne devoir rien à nos suf-* » *frages, qui ne lui auront pas été donnés par* » *une inclination pleine d'amour, mais qu'une* » *invincible nécessité aura exigés de nous. Et* » *Dieu veuille qu'il en demeure là, et qu'il se* » *contente de ne nous en pas savoir gré! Qui sait* » *s'il ne se vengera pas, et si les froideurs que*

» *nous avons eues pour lui, n'allumeront pas en*
» *son ame un feu de colère contre nous, qui ne*
» *s'éteindra que par notre ruine et la désolation*
» *de nos familles? Mais ce n'est pas ce que nous*
» *devons considérer. Quand il s'agit du salut de*
» *l'état, celui des particuliers est peu de chose.*
» *Songez, seigneurs, à ce que j'ai marqué au*
» *commencement de ce discours: il faut éviter*
» *un interrègne dangereux, qui dureroit long-*
» *temps dans les allées et venues d'ici à la ville*
» *capitale. La Providence nous a mis entre les*
» *mains Hamzeh Mirza; que nous reste-t-il plus,*
» *que suivre ses ordres, et d'aller dès ce moment*
» *élever ce favori du ciel au trône sacré du prince*
» *du monde.* »

Après que le premier ministre eut prononcé ces paroles, il ne laissa pas peu à penser aux autres seigneurs d'où lui pouvoit être venu ce sentiment; néanmoins, comme c'étoit une personne qui avoit toujours vécu dans une haute estime de probité, et que son âge déjà avancé et sa longue expérience dans les affaires le rendoient très-considérable, on ne soupçonna point que l'avis qu'il donnoit, fût intéressé, ni qu'il y fût porté par d'autres motifs que ceux qui regardoient le bien de l'état, vu principalement qu'il n'avoit rien avancé que toute la compagnie n'estimât très-vé-

ritable. Enfin, ce fut avec joie que la plupart reçurent une ouverture si favorable à leurs désirs, et ceux qui n'avoient en vue que leur établissement particulier, furent très-aises, en suivant l'avis du premier ministre, de passer pour affectionnés au bien public, lorsqu'ils ne songeoient qu'à leur propre grandeur: car ces mêmes considérations qui avoient touché le premier ministre et le grand-intendant, comme nous l'avons déjà dit, leur étoient venues en l'esprit, et leur avoient fait juger qu'il n'y avoit rien d'assuré en leur fortune, si une fois Sefie Mir-za (*Séfy Myrzá*) étoit élevé sur le trône; que ce jeune prince, quand ce ne seroit que pour mieux faire le maître, voudroit gouverner à sa fantaisie, et changer les officiers comme bon lui sembleroit; qu'il y auroit même dans cette conduite un secret mouvement de vengeance contre eux, parce qu'il se persuaderoit que leur complaisance auroit contribué à ses disgrâces; et que, bien loin de s'opposer aux plaintes que le feu roi son père faisoit quelquefois contre lui, ils y avoient applaudi. D'ailleurs, si ce bruit qui couroit, qu'Habas avoit été empoisonné par la conspiration de quelques-uns des seigneurs, étoit véritable, il est aisé de conjecturer combien ceux qui en étoient coupables sentoient de remords, et avec quel effroi ils

regardoient un successeur, qui, étant naturellement porté à la violence, trouveroit, pour l'exercer, un prétexte aussi plausible que celui de venger la mort de son père. Dans l'élection du plus jeune, il n'y avoit rien de semblable à craindre, parce que toutes choses iroient leur train ordinaire, et que, dans le bas âge où il étoit, il leur donneroit assez de loisir de pourvoir à leurs affaires, et de se prévaloir des grands emplois qu'ils avoient entre les mains. Ils faisoient là-dessus valoir les apparences que le premier ministre leur avoit marquées de la mort de l'aîné des deux princes, et les dangers que la monarchie couroit dans une longue attente: c'est pourquoi, tous d'une voix, ils conclurent à l'élection de Hamzeh Mir-za (*Hhamzéh Myrzâ*).

Entre tous les grands, nul ne témoigna tant de passion pour faire élire ce plus jeune que le surintendant général : en effet aussi, nul n'y avoit plus d'intérêt. Il appréhendoit de l'aîné tout ce qu'en craignoient les autres, et davantage ; il ne doutoit point qu'il ne lui attribuât la faute de n'avoir pas eu tous les meubles, les étoffes précieuses, et les autres choses qu'il avoit demandées, dont ce seigneur, par cette charge de surintendant, avoit la pleine disposition. Il avoit, au contraire, rendu quantité de bons offices à la duchesse,

mère du cadet, de laquelle il étoit ministre au dehors; et il espéroit, par le moyen des eunuques qui la servoient au dedans, de disposer de l'esprit de cette princesse et de son fils, et de se maintenir de cette manière encore long-temps dans ce haut crédit qu'il avoit eu du vivant du père. Pour cela donc, lorsqu'à son rang qui étoit le troisième, il vint à donner son avis, ce fut avec moins d'indifférence que les précédens; il confirma tout ce qu'avoit rapporté l'appui de l'empire, ou le premier ministre : et il ajouta qu'il ne pouvoit pas précisément dire l'état auquel Sefie Mir-za se trouvoit pour lors, mais qu'il ne pouvoit être que très-mauvais, et si déplorable, qu'il ne permettoit, ni à lui, ni aux autres pour lui, de songer à l'empire; que les années passées 1075 et 1076 (1664-1666), après que son père eut fait resserrer sa prison, on l'avoit tenu fort caché; que pour lui qui parloit, il ne doutoit point qu'Habas n'eût fait ôter la vue à ce prince, parce qu'il le croyoit mal propre au gouvernement. Ce qui lui en donnoit les assurances, c'est qu'on n'avoit plus ouï parler de lui, depuis qu'à ce dernier voyage de Mazenderan, le feu roi, n'étant encore sur le chemin qu'à huit lieues de la ville capitale, y étoit retourné seul avec peu de gardes, sans qu'on eût appris la suite de ce voyage, ni pourquoi

quoi il y étoit allé; qu'il ne falloit pas non plus douter que dans cette même pensée, à la fin, il ne se fût résolu d'en délivrer le monde. Cet eunuque qui depuis peu avoit été dépêché avec des ordres secrets, qu'il savoit bien qui regardoient le prince, en étoit une preuve trop convaincante; et qu'ainsi l'on ne pouvoit pas, sans choquer la raison, délibérer davantage auquel des deux enfans on offriroit la couronne, puisque le ciel ne leur avoit réservé que le seul Hamzeh Mir-za.

Cet enfant royal alloit être de cette sorte élevé sur le trône à l'exclusion de son aîné. Tous les grands donnoient les mains à cette élection, et pas un de ceux qui avoient droit de parler ne lui avoit refusé son suffrage. Il ne restoit plus que deux eunuques qui n'avoient rien dit; mais qui eût pensé qu'ils eussent jamais osé rien dire, et encore le moins considéré de ces deux? Vu que l'un ni l'autre n'ayant ni droit, ni titre, ni autorité pour ce faire, auroit-on pu s'imaginer qu'ils auroient été capables de concevoir des sentimens contraires à ceux que cette illustre assemblée faisoit paroître? Et quand ils en auroient été capables, y avoit-il apparence qu'ils eussent eu l'audace de le déclarer, et en le déclarant, de l'emporter contre tant de voix?

Cela arriva néanmoins d'une façon que l'on

peut appeler miraculeuse, tant pour les circonstances que nous avons déjà observées, que pour celles que nous allons marquer, et qui font dire qu'il y a une puissance supérieure qui se mêle souverainement dans les affaires humaines, qui se rend maîtresse des événemens, et qui fait réussir les choses bien souvent contre notre attente, comme il arriva ici, où Sefie fut élu malgré le complot des personnes intéressées, et les dispositions favorables qu'ils avoient données à leurs entreprises.

Cet eunuque qui rompit toutes les mesures qu'avoient prises ces seigneurs, fut Aga Mubarek, fort considéré en cette cour-là, comme nous l'avons marqué, auquel l'éducation du second fils du monarque avoit été commise. Il étoit, dis-je, le gouverneur de Hamzeh Mir-za, celui que les grands vouloient élever sur le trône; et, par conséquent, il devoit plus qu'aucun autre appuyer leurs suffrages, puisqu'apparemment la grandeur de son illustre nourrisson alloit augmenter infiniment son crédit, et lui présentoit une fortune la plus éclatante qu'un homme de sa condition pouvoit espérer.

Cependant l'amour de la justice prévalut dans son ame, et ce fut avec horreur qu'il entendit la proposition qu'avoit faite le premier ministre de préférer le cadet à l'aîné, qui s'augmenta à mesure que les autres du conseil y prêtoient leur consen-

tement. Sur quoi il prit une résolution digne de cette ancienne et constante fidélité, dont l'on a toujours vanté les eunuques. Il crut qu'il y alloit de son devoir d'empêcher ce désordre autant qu'il pourroit; et qu'encore qu'il n'eût pas de droit de parler en cette assemblée, il lui étoit permis de violer ce droit qui n'étoit que de pure cérémonie, pour remettre dans le bon chemin ceux qui violoient une loi que la nature sembloit avoir établie, et que la religion favorisoit.

Il attendit néanmoins que tout le monde eût parlé, tant parce qu'il devoit cette déférence aux seigneurs qui tenoient un rang au-dessus de lui, que parce qu'il espéroit toujours que quelqu'un d'eux plus éclairé, ou mieux intentionné que les autres, proposeroit des sentimens plus légitimes, et le délivreroit de l'embarras où une rencontre si fâcheuse l'alloit engager; mais, lorsqu'il vit que tous d'une voix ils avoient conclu à l'élection du cadet, au préjudice de l'aîné, sur des prétextes qui, quelque spécieux qu'ils fussent, paroissoient affectés, et sur des conjectures trop foibles au fond pour être assez considérables dans une si grande affaire; d'un ton de voix qui, sans perdre le respect, avoit beaucoup de vigueur, il leur parla en ces termes:

« *Cette proposition que vous venez de faire*,

» *princes, seigneurs des seigneurs, d'exclure de*
» *la couronne Sefie, fils aîné d'Habas II, à qui*
» *elle appartient légitimement, et de mettre en*
» *sa place le cadet Hamzeh-Mirza, choque trop*
» *visiblement la justice et les lois de l'envoyé élu,*
» *pour croire que vous vous y soyez portés par*
» *quelque éblouissement qui vous ait surpris. J'o-*
» *serois bien vous assurer que nul des motifs qui*
» *ont été allégués n'est estimé assez puissant de*
» *pas un de vous. Non : le prétexte que vous avez*
» *emprunté pour élire Hamzeh-Mirza n'est pas*
» *raisonnable. Le véritable sujet qui vous y porte,*
» *si vous voulez que je vous le dise, encore que*
» *vous le sachiez aussi-bien que moi, c'est le*
» *désir que vous avez de gouverner la Perse, et*
» *long-temps et à votre gré ; c'est pour cela que*
» *vous voulez élire un enfant, sous la minorité*
» *duquel tout vous sera permis, et vous pourrez*
» *exercer une puissance absolue : car ce que l'on*
» *allègue du prince aîné, que sans doute il est*
» *privé de la vie ou de la vue, ne peut passer*
» *pour autre chose que pour une pure illusion.*
» *Si cela étoit, n'en aurois-je rien appris, moi*
» *qui, depuis le départ du roi de la capitale, ai*
» *toujours su précisément tout ce qui s'est passé*
» *dans le palais des femmes, qui l'ai toujours suivi*
» *partout, et qui ai, outre cela, la conduite du*

» *jeune prince. Si cet eunuque qui fut envoyé en*
» *poste, il n'y a pas long-temps, à Ispahan, eut*
» *eu des ordres secrets contre Sefie-Mirza, dans*
» *le dessein de le rendre incapable de succéder*
» *à l'empire, n'en aurois-je rien découvert; et*
» *le feu roi n'eût-il pas changé quelque chose à*
» *la condition de son second fils, qu'il eût dé-*
» *signé en ce cas-là pour monter sur le trône après*
» *lui? N'eût-il pas augmenté son apanage et*
» *son éclat? Me l'eût-il célé à moi et à la lu-*
» *mière des femmes, à la duchesse, dis-je, mère*
» *du jeune prince? Et quand il me l'auroit voulu*
» *céler, ne m'auroit-il pas été plus aisé qu'à vous*
» *d'en découvrir quelque chose, puisque je demeure*
» *dans le palais intérieur, et que je sais tout ce*
» *qui s'y passe de plus secret; que vous n'y entrez*
» *jamais, et que vous ne le pouvez regarder que par*
» *dehors? Il n'est rien, en un mot, de tout ce*
» *que vous feignez de craindre: Séfie-Mirza est*
» *vivant et voyant, Dieu en est ma caution; et,*
» *s'il n'est pas ainsi, voilà ma tête. Vous ne*
» *pouvez donc pas sans injustice, ou pour mieux*
» *dire, sans une noire trahison, oublier l'aîné et*
» *le sacrifier et à vos passions et aux intérêts de*
» *son cadet. Que plutôt le cadet soit sacrifié à*
» *lui et aux intérêts de l'état! Ne voyez-vous pas*
» *que vous allez jeter le royaume dans une con-*

» *fusion épouvantable et le remplir de divisions?*
» *Pensez-vous que les autres grands veuillent*
» *passer pour des gens sans loi, et approuvent*
» *vos suffrages? Croyez-vous que les peuples*
» *veuillent se charger de votre crime, et soüffrir*
» *sur le trône des fidèles le plus jeune frère, que*
» *vous ne pourrez y avoir mis qu'en foulant aux*
» *pieds les plus saints devoirs que la religion*
» *nous inspire? Au contraire, tout le monde s'é-*
» *lèvera contre vous pour soutenir le parti de*
» *l'héritier légitime; et quand il ne le feroit pas,*
» *vous serez chargés de malédictions et toujours*
» *regardés comme les auteurs d'un attentat exé-*
» *crable; vous en rougirez de honte toute votre*
» *vie, et en aurez un regret perpétuel dans l'ame.*
» *Hamzeh-Mirza lui-même, pour qui vous avez*
» *prostitué vos consciences, ne vous en saura pas*
» *de gré un jour; il vous regardera comme des*
» *chiens, qui ne lui auront procuré cet honneur*
» *que dans le désir de faire curée, et qui, dans*
» *l'espérance de s'engraisser pendant son bas*
» *âge, auront laissé Dieu et la loi, le Prophète*
» *et le livre, l'explication, la droite raison et*
» *la justice. Je m'assure qu'il vous punira, et*
» *que le moindre châtiment que vous en devez*
» *attendre, est d'être envoyés vous en quelque*
» *désert prier Dieu pour lui de lui qu'il vous*

» *aura laissé la vie.* » Là-dessus il s'arrêta tout court le visage un peu ému; puis reprenant la parole au même instant avec une exclamation subite : « *Hamzeh-Mirza*, s'écria-t-il, *Hamzeh-*
» *Mirza ! à quelle extrémité vois-je que vous le*
» *réduisez? Voulez-vous, seigneurs, que je l'aille*
» *étrangler de mes mains, et que je vous le vienne*
» *apporter mort en votre présence? J'en ai le*
» *pouvoir, il est sous ma charge. C'est par là que*
» *je saurai vous ôter le moyen de ne pouvoir plus*
» *faire de mauvais choix; vous serez bien alors*
» *contraints de porter la couronne à l'aîné, et*
» *je vous laisse à penser de quelle manière il la*
» *recevra de vous, quand il verra que vous ne*
» *vous serez rendus à votre devoir qu'après une*
» *extrémité si fâcheuse.* »

Il finit son discours avec cette menace, et laissa les seigneurs de l'assemblée tellement surpris que, si une montagne fût tombée à leurs pieds, comme on parle en Perse, ils n'eussent pas témoigné tant d'étonnement. Ils ne devinoient point le motif qui avoit porté cette eunuque à une résolution si déterminée : il n'y étoit poussé ni par la haine, ni par la crainte, ni par l'espérance. Il n'étoit point ému par la haine, puisqu'il chérissoit tendrement son aimable nourrisson; encore moins par la crainte, puisqu'il ne pouvoit attendre qu'une

douce complaisance à son égard de celui qui avoit été élevé entre ses bras. Il ne pouvoit non plus rien espérer d'aussi avantageux du côté de l'aîné, dont il ignoroit l'inclination; car quand il en auroit eu pour lui, elle auroit toujours été moindre que celle du plus jeune, qui l'avoit sucée avec le lait. Ils voyoient tous qu'il parloit contre ses propres intérêts, et que ce ne pouvoit être que le zèle pour la justice et pour le bien de l'état, le désir de contenter les peuples, et la fidélité qu'il devoit à son défunt maître, qui le faisoient agir. C'est ce qui leur donna du respect pour lui, et qui les obligea d'admirer des sentimens si généreux, quoiqu'ils fussent contraires à leurs intentions, et qu'ils accusassent leur conduite.

Un demi-quart d'heure se passa sans que pas un d'eux ouvrît la bouche : ils se regardoient l'un l'autre, sans dire mot, dans l'embarras que leur donnoit, ou la honte de se dédire, ou la crainte du péril qu'ils couroient s'ils osoient s'obstiner à maintenir le sentiment qu'ils avoient témoigné d'abord. Enfin, le premier ministre, soit qu'il fût plus ami de l'équité que les autres, comme cette manière d'agir noble et désintéressée qu'il avoit toujours fait paroître auparavant le donnoit à conjecturer, soit qu'il craignit que à son défaut quelqu'autre prît la parole, ce qui l'eût rendu ci-mi-

nel puisqu'il lui appartenoit de parler le premier, et qu'il le venoit de faire, lorsqu'il avoit opiné si fort au désavantage de Sefie Mir-za; ce premier ministre, dis-je, rompit le silence, et commença à dire; *que véritablement, sur l'assurance infaillible que l'on auroit, que le fils aîné d'Habas II ne seroit plus en état de recevoir la couronne, l'assemblée pourroit, sans injustice, passer à l'élection du second fils; mais, puisque maintenant Aga-Mubarik les assuroit fortement que Sefie Mir-za n'avoit perdu ni la vie, ni la vue, sans délibérer davantage, il le falloit élire: c'est pourquoi il lui donnoit de tout son cœur sa voix et ses vœux, et protestoit qu'il falloit tout de ce pas lui aller présenter le diadème et l'empire.*

Les autres seigneurs, à ces paroles, perdirent courage, et n'eurent plus la force de soutenir bien ce qu'ils avoient commencé mal. La condition de ces seigneurs les rend naturellement timides; tout illustres et tout princes qu'ils paroissent, ils ne sont en effet que des esclaves: leur vie, leur liberté, leur honneur et leurs biens dépendent absolument du souverain. Ainsi, bien loin qu'aucun d'eux voulût tenir ferme sur son premier sentiment, ils se hâtèrent à l'envi l'un de l'autre de se rétracter; et dissimulant leur mécontentement, ils arrêtèrent tous d'une voix qu'*attendu que l'aîné se trouvoit en*

état de recevoir la couronne qui lui appartenoit par la loi, il falloit sans délai l'aller tirer du palais de la Grandeur, pour le porter sur le trône. Voilà comme Sefie Mir-za (*Sséfy Myrzá*) fut élu monarque des Perses contre la volonté de ceux-mêmes qui lui donnoient leurs suffrages.

Le premier ministre ajouta qu'*après l'heureuse élection d'un roi, il falloit sur-le-champ passer à une seconde, et nommer une personne d'entre les grands du royaume, qui allât en toute diligence à Ispahan, pour tirer le prince du palais où il étoit enfermé, l'installer sur le trône avec les cérémonies accoutumées, et le faire reconnoître maître souverain de l'empire des Perses.*

Bien que cette nomination ne fût pas de l'importance de l'élection du prince, elle ne laissa pas de donner quelque peine à ces seigneurs : ils ne s'aimoient pas fort sincèrement l'un l'autre, à la manière des courtisans ; chacun avoit ses égards particuliers, et observoit son compagnon. Il falloit cependant que celui qui seroit choisi fût tiré de leur compagnie, parce que pour lors il n'y en avoit point à la cour d'une plus haute qualité, et que ceux qui seroient d'une moindre, n'eussent pu prétendre à cet honneur ; et comme ils jugeoient que la personne à qui cette charge seroit commise gagneroit apparemment un grand as-

cendant sur l'esprit du monarque, puisque, dans la joie que lui apporteroit un si agréable messager, il lui donneroit une grande part dans son affection, leur pensée étoit de jeter les yeux sur quelqu'un des moins malintentionnés, si l'on ne pouvoit en trouver un tout à fait sincère: car, que n'oseroit pas un fourbe avec d'aussi grands avantages, et quelle impression ne feroit-il pas sur une ame, s'il faut dire ainsi, encore toute neuve, et qui, dans un bas âge, n'auroit aucune expérience des choses du monde?

Ainsi, chacun de ces seigneurs en particulier regardoit à nommer celui de leur compagnie qui seroit le moins méchant, et qui, s'il n'avoit pas la volonté de leur faire du bien, ne l'eût pas non plus de leur faire du mal. Le premier ministre et le surintendant, qui, dans la plume, étoient les seuls qui tenoient assez de rang pour être commis à cette haute députation, n'y pouvoient prétendre, parce que, dans cette conjoncture, leur présence étoit absolument nécessaire à la cour: celle du premier pour continuer à l'ordinaire les expéditions, faire les dépêches et donner les audiences sur les affaires d'état; outre cela, pour empêcher par sa présence le trouble que pourroit exciter la nouvelle de la mort d'Habas, si elle venoit par quelque accident à être divulguée avant le temps,

joint que si ce ministre s'éloignoit, lui qui ne part jamais d'auprès du prince, on jugeroit aussitôt qu'il n'y auroit plus de roi. Il n'étoit pas moins impossible au surintendant, et pour cette même raison, et parce qu'ayant la direction des meubles et des trésors de la maison royale, et des convois qui, chaque jour, vont et viennent pour les nécessités de la cour, il ne pouvoit abandonner cette conduite qu'il n'en arrivât beaucoup de désordre.

L'opinion que l'on vouloit donner au peuple que le roi étoit malade, empêchoit pareillement que le grand-maître d'hôtel ne fût envoyé, puisque sa charge, aussi-bien que celle de ces deux autres, l'obligeoit à demeurer auprès de Sa Majesté. Le grand-astrologue et le premier médecin n'étoient point de condition pour aspirer à cet honneur, et moins encore les eunuques. Véritablement il ne manquoit rien au grand-écuyer ni au grand-veneur à l'égard de la dignité; néanmoins, comme ils ne sont pas proprement les officiers du royaume, mais plutôt du roi, on jeta les yeux sur les généraux d'armée, le général des esclaves et le général des mousquetaires, vu principalement qu'ils tenoient un rang au-dessus de ces derniers, et que leurs charges ne les attachoient pas à la cour: cependant ils n'étoient guère agréables aux autres seigneurs; mais en cette fois

comme auparavant, il fallut que l'inclination cédât au devoir.

De ces deux prétendans, le général des esclaves s'attendoit bien d'être préféré, à cause que sa charge lui donnoit le pas devant; il ne le dissimuloit point, et il montroit sur son visage l'espérance qu'il en avoit conçue. Il étoit pourtant bien loin de son compte; il n'y avoit personne dans cette assemblée qui lui fût favorable; ils connoissoient trop le personnage: c'étoit un habile fourbe, d'un esprit inquiet et d'une humeur malfaisante, et ils craignoient tous que s'il parloit le premier au nouveau roi, il n'oubliât pas ses mauvaises pratiques, et ne manqueroit pas de dresser à la plupart de fâcheuses parties dont ils auroient peine à se tirer. Cette considération fit que, sans délibérer plus long-temps, ils donnèrent tous leur voix au général des mousquetaires. Ce n'est pas qu'ils n'appréhendassent encore celui-ci; il n'avoit pas toute la réputation d'un homme sincère; néanmoins, en comparaison de l'autre, il leur étoit supportable. Ses artifices n'alloient point jusqu'à la dernière malignité. D'ailleurs il passoit pour un génie élevé capable de grandes affaires, qui entendoit la cour et les intérêts des états voisins: aussi, pour ces belles qualités, il avoit été envoyé par le roi Habas, quelques années auparavant, en

qualité d'ambassadeur vers le roi des Indes, Aureng-zéïb à présent régnant, pour le féliciter sur son avènement à la couronne; et il s'étoit comporté avec tant de hauteur dans cette ambassade, que son maître en avoit témoigné une entière satisfaction. Véritablement, les bravades qu'il y fit sont surprenantes, et le lecteur aura de la peine à les croire, quand je publierai les mémoires que j'en ai recueillis.

Après que ce seigneur eut été député, la compagnie donna ordre à quelques autres choses qui regardoient son voyage, et la manière dont on se gouverneroit à la cour dans l'attente du nouveau roi.

Premièrement, il fut dit qu'onze personnes accompagneroient le député jusqu'à Ispahan, à savoir, deux astrologues, le munehiziim-bachi (*munedjym bâchy*), qui veut dire *le chef de ceux de cette profession.* Il se nommoit *Myr-za Baker* (*Myrzá Bâqer*); avec lui un autre astrologue des principaux de l'état, nommé *Mahâmad Saleh* (*Mohhammed Ssâlehh*). Ils devoient être présens l'astrolabe à la main au couronnement, pour prendre la bonne heure (ainsi que l'on parle en langage persien), et observer les momens les plus favorables qu'une heureuse constellation marqueroit à des commencemens de cette importance. On joignoit à ceux-ci quatre des principaux of-

ficiers employés à la garde du trésor pour porter et avoir soin des pierreries qui serviroient à cette cérémonie. Les cinq autres qui devoient accompagner le député, ne furent point nommés alors, parce que chacun des cinq premiers officiers de l'état avoit droit de désigner le sien en cette rencontre.

Ces envoyés qui sont toujours personnes de qualité, au nom de leurs maîtres, devoient se jeter aux pieds du nouveau monarque au moment qu'il seroit amené hors du secret enclos du palais, et dans la cérémonie du couronnement représenter celui des grands qui l'a député. De ces cinq, l'un étoit envoyé de la part du premier ministre; l'autre, de la part du grand-surintendant; le troisième, de la part du général des esclaves; le quatrième fut envoyé par le souverain chef de la justice; le cinquième devoit tenir la place du premier des secrétaires d'état;

Secondement, la compagnie des seigneurs ordonna que le général des mousquetaires, avec ces onze personnes, partiroit le lendemain avant le jour, à moins que le grand-astrologue ne jugeât la constitution et les regards des planètes peu favorables: sur quoi ils différeroient quelque temps, jusqu'à ce qu'une heure moins contraire fût arrivée, qu'alors chacun partiroit et attendroit au

caravanserai neuf, qui est à quatre lieues de Damagaan, jusqu'à ce que les douze personnes arrivées pussent toutes ensemble continuer leur chemin; et cela, de peur que, s'ils partoient en compagnie du camp royal, ils ne donnassent trop à penser sur le sujet de leur voyage;

En troisième lieu, les seigneurs arrêtèrent qu'il seroit donné au général des mousquetaires une lettre pour Sa Majesté, au nom de la compagnie, qui seroit lue en leur présence, auparavant que de la lui mettre entre les mains, afin qu'il n'y entrât rien qui ne fût approuvé de tous;

En quatrième lieu, ils tombèrent d'accord, pour mieux céler la mort du roi, que chacun d'eux continueroit ses fonctions en son quartier, comme ils faisoient avant que ce triste accident fût arrivé, et qu'il rendroit les assiduités accoutumées autour du palais; que cependant l'on entretiendroit le peuple dans l'opinion que le roi étoit toujours malade, avec l'espoir d'une prompte guérison; que les eunuques là présens et les autres feroient observer le secret dans le palais des femmes, et étudieroient avec soin toutes les choses capables de divertir ou d'apaiser leur douleur, pour empêcher que leurs plaintes trop éclatantes ne se fissent entendre au dehors.

Il fut ordonné en cinquième lieu que les mêmes eunuques,

eunuques, avec les premiers médecins, auroient soin de faire embaumer le corps du feu roi, pour le mettre ensuite, à la façon accoutumée, dans un cercueil de plomb.

Enfin, ces seigneurs arrêtèrent qu'à huit jours de là, toute la cour partiroit du village de Kosroë-Abaad, où elle étoit pour lors; et, comme il étoit impossible dans un si grand embarras de faire de longues traites, qu'elle se rendroit à petites journées à Kachaan (*Qachân*); qu'eux régleroient cette marche suivant les occurrences, et comme ils le jugeroient plus à propos, pour ne point donner sujet aux gens de s'informer trop curieusement de la personne du roi.

Sur le soir, le général des mousquetaires fut chargé de la lettre qu'il devoit présenter au nouveau Monarque. Elle étoit dans une bourse de drap d'or, qu'une tresse tissue d'or et de soie, avec des houppes de même, fermoit de ses nœuds; elle étoit cachetée de cire molle du sceau du premier ministre. On n'y avoit rien oublié des enjolivemens que les Orientaux ont accoutumé de donner à l'enveloppe de leurs missives.

Par cette lettre dont j'ai été soigneux de recouvrer une copie tirée sur l'original, ces seigneurs donnoient à connoître à sa très-haute Majesté *comment le dominateur et grand prince dont la*

place est en paradis, le roi Habas II, l'éclat brillant duquel Dieu accroisse, étoit décédé le 26 de la lune dite rabeya-el-tsany, au commencement du retour (il faut entendre le retour de la lumière), *sans avoir fait de testament, sans avoir rien ordonné touchant son successeur, ni nommé personne pour gouverner le royaume.*

Qu'*aussitôt qu'ils avoient eu avis de ce funeste accident, ils s'étoient assemblés pour désigner celui que le ciel avoit élu pour succéder au roi : sur quoi tous d'une voix ils avoient aussitôt nommé et fait connoître sa très-haute personne pour maître des royaumes de spacieuse étendue, et seul capable de remplir le trône de l'immortelle succession du prince du monde ; sur quoi ils faisoient tous des vœux très-ardens, qu'il plût à Dieu de le combler de gloire, et lui préparer des triomphes dignes du sublime pouvoir où il l'appeloit, protestant à ses pieds d'être ses très-soumis et obéissans esclaves ;* que *pour établir sa très-haute et très-glorieuse personne dans le siége qui a de la ressemblance avec le céleste, ils avoient député de leur corps le général des mousquétaires, qui lui rendroit leur très-humble et chétive lettre ;* qu'*il étoit accompagné de plusieurs personnes choisies pour exprimer de bouche, au nom de la compagnie, en se jetant*

à ses pieds, leurs soumissions et leurs servitudes, tenir ensuite la place des très-humbles esclaves au trône, qui est le vrai siége du kalifat (c'est-à-dire du vicariat ou du pontificat), *en la haute solennité qui se devoit célébrer de son couronnement par l'imposition de la sacrée tiare imaamique* (c'est-à-dire prophétique); que *le corps de son très-illustre père, dont la place est en paradis, l'éclat brillant duquel Dieu accroisse, seroit conduit en la ville de Kachaan* (Qachân), *et que là avec le reste de la cour, eux qui avoient pris la hardiesse d'écrire la présente, attendroient les très-fermes ordres qu'il plairoit à Sa Majesté de leur donner, tant pour le lieu de la sépulture que pour les autres devoirs où leur servitude les engageoit d'une nécessité indispensable.*

C'est là à peu près ce que disoit en persan cette lettre, dont nous avons exprimé le style et imité les traits, autant que notre langue l'a pu permettre. Au dos et sur le repli d'en bas, étoit empreint le sceau du premier ministre, suivant la coutume.

Le général des mousquetaires et les onze autres partirent le lendemain, et marchèrent avec le plus de diligence qu'il leur fut possible, non pas néanmoins si vite qu'ils l'eussent désiré, et que les occurrences de cette nature le désirent, pour ce qu'en ce grand nombre qui couroient ensemble

la poste, ils ne trouvoient pas à changer de chevaux, outre qu'il falloit prendre garde qu'une trop violente agitation ne brisât les pierreries dont les officiers du trésor étoient chargés. Ils traversèrent ainsi les cent douze lieues persanes, qui en font cent quarante françaises, qu'il y avoit entre Kosroë-Abaad (*Khosroù âbâd*) et Ispahan, où ils arrivèrent le septième jour de leur voyage, un samedi, qui étoit le troisième de la lune dite *gùmady-el-avel* (*djomâdy él éwwel*), revenant au deuxième d'octobre selon la supputation connue chez nous, sur les sept heures du soir, au temps que les marchands et artisans dans les bazars et les places fermoient les boutiques, et que tout le monde se retiroit en sa maison. Quelques personnes considérables remarquèrent cette troupe qui venoit en poste, et reconnurent le général des esclaves (*lisez* des mousquetaires) à leur tête, et d'autres de ces députés qu'autrefois ils avoient vus à la cour. Ils crurent qu'ils avoient pris le devant, et qu'ils venoient pour faire préparer toutes choses dans le palais du roi, par l'ordre de Sa Majesté, dont depuis longtemps cette ville attendoit le retour avec beaucoup d'impatience. Ils le demandèrent donc à ce seigneur, en passant, et aux autres qui le suivoient. Il répondit que Sa Majesté étoit fort proche, et que dans peu on la verroit paroître dans la ville.

Par cette équivoque, il leur dit la vérité, et ne révéla point le secret qu'il falloit taire.

Ce nombre de seigneurs étant arrivé en la grande place Royale, qui est au devant du palais, allèrent avec tout leur train descendre à la porte principale de ce superbe bâtiment, que l'on nommoit *Haly Kapy*, c'est-à-dire, *la porte d'Haly*, et qu'on peut interpréter aussi *la porte haute* (*).

Ils s'y arrêtèrent tous, à la réserve du général des mousquetaires et du député du premier ministre; car ces deux, aussitôt qu'ils eurent mis pied à terre, se transportèrent à la seconde porte, qui est posée à quelque distance sur la même ligne de l'autre, comme le montre la figure de cette place, que nous avons mise en notre description de la ville d'Ispahan. Cette seconde porte est la principale de l'appartement des femmes, et elle se nomme la *porte sacrée*.

C'est par là que ces deux seigneurs se rendirent au premier appartement en dehors, qui est destiné pour les eunuques blancs, eunuques qui, à la vérité, ont bien la garde du lieu où les femmes sont enfermées, mais qui n'entrent dedans que très-rarement, et lorsque quelque sujet d'importance les y oblige. Le général des mousquetaires

(*) Lisez *a'ály qápy*, et voyez tom. VII, pag. 368. (L-s.)

déclara sa qualité à l'eunuque qui s'étoit présenté pour le recevoir, et le chargea d'aller dire à Aga Nazir qu'il lui plût à l'heure même sortir au dehors, et que ce qu'il avoit à lui communiquer ne souffroit point de délai.

Nous avons rapporté ci-dessus que cet Aga Nazir avoit été commis par le feu roi, lorsqu'il vivoit, à la garde de Séfie Mirza depuis peu élu monarque, et au soin général du palais des femmes; à cause de quoi il étoit obligé de se rendre tous les soirs à cet appartement, qui est comme le corps-de-garde, si l'on le peut dire ainsi, où se tiennent les eunuques blancs qui gardent cette entrée. Au reste, il a son palais très-magnifique dans la ville. Il se trouvoit donc là suivant le devoir de sa charge.

Et ayant appris qu'un seigneur de cette importance demandoit à lui parler, il sortit dehors pour savoir quel étoit le commandement qu'il apportoit. Dès qu'il parut, le général des mousquetaires s'avança seul au devant de lui, tandis que le député du premier ministre, par respect, se tenoit quelque peu éloigné derrière.

Le général, ayant tiré à quartier l'eunuque, lui dit quelques paroles que l'on n'a jamais bien sues, du moins n'en ai-je rien appris de certain. Quelques-uns assurent qu'il lui déclara la mort

d'Habas, et l'élection qu'on avoit faite du fils aîné de ce monarque, dont cet eunuque étoit gouverneur; que cet envoyé avoit été contraint d'en user ainsi, parce qu'il n'avoit point d'ordre par écrit de la part du roi, et n'en pouvoit avoir, puisqu il n'étoit plus. Et néanmoins, c'est ce qui s'observoit toujours, lorsqu'un grand dépêché de la cour demandoit à faire sortir quelque personne du dedans, de montrer le commandement qu'il en avoit à celui qui gouverne ce lieu. D'autres veulent qu'il ne lui annonça point cette grande nouvelle, parce qu'il y alloit de sa tête s'il le déclaroit à d'autres avant que de l'avoir dit au roi. Quoi qu'il en soit, s'il lui en découvrit quelque chose, ce fut en peu de mots, vu qu'au même instant ces deux seigneurs, je dis le général des mousquetaires et l'eunuque voyant, s'avancèrent vers un autre appartement plus reculé, et qui touche immédiatement à la dernière entrée du palais.

Lorsqu'ils furent arrivés à cet appartement où se tiennent les eunuques noirs, qui peuvent aller et venir dans l'intérieur et dans la maison où demeurent les femmes, un des principaux d'entre eux, ayant su qu'Aga Nazir étoit là, sortit aussitôt pour apprendre ce qu'il désiroit. L'autre le pria d'aller tout à l'heure trouver Séfie Mirza, pour lui faire entendre qu'un envoyé du sublime

commandement et du très-haut ordre étoit là à la porte, qui avoit à lui communiquer des choses de la dernière importance, et qui regardoient son bien, et qu'ainsi il lui plût de venir dehors les trouver.

L'eunuque blanc dit ces choses à l'eunuque noir d'un ton de voix et d'un visage qui n'avoit rien de triste ni de joyeux, par qui l'on pût présager la bonne ou la mauvaise fortune. Comme en effet, pour bien tenir secrète l'affaire pour laquelle il venoit, il devoit affecter beaucoup de froideur. L'eunuque noir rapporta le message en la manière qu'il l'avoit reçu au jeune prince, qui pour lors étoit auprès de la princesse sa mère.

Il vaut mieux laisser penser au lecteur l'étonnement qui saisit ces deux royales personnes à une nouvelle si subite, et qui leur devoit donner tant de soupçons, que de le vouloir exprimer par des paroles. Nous avons appris que l'un et l'autre demeurèrent un espace de temps immobiles et dans un triste silence, qui fut premièrement rompu par un grand cri que fit la princesse, et puis par ces paroles qu'elle fit entendre au milieu de ses soupirs, en embrassant le prince : *Ah ! mon cher enfant, c'est fait de ta vie !*

En effet, elle ne pouvoit envisager autre chose pour lui que la mort, ou quelqu'autre malheur qui ne seroit guère moindre. Elle n'avoit garde de

s'imaginer que ce fût pour l'élever sur le trône. Depuis deux ans qu'elle avoit vu partir son mari fort sain et fort vigoureux, en la fleur de son âge, qui n'étoit que de trente-six ans, elle n'avoit jamais ouï dire qu'il fût malade ; et beaucoup moins se pouvoit-elle douter qu'il fût mort.

Quand donc elle apprit qu'un grand envoyé du haut ordre avoit à parler nécessairement au prince, quelle pensée alors lui pouvoit venir en l'esprit, sinon que cet envoyé venoit de la part d'Habas II; que son ordre étoit de tuer ou d'arracher les yeux à ce cher fils ; que, si l'on le pressoit si fort de sortir, ce n'étoit seulement que pour entendre et pour subir cet ordre-là. Toutes les apparences confirmoient ce triste soupçon : la rigueur du monarque lui étoit connue, aussi-bien que le dégoût qu'il avoit eu contre ce fils aîné, dont il avoit donné des preuves publiques par cette captivité si étroite où il l'avoit réduit ; mais ce qui la travailloit le plus et augmentoit ses défiances, étoit la duchesse mère de Hamzeh Mirza. « C'est sans doute cette méchante, disoit-elle, » qui, par ses caresses et ses appas suborneurs, a » porté le roi à ôter la couronne à mon fils, pour » la faire tomber sur la tête du sien. » Là-dessus elle commença à redoubler ses cris et ses plaintes, en telle sorte que tout le palais des femmes en fut

rempli. Toutes ces dames, surprises de l'angoisse où se trouvoit la première des femmes légitimes du roi, accoururent auprès d'elle pour mêler leurs larmes et leurs plaintes avec les siennes. Aussi en avoient-elles beaucoup de sujet, principalement les confidentes du jeune prince, qui avoient une passion extraordinaire pour ses intérêts; l'amitié dans les autres produisoit un effet presque semblable, dans la créance qu'elles avoient qu'on leur venoit ravir dans un âge encore si tendre cet agréable prince. L'on assure que ces personnes désolées faisoient tant de pitié, qu'encore que pour l'ordinaire les eunuques noirs aient l'ame dure et sans miséricorde, celui qui étoit là présent ne se put empêcher de jeter quelques larmes, et de quitter l'indifférence à quoi sa commission l'obligeoit.

Le général des mousquetaires et l'eunuque voyant, gouverneur, entendirent ces cris; ils se doutèrent bien de l'erreur où étoient la mère et les femmes du prince. C'est pourquoi ils dépêchèrent un second eunuque noir assurer la princesse que l'envoyé qui attendoit le prince son fils à la porte ne lui apportoit que d'heureuses nouvelles, et ne le demandoit que pour lui annoncer une meilleure fortune; ce qu'ils confirmoient par un serment très-solennel entr'eux, qui est par la tête du *haut Agrée:* par qui ils entendent *Haly* (*A'ly*), celui qu'ils

disent être le véritable successeur de Mahammed. Mais tous ces sermens et toutes ces protestations ne servoient qu'à augmenter les défiances de cette mère affligée : elle redoubla ses plaintes plus fort qu'auparavant ; elle serra de ses bras ce cher fils plus étroitement ; et, dans ses transports, tantôt elle faisoit mille imprécations contre le feu roi son mari, l'appelant *barbare*, *infidèle*, *homme sans religion*, *et la funeste cause de toutes ses larmes*. En quoi elle disoit vrai, bien qu'il n'en fût qu'une cause fort innocente. Tantôt elle se tournoit contre l'envoyé, l'appelant *chien*, *porteur de mort ;* tantôt contre les eunuques là présens, les chargeant d'injures comme des traîtres.

Le jeune prince cependant demeuroit immobile. L'on assure qu'il ne dit pas un mot, qu'il ne jeta aucunes larmes, et qu'il ne montra sur son visage aucun autre signe de douleur. Il y a apparence que la sienne, pour être extrême, l'accabla de telle sorte qu'elle le rendoit immobile : la nature qui ne trouvoit point de marques assez fortes pour exprimer l'effroyable peine qu'il ressentoit, demeura comme interdite, ne sachant quel parti prendre. Ce jeune prince ne versa point de pleurs, parce que le sujet qu'il avoit d'en verser étoit trop grand. De cette sorte il demeura parmi les gémissemens de ces femmes, qui le retenoient et

le tiroient auprès d'elles, en l'environnant comme si elles eussent voulu le mettre à couvert, et empêcher ceux qui le voudroient enlever, d'approcher de lui.

Cela avoit duré plus de trois quarts d'heure; car d'autres eunuques noirs, que l'on y avoit envoyés l'un sur l'autre assurer avec des sermens et de nouvelles imprécations, que le général n'apportoit qu'un ordre très-avantageux pour le prince, n'avoient pu rien gagner sur l'esprit de la mère ni des autres femmes, quand l'Aga Nazir (*Aghâ-nâzir*) se résolut d'aller lui-même en personne essayer à les désabuser. Mais, dès qu'il se montra à la mère, qu'il commença, en prononçant des sermens horribles, de vouloir faire croire qu'il n'y avoit rien de funeste à craindre, cette princesse tenant toujours son fils étroitement embrassé, s'écria : *Et toi, chien, es-tu, aussi-bien que les autres, messager de mort?*

Cette princesse désolée étoit inconsolable; car tant plus on lui envoyoit de messagers, plus on lui faisoit de sermens, et moins elle ajoutoit de foi à ce qu'on lui disoit. Elle regardoit toutes ces choses comme des artifices pour la surprendre, et pour la porter à consentir que son fils sortît dehors où la mort l'attendoit. A la fin, quelques filles des principales se laissèrent aller aux persua-

sions de l'Aga, et aux horribles imprécations qu'il faisoit sur sa tête, qu'il n'y avoit nul danger à craindre, et lui aidèrent à tirer le prince, mais pourtant avec quelque sorte de violence, d'entre les bras de sa mère qui, réduite au désespoir, voyant qu'elle ne pourroit résister aux efforts dont on usoit, bien qu'accompagnés de quelque respect, et que ce cher gage lui alloit échapper, s'élança tout à coup, tire le poignard que le jeune prince portoit à son côté, et le présentant au seigneur eunuque qui étoit proche d'elle, et qui avoit pris le prince par une main : *Soit, au nom de Dieu*, lui dit-elle, *allons: mais prends garde à ce que tu fais et à ce que tu promets. S'il faut périr, sache que toi-même le premier, tu porteras la peine que ton mensonge et ta trahison méritent.* L'eunuque accepta la condition, et consentit qu'on lui donnât la mort s'il arrivoit rien de funeste. Cela apaisa un peu cette dame, si bien qu'elle rendit le poignard, et souffrit qu'il fût remis au côté du jeune prince.

Alors l'Aga redoubla les sermens qu'il avoit déjà faits, et les assurances qu'il avoit déjà données, qu'il n'y avoit nul péril ; au contraire, que tout étoit plein d'heureuses espérances : ce qui acheva de persuader ces royales personnes, autant qu'elles en étoient capables dans une ren-

contre si douteuse, à se laisser conduire où l'on les vouloit mener.

La mère accompagna son fils jusqu'au dernier lieu, où il lui étoit permis d'aller, sans être vue au-dehors par la porte qui étoit ouverte, et s'en retourna très-affligée, soutenue de quelques-unes de ses femmes; et le prince tout tremblant fut porté (pour ainsi dire) par le seigneur eunuque jusqu'au-dehors du premier portail vers l'appartement des eunuques noirs.

Au moment qu'il parut dehors, le général des mousquetaires, avec le député du premier ministre, qui se tenoit un peu éloigné derrière lui, se jeta aux pieds du prince, et fit les trois inclinations ordinaires, en touchant la terre de son front; puis se relevant sur les genoux, le visage baigné de larmes qu'apparemment les plaintes des dames avoient excitées, ou que le souvenir de la mort du monarque, dont il apportoit la nouvelle, avoit attirées, lui fit entendre le sujet de sa députation en ces mots, qu'il prononça à haute voix très-distinctement : « *Que votre glorieuse tête* » *soit toujours saine. Le roi du monde, votre père* » *Habas, à qui le Dieu des miséricordes veuille* » *accorder une nouvelle augmentation de gloire,* » *a trouvé sa places auprè de la bonté divine; et* » *votre très-haute personne a été choisie pour lui*

» *succéder, et a été nommée le lieutenant du* » *vrai souverain.* » Car c'est ce que veut signifier cette diction *valié-néamet* (*), qui fut employée là comme étant l'épithète la plus ordinaire, aussi-bien que la plus sublime que les Perses aient accoutumé de donner à leurs rois; car *valié* dénote *un lieutenant souverain*, c'est-à-dire, *un prince absolu dans ses états*, mais qui pourtant relève d'un autre souverain. Il signifie encore *médiateur*, presqu'au même sens, parce qu'un lieutenant de cette nature est médiateur entre le Seigneur dont il tient l'autorité, et le peuple auquel il distribue les peines et les récompenses au nom de ce premier Maître. Pour *néamet*, il vient d'*inaam* qui signifie *présent gratuit du Seigneur à son esclave*. Ainsi, par cette diction *valié-néamet*, les Perses veulent donner à entendre un lieutenant que le vrai et le premier Seigneur, qui est Dieu, a établi souverain pour distribuer en sa place par tout l'univers les grâces et les bienfaits, comme ailleurs nous l'avons expliqué plus amplement et plus à propos.

Le général des mousquetaires n'usa point d'un plus long discours, afin de ne pas arrêter davantage le prince qu'il voyoit inquiet dans l'attente

(*) *Valyy né'amét.* Voyez ce mot, tom. II, pag. 111. (L-s.)

de ce qu'il avoit à lui dire; mais, de cette extrémité, il le fit passer à une autre toute contraire. A la crainte qui le quitta, succédèrent l'étonnement, la joie et la tristesse qui l'accablèrent tout de nouveau, et qui le rendirent encore une fois immobile.

Il devint comme une personne qui, des ténèbres, entre tout à coup dans un grand jour : il sembla saisi d'un éblouissement, et il regardoit, sans voir, tout interdit, ce grand nombre d'eunuques qui l'environnoient à terre à genoux, l'appelant leur roi et leur souverain. Ces premiers momens passés, sa vue parut moins égarée, et il s'arrêta doucement sur l'eunuque gouverneur, qui étoit en la même posture que les autres, comme s'il se fût réveillé d'un profond sommeil. Il commença à faire réflexion sur ce qui se passoit; et il reconnut que, bien loin d'en vouloir à sa vie, on venoit l'élever au trône : néanmoins, comme il n'avoit pu recevoir cette heureuse nouvelle, qu'il ne reçût à même temps celle de la mort de son père, toutes deux aussi imprévues l'une que l'autre, la surprise fut égale des deux côtés, et le fit tomber pour une troisième fois dans un étonnement qui le rendit immobile. La douleur disputa quelque temps avec la joie; mais enfin le bon naturel du prince l'emporta sur la dernière. Il

suivit

suivit ses tristes mouvemens : il ne songea pas à ce qu'il avoit gagné, mais à ce qu'il avoit perdu ; et dans cette pensée, pressé d'affliction, il déchira, suivant la coutume des Perses, dans une extrême tristesse, sa cabaye (*qabây*) ou sa veste du haut jusqu'à la ceinture ; il répandit des larmes en abondance, ce qu'il n'avoit point fait jusqu'alors, quoique celles de sa mère et cette consternation où il n'y avoit guère qu'il avoit vu toutes les dames de son palais lui en eussent donné assez de sujet. Cette manière d'agir fit connoître, comme j'ai dit, le bon naturel du nouveau monarque ; car il ne faut pas s'imaginer qu'il y eût de la feinte à tout cela. Il étoit trop jeune pour entendre ces artifices, lui qui n'avoit jamais rien vu, et qui avoit toujours été nourri mollement entre les femmes, occupé seulement à parler de beaux habits et de simples bagatelles, et à commander à des eunuques ; et puis le désordre où étoit son esprit depuis une heure ne lui permettoit pas d'observer une conduite si régulière. Encore donc qu'il eût été assez maltraité par son père, qui avoit fait resserrer sa prison, et dont la mort sembloit lui donner la vie en lui donnant la liberté et le diadème, il ne put s'empêcher de la pleurer comme un mal qui n'étoit pas moindre, pour être la cause de tant de biens ; mais n'est-ce point plutôt un effet

de la nature, qui veut montrer qu'elle demeure toujours la maîtresse, et que les mouvemens qu'elle inspire l'emportent toujours, quelque obstacle que l'ambition, l'intérêt et la fortune lui puissent opposer.

Le général des esclaves, voyant que le prince saisi de douleur ne répondoit rien, et ne parloit (pour ainsi dire) que par les yeux qui versoient sans cesse une abondance de larmes, sans attendre davantage qu'il lui ordonnât de se lever, se leva de lui-même, et s'approchant de Sa Majesté, il lui dit plusieurs choses qui pouvoient la consoler. L'eunuque intendant y joignit ses consolations, si bien que peu à peu la violence de sa tristesse commença à se calmer : l'éclat de la couronne se montra à ses yeux avec toute sa beauté; et il se laissa ravir aux charmes de la grandeur et à la splendeur de la haute fortune qui se présentoit à lui, comme porte l'original persien.

Là-dessus ces deux seigneurs s'étant regardés l'un l'autre, comme se faisant signe sur ce qu'ils avoient déjà accordé entr'eux, et connoissant bien que le prince ne savoit pas encore de quelle manière il falloit faire le roi, ils lui demandèrent, comme pour l'instruire indirectement de ce qu'il avoit à faire, s'il ne plaisoit pas à Sa Majesté de leur commander qu'ils la menassent sur l'heure

dans le Palais-Royal, pour recevoir la couronne, parce qu'il étoit très-important de ne pas différer plus long-temps. Le prince en demeura d'accord, et leur ordonna de faire les choses comme ils le jugeroient plus à propos. Alors le général des mousquetaires, suivi de l'eunuque intendant, avec nombre d'autres personnes, conduisit ce prince dans l'appartement où les rois ont accoutumé de tenir leurs séances publiques, qu'on appelle *talaar*, *tavièléh* (*), où les députés des principaux officiers de l'état, le grand-astrologue et les autres venus de la cour furent admis à faire les trois prosternations ordinaires en sa présence : les députés, au nom de leurs maîtres; les autres, en leur propre nom. Ensuite, sans s'arrêter, Sa Majesté entra dans un bâin qui est assez proche de cet appartement, pour s'y purifier selon que la loi l'ordonne, et se revêtir de nouveaux habits, pendant que tout se préparoit au couronnement avec beaucoup de diligence.

Dans ce même temps, le chef des astrologues et l'autre venu avec lui de la cour, s'étant mis en lieu propre, s'attachèrent très-fortement à observer quelle seroit l'heure la plus heureuse, selon la disposition des astres, à cette importante cé-

(*) Le *tálár thaoùyléh* dont on a déjà parlé, tom. VII, pag. 371. (L-s.)

rémonie. Toutes choses furent préparées en moins d'une heure et demie par les soins, tant du général des mousquetaires que de l'eunuque voyant, qui, dès le moment qu'ils arrivèrent au palais des dames, et dans l'intervalle que le prince avoit tardé à sortir du bain, avoient envoyé secrètement faire venir en diligence les meubles et les personnes nécessaires à cette solennité.

Avant que de la représenter, il me semble qu'il ne sera pas mal à propos de donner une description du lieu où elle se fit; je la tirerai d'un de mes autres ouvrages, où je dépeins la ville capitale de Perse, et tout ce qu'elle contient de plus remarquable.

Vers le septentrion, assez proche des murailles du palais, vis-à-vis d'une des portes qui mène à la principale entrée, est un appartement assez ancien, qui forme un carré dont chaque côté est de quatre-vingts pieds: il a été bâti au siècle passé par le roi Tahmas. De ce bâtiment jusqu'à la porte, paroît comme une fort large allée couverte de planes fort hauts, le long de laquelle, depuis l'entrée jusqu'à cet appartement, sont posées en distance de dix à douze pas des mangeoires de pierre, enduites de chaux et de talc, assez hautes, et cela pour y attacher les chevaux choisis de l'écurie royale, pour l'ordinaire douze

ou quinze, et quelquefois en plus grand nombre, aux jours des grandes fêtes, ou bien lorsque quelques ambassadeurs et d'autres étrangers considérables sont reçus à la première audience du roi. On les y conduit par cette allée, au milieu de ces chevaux orgueilleusement enharnachés; car leurs harnois sont tout couverts de pierreries, et tout leur attirail, chaînes, cloux, marteaux, seaux, étrilles, bref, généralement ce qui est nécessaire dans une écurie, est de fin or massif, comme nous l'avons décrit en son lieu. A droite et à gauche de l'appartement, paroissent sur les côtés quelques carreaux de fleurs, et des arbres plantés çà et là comme à l'aventure, qui sont sans ordre, à la façon des Perses, chez lesquels il semble que la seule nature jardine: cela s'entend pour les fleurs et les autres ornemens stériles des jardins. Au devant et du côté du midi, le jardin s'étend au long et au large. On l'a divisé comme en parterres, en carrés spacieux, qui sont séparés les uns des autres par de grands arbres, et semés de fleurs de tant de diverses sortes, qu'il y en a toujours pendant les trois belles saisons de l'année.

Cet appartement est presque tout bâti de charpenterie, dont le bas ne s'étend pas au rez de chaussée, mais s'élève par-dessus quelque trois pieds. Sa couverture est plate, soutenue de haut piliers

tournés, et couverts d'or bien épais, qui l'élèvent à quelque vingt-six ou vingt-sept pieds de hauteur. Le plafond est travaillé de bois à pièces de rapport, qui forme des compartimens où l'or éclate, aussi-bien qu'aux autres endroits.

Ainsi, cet appartement est ouvert de tous côtés, excepté lorsque l'on abat les rideaux qui sont attachés au haut des colonnes, à l'égal du plafond, en dehors : ce que l'on fait d'un côté et d'autre, selon l'heure que l'on sait que le roi y doit venir, soit le matin, soit le soir; mais, lorsqu'ils les abattent, ils ne les laissent pas pendre jusqu'en bas, comme on feroit parmi nous, mais ils les tirent avec leurs cordons vers les plus proches de ces grands arbres du jardin, au tronc desquels ils les attachent; en telle sorte qu'à dix pieds haut de terre, ils forment comme de larges parasols qui empêchent les rayons du soleil de donner dans cet appartement, sans ôter à ceux qui s'y rencontrent, ou assis ou debout, la vue libre de tous côtés.

Les rideaux sont de toile rouge en dehors, doublés par dedans de fines indiennes peintes de couleurs très-gaies. Les bandes dont les rideaux sont renforcés, aussi-bien que tous les cordons, sont de fleuret ou de grosse soie. Le corps de l'appartement est divisé en trois parties, séparées seule-

ment par de petits balustres de menuiserie richement dorée. Les deux côtés font deux salles de trente-six pas de long, et seize de large chacune. Entre les deux salles se voit un talaar (*talâr*), comme nous dirions une grande estrade, relevée de quatre pieds plus haut que les salles, et qui a au milieu un bassin fort grand et fort profond de marbre blanc, qui reçoit une eau très-claire, et qui coule toujours d'un tuyau de même marbre. Tout le lieu est entièrement doré, et l'or en est si épais, qu'encore qu'il ait été appliqué il y a plus de cent ans, il ne paroît aujourd'hui rien de terni ni d'écaillé en aucun endroit.

Il est appelé, comme nous avons déjà dit, *talaar tavieléh* (*tâlâr thaoùyléh*), qu'on peut traduire *le salon de l'écurie*; et on lui donne ce nom, à cause qu'en de certains jours, on tient là proche les chevaux de parade, comme nous venons de le dire : car *talaar* signifie proprement *une salle élevée en façon d'estrade*, et *tavieléh* (*) signifie *écurie*, ou tout autre lieu où l'on attache les chevaux.

Voici comment ce lieu fut orné pour le couronnement du roi; car le lendemain j'y entrai, et j'eus le loisir de le considérer tout à l'aise, et

(*) Voyez sur le mot *thaoùyléh* ma note, tom. V, p. 457. (L-s.)

de remarquer la magnificence des meubles et de tout ce qui avoit servi au couronnement. Les deux salles des côtés étoient couvertes de beaux tapis de soie, et tout le long de l'espace quantité de carreaux couverts de drap d'or et d'argent à fleurs. L'on voyoit parmi des crachoirs d'or massif posés deçà et delà. L'estrade, ou le talaar du milieu n'avoit que des tapis très-riches tissus d'or et de soie. Les carreaux d'alentour étoient d'une certaine étoffe qui se fait en Perse, et qui s'appelle *machmeli-zer-baf* (*mahhmély zer bâft*), qui est un velours d'or à fleurs et à feuillages; c'est-à-dire, qu'avec la soie est mêlé l'or. Il y avoit de pareils crachoirs à ceux des autres salles, dont quelques-uns étoient garnis de petits rubis et de petites turquoises.

En la place qui étoit destinée pour Sa Majesté, fut posé un petit matelas de brocard d'argent, rempli d'ouatte très-fine, épais de quatre doigts, et long d'environ trois à quatre pieds. Sur ce matelas on étendit une petite couverte aussi très-fine et très-mince, d'ouvrage des Indes, piquée d'or et d'un travail admirable. Cette petite couverture couvroit tout le matelas, et pendoit environ quatre doigts alentour, empêchant ainsi qu'on ne le vît. Elle étoit arrêtée en bas aux deux coins par deux grosses pommes d'or massif, couvertes de pierre-

ries, qui étoient accompagnées de deux crachoirs aussi richement travaillés. A l'autre extrémité on voyoit un carreau dont le dessous étoit de drap d'or, avec de petites fleurs rouges et des feuilles vertes ; pour le dessus, je ne saurois dire quelle en étoit l'étoffe, parce que je ne pus en approcher assez pour le reconnoître, et qu'elle étoit toute couverte de perles, de diamans, d'émeraudes, et d'autres pierreries qui rendoient un éclat merveilleux : ce qui empêchoit que même de tout contre on ne pût reconnoître sur quel fond étoit cette précieuse broderie.

Ce lieu étoit éclairé par quatorze lampes, toutes d'or massif, non suspendues, mais posées sur terre, comme nos flambeaux le sont sur des tables ou sur des guéridons. Ces lampes, qui sont d'or de ducat, sont si matérielles, qu'il y en a telle qui pèsera soixante marcs; et les ordinaires ne pèsent pas moins de trente et quarante. De ces quatorze, il y en avoit huit dans le talaar du milieu, et trois dans chacune des deux autres salles, où étoient encore huit flambeaux à deux branches, aussi d'or massif; lesquels flambeaux sont de trois à quatre pieds de hauteur, et pèsent encore plus que les lampes.

Le lieu pour le couronnement ayant été préparé de la sorte que nous venons de décrire, on

apporta au milieu du talaar les quatre pièces principales, et qu'on peut dire en quelque sorte consacrées pour cette cérémonie.

La première, un scourzy (*goursy*) ou siége qui sert de trône : c'est un petit tabouret carré. Sa hauteur est de trois pieds géométriques; les piliers qui soutiennent les angles, s'appuient sur autant de grosses pommes; et, pour assurer le siége, il y a encore en haut et en bas pareil nombre de barres traversantes; en un mot, sa forme est toute semblable à nos tabourets. Le dessus, tout uni, sans aucune étoffe qui puisse rendre le siége plus mou, est de la même matière que le reste, je veux dire d'or massif assez épais; et les quatre piliers, avec les quatre pommes, sont couverts par-dessus l'or de petits rubis et de quelques émeraudes. Ce tabouret, hors les temps qu'il sert à cette cérémonie, se garde avec grand soin dans le trésor royal, qui est au donjon de la forteresse d'Ispahan. Il est si pesant, que quand on l'en tire, deux hommes à peine le peuvent porter. Je l'y ai vu par un grand bonheur; je trouvai moyen d'entrer dans ce lieu-là quelques jours après, lorsque le vazier (*vézyr*), ou fermier royal de la ville, y venoit pour ouvrir tous les magasins et les cabinets, parce que le nouveau roi y devoit amener le lendemain sa mère et ses femmes.

La seconde pièce, un taag (*tâdje*), c'est-à-dire, une couronne, du moins ne trouvé-je point d'autre expression en français qui puisse expliquer ce mot persien : comme difficilement les Perses, s'ils vouloïent traduire en leur langue ce que nous appelons *couronne*, pourroient-ils trouver une autre diction plus propre que celle-ci *taag* (*tâdje*), qui est cette couronne persienne et ce fameux bonnet, que quelques faiseurs de relations appellent *le bonnet de Sophy*, je ne sais pourquoi : j'en ai dit ailleurs suffisamment mon avis. (*t. V, p.* 303 *et* 473). C'est un bonnet plat, à peu près comme les mortiers des présidens du parlement : je dis à peu près, parce qu'il n'est ni si large, ni tout à fait si haut. Il s'étrécit un peu vers le bas, et porte en son milieu une pointe qui semble sortir du dedans du bonnet, bien qu'elle n'y soit que cousue de fort près et très-proprement. Cette pointe se prolonge en haut un peu plus que la longueur d'un doigt, et se diminue vers le bout qui au-dessus paroît un peu plus large. L'étoffe de ce bonnet que l'on avoit préparé pour le nouveau roi, étoit de fin drap d'or épais. Il étoit lié alentour en façon de *dhul-bandi* (*dil-bend*), (qui est ce que nos écrivains, pour ne pas entendre les langues, nomment mal *turban*), par une des plus fines et légères toiles de coton qui se fasse dans les Indes, tissue

d'argent sur les bords à la largeur de deux doigts. La pointe du tuyau étoit chargée d'une grosse applique de diamans, qui la couvroit toute, d'où sortoient de petites chaînes de pierreries qui cachoient entièrement le reste du tour, et venoient tomber sur le bonnet, lequel étoit aussi tout couvert de riches enseignes des plus belles pierreries de la couronne. Tout alentour s'élevoient des aigrettes de pierreries, qui ne cédoient point aux autres. En quelques-unes l'on voyoit de petites plumes de héron et d'oiseau de paradis. Le dhul-bandt étoit tout rempli de chaînes attachées aux aigrettes; et c'étoient des diamans, des rubis, des émeraudes et des topazes qui formoient ces aigrettes et ces chaînes, lesquelles couvroient tout le dhul-bandt, en tombant du haut en bas sur la toile de coton, pour le tenir ferme, et empêcher qu'elle ne se déliât. Au-devant, et justement sur le front, éclatoit une grande aigrette, beaucoup plus riche que tout le reste, autour de laquelle pendoient des perles et des diamans, et du haut sortoient trois tuyaux de pierreries, dans lesquelles on avoit mis de petites masses de plumes de héron.

La troisième pièce étoit un cimeterre, ou épée, dont la poignée et le fourreau, aussi bien que les boucles du ceinturon, étoient encore toutes couvertes de pierreries à proportion de la couronne.

Toutes ces épées de Perse sont larges de deux à trois doigts et recourbées, faisant presque un demi-cercle; car ceux d'entr'eux qui font profession de se mieux connoître au maniement des armes, soutiennent qu'une lame courbée taille bien mieux, et porte une atteinte bien plus dangereuse que ne fait un sabre droit; et ils en donnent la démonstration par des règles de la statique ou de l'art d'escrimer, que nous n'avons pas le loisir maintenant d'examiner.

La quatrième pièce est un gangher (*khandjar*), ou un poignard persien, dont le portrait que nous avons fait mettre ici (*pl. LXXIX*), aussi-bien que des autres pièces précédentes, représente assez la figure, sans qu'il soit besoin de le décrire. On ne voyoit pas de quelle matière en étoit la garde et le fourreau, parce que l'abondance des pierres précieuses qui les chargeoient, ne permettoit pas aux yeux de l'apercevoir; mais il ne faut pas douter qu'elle ne fût d'or.

De dire maintenant la valeur de ces trois dernières pièces, car de la première il ne seroit pas difficile, c'est ce que je ne puis, parce que je n'en sais rien de certain. Il est vrai que j'ai ouï assurer à un seigneur de la cour que tant la couronne, que l'épée et le poignard, valoient plus de cent mille tomans, qui font près de cinq millions de

notre monnoie. Je ne voudrois pas conseiller à personne de le croire ; je connois trop les Perses, et particulièrement les gens de cour de ces pays-là. Il n'y a guère d'autres hommes qui soient moins ennemis du mensonge, et qui se plaisent davantage à grossir les objets et à agrandir les matières, lors principalement qu'il s'agit de vanter la magnificence de leurs rois et la grandeur de leur nation : cela n'est pas néanmoins tout à fait hors d'apparence. J'ai vu encore une aigrette de Sa Majesté, dont quelques Européens, en Ispahan, estimoient le seul diamant du milieu deux cent, et le reste trois cent mille livres. Si, sur la couronne royale, il y avoit plus d'une aigrette semblable, et si encore elle portoit ce rubis que, du commandement exprès du feu roi, l'eunuque, garde du trésor, me montra en Mazenderan, qui, dans sa forme ovale, pèse (à ce que disoit cet eunuque) cent soixante karats, les chaînes, l'épée et le poignard étant enrichis à proportion, ces trois pièces pouvoient assez tôt arriver à cette valeur de *cent mille tomans : avec tout cela, pour* en dire sincèrement mon avis, je n'ai jamais jugé qu'elles y montassent à un quart près.

L'on mit ces *trois pièces auprès du tabouret,* et on les couvrit d'une riche toilette. Sa Majesté parut sortant du bain, et revêtue de ses habits

ordinaires, mais les plus précieux qu'elle eût accoutumé de porter. Après que ce prince fut entré, il s'assit en la place qu'on lui avoit préparée, et en même temps ceux qui étoient destinés pour assister au couronnement, montèrent au talaar, et se rangèrent en cet ordre :

Au côté droit de Sa Majesté, et quelque peu derrière, étoit l'eunuque Aga Nazir, qui faisoit en cette cérémonie l'office de mehter ou grand-chambellan, ayant pour cet effet à sa ceinture un petite cassette d'or, brillante de pierreries, où se gardent quantité de mouchoirs et de senteurs, pour en servir Sa Majesté quand elle en désire.

Un peu plus derrière encore, paroissoient six enfans géorgiens, de l'âge de quinze à seize ans, qui avoient été faits eunuques, et qui étoient d'une beauté merveilleuse, comme sont presque tous les jeunes garçons de ce pays-là. Ils étoient placés de sorte qu'ils formoient comme une demi-couronne à l'entour du roi, se tenant debout, sans remuer les mains qu'ils tenoient croisées sur l'estomac ; ils portoient des vestes magnifiques de toile à fond d'argent rehaussé d'or. En pareille disposition, et dans une distance aussi éloignée des enfans, que celle des enfans l'étoit du prince, se montroit nombre de vieux eunuques noirs,

tenant chacun un fusil à la main, dont le fût étoit garni d'or et de menues pierreries.

Au côté gauche du roi, qu'on estime chez les Perses le plus honorable, pour les raisons que j'ai rapportées en un autre ouvrage, étoit assis premièrement le député qui représentoit Mahammed Mehdi (*Mohhammed Mehdy*), premier ministre; auprès de celui-ci, le second député de Gemchid-kaan (*Djemchyd khân*), général d'un des corps d'armée; au troisième lieu, l'envoyé pour tenir la place de Maksoud-bek (*Maqssoùd-beyg*), surintendant général du domaine du roi; au-dessous, le quatrième député au nom de Mirza Sedre-el-din (*Mirzâ Ssedr êd-dyn*), grand et premier secrétaire de l'empire; Hemireh Hamzeh Mirza Daroga (*Emyr Hhamzeh Myrzâ Daròghah*); ou grand-prévôt d'Ispahan et ses dépendances, tenoit la cinquième place; Mirza Refié (*Myrzâ Refy'i*), estimé un des plus savans entre les Perses, tenoit la sixième.

Au côté droit de Sa Majesté, à la seconde place (car la première demeuroit vide, pour honorer Boudaak-Sultan (*Bondaq Sulthân*), général des mousquetaires, qui étoit là présent, mais debout proche du prince), l'on voyoit assis le député de Mahammed-kouli-kaan (*Mohhammed qouly khân*), souverain chef de la justice.

Au-dessous

Au-dessous de lui deux places se gardoient vides pour le grand-astrologue et son collègue, qui étoient à observer l'heure favorable. La cinquième place étoit remplie par le plus docte et le plus habile homme qu'il y ait en ce grand royaume, au jugement de tous, frère du premier ministre, et grand-oncle du nouveau monarque de par sa femme; il se nomme *Mirza Haly-riza* (*Myrzâ A'ly rizâ*), et on le qualifie *cheik-el-islaam*, c'est-à-dire, *ancien de la loi;* car, par *islaam* (*islâm*), qui signifie proprement la déférence que nous rendons aux mandemens divins, en y assujettissant notre esprit et notre volonté, ils entendent la religion qu'ils appellent *la loi par excellence.* Aujourd'hui, chez les Perses, comme autrefois chez les Hébreux, c'est de la religion que dépend toute la politique; et c'est l'Ancien de la loi qui donne le branle aux affaires, qu'on ne peut déterminer sans son approbation. A la sixième place étoit Mirza moumen vazier (*Myrzâ moûmen vezyr*), ou intendant receveur général de Sa Majesté en Ispahan et ses dépendances. (*Pl. LXXX.*)

Je n'ai point ouï dire que d'autres grands que ceux-là y fussent assis. Il est vrai que les salles des deux côtés étoient pleines d'officiers debout: les uns pour autoriser par leur présence la solennité du couronnement; les autres pour être prêts

d'exécuter les commandemens de Sa Majesté, selon que le général des mousquetaires les leur faisoit entendre de sa part, comme faisant ce jour-là l'office de grand-maître d'hôtel : pour marque de quoi, il portoit à la main le gros bâton d'or tout couvert de pierreries, avec la pomme, et se tenoit debout à la gauche de Sa Majesté, dont il recevoit les ordres, ou, pour mieux dire, à laquelle il les donnoit; parce que le nouveau roi, qui n'avoit jamais rien vu de semblable, ne faisoit et ne disoit rien que ce qu'on lui dictoit.

Le chef des astrologues et son collègue, ayant long-temps observé la constitution du ciel et la disposition des étoiles, vint enfin vers les dix heures du soir donner avis que le temps favorable pour couronner le roi n'étoit plus éloigné que de vingt minutes. Sa Majesté là-dessus ordonna au général duc, selon qu'elle-même auparavant avoit appris de lui qu'elle devoit le faire, de les conduire tous deux à prendre leurs places, et laissa écouler une partie de ces minutes.

Elle s'entretenoit cependant tout bas avec ce général, qui l'instruisoit de la manière qu'il falloit qu'elle se comportât dans les diverses rencontres de cette cérémonie; à quoi ce jeune prince obéissoit exactement pour ne point faillir, faute d'expérience dans une action si publique et si importante.

Lorsqu'il ne restoit plus que quelques momens à écouler de ces vingt minutes, le grand-astrologue ayant fait un signe d'œil au général des mousquetaires, pour lui faire entendre qu'on pouvoit commencer, celui-ci le dit au roi, lequel, suivant l'instruction qu'il en avoit reçue, se leva debout; les seigneurs qui étoient là assis, se levèrent aussi, et en même temps le général se jeta aux pieds de Sa Majesté, s'inclinant jusqu'à terre; puis, tout à genoux, il tira de son sein et de dessous sa veste un petit sac où étoit la lettre que l'assemblée des princes envoyoit au monarque, comme nous l'avons déjà marqué. Il ouvrit le sac, il prit cette lettre, il la baisa, il la fit toucher à son front, il la présenta à Sa Majesté, et se releva. Le prince l'ayant reçue, la lui rendit aussitôt, et lui commanda de l'ouvrir et de la lire: ce qu'il fit tout haut distinctement et posément, afin que tous ceux qui assistoient à la cérémonie pussent entendre ce qu'elle contenoit, et apprissent que les grands de l'état, tous d'une voix, avoient élu le prince là présent pour roi de Perse, qu'ils le reconnussent pour tel, et pussent aussi en rendre témoignage s'il en étoit besoin. Comme il eut achevé de la lire, le roi lui commanda de faire venir l'ancien de la loi: ce qu'il fit; et alors ce seigneur ancien, s'étant approché de Sa Majesté,

se jeta à ses pieds, et après le salut accoutumé, tel que nous l'avons décrit, il se releva, et prit de la main du général la lettre qui venoit d'être lue, pour la reconnoître et l'autoriser, vérifier les sceaux, et attester que cette lettre étoit véritable : car c'est à lui que cette reconnoissance appartient comme chef de la loi et du spirituel. L'ayant prise et portée à sa tête par respect, il la lut et regarda les sceaux, puis l'alla remettre devant le roi, avec trois inclinations de tête, après qu'il se fut mis à genoux. Par cette humble posture, il montroit d'approuver cet écrit, et que l'élévation du prince à l'empire étoit légitime. Pendant que le juge spirituel étoit occupé à cela, le général des mousquetaires écoutoit la résolution que prendroit Sa Majesté sur la demande qu'il lui avoit faite du nom qu'il lui plairoit de porter, et si c'étoit sous celui qu'elle avoit déjà, ou sous quelque autre nouveau qu'elle vouloit être couronnée. Le prince répondit que, pour changer de qualité, il ne vouloit point changer de nom, et qu'il retenoit celui de *Sefié* (*Sséfy*), qui lui avoit été donné dès ses premières années. Le général rapporta cette volonté du roi à l'Ancien de la loi, qui s'étoit relevé des pieds du prince, et y avoit laissé la lettre. Ces deux seigneurs à l'instant, l'Ancien de la loi à la droite, le général des mousquetaires

à la gauche, conduisirent Sa Majesté à ce petit siége d'or, servant de trône, dont nous avons tantôt parlé, qui étoit au milieu de la salle, sur lequel l'Ancien de la loi la pria de s'asseoir : ce qu'elle fit en la manière qu'on lui avoit marquée selon les règles de la religion, qui est d'avoir le visage tourné vers le *kaaba* (*kaïbah*), ou l'*oratoire de la Mecque* (*Mekkah*). Alors l'Ancien de la loi s'étant assis sur ses talons, qui est la posture où les mahométans se mettent quand ils veulent prier Dieu, ou qu'ils se trouvent en la présence de quelques personnes qualifiées, à quelques pas de Sa Majesté, découvrit la couronne, l'épée et le poignard, et ensuite prononça une prière à Dieu, qu'il commença par une confession de leur foi en abrégé, et finit par une bénédiction sur les ornemens royaux destinés à la cérémonie du couronnement. Elle ne dura pas plus de demi-quart d'heure; et s'étant relevé, il prit l'épée, la ceignit au côté gauche de Sa Majesté, lui mit le poignard au côté droit. Ensuite, ayant fait signe au grand-chambellan d'ôter la toque de dessus la tête du roi, il mit en la place le taagh (*tâdje*), ou la couronne, en prononçant quelques versets de l'Acoran qui venoient à propos; ce qu'il avoit aussi fait auparavant, lorsqu'il avoit ceint au prince l'épée et attaché le poignard.

Il finit et laissa la place à Mirza Refia (*Myrzâ Refy'i*), ce grand et savant docteur dont nous avons parlé, qui se présenta pour faire le kotbé (*khothbéh*). Ce mot, en son origine, signifie prière; mais il donne à entendre une prière en forme de harangue, et peut-être lui pourroit-on donner le nom d'oraison.

Par une ancienne coutume au-delà de toute mémoire, ces sortes d'oraisons doivent toujours être divisées en quatre points, durer une demi-heure, et avoir toujours une même matière. Il ne reste à l'orateur que la liberté de changer les termes et le style, et de donner un nouveau tour à ses pensées.

La première partie s'appelle *hamde-koda* (*hhamd'-khodâ*), *louange à Dieu*, parce que l'orateur n'y expose autre chose qu'*une action de grâces qu'on lui doit rendre continuellement de tous ses bienfaits, vu qu'il n'y a point d'instant que nous n'en recevions de sa bonté quelque nouveau et particulier*; que *ses grâces étant comme les sources des grands fleuves qui coulent sans cesse et ne s'arrêtent jamais, à cause de quoi les bienfaits de Dieu sont appelés par les théologiens, des bienfaits coulans, nos remercîmens doivent aussi être continuels et toujours courans*; que *tout ce que cette Majesté*

suprême expose aux yeux des hommes, soit dans les temps passés, soit de nouveau, porte les caractères, et tient empreint le sceau de son amour envers nous, et rend témoignage que dans ce qu'il opère au dehors de lui, il fait tout pour le plus grand bien des hommes; cet être infini étant le meilleur de tous ceux qui font le mieux. Ce sont là leurs expressions, et c'est à peu près en ce sens que ce premier point est conçu, qui dure quelque demi-quart d'heure.

Le second point s'appelle *néad ber pegamberhou, ve doüasde imaam* (*néyyat ber peyghamber où doùâzdéh îmâm*), la louange, mémoire et reconnoissance du prophète, et des douze descendans et lieutenans. Aussi ne contient-il autre chose que des acclamations et des bénédictions qu'ils donnent à ces personnes que leur superstition leur rend vénérables : que *ce sont eux que Dieu a établis les quatorze purs et sans tache ;* qu'*il les a faits successivement les seigneurs de tous les mortels ;* que *la foi n'est point entière, si avec la confession de la divinité l'on ne confesse aussi que l'envoi de ces quatorze est légitime, sur lesquels les lumières célestes se sont répandues, afin qu'ils éclairassent aux ames errantes, et qu'ils montrassent à tous le chemin de la vérité ; qu'ainsi nous sommes obligés de les*

glorifier, de célébrer leurs louanges, de leur désirer sans cesse le salut et la paix, et à leur famille en terre toute sorte de prospérité ; que *donc leur nom soit exalté par-dessus toutes les choses créées ;* que *la malédiction s'augmente sur leurs ennemis ;* que *tous les hommes de l'univers soient amenés et deviennent poussière à leur porte*, et d'autres vœux semblables à ceux-ci, que je traduis le plus à la lettre qu'il est possible.

Le troisième point est *seltenet ez hokkom hoda* (*selthenét êz hhokm khodâ*), c'est-à-dire que la royauté est du commandement de Dieu ou d'institution divine, sur quoi ils remarquent que *depuis que Dieu a créé le monde, il a toujours gouverné son peuple par des prophètes, et à leur place par les rois qu'il a établis leurs successeurs ;* que *les rois sont Zel-Alla* (*Zell-âllah*), *l'ombre de Dieu*, qui est ce que nous disons l'image de Dieu ; mais c'est une expression que celle d'image, dont ils ont horreur comme d'une dolâtrie, et un terme dont ils n'oseroient user, parce qu'ils croient que de supposer que Dieu a quelque image, c'est supposer à même temps qu'il soit corporel. Ils ajoutent que, *comme nous sommes obligés de servir Dieu et de lui obéir, non-seulement par les lumières que le ciel nous a*

données à notre naissance, mais encore par la révélation que nous en avons eue de ses prophètes, qui nous ont déclaré sa volonté, nous sommes de la même sorte et par la même révélation obligés de servir les rois comme étant valié (Vály, t. II, p. 112), ou lieutenans souverains de Dieu, Gaanit-Chin (Gâh-Nichyn), séans en sa place sur la terre, et que *nous devons nous soumettre à leurs commandemens, sans nous informer s'ils sont justes ou non ; par cela même que ce sont leurs commandemens, ni plus ni moins que nous nous soumettons aux livres divins en tout, jusques aux choses qui semblent choquer notre lumière et notre raison, par où nous témoignons une obéissance aveugle, telle que Dieu l'exige des hommes, laquelle il met à l'épreuve en ces rencontres par des commandemens qui paroissent iniques, cela pour la rendre plus agréable et de plus grand prix.*

Le quatrième et dernier point est *douhaa beray pad-chaé* (*do'â bérây pâdchâh*), prière pour le roi, qui contient quantité de supplications pour la longue vie du présent monarque des Perses, pour sa santé, pour l'affermissement de son trône et l'augmentation de ses conquêtes : que *puisque cet auguste rejeton de la sacrée race imamique, est, selon la vraie loi ;*

mais il n'entre point dans le nombre, parce qu'*il est le lieutenant du monarque de toute la terre et le légitime seigneur du monde; que sa domination se puisse étendre de l'un à l'autre pôle; que Sa Majesté paroisse toujours éclatante de gloire, comme un soleil; que sa parole ait une force contraignante; que ses ennemis soient faits poudre à ses pieds; que tous ses vœux et ses desseins aient leur effet, et que tout cela s'accomplisse d'une plus glorieuse manière que jamais en faveur du roi Sefié.* L'orateur prononça ce nom d'un ton plus haut qu'il n'avoit fait le reste, afin que tout le monde l'entendît clairement.

Et il faut remarquer qu'il l'avoit relevé exprès à la fin de son discours, et que jusque-là dans toute la cérémonie ce nom n'avoit point été prononcé.

Au moment qu'on entendit prononcer *Sefié* (*Sséfy*), tous ceux de l'assemblée à l'envi firent retentir leurs acclamations par ce cri de joie ordinaire: *Intch-alla* (*în châa âllah*)! ainsi soit-il, Dieu le fasse! Ce que chacun répéta par cinq ou six fois. Après quoi, le *cheik-el-islaṃm* (*cheykh-él-îslâm*), ou l'ancien de la loi, alla le premier se mettre à genoux devant le roi, et baissant le front par trois fois jusqu'aux pieds de Sa Majesté, il prononça encore une seconde bénédiction en peu de paroles, qu'il finit par des vœux ardens de

prospérité, et que Sa Majesté jouît d'un règne qui pût rendre ses sujets heureux, et étendre bien loin les frontières de l'empire.

Il réitéra les trois inclinations qu'il avoit déjà faites à ces dernières paroles de sa harangue, qu'il prononça avec beaucoup d'éloquence, à ce qu'on assure, quoiqu'il n'eût point eu de temps pour s'y préparer, et qu'on l'eût tiré, pour assister à cette cérémonie, presque endormi de sa maison.

Après lui, tous les grands de l'assemblée, chacun en son rang, et les autres aussi qui tenoient quelque poste considérable, vinrent rendre leurs respects au Monarque par les trois inclinations accoutumées.

Cela fait, Sa Majesté se leva de dessus le siége d'or, et s'alla asseoir à sa place, comme firent tous les autres à celle où ils étoient assis auparavant; car, comme il a été dit, pendant la cérémonie du couronnement, tous s'étoient tenus debout, et il n'y avoit eu que le roi qui fût assis.

Voilà de quelle sorte fut couronné Sefié (*) II. Son grand-père avoit porté le premier le même nom entre les monarques des Perses. Il est vrai que l'auteur de cette race l'avoit aussi porté;

(*) *Sséfy*, et plus correctement *Sséfyy*, mot arabe qui signifie pur, sincère, élu, choisi, et dérive de *ssafá*, clarum fuit *oinum*, sincerus fuit. (L-s.)

mais il n'entre pas dans le nombre, parce qu'il n'a jamais été mis au catalogue des rois. Sa modestie lui fit refuser ce titre; et à ce que les historiens nous apprennent, il regarda toujours le trône comme un illustre tourment, qui, sous les vaines apparences du bonheur, cachoit de véritables supplices.

Ce nom de Sefié, que pour prononcer en français, comme on l'écrit en persan, il faudroit prononcer *Safié* (*Sséfy*, et mieux *Sséffyy*), a diverses significations, qui reviennent toutefois presqu'à la même : tantôt il signifie *ami*, d'autres fois *élu*, et en d'autres rencontres, *pur* ou *purifié*. Toutes ces significations, comme j'ai dit, sont presque semblables; car les amis sont en effet des personnes élues ou choisies entre plusieurs; et purifié, qui est la signification la plus ordinaire, ne s'éloigne guère de ces deux autres. Car, par exemple, lorsque les Perses appellent le premier homme (ce qu'ils font assez souvent) *Adam Sefié alla* (*Adem Ssefyy âllah*), on peut traduire l'homme ami, ou élu, ou purifié de Dieu. Ces trois épithètes lui conviennent fort bien; car, auprès de Dieu, ses amis sont ses élus; et ils ne peuvent pas être ses élus, qu'il ne les ait purifiés. C'est donc selon les endroits où ce nom est employé, qu'on lui attribue une signification plutôt que l'autre; comme en celui-ci, parlant du nouveau roi des

Perses, j'aimerois mieux tourner *Chae Sefié* (*châh Sséfy* ou *Sséfyy*), le *roi élu*, que non pas le *roi purifié*; du moins, il me semble que le génie de notre langue porte à cette interprétation. Il est vrai que ceux qui veulent que *Safié* (*Sséfyy*), signifie partout *purifié*, ont pour eux l'étymologie, vu que la racine de *safié* est *saf* (*ssafá*, *p.* 491), qui veut dire proprement *pureté*, quoique par métaphore, elle signifie aussi quelquefois *élection*, comme ailleurs j'en ai remarqué des exemples. Mais c'est assez fait le grammairien; le sujet que je traite ne me permet pas de m'arrêter davantage à ces minuties, non plus qu'à la remarque qu'on pourroit faire, qu'il y a grande apparence que c'est de ce mot arabe *sefié*, que les Grecs ont emprunté celui de *sophos*: il sera plus à propos de remarquer le mécompte de nos écrivains sur ce même nom de Sefié; ils veulent tous que les rois de Perse s'appellent *sophi*. Je ne saurois m'empêcher de rire quand je vois dans leurs écrits le grand sophy, le sophy des Perses, le souverain sophy. Les rois de Perse ne sont point appelés *sophys*, en général, ni même en particulier: aucun n'a jamais porté ce nom, comme ces gens l'écrivent et le prononcent; mais bien le nom de *sefié* ou *safié* (*sséfyy* ou *ssafyy*.) Si les rois de Perse savoient lire les caractères européens, et

qu'ils vissent, non-seulement dans nos livres, mais encore sur les lettres qu'on leur adresse de quelques endroits de l'Europe, qu'on leur donne ce titre de sophy, ils cracheroient sans doute dessus, et prendroient cela pour une injure.

Je n'en veux pas tant à ceux qui parlent de la Perse par occasion, ou qui étant ministres des princes, sur le rapport d'autrui, commettent cette faute dans les dépêches qu'ils envoient en cette cour-là, qu'à ces auteurs qui font profession de donner une relation fidèle de ce qui se passe dans un pays où ils se vantent d'avoir été, et qui en parlent comme témoins oculaires, et cependant nous débitent mille mensonges, et abusent trop hardiment de la facilité des lecteurs; mais je souhaiterois qu'ils se contentassent de nous tromper, en donnant seulement de faux noms aux choses, et que les choses qu'ils racontent de la Perse fussent véritables. C'est néanmoins en ces sujets qu'ils errent le plus grossièrement: sur quoi, afin que personne ne pense que je décrie les autres pour rendre cette relation plus recommandable, et qu'il m'arrive ce que dit le proverbe, que ceux d'un même métier se méprisent ordinairement l'un l'autre, j'apporterai, pour prouver ce que je dis, un exemple sur cette même histoire que nous avons entre les mains;

il ne sera pris d'aucun livre qui traite des voyages, je n'en veux pour cette fois attaquer aucun; mais il sera tiré de l'extraordinaire du bureau d'adresse, en date du 9 de juin 1667, où la mort du feu roi de Perse, et le couronnement du prince qui règne aujourd'hui sont ainsi rapportés, folio marqué 523.

« Je ne puis finir sans vous faire encore part » des nouvelles qui nous sont venues de la cour » de Perse, par des lettres de Livorne, du 5 de » ce mois.

» Elles portent qu'un exprès dépêché d'Ispa- » han, étoit venu donner avis aux négocians an- » glais qui demeurent en cette ville-là, que le » Sophy, en suite d'une débauche, étant tombé » malade à Khur, en retournant de Casbin, étoit » mort quatre jours après; qu'aussitôt que la chose » fut sue en ladite ville d'Ispahan, son fils aîné, » âgé d'environ vingt ans, fut proclamé par le » principal ministre et quelques autres officiers, » sous le nom de son aïeul Cha-Sophy; que le » lendemain, le gouverneur d'Ispahan, et les prin- » cipaux seigneurs de la cour qui accompagnoient » le corps du défunt y étant arrivés, et l'ayant » salué, il se montra en public à ses sujets, qui » en témoignèrent leur joie par des acclamations » extraordinaires, et qu'ensuite il reçut les pré-

» sens accoutumés de la noblesse, comme aussi » ceux des agens de France, d'Angleterre et » de Hollande.

» On ajoute que plusieurs jours s'étoient passés » en festins et réjouissances pour sa proclama- » tion, avec d'autant plus de magnificence, que » cela flattoit grandement l'humeur de ce prince, » qu'on dit être beaucoup plus porté aux belles » dépenses que son père; et qu'ayant donné au- » dience aux mêmes agens, il leur avoit promis » la confirmation des priviléges que ses prédé- » cesseurs leur ont accordés, et même de les aug- » menter lorsqu'on le jugeroit à propos. »

Si l'auteur de cette nouvelle eût eu dessein de la falsifier, il n'eût pas pu mieux réussir qu'il a fait, puisqu'il ne dit rien de vrai. Cet exprès qu'on a assuré avoir été dépêché d'Ispahan à Livorne, est un fantôme. Les Anglais ne dépêchèrent personne en tout ce temps-là, ni dans les autres temps : je ne sache point qu'ils aient dépêché à droiture aucun de cette capitale de Perse à ce port d'Italie; le monarque défunt des Perses, qu'il appelle hardiment *sophy*, n'a jamais en son pays porté ce nom, ni rien d'approchant. Ce qu'il dit, qu'étant tombé malade en suite d'une débauche, il mourut quatre jours après, est de la qualité du reste.

Ce

Ce ne fut point d'une débauche qu'il tomba malade; et sa maladie ne fut pas seulement de quatre jours, mais elle fit languir ce prince quatre mois durant et plus. Le lieu que la Relation appelle *Khur*, où elle rapporte que le prince mourut, est une pure chimère : j'ai feuilleté là-dessus toute ma géographie persienne, mais je n'y ai pu trouver aucune place, ni grande, ni petite, qui s'appelât ainsi. Ce qu'elle ajoute, que c'étoit en retournant de Casbin, n'a pas plus de vérité. Il y avoit plus de huit ans que le roi de Perse n'avoit été à Casbin, et alors il retournoit de la mer Caspie, qui en est bien loin, comme il a été raconté en la vie de ce grand monarque.

L'auteur de la Relation, passant à l'élection de son successeur, continue la bonne foi dont il a usé auparavant. La nouvelle de la mort du feu roi ne fut sue dans Ispahan, avant celle du couronnement de son successeur, que par peu de personnes de la plus haute qualité; et son successeur n'avoit garde d'être proclamé en cette ville par le premier ministre, ni les autres officiers de la couronne, qui en étoient éloignés de plus de cent quarante lieues. Il ne se fait point de proclamation en ce pays-là comme parmi nous; et il ne fut point proclamé comme son aïeul sous le nom de *Cha-Sophy*, puisque ni l'un ni l'autre

ne l'ont jamais eu. Ce qui suit après : « Que le » gouverneur d'Ispahan, et les principaux sei- » gneurs de la cour qui accompagnoient le corps » du défunt, y étant arrivés, et l'ayant salué, il » se montra en public à ses sujets, qui en témoi- » gnèrent leur joie par des acclamations extraor- » dinaires. » Toute cette période, dis-je, contient autant d'impertinences que de mots. Le gouverneur d'Ispahan n'avoit point quitté la ville; il n'avoit donc garde d'y arriver le lendemain : le corps du défunt n'y fut jamais apporté; c'est une chose à quoi l'on ne pensa nullement. De ces seigneurs qui l'accompagnoient, le premier qui vint à la cour ne le fit que vingt jours après; et les autres que trente et quarante. Pour ces acclamations de joie dont il parle, je n'en entendis pas une, hors de celles que j'ai racontées. Je fus pourtant présent à tout ce qui se passa, et personne n'en peut avoir été meilleur témoin que moi. Le donneur d'avis n'a pas mieux su lesquels des agens de France, d'Angleterre et de Hollande ont eu les premiers audience du nouveau roi, et lesquels lui ont fait des présens, comme il se verra par ce que nous dirons dans la suite. Que le lecteur juge maintenant quelle foi l'on doit ajouter aux relations qu'on suppose avoir été envoyées de ces pays-là, qui ne sont for-

gées que sur des bruits incertains et des lettres mal conçues de marchands et de passans qui, par occasion, en parlant d'autres affaires, touchent quelque chose de ce qui se fait dans les états.

Pour retourner à notre sujet : après que le jeune roi et ceux qui étoient à ses côtés furent retournés à leurs places, le général des mousquetaires ayant parlé quelques momens à l'oreille de Sa Majesté, commanda en son nom, entre plusieurs choses de moindre importance, ces quatre principales :

La première, qu'on jouât des instrumens de musique et de guerre dans les deux balcons qui sont au haut de ce grand bâtiment, qui est à un des bouts de la place Royale dite *Kaiserié* (*Qaïssâryéh*, t. *VII*, *p.* 353), ou lieu impérial. Personne n'en fut dispensé, Persiens, Indiens, Turcs, Moscovites, Européens et autres. Ce qui fut à l'instant exécuté ; et ce tintamarre d'instrumens qui ressentoient plus la guerre que la musique, dura vingt jours entiers sans aucune discontinuation, et sans que la nuit l'interrompît. On observa ce nombre de vingt jours à cause des vingt années qui faisoient l'âge du nouveau monarque ;

La seconde fut, qu'on eût tout présentement à fournir le palais de la garde ordinaire, au même nombre et dans les lieux accoutumés, ainsi que du temps du feu roi ;

La troisième chose que l'on commanda, fut qu'on allât dès ce moment, en toute diligence, faire effacer le nom d'*Habas* (*A'bbâs*) de dessus les sceaux et les cachets de l'état, qui sont de pierres précieuses, qui avoient été apportés de la cour dans une bourse scellée du cachet du premier ministre, et qu'on y gravât celui de *Sefié* (*Sséfy*); que si dans quelqu'un de ces sceaux, le nom d'*Habas* (*A'bbâs*) ne pouvoit être commodément effacé seul, on en ôtât la gravure toute entière, pour y en faire une autre sur une nouvelle superficie; et en cas que les pièces fussent si minces qu'elles ne pussent souffrir les effaçures, qu'elles seroient brisées; et qu'on en feroit graver d'autres nouvelles en leur place;

La quatrième, que tous les coins de la monnoie fussent rompus, et d'autres taillés sous le nom du prince présentement régnant, et qu'on travaillât en diligence à battre pour le lendemain quelque six vingts à cent quarante tomans de monnoie, qui reviennent à quelque six à sept mille livres de la nôtre.

Ce qui fut exécuté avec tant de promptitude, que cette somme fut prête dès le lendemain en pièces grandes comme les ordinaires de la valeur de dix-huit sols, dont le roi fit ses largesses. Ce jour-là même une de ces pièces me tomba entre

les mains, et celui de qui je l'eus m'assura qu'il en avoit été fabriqué d'or de même grandeur: ce que je crois aisément, encore que je n'en aie pas vu. Voici ce qui étoit marqué dessus : d'un côté, autour du bord, les noms des douze successeurs de Mahammed (*Mohhammed*), et au milieu ces mots : *Bende-chae-din Sefié est.*

C'est-à-dire : *Le lieutenant souverain du roi du monde, selon la loi véritable, est Sefié* (1).

Ailleurs nous avons expliqué ces inscriptions plus exactement et plus à la lettre. De l'autre côté étoit ce distique persien :

Zibad hestié chae Habas sanié,
Safie zad Xikkeh, saheb Karanie,

C'est-à-dire : « Après qu'a été en l'être corporel Habas II », ou pour mieux donner à la version l'air de notre langue :

Après qu'Habas II a quitté l'être corporel, Sefié, maître du monde, a frappé une monnoie (2).

Qui vaut autant à dire, comme il a été déclaré roi, parce qu'en ces pays-là, non plus qu'ici, il n'y a que les souverains qui puissent battre monnoie.

(1) Lisez *Bendéh châh dyn Ssefy ést*, le roi Ssefy est esclave de la religion. (L-s.)

(2) Lisez :

Ziba'd hesty châh A'bbás sány
Sséfy zed sikkah Ssáhheb qérdny ;

Après que châh A'bbás II a cessé d'être, Ssefy, maître de la conjonction, a frappé monnoie. (L-s.)

Au-dessous, il y avoit : *Zarby sefahaan hazar haftad ou heft* (*Zor'ba bé Issfahâun hâzâr heftâd où heft*), frappé à Ispahan, l'année de l'hegereh 1077 (1666-7).

Il étoit près de minuit avant que cette cérémonie fût achevée; et lorsque tout fut fait, le roi se leva revêtu de ses habillemens royaux, qu'il ne quitta que quand il se fut retiré en son appartement particulier au palais des femmes. On remarqua sur le visage de ce jeune prince beaucoup d'altération dans tout ce temps-là; il parut déconcerté et comme un homme qui n'étoit pas bien à soi. Il ne s'en faut pas étonner : pouvoit-on attendre autre chose d'une personne qui toute sa vie avoit été tenue enfermée, et qui n'avoit jamais rien vu de ce qui se passe dans le monde; et, par-dessus tout cela, qui, par une fatalité secrète de la mauvaise humeur de son père, avoit été resserré dans une prison plus rigoureuse que la pratique ne portoit à l'égard des enfans du roi ? Pouvoit-il observer la bienséance qu'une action aussi importante que celle-là demandoit, lui qui n'avoit jamais ouï parler de rien de semblable, ni de quelle façon on proclamoit les rois ? Pouvoit-il garder une certaine posture pleine de majesté, qui sans paroître embarrassé eût fait toutes les choses d'une manière surprenante, puis-

qu'on ne l'en avoit jamais instruit auparavant; et qu'encore moins pouvoit-il y avoir fait réflexion de lui-même? Ajoutez à cela que ce jeune prince passoit tout d'un coup d'une extrémité à une autre. Il s'entendoit appeler le *maître du monde*, lui qui un peu auparavant se trouvoit en une condition qui ne différoit guère de celle des esclaves. Il est vrai qu'il jouissoit de toutes sortes de commodités dans sa captivité: toutes les délices des sens l'accompagnoient; mais ces délices se changeoient en des tourmens par l'amertume que répandoit sur elles la crainte de la mort, ou d'un cruel aveuglement qui le menaçoient à tous momens.

Ce que nous venons de dire le réduisoit déjà assez à ne savoir ce qu'il devoit faire; mais pour combien comptez-vous ce dernier assaut qu'il avoit nouvellement reçu? Combien d'images funestes pensez-vous qu'avoient présentées à son esprit les clameurs épouvantables, les gémissemens forcenés de sa mère et de ses femmes, et des autres personnes du même sexe qui avoient de l'amour pour lui? Son ame, pour imiter les façons de parler des Perses, se trouvoit en l'état d'une mer qui, ayant été agitée par un furieux vent, ne laisse pas encore de faire mugir ses flots, et d'en paroître troublée, quoique l'orage ait cessé, et

qu'un autre vent contraire se soit élevé à la place.

La grande-duchesse (car on donne ce nom aux mères des princes de Perse, dès le moment qu'un de leurs fils est devenu roi) ne se trouvoit pas réduite à de moindres extrémités. On lui avoit rapporté les premières paroles que le général des mousquetaires avoit prononcées en se jetant aux pieds de son fils, et de moment en moment on lui venoit dire ce qui se passoit près de lui; mais la crainte et la douleur avoient tellement saisi son imagination, que les autres passions n'y pouvoient trouver d'entrée. Elle demeura plus d'un quart-d'heure sans vouloir écouter les grandes nouvelles qu'on lui récitoit; elle refusoit obstinément de les croire; et quoiqu'elle eût de si grands sujets de joie, elle répandoit toujours des larmes, et continuoit ses gémissemens suivant la manière de celles de son sexe, qui s'arrêtent volontiers sur des objets affligeans, et s'opiniâtrent à en conserver les idées. A la fin, toutefois tant d'eunuques lui vinrent rapporter les nouvelles assurées de la mort du roi son mari et de l'élection de son fils, dont on préparoit le couronnement, qu'elle commença à y prêter l'oreille, et à faire diminuer ses craintes. Son ame cependant demeura encore suspendue entre la joie et la douleur : car, si la bonne fortune de

son fils et son élévation au trône lui donnoient du contentement, la triste mort de son époux rappeloit ses larmes; et comme ces deux passions étoient également puissantes dans son cœur, elles le tenoient en équilibre, de sorte qu'il ne pouvoit pencher, ni d'un côté, ni de l'autre. Enfin, la coutume et la bienséance l'emportèrent; de sorte que pendant un peu de temps elle retomba dans ses premières agitations: elle déchira ses habits, appelant l'ame du défunt, et lui demandant, comme s'il eût été présent, quel sujet il avoit eu de quitter le monde, et de la laisser ainsi misérable, et d'autres plaintes de cette nature. Elles cessèrent néanmoins lorsqu'elle apprit que le roi son fils seroit bientôt de retour auprès d'elle. Sur quoi, après qu'elle eut fait les lustrations ordinaires que la loi ordonne, elle changea d'habits aussi bien que la princesse femme du nouveau monarque, et les autres les plus considérables de ce lieu, pour recevoir en roi celui qui jusques alors avoit vécu entr'elles comme un prisonnier. Dès qu'on leur eut donné avis que Sa Majesté étoit entrée en leur palais, elles allèrent toutes au devant de lui: la grande-duchesse fut la première à le saluer par les trois inclinations à genoux de la tête jusqu'à terre; sa femme ensuite, et ses concubines firent la même chose; puis les autres per-

sonnes de ce lieu, à qui leur emploi et leur qualité permettoient cet honneur. Je n'ai pu apprendre ce qui se passa là-dedans le reste de la nuit. Nous avons déjà dit qu'il n'y a rien de si difficile que de savoir ce qui se fait dans ces sortes d'habitations, qui sont comme une région séparée de toutes les autres. Il n'y a que des femmes qu'on ne sauroit approcher d'une lieue, ou quelques eunuques noirs, moins communicables que des dragons, qui en peuvent apporter des nouvelles; mais c'est leur arracher le cœur, que de les mettre sur ce chapitre : il faut user de beaucoup d'adresse pour les faire parler à peu près de la même sorte qu'on apprivoise les serpens aux Indes, jusqu'à les faire siffler et danser.

Cependant le son des *nakara* (*nejarah*), ou instrumens de musique, retentissoit des balcons de la place Royale; et comme il duroit plus long-temps que d'ordinaire, qui n'est que de deux à trois quarts d'heure, il donna occasion de s'étonner à ceux qui s'étoient éveillés au bruit. Néanmoins, comme il étoit déjà minuit, et que l'heure étoit indue pour sortir de la maison, il y en eut peu de ceux qui demeuroient proche de la place Royale qui donnassent assez à leur curiosité pour s'aller informer de ce qui se passoit. Le reste des habitans attendit au lendemain ma-

lin, où l'on apprit que Sefié II étoit assis sur le trône, et qu'il avoit succédé à son père Habas, qui étoit mort.

Je vous laisse à penser combien chacun demeura surpris. Pour moi, je trouvois quelque chose de si nouveau dans cet accident, que je pensois voir un songe. Qu'on ait pu céler la mort d'un si puissant prince un si long espace de temps, et qu'on ne l'eût sue qu'après avoir vu son fils monté sur le trône, c'est de quoi je n'ai jamais lu d'exemple : mais c'est un coup de la sagesse des Perses, qu'on ne sauroit trop louer. Par cette adresse, l'état changea de maître sans rien changer en sa forme, et il souffrit une des plus dangereuses révolutions sans s'en apercevoir ; de sorte qu'il ne parut en toute la ville d'Ispahan aucun signe de consternation. Ils entendoient paisiblement dire qu'Habas étoit mort sans faire testament, et recevoient avec satisfaction celui qui avoit été élu en sa place : on n'y voyoit personne ni fort triste, ni fort joyeux ; personne qui fît le censeur pour trouver à redire à ce qui se passoit, et encore moins le mutin ; tout alloit son train ordinaire, et les marchandises étoient exposées en vente de même que le jour précédent ; les négocians traitoient leurs affaires avec autant de repos et d'attention que s'il ne fût rien arrivé.

Il me sembla pour lors qu'Ispahan étoit une république de Platon, élevée au-dessus de la fortune, et exempte des accidens qui travaillent les choses mortelles.

Nos Européens seuls prirent l'alarme à la nouvelle de ce grand changement, et ceux qui avoient des maisons dans la ville les tinrent fermées les premières heures du jour; entr'autres, les Hollandais qui étoient rétirés en la leur, au nombre de quelque quarante. Le sieur Hubert de Lairesse se trouva avec eux, qui avoit été envoyé par ordre de la compagnie de Hollande en qualité d'ambassadeur vers le feu roi, avec des commissions et des présens pour sa majesté : il étoit alors sur le point de s'en retourner; et comme il apprit ce changement, lui qui, par une longue pratique des affaires de la compagnie, s'étoit rencontré en plusieurs lieux des Indes, où il avoit vu à la mort des rois arriver de grands remuemens et de très-dangereuses séditions, et que l'on y commettoit impunément quantité de meurtres et de brigandages. Cette fâcheuse expérience, dis-je, par où il avoit passé, lui fit appréhender dans une occasion pareille de semblables événemens; et c'est pourquoi il avoit été d'avis de tenir leur logis fermé pour quelque temps à cause des mutins que l'espérance du pillage y eût pu

asurer. Mais la docilité des Perses et l'excellence de leur gouvernement lui devoient avoir ôté ces appréhensions : aussi, quand le gardien des capucins lui eut donné avis, sur les neuf heures du matin, que toute la ville demeuroit dans une grande tranquillité; pour ne pas montrer davantage qu'il se défiât de la sûreté publique, il commanda d'ouvrir les portes. Ce supérieur des capucins se nommoit le révérend père Raphaël du Mans. (Voyez ce nom à la *table des matières.*)

A cette même heure, le nouveau Monarque étant sorti de l'intérieur de son palais, vint s'asseoir dans le salon où il avoit été couronné le soir précédent; et ce fut là que tous les grands qui se trouvoient pour lors dans Ispahan, de condition à recevoir cet honneur, furent admis à baiser la terre devant ses pieds. Cela dura jusqu'à dix heures, que sa majesté s'étant levée, monta à cheval, et sortit pour la première fois du logis où elle étoit née. Ce prince fit le tour de son palais à petits pas, et peu accompagné, suivant la coutume des rois de Perse. Il marchoit seul, éloigné devant et derrière l'espace de quelque vingt pas de ceux de sa suite ; douze valets de pied seulement étoient alentour de son cheval : c'étoit pour se mieux faire remarquer au peuple.

Sa Majesté parut ce jour-là revêtue de la ma-

nière que je vais décrire. La *cabaye* (*qabây*), ou veste façonnée à la géorgienne, étoit de brocard d'argent, fort épais, à petites fleurs violettes; le devant sur l'estomac étoit garni de longues attaches de perles et de diamans, six de chaque côté; par-dessus la veste, elle portoit un petit juste-au-corps, sans manches, de brocard d'or, doublé de martre-zibeline. Au côté droit, elle avoit un poignard dont le fourreau et la garde étoient garnis de grosses émeraudes et d'autres pierreries; son épée étoit ornée aussi richement: sa tête étoit couverte d'une toque ou *dilul-bandt* (*dilbend*), à la persanne, d'étoffe très-fine de soie et d'or, où étoit sur le devant une aigrette royale attachée avec une grande rose de diamans garnie de rubis; alentour, pendoient des perles de très-grand prix. Les habitans de tous côtés accouroient en foule pour voir leur nouveau souverain. Lui, qui n'étoit point accoutumé à voir tant de monde, et qui avoit toujours vécu éloigné du bruit, sembloit encore, aussi-bien qu'à la cérémonie précédente, avoir quelque chose de déconcerté, et que ce grand éclat l'éblouissoit. Il tenoit pourtant toujours les yeux élevés, où la douceur se trouvoit mêlée avec la majesté, qui attiroit d'abord l'amour et le respect, aussi-bien que toute sa personne, qui est fort bien faite. En voici le portrait:

Sa taille est haute, dégagée et pleine de grâce; son visage est rond, qui porte dans ses traits un air agréable, un peu marqué de petite vérole; il a les yeux bleus et le poil blond; mais il se le teint en noir, parce que le poil de cette couleur est le plus estimé chez les Perses. Ceux qui savent que tous les sectateurs de Mahammed se rasent les cheveux, entendront bien que je ne parle que de sa barbe, qui, dans l'âge où il étoit, commençoit à montrer le premier coton; en quoi il ressembloit assez bien à son père, excepté qu'il n'a pas le nez long comme lui, ni les yeux aussi fendus. La blancheur de son teint, que le hâle n'avoit pas encore flétri, avoit je ne sais quoi de charmant. En un mot, on ne remarquoit rien en ce prince qui ne fût alors très-agréable: je dis alors, parce qu'à présent il a beaucoup changé, et qu'il change tous les jours.

Sa Majesté ayant été près d'une heure dehors, rentra dans l'appartement de ses femmes, et n'en sortit point de tout le jour, après qu'il eut laissé ses ordres, ou plutôt donné la permission nécessaire au général des mousquetaires et à l'eunuque intendant, les deux plus en faveur auprès de lui, pour expédier les affaires pressées.

Il ne se fit rien de plus le reste de ce jour-là; et contre l'attente de plusieurs, il n'y eut point

d'autre pompe. Le Roi voulut différer la réjouissance publique au temps que toute la cour se seroit assemblée dans Ispahan. Cependant, comme nous avons déjà remarqué, tout alloit dans cette ville son train ordinaire; les boutiques étoient ouvertes, les négocians traitoient leurs affaires dans les places publiques, et l'on tint les marchés jusque bien avant dans la nuit; les autres jours suivans, ce fut la même chose, non-seulement dans cette capitale, mais par toute l'étendue de ce vaste empire. Ce grand changement n'en causa aucun dans la fortune, ni dans la conduite de personne. Le calme fut toujours très-profond; dont on peut apporter deux raisons: l'une, la sagesse des grands, qui surent avec tant d'adresse cacher le trépas du défunt monarque; l'autre, l'autorité absolue des rois de Perse, et le terrible pouvoir que la superstition de ces peuples leur donne. A leur simple commandement, les plus grands même viennent apporter leur tête, et se soumettent au dernier supplice, sans oser en demander le sujet.

Tant y a que personne ne parut ni triste ni joyeux; personne n'y avoit fait paroître le moindre signe de mécontentement. Ce n'est pas, à mon avis, que plusieurs ne se fissent violence à céler leurs déplaisirs, de peur d'offenser le nouveau roi.

roi. Ils considéroient qu'Abas II, dont ils apprenoient la mort, s'étoit rendu très-capable de gouverner; qu'il traitoit favorablement ses peuples; qu'il se faisoit craindre au dehors, et procuroit au dedans l'abondance et la tranquillité; qu'il aimoit la justice et prenoit garde que les officiers n'abusassent de leur autorité, et ne commissent point d'oppressions; que cependant une secrète fatalité, au milieu d'une si belle course, le venoit ravir dans l'âge parfait où l'esprit a toutes ses lumières pour bien former ses résolutions, et le corps, toute la vigueur pour les exécuter : qu'au contraire, ce jeune prince qui montoit sur le trône n'avoit jamais rien vu, et ne pouvoit être qu'un apprentif, non-seulement dans l'art de régner, mais dans les moindres choses; qu'ainsi la foiblesse de son âge et son incapacité les feroit souffrir long-temps, comme on l'avoit éprouvé de ses prédécesseurs en de pareilles rencontres.

Ceux qui ressentirent davantage cette affligeante nouvelle de la mort du feu roi, furent les chrétiens. Ce prince avoit toujours témoigné beaucoup d'inclination pour eux, leur faisant des caresses extraordinaires, et maltraitant les gens de loi, et les interprètes de l'Alcoran, lorsqu'ils essayoient de l'envenimer contre ceux qui professoient notre religion.

Ce qu'il a fait connoître plus d'une fois, comme il a été dit en sa vie; jusque-là que les Arméniens se disoient l'un à l'autre, qu'il étoit plus chrétien que mahométan. Ce n'est pas qu'en effet il ne fût très-affectionné à sa religion, autant et peut-être davantage que les plus zélés de ses prédécesseurs; mais c'est qu'il n'estimoit pas qu'il y eût rien d'agréable à Dieu, ni de conforme à la raison dans la violence qu'un prince exerceroit sur la liberté des créances; que pour être mahométan, il n'avoit pas cessé d'être homme, et que si la Providence l'avoit élevé sur le trône, c'étoit pour y vivre en roi, et non pas s'y comporter en tyran; qu'il n'y avoit rien de plus tyrannique, ni de plus barbare que cette conduite, qui choquoit non-seulement le droit des gens, mais encore celui de la nature; qui veulent l'un et l'autre que les hommes vivent dans la société, et que bien loin de se nuire, ils s'entr'aident par des offices mutuels. Enfin, qu'il n'y avoit que Dieu qui fût le maître des consciences et le roi des volontés; que pour lui, il n'avoit que la politique et l'état extérieur à gouverner, et qu'ainsi il devoit également la justice à tous ses sujets, quelque religion qu'ils professassent, puisque les uns et les autres étoient membres de son état (*).

(*) Voilà une de ces vérités incontestables et imprescriptibles que

Il demeura toute sa vie tellement persuadé de ces choses, que les directeurs de la superstition mahométane, quelques efforts qu'ils fissent pour lui donner de l'aversion contre les chrétiens, ne purent jamais rien gagner sur son esprit. Il les considéra, ou comme des emportés, qu'un faux zèle rendoit incapables de raisonnement juste, ou comme des intéressés qui, sous le spécieux prétexte de religion, vouloient se rendre recommandables parmi la multitude, et peut-être se prévaloir du crédit qu'ils auroient acquis, pour former des partis dans l'état, et ébranler le gouvernement; c'est pourquoi il prenoit plaisir de rabaisser ces sortes de gens, et de leur témoigner du mépris. Cela parut clairement lorsqu'il empêcha la création d'un nouveau *sadre* (*ssedr*), qui est comme le pontife de la loi mahométane, dans toute l'étendue de l'empire des Perses, et qui a l'intendance de tous les biens destinés au culte de la religion, que d'autres officiers subalternes manient sous son autorité et par ses ordres. Ce nom sadre veut dire la poitrine de la loi. Habas II avoit aussi fort persécuté le cheik-el-Islaam (*), ou Ancien

Chardin n'osa plus énoncer après l'expulsion et la proscription des protestans. (L-s.)

(*) Voyez sur le *ssedr* et sur le *cheykh âl-islam* les tom. V, pag. 341, et tom. VI, pag. 46. (L-s.)

de la loi, qui est un autre petit souverain dans le spirituel; car c'est à lui qu'appartient la connoissance et la résolution de tous les cas qui touchent à la religion, comme nous l'avons marqué. Ce roi fut sur le point de le condamner à mort avec toute sa famille, sur ce qu'on lui avoit rapporté que quelques-uns de ces interprètes de l'Alcoran disoient sourdement entr'eux qu'il falloit mettre sur le trône un des fils de cet Ancien de la loi, qui seroit plus ardent pour la religion que n'étoit ce monarque; et il l'eût sans doute exécuté, si celui-ci ne fût venu à ses pieds lui présenter sa tête, et celle de tous ses enfans qui l'accompagnoient. Ce spectacle amollit son cœur, et il crut que ce personnage étoit innocent dès lors qu'il le vit humilié.

Il avoit encore disgracié son pich-naamaz (*peych-namáz*), c'est-à-dire, directeur des prières, qui seroit parmi nous comme le chapelain d'un prince et son directeur de conscience, non pour autre sujet, que parce qu'il déclamoit continuellement contre les chrétiens.

Le premier ministre d'état, qui avoit gouverné pendant la minorité d'Habas, ne se trouva pas mieux de l'aversion qu'il témoignoit contre les chrétiens : c'étoit un dévot mahométan qui sollicitoit continuellement Sa Majesté contr'eux, et

vouloit qu'il commandât, qu'ils eussent à porter une marque aussi bien que les juifs, pour les distinguer des mahométans : le prince l'avoit toujours rebuté; et l'on ajoute, que le dégoût qu'il conçut pour cela contre ce ministre ne contribua pas peu à la résolution qu'il prit de le disgracier.

Après ces grands exemples, le prince, désormais plus absolu, non-seulement laissa jouir les chrétiens du libre exercice de leur religion, mais il l'accorda encore aux juifs, malgré les oppositions secrètes et publiques que purent faire tous les molla et gens de religion. Il arriva même que le prince prit de là occasion d'abaisser ouvertement toute cette race d'hypocrites; car s'étant emportés, comme nous l'avons marqué, jusqu'à dire qu'il falloit se défaire de lui comme d'un infidèle qui avoit trop de commerce avec les profanes, la haine secrète qu'il leur portoit eut désormais un prétexte plausible pour les maltraiter; et, s'il est permis d'user de la phrase persienne, pour leur casser les dents, c'est-à-dire, pour les empêcher de plus mordre.

A propos des Arméniens, sujets de ce bon prince, qui suivent la religion chrétienne, il avoit accoutumé de dire aux grands du royaume, que ce seroit une injustice signalée, que des hommes qui travailloient au bien de l'état par leur la-

beur et leur trafic fussent exclus des douceurs de la paix et de l'abondance dont ils étoient les principaux instrumens (*).

L'on voit par là que ce n'étoit pas sans sujet que les chrétiens s'affligeoient en leur cœur de la perte de ce bon roi : leur disgrâce paroissoit sans ressource, puisque le nouveau prince, qu'ils voyoient monté en sa place pour les gouverner, n'étoit encore qu'un jeune homme dont on ne pouvoit se promettre rien d'assuré; et quand même il se porteroit au bien, et qu'il garderoit pour eux autant de bonne volonté que son prédécesseur avoit fait, il ne pourroit de long-temps, vu son peu d'expérience, exécuter ses bonnes intentions, à cause des avis que ses conseillers lui donneroient, et des remontrances que lui feroient les interprètes de l'Alcoran, et les gens de la loi.

Outre qu'un prince de son âge ne se pourroit passer de faire un confident de quelqu'habile homme entre les grands, qui sauroit le mieux gagner son esprit; et ce bonheur sembloit regar-

(*) Chardin fait ici un plaidoyer indirect en faveur de ses coreligionaires. Le clergé romain méditoit dès-lors, et préparoit sourdement et à loisir, par tous les moyens qui étoient en son pouvoir, cette honteuse et atroce révocation de l'édit de Nantes, mesure qui déshonora la fin du plus beau règne de la troisième race de nos rois, et contribua plus qu'on ne l'imagine à la chute de cette dynastie. (L-s.)

der le général des mousquetaires, terrible ennemi des chrétiens, tant parce que son humeur l'y portoit, que parce qu'il étoit encore ennemi du surintendant, que ceux-ci considéroient depuis long-temps comme leur protecteur à la cour.

Ceux du nom chrétien qui s'affligeoient le plus de la mort du dernier roi, furent les Francs, ou Européens. Ils avoient les mêmes sujets de douleur que les chrétiens du pays (car les mahométans ne distinguent point les diverses sectes qu'il y a parmi nous); et ils en avoient encore un autre plus pressant: c'est qu'ils étoient étrangers, loin de leur patrie, et qu'ils ne se pouvoient entretenir en celle où ils étoient qu'avec les bonnes grâces du souverain. Celles du défunt avoient été extrêmes en leur endroit; il les avoit traités plutôt en père qu'en ami, et l'affection qu'il leur témoignoit ouvertement les faisoit honorer partout: il n'y avoit pas lieu d'espérer un traitement si favorable de son successeur; leur condition, sous le défunt, leur étoit trop avantageuse, pour oser espérer de la faire monter si haut; et ce changement de roi ne leur pouvoit promettre, suivant les apparences, que le changement de la bonne à la mauvaise fortune.

Au temps de cette fâcheuse révolution, il y avoit à Ispahan, comme je l'ai déjà remarqué,

un ambassadeur hollandais, nommé le sieur Hubert de Lairesse (*); il avoit été envoyé de Batavia, par ordre et de la part de la compagnie hollandaise, avec des présens considérables pour le Roi et pour ses principaux ministres, dans le dessein de renouveller l'amitié et de demander certaines faveurs à Sa Majesté, touchant leur commerce dans ses états, que vouloient empêcher tant le gouverneur de la province de Fars, qui est proprement celle de Perse, que les intendans du fameux port du *Bender-Habassi* (*Bander-Abbâcy*), c'est-à-dire, port ou marché d'Habas; parce que ce fut le roi premier de ce nom qui l'établit, transportant le négoce du port d'Ormus en cet endroit, qui est vis-à-vis, et dans un abord plus commode. C'est là que les Hollandais ont leur principal comptoir. L'ambassadeur étoit arrivé à la cour au mois de juillet, et avoit dès les premiers jours eu son audience en la vallée de Saver, dans la province de Mazenderaan, à quatre lieues de la mer Caspienne, et à douze d'Esterabaat. *Il fit si bien* que dans l'espace de cinq semaines, il fut expédié et obtint de Sa Majesté tout ce qu'il souhaitoit. Il étoit retourné au mois

(*) Directeur du commerce hollandais en Perse. Voyez le t. VII, p. 205 du grand ouvrage de Valentyn sur l'Inde intitulé : *Keurlyke Beschryving van Choromandel*, etc. (L-s.)

de septembre à Ispahan, comblé de joie des grâces extraordinaires qu'il avoit reçues, tant à l'égard de la compagnie que de sa propre personne; et il faisoit son compte de partir au commencement d'octobre, parce qu'il étoit pressé d'aller prendre possession au port d'Habas de la direction du négoce et des autres affaires que la compagnie pourroit avoir en ce royaume, en la place du sieur Henry Van-Wyck, qui étoit décédé depuis trois à quatre mois. Tout étoit prêt pour ce voyage, et le jour assigné au 4 octobre; mais il en fut bien empêché par ce grand et inopiné changement qu'apporta aux affaires la mort d'Habas II, et l'élection de Sefié, aussi II du nom. La première nouvelle qu'on lui en fit entendre lui causa un déplaisir très-sensible; car, outre l'estime et la passion qu'il avoit pour ce grand Monarque, dont il venoit de recevoir tant de faveur, il jugeoit bien le dommage que cet accident apportoit à ses maîtres.

Il reconnoissoit premièrement que cette rude et longue ambassade vers le feu roi, dont il venoit de s'acquitter avec toute sorte de satisfaction, demeureroit sans effet, puisque la compagnie, par ce changement, tomboit dans la nécessité d'en ordonner une autre nouvelle pour féliciter le nouveau Roi, sur son heureux avènement à la cou-

ronne. Il reconnoissoit ensuite que tout ce qu'il avoit obtenu à la cour avec tant de peine et de dépense, retournoit à néant, puisque toutes les grâces accordées par Habas II ne pouvoient avoir d'effet, à moins d'une authentique et expresse confirmation du prince régnant, laquelle seroit presque aussi difficile à obtenir que le premier octroi, et ne coûteroit pas moins de soin et de dépense; enfin, il faisoit réflexion sur les bontés et l'amitié qu'Habas avoit témoignées à la compagnie qu'il servoit, et dont il étoit envoyé, qu'il voyoit perdue, sans savoir ce que l'on devoit attendre de son successeur, vu même que sa jeunesse et son peu d'expérience faisoient appréhender que, faute de connoître les véritables intérêts de son état, il ne se laissât conduire aux conseils passionnés de quelques grands, qui ne songeant qu'à leurs fortunes particulières, selon que les uns et les autres seroient en crédit, lui feroient prendre des partis différens qui romproient toutes les mesures de la compagnie.

Toutes ces pensées donnoient à cet ambassadeur beaucoup de chagrin et d'inquiétude. Cependant, comme il étoit temps pour lui de songer à remédier à ces inconvéniens, il choisit parmi ceux qui l'accompagnoient les personnes qui avoient droit d'assister à son conseil, et ayant

examiné la conjoncture présente, il résolut d'aller le plus tôt qu'il lui seroit possible baiser les pieds de ce nouveau roi, afin de prévenir les autres Européens, et avoir l'honneur de voir Sa Majesté avant eux, et ensuite s'efforcer d'obtenir d'elle la confirmation de tous les priviléges donnés par les rois ses prédécesseurs à la compagnie et à la nation hollandaise.

Cette résolution prise le matin, l'ambassadeur envoya l'après-dîner l'interprète de la maison d'Ispahan chez le général des mousquetaires (le seul qui pouvoit alors procurer cette audience, parce que ce n'étoit qu'à lui que le nouveau roi se rapportoit de tout ce qu'il falloit dire ou faire en matière d'état). L'instruction de l'interprète portoit qu'après avoir salué très-humblement le général de la part de l'ambassadeur, il le supplîât fort instamment de représenter à Sa Majesté *l'éclat, la réputation et la puissance de la noble compagnie* (ce sont les termes dont on usa); que *Sa Majesté avoit tout le sujet de la gratifier au possible, vû le puissant négoce qu'elle exerçoit dans les états de Perse;* lui représenter encore *en quelle haute considération elle avoit toujours été auprès de ses prédécesseurs, de triomphante mémoire, Habas-le-Grand, Sefié Ier, Habas II, qui lui avoient accordé des grâces*

très-particulières, et l'avoient toujours honorée de leur protection ; que *depuis peu le conseil de Batavia, pour reconnoître cette généreuse affection que les monarques de Perse lui avoient de tout temps témoignée, avoit député aux pieds du roi qui venoit de monter au ciel, le sieur Hubert de Lairesse, avec des présens considérables ;* que *cet ambassadeur avoit été très-bien reçu de ce grand Monarque, qui ne lui avoit rien refusé de ce qu'il avoit demandé ;* et que *lui ambassadeur, après cette expédition favorable, étant prêt de monter à cheval pour s'en retourner, avoit reçu la nouvelle de la mort du prince son père, et de l'élévation de sa très-haute Majesté.*

Que *là-dessus il n'avoit pas voulu partir sans avoir l'honneur de lui baiser les pieds, et paroître devant elle avec la profonde humilité qui lui étoit due ;* et qu'*encore qu'il n'eût aucuns présens dignes de lui être offerts, parce qu'il avoit employé tout ce qu'il avoit apporté, tant pour honorer le feu roi, de triomphante mémoire, auquel sa très-haute Majesté succédoit, que pour gratifier les principaux de ses ministres, il espéroit qu'elle auroit assez d'indulgence pour l'excuser, et qu'elle ne laisseroit pas de lui accorder la faveur qu'il lui demandoit très-humblement ;* qu'*il supplioit enfin*

général des mousquetaires de vouloir employer son crédit pour obtenir le plus promptement qu'il se pourroit la permission de se présenter devant le nouveau Monarque, d'être admis à lui baiser les pieds, et d'en être expédié favorablement, vu que la mort du directeur son prédécesseur et plusieurs affaires très-importantes l'appeloient en diligence au port d'Abas ; que *s'il vouloit se donner la peine de travailler à lui faire avoir cette audience pour le lendemain, il lui promettoit une honnête reconnoissance, l'assurant aussi que la Compagnie s'en ressouviendroit toujours, et lui en demeureroit fort obligée.*

L'interprète, arrivé chez le général des mousquetaires, lui parla seul à seul, et lui débita toutes ces belles raisons qu'on lui avoit dictées; mais tandis qu'il n'y eut que de ces discours, ils ne produisirent aucun effet auprès de ce guerrier, qui contrefaisant l'ignorant, ou peut-être parce qu'en effet il n'entendoit rien à ces choses-là, lui dit qu'il ne pouvoit rien déterminer sur ces matières, et qu'il falloit attendre que le conseil fût de retour à Ispahan.

Mais quand l'interprète se ressouvint d'ajouter à ces raisons la promesse d'une honnête reconnoissance, l'éclat de l'or frappa si puissamment l'imagination de ce seigneur, qu'il se sentit tout-

à-coup rempli de lumières : il ne douta plus de ce qu'il y avoit à faire; il donna les mains à ce que l'ambassadeur désiroit, et sut conduire si bien cette intrigue, que sur le soir il envoya querir le même interprète, auquel il donna ordre de promettre à son maître, de la part de Sa Majesté, qu'il seroit reçu le lendemain, sur les dix heures du matin, à lui baiser les pieds.

Ce jour-là, au temps qui avoit été assigné, cet ambassadeur hollandais avec deux autres de la compagnie, savoir le chef de son négoce à Ispahaan, et le secrétaire de l'ambassade, auxquels étoit joint l'interprète, se rendit au palais en un appartement proche de celui auquel le Roi avoit été couronné. A peine y avoit-il demeuré assis quelques momens, qu'on vint l'avertir de s'avancer vers le lieu où étoit Sa Majesté; et lorsqu'il y fut arrivé avec sa suite, le général des mousquetaires faisant l'office ce jour-là de grand portier, qui a la charge de premier introducteur des ambassadeurs, le conduisit depuis la porte du salon jusque devant Sa Majesté, à deux pas de laquelle l'ambassadeur et les deux autres personnes avec lui firent leur révérence, selon la coutume des Perses, qui est de baiser la terre par trois fois devant les pieds du Roi.

Quand ils eurent fait leur salut, et qu'ils eurent

reçu permission de s'asseoir, l'ambassadeur, par la bouche de son interprète, commença à faire des vœux au nom du gouverneur-général de Batavia, pour la gloire et la prospérité de Sa Majesté, à son heureux avénement à la couronne. Le Roi le reçut avec des remercîmens, et ajouta à la fin : « Monsieur l'ambassadeur est le bien-» venu, et s'il a quelque grâce à demander, qu'il » le fasse seulement connoître. » Là-dessus le Hollandais prit occasion de s'expliquer, et fit connoître au roi en peu de paroles les faveurs que ses devanciers avoient toujours faites à la compagnie, depuis qu'elle s'étoit venue habituer dans le royaume de Perse jusqu'à ce jour, demandant ensuite une pareille protection de sa très-haute Majesté ; l'authentique confirmation de tous les contrats et commandemens donnés ci-devant pour cette compagnie, et la continuation d'une pareille bienveillance.

Sa Majesté lui répondit : « Monsieur l'ambas-» sadeur, je vous tiens pour mon hôte et pour » mon ami, comme aussi toute votre nation, et » redoublerai pour votre compagnie les cour-» toisies et les faveurs que mes pères de triom-» phante mémoire lui ont ci-devant accordées. » L'envoyé hollandais fit une profonde révérence, avec les deux autres qui l'accompagnoient, et à

ce discours obligeant, répliqua par son interprète en ces termes : « Nous l'attendrons donc en cette » manière de la grâce et de la générosité d'un si » grand prince : comme aussi de notre part, et de » celle de la compagnie, si nous pouvons en quel- » que chose servir sa très-haute Majesté, qu'il lui » plaise commander hardiment, et elle sera obéie; » cependant, nous la supplions très-humblement » qu'il nous soit permis de nous retirer au port » d'Habas, pour y vaquer à nos affaires, auxquel- » les une nécessité pressante nous appelle. »

Là-dessus, le général des mousquetaires, portant la parole pour le Roi (car il faisoit par grandeur auprès de Sa Majesté le même office que l'interprète faisoit auprès de l'ambassadeur par nécessité), commença à dire : « Sa Majesté de- » mande pourquoi monsieur l'ambassadeur té- » moigne tant de précipitation pour se retirer : » elle dit qu'il lui plaise d'attendre que tous les » grands de son royaume soient ici arrivés, parce » qu'en ce temps-là elle veut le recevoir avec plus » de pompe, et lui donner des marques plus si- » gnalées de son estime. » Les Hollandais repartirent comme ils avoient déjà fait, en baissant la tête et le corps avec une profonde humilité, et remerciant Sa Majesté de tout leur cœur, et la suppliant de les vouloir toujours considérer aussi favorablement

favorablement qu'il faisoit alors; mais que pour le présent la plus grande grâce qu'ils pourroient recevoir d'elle étoit la permission de s'en retourner à leur comptoir principal, à cause que des affaires de la dernière conséquence pour eux les y appeloient. Le roi, par un signe de tête, leur accorda leur demande, et leur fit dire qu'*il ne vouloit pas les arrêter davantage*, qu'*ils s'en pouvoient aller au nom de Dieu ;* qu'*ils assurassent la compagnie de son affection*, et que *tout ce qu'ils auroient à l'avenir à demander, il suffiroit seulement qu'ils le fissent connoître pour l'obtenir.* Par ces dernières paroles, il leur donna congé, qu'ils prirent par des révérences à la façon européenne, les plus respectueuses qu'il leur fut possible. Ils se retirèrent de la sorte, après une audience d'environ trois quarts d'heure. Sur les quatre heures après-midi, ils envoyèrent leur interprète chez le général des mousquetaires, pour lui rendre de la part de l'ambassadeur très-humbles grâces de la peine qu'il s'étoit donnée de leur procurer une audience si favorable, et pour obtenir de lui la continuation de son affection, et d'accepter pour arrhes de leur gratitude une horloge d'argent, et cinquante ducats d'or.

L'agent des Anglais en Perse, nommé le sieur Etienne Flour, ayant appris que les Hollandais

avoient eu audience de Sa Majesté, ne fut pas peu surpris, et ne ressentit pas peu de dépit qu'ils l'eussent prévenu : il se pressa aussi de son côté d'avoir la sienne, et d'être admis à lui baiser les pieds. Il se servit des mêmes voies pour y parvenir qu'avoit tenues l'ambassadeur hollandais, comme en effet il n'y en avoit point d'autres : elles lui réussirent de même; si bien que deux jours après, accompagné de son second dans les affaires, dès les neuf heures du matin, il fut introduit à faire la révérence au roi, par le général des mousquetaires : son interprète et son collègue marchoient derrière lui. Après avoir fait le salut accoutumé, il présenta au prince deux cents ducats d'or, suivant la belle coutume des Orientaux, où les rois, se disant les lieutenans de Dieu, défendent comme lui de se présenter devant leur face les mains vides. Il s'assit après, par le commandement du prince, et commença à lui souhaiter par la bouche de son interprète, de la part de la nation et compagnie anglaise, un règne florissant et d'une longue durée, et fit représenter ensuite le plus brièvement qu'il put les grands services que la nation anglaise avoit rendus aux rois de Perse, ses aïeux de mémoire immortelle; comme aussi, pour cette considération, ces triomphans monarques avoient toujours favorisé la na-

tion angla'se plus que toutes les autres de l'Europe; de quoi il s'assuroit que Sa Majesté étoit bien informée : c'est ce qui lui faisoit espérer qu'elle continueroit à la compagnie les mêmes grâces et la confirmation de tous les traités et de tous les priviléges accordés ci-devant aux Anglais.

Le roi répondit à ce discours de la même sorte qu'il avoit fait à l'ambassadeur de la compagnie hollandaise: « Monsieur l'agent est mon hôte, et » toute la nation anglaise m'est très-chère; tout » ce que mes prédécesseurs de glorieuse mémoire » ont accordé à votre compagnie, je vous le con- » firme. Vos priviléges vous seront continués; et » si vous avez quelque chose de nouveau à de- » mander qui fasse l'avantage de votre nation, » vous n'avez qu'à le proposer avec assurance; » qu'il vous sera octroyé, s'il se trouve raison- » nable. » L'agent anglais et son second firent de très-humbles remercîmens, et pour leur maître et pour eux, suppliant Sa Majesté avec respect d'agréer leurs services. Ce que le roi accepta par un signe de tête, qui fut celui de leur congé; ils le prirent avec des révérences à leur mode. Or, comme ils étoient redevables de cette favorable audience au général des mousquetaires, parce que le roi ne faisoit rien que par l'avis de ce seigneur, ils envoyèrent le soir leur interprète chez

lui, pour lui faire les remercîmens de la faveur qu'il leur avoit procurée, et pour lui présenter en reconnoissance un bijou de pierreries, et trente ducats d'or.

Ce jour-là, le meehmandar-bachy, ou chef de ceux à qui on commet les hôtes, c'est-à-dire les étrangers qualifiés, qui est comme un grand-maître des cérémonies, arriva auprès du roi, dépêché par les grands de l'état, pour donner avis à Sa Majesté, qu'ils s'avançoient à petites journées avec le corps du défunt monarque, et tout ce qui formoit la cour pendant sa vie; que sur la marche, pour empêcher le peuple de soupçonner quelque chose de triste, on avoit soin de leur faire entendre que le roi étoit avec ses femmes, et que pour cela, il ne se montroit point; mais que néanmoins le bruit de sa mort commençoit déjà à s'épandre : ce qui ne pourroit pas beaucoup nuire désormais que Sa Majesté avoit pris les rênes du gouvernement; qu'ils tenoient toutes choses dans le même état qu'auparavant, et attendoient avec révérence les fermes ordres qu'il plairoit à Sa Majesté de leur envoyer pour régler leur conduite.

Avec le seigneur député étoit un eunuque de la part de Hamzeh Mirza, frère du roi, dont il a été parlé, pour saluer Sa Majesté au nom de

ce jeune prince, se jeter à ses pieds, lui demander sa grâce, et la supplier par tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion mahométane de ne lui point faire arracher les yeux; qu'elle le fît resserrer aussi étroitement qu'elle le désireroit; qu'elle lui ôtât tout ce qu'il lui sembleroit bon; mais qu'au nom de Dieu elle lui laissât la vue, afin de n'être pas incapable de l'étude des lettres, à quoi il désiroit s'employer toute sa vie. Le roi retint l'eunuque auprès de soi, réservant à donner réponse à la requête du jeune prince jusqu'à ce qu'il eût été amené à la cour; mais il fit réponse le même jour à la lettre qu'avoit apportée le maître des cérémonies, laquelle étoit conçue en forme de commandement, et contenoit entre autres articles ceux-ci:

1°. Que Sa Majesté approuvoit tout ce qu'ils avoient fait depuis le moment funeste de la mort du feu roi son père;

2°. Qu'ils fissent toute la diligence qu'il leur seroit possible pour se rendre auprès de lui, sans troubler l'ordre des affaires, laissant toutes choses dans le même état qu'elles étoient;

3°. Qu'ils prissent le soin de faire porter le corps de son glorieux père, de haute et immortelle mémoire, dont la place est en paradis, à la ville de Kom, par Mir-za Maassoum; et qu'à même temps

ils fissent partir trois autres cercueils semblables à celui où on l'auroit mis, chacun accompagné de pareille escorte; l'un à Metched, l'autre à Ardeuil, et le troisième à Kachan.

Mais de peur que cet article ne demeure obscur, il faut remarquer ici que les Perses ont une étrange superstition touchant la sépulture de leurs rois; car, de crainte que, par quelque art magique, on ne fît des enchantemens sur leurs corps, qui pussent nuire à leurs enfans ou à quelqu'un de leur race, ils cachent le plus qu'ils peuvent le lieu où il est véritablement enterré.

A ce dessein, ils envoient en divers lieux plusieurs cercueils de plomb, avec d'autres de bois par-dessus, qu'ils appellent en persan *Taboat* (*), les faisant tous enterrer aussi magnifiquement l'un que l'autre. De cette sorte, ils trompent la curiosité du peuple qui ne voit rien à l'extérieur d'où l'on puisse juger dans lequel de ces cercueils le véritable corps est enfermé. Ce n'est pas que l'on ne le puisse découvrir lorsqu'on veut faire quelque dépense, et se donner quelque soin pour

(*) Lisez *tâboût*; c'est aussi le nom que les Arabes donnent à l'arche d'alliance des Israélites. Voyez la *note* placée à la fin du *Couronnement* dans le Xe volume. L'observation de Chardin, touchant la multiplicité des sépultures des rois de Perse, se trouve déjà consignée dans la relation de son *Voyage*, ci-dessus, tom. II, pag. 453 et 455. (L-s.)

cela. Ainsi, il a été dit dans la vie d'Habas-le-Grand, qu'il fut porté douze de ses cercueils en douze des mosquées principales; non pas à cause de leurs richesses, mais à cause des personnes qu'elles renferment; sans qu'on ait jamais bien pu savoir en laquelle des douze reposoit le corps de ce grand roi, quoique ce fût pourtant la plus commune opinion, qu'il avoit été porté à Ardeuil.

Il a été dit de même en celle de Sefié 1er, qu'on en porta trois en trois lieux différens: comme si de ce corps il se fût fait une triple reproduction; que néanmoins il étoit comme certain que le cercueil où étoit le corps du prince, fut porté en cette même ville de Kom, et en la même place où ce nouveau monarque commandoit que l'on portât le corps du feu roi son père.

Cette ville est très-belle : pour son antiquité, elle ne cède à guère d'autres. Quelques-uns veulent que ce soit la Guriana des anciens; elle est située dans la province d'Arak-agem, qui est la Parthe, sur les frontières de la Médie. Elle montre comme un de ses plus glorieux ornemens une superbe mosquée, toute bâtie de marbre et de jaspe enrichi d'or. C'est dans cette mosquée qu'on voit les tombeaux de ces deux monarques : le porphyre dont ils sont bâtis est garni de lames d'or, et on a pris plaisir d'y employer avec pro-

fusion ce riche métal (*). On en pourra voir la description dans la Géographie persane que nous avons apportée.

Or, les Perses ont plutôt choisi Kom, Kachan, Metched et Ardeuil, que d'autres villes, pour y placer les corps de leurs rois; parce qu'ils estiment que ces villes-là ont par-dessus les autres de leur empire quelque secrète sainteté, à cause des martyrs et des personnages illustres, selon leur religion, qui y ont vécu, et qui y ont été humés; car ils disent que Kom et Kachan ont été par une providence divine deux retraites assurées pour tous les vrais fidèles de leur loi, que les Arabes, dans les premiers temps du mahométisme, poursuivoient injustement; que les Imaams, par où ils entendent les prophètes et les pontifes légitimes, s'y retirèrent pour se mettre à couvert des persécutions; et qu'ils y ont eu leur sépulture.

C'est ce qu'il leur fait croire que ces villes sont saintes et bienheureuses, et qu'ils les surnomment dans tous les contrats et dans toutes les écritures publiques, la première, *Dar-el Mouve-eldin* (*dâr mouhhyy-éd-dyn*), c'est-à-dire, *l'habitation des gens vivifiés en la loi;* et la seconde, *Dar-el Moumenin* (*dâr él-mouményn*), c'est-à-

(*) Voyez la description de Qom et des monumens que cette ville renferme, tom. II, p. 416 et suivantes. (L-s.)

Cum, *l'habitation des vrais fidèles;* et pour les deux autres villes, *Ardeuil* est surnommé *Dar-el Irkaat*, l'*habitation de direction* (1), d'autant qu'un grand saint qu'elle renferme; comme ils le qualifient, fut, disent-ils, envoyé de Dieu pour diriger les hommes dans la droite voie, et *Metched* est surnommé *Moukeddés* (2) *lieu où l'on rend témoignage à la loi et à Dieu.* En la première, est inhumé entre plusieurs saints, selon leur loi, *Cheik-Sefié* (*Cheykh Sséfy*), c'est-à-dire l'*ancien pur*, qui est le premier de la race des rois qui gouvernent aujourd'hui la Perse; en la seconde, l'*Imaam Reza*, que les Perses révèrent avec une extrême superstition, ayant toujours son nom à la bouche; si bien qu'ils se persuadent que celui dont le corps mort est enseveli auprès de lui, est bien en plus grande sûreté de son salut, que s'il étoit enterré auprès de quelques autres saints moins considérables; car, suivant leur doctrine, ceux dont la tombe est placée auprès de quelque grand personnage, demeurent sous sa protection.

(1) *Dâr el-irka'ât*, la maison des prostrations, des adorations ou des prières. *Irka'ât*, semble être ici le pluriel de *rék'at*, prostrations qui accompagnent la prière. Voyez tome VII, p. 29. (L-s.)

(2) Lisez *Mechehed mouqeddès*, lieu saint du martyre. *Mechehed* est le nom d'une ville dont il est souvent fait mention dans le Voyage de Chardin. Voyez ce mot *à la table des matières*. (L-s.)

Le roi, à qui l'on donnoit incessamment avis de la marche des grands du royaume, ayant appris qu'ils étoient arrivés à Kachan, envoya par un exprès commander aux deux premiers médecins, *Mirza Sahid* (*sa'yd*), c'est-à-dire, *seigneur juste* (*heureux*), et *Mirza Couchouk*, ainsi surnommé *petit*, pour le distinguer d'avec son frère, qui étoit premier médecin, de se retirer à Kom dans le Palais-Royal qui joint à la mosquée, où sont les tombeaux des rois derniers défunts, dans les appartemens qui leur seroient marqués; et que là ils priassent Dieu le reste de leurs jours pour la prospérité de son trône, en reconnoissance de la clémence dont il usoit envers eux, et de ce qu'il ne les punissoit que de cette légère disgrâce, bien qu'ils méritassent de perdre la vie pour n'avoir pas su mieux conserver celle de son père et de leur roi. Le même envoyé portoit aussi ordre à *Mirza Massoum* (*Myrzá Ma'ssoùm*), c'est-à-dire, *seigneur innocent* ou *sans tache*, dont nous avons parlé, qui est fils du premier ministre, et *Montuely* (*Moutevély*) *de Koom*, comme qui diroit *maître des ouvrages* et *juge de la police*, de faire inventaire de tous les biens de ces deux médecins, de mettre sous le sceau ce qui se trouveroit comptant, et d'envoyer au roi cet inventaire lorsqu'il seroit fait. Il leur a été laissé quel-

de vingt mille écus de rente, avec quoi ils passent leurs jours en cette ville-là, sans jamais sortir du palais où ils sont enfermés, attendant ce qu'un pouvoir suprême ordonnera de leur destin (1).

Le corps des grands du royaume se rendit à Ispahan en l'espace d'une semaine, et trois semaines après le couronnement du roi. Les ministres venoient les uns après les autres, assez en désordre, et le cœur rempli d'affliction; pas un d'eux ne savoit quel personnage il alloit faire en cette nouvelle cour, dont pourtant chacun se flattoit de faire encore partie. A mesure qu'ils arrivoient, ils s'en alloient baiser les pieds du roi, et lui faire le *moubarek-bached* (2), qui est le terme ordinaire dont on use quand on veut féliciter une personne; c'est comme si l'on disoit: *Que telle chose vous tourne à bénédiction!*

Sa Majesté, à mesure que chaque grand l'avoit saluée, l'honoroit d'une calatte ou vêtement royal. Ce nom persien signifie en son étymologie *entier, parfait, accompli* (*voy. t. V, p.* 271), pour témoigner ou l'excellence de l'habit, ou l'excellence de celui qui le porte; car c'est une marque infaillible de l'estime particulière que fait le souverain de la personne à qui il l'envoie, et qu'il lui est permis de

(1) Voyez tome V, pag. 368, *not.* (L-s.)

(2) Lisez *Moubárek bâched*, qu'il soit béni. (L-s)

s'approcher de lui avec confiance ; et lorsque l'état change de maître, les grands qui n'ont point reçu ce vêtement n'oseroient se présenter devant le roi sans se mettre au hasard de perdre la vie.

Suivant cette coutume, Sa Majesté en envoya, entre plusieurs autres, un très-riche à Aga Mubarik, ce courageux eunuque, qui tout seul lui avoit mis la couronne sur la tête. Elle joignit à ce présent un poignard garni de très-riches pierreries. D'abord on croyoit le voir monter à quelque plus haut emploi ; mais il s'en défendoit toujours avec beaucoup de fermeté, et de toutes les charges que le prince lui présenta, il ne voulut que la surintendance des affaires qui touchoient la princesse sa mère.

Enfin, tous les grands étant arrivés, le roi tint pendant plusieurs jours de suite *mégélés* (*medjelès*), c'est-à-dire, *une assemblée de seigneurs*, où les mêmes qui avoient composé la vieille cour se trouvèrent pour composer la nouvelle. Le premier jour, chacun y vint avec l'habit royal ou calatte (*khil'at*) dont il avoit été gratifié par Sa Majesté. Mais le nazir ou surintendant général ne s'y trouva pas, parce qu'il n'avoit point été honoré de ce vêtement ; et même, quand il vit qu'à la seconde assemblée on ne le lui avoit pas envoyé, non plus qu'à la première, il se persuada qu'on

lui vouloit ôter la vie, ou du moins son emploi; qu'on avoit découvert à Sa Majesté qu'au temps de son élection, il avoit essayé de lui préférer son jeune frère. Ce soupçon n'étoit pas du tout éloigné de la vérité, parce qu'en effet l'on en avoit dit quelque chose au roi.

Là-dessus, il crut qu'il ne pouvoit mieux faire que d'aller lui-même porter sa tête, sans attendre qu'on la lui vînt demander, puisque, s'il tâchoit de la conserver en se cachant, il la perdroit sans ressource; mais s'il avoit le courage de l'exposer par une généreuse soumission aux volontés de son prince, peut-être qu'il la sauveroit. Il ne se trompa point : cette résolution hardie gagna le cœur de Sefié II, et toucha de compassion jusqu'à ses ennemis et ses envieux; car, s'étant rendu à l'assemblée publique, il se tint debout dans le parterre parmi la foule des officiers, ayant la tête baissée et les yeux abattus contre terre, comme s'il eût eu honte de se montrer. L'assemblée demeura touchée de son abattement, et quelqu'un des grands, qui ne lui vouloit pas de mal, le fut dire au roi, demandant grâce pour lui. Le roi fut surpris de cette nouvelle, et envoya celui-là même qui lui parloit, demander à l'intendant-général ce qu'il venoit faire là. « Je viens, dit-il, » offrir à Sa Majesté la tête d'un coupable, et

» expier par mon sang le malheur que j'ai d'avoir » attiré sur moi son indignation. » Le roi lui envoya commander de se retirer chez lui, où quatre jours après, il fut honoré du vêtement royal, comme les autres l'avoient été, et d'une confirmation pour l'avenir des charges qu'il possédoit. J'ai su de plusieurs gens de qualité, et de ses parens même, que jamais tête ne fut si prête de tomber; que la moindre parole qu'on eût lâchée contre lui étoit capable de le faire périr. Mais sa bonne fortune ferma la bouche à ses ennemis; il ne se trouva personne qui osât ou qui voulût le charger; et le jeune roi, qui jusqu'alors avoit vécu parmi les femmes, et qui n'étoit pas accoutumé au sang, ne voulut pas faire mourir un homme qu'on lui assuroit être d'un mérite et d'une capacité extraordinaires. Un plus sanguinaire et plus expérimenté n'eût pas attendu qu'on lui eût poussé le bras pour faire un coup semblable.

A la troisième assemblée que tint le roi, fut introduit messire Nicolas-Claude de Lalain, écuyer, gentilhomme ordinaire du roi de France, envoyé de Sa Majesté vers les princes d'Asie, avec un des trois députés de la compagnie française des Indes orientales. L'interprète de la nation les suivoit. La cause pour laquelle ils attendoient si tard à demander l'audience du roi, fut la maladie

avec ce député ; car, comme il falloit dans cette audience parler de la confirmation des priviléges octroyés à la compagnie, M. de Lalain ne pouvoit en traiter que conjointement avec ce député : sans cet obstacle, le respect que les Perses ont pour la première nation du monde leur eût fait avoir audience les premiers, et avant tous les autres Européens. Ils firent présent à Sa Majesté d'un miroir de cristal enchâssé d'or, émaillé par derrière, et garni sur le devant d'émeraudes; d'une paire de pistolets d'arçon fort belle, et d'un petit lion d'or enjolivé de perles. Après qu'ils eurent fait leur révérence par l'ordre du prince, ils prirent séance entre les grands; et puis Sa Majesté les fit venir auprès de lui, où M. de Lalain, prenant la parole, fit des vœux pour la prospérité du nouveau monarque au nom du roi son maître, et en peu de mots lui fit entendre qu'*Habas II, son père, de triomphante mémoire, dont la place est en paradis, avoit accordé à la compagnie française nombre de priviléges, sur la considération de l'utilité qui en reviendroit en ses états. Sur quoi il supplioit très-humblement Sa Majesté de vouloir continuer à la nation les premières faveurs que son prédécesseur avoit commencé de lui faire, et la recevoir avec la compagnie sous sa protection.* Le roi répondit à ce discours, par

la bouche de son premier ministre, en ces termes : « *M. l'ambassadeur, vous êtes le bienvenu* (il faut remarquer qu'en Perse, ils donnent ce titre d'*ambassadeur* à tous ceux qui viennent de la part de quelque prince ou de quelque état, et se servent de la diction *heltchi* qui le signifie, sans qu'ils fassent différence comme nous entre *ambassadeur*, *envoyé*, *agent*, *résident* et les autres); » *le roi de France est mon frère, et la nation* » *française est mon hôte et mon amie. Non-seu-* » *lement je vous confirme tout ce que le roi mon* » *père, qui repose maintenant dans le ciel, vous* » *a accordé, mais j'ai encore la volonté d'y ajouter* » *de nouvelles grâces ; et je le ferai à la première* » *occasion que vous m'en présenterez.* »

Par tout ce qui vient d'être dit, l'on voit que les affaires, dans le commencement de ce nouveau règne, ne changèrent point de face, parce que le prince ne faisoit rien de lui-même, et qu'il étoit comme une machine qui ne se remue que selon le branle que lui donnent les ressorts. Chacun des grands, dans cette conjoncture, travailloit à s'approcher le plus près du jeune roi qu'il pourroit, à se bien mettre dans son esprit, et à reculer ses compétiteurs. Le plus puissant et le plus favorisé étoit Boudak-Sultan, le général des mousquetaires, qui continuoit toujours à faire agir Sa

Majesté,

Majesté, à laquelle rien ne paroissoit être bien, que le général ne l'eût, ou ordonné, ou pour le moins approuvé. Gemtchid-Kaan (*Djemchyd Khán*), aussi-bien que le mehter ou grand-chambellan, avoient encore bonne part à la faveur, sans parler de la mère du roi, qui, en dedans du palais, faisoit agir son fils suivant ses desseins.

Le général des mousquetaires, pour le premier coup d'essai de sa faveur, s'étoit procuré une commission qui lui apportoit de grandes richesses: il s'étoit fait donner ordre du roi d'envoyer des patentes et des habits royaux à tous les grands officiers de la Perse. Les *bekler-bekirs* (*beygler beyguy*), qui sont les grands-gouverneurs, appelés de ce nom composé de deux, qui signifie *seigneur des seigneurs*; les *kaans* (1), ou gouverneurs des moindres provinces, appelés de ce titre qui signifie *fort*, et que les Perses qualifient aussi *omrah*, c'est-à-dire, *prince* (car ce nom est le pluriel de *mir*, diction arabe qui signifie le même); les vaziers ou fermiers royaux, que nous disons *visirs*, qu'on appelle ainsi de ce nom encore arabe, qui signifie *portant des fardeaux* (2); enfin à tous les gouverneurs et officiers qui ont

(1) Voyez le mot *khán à la table des matières*. (L-s.)

(2) Voyez *à la table des matières* les mots *émyr*, *omrá* et *vézyr*, et la *note* placée à la fin du *couronnement de Soleïmaan*, t. X^e^. (L-s.)

quelque commandement principal dans quelque ville indépendante d'autre que du roi, et cela suivant la coutume de Perse, où le souverain nouvellement régnant envoie à chacun de ceux qui possèdent des emplois de cette nature, une patente qu'ils appellent *ragam* (*raqm*), et l'habit qu'ils appellent *kalat* (*khil'at*). Ces deux pièces maintiennent celui qui les reçoit dans son emploi; et lorsqu'il paroît en public revêtu de cet habillement, les peuples reconnoissent par là que son autorité lui est conservée.

Cette commission a valu à ce seigneur de grandes richesses, car chaque grand à qui il envoyoit ce commandement et cet habit, lui faisoit, suivant la coutume, des présens très-considérables; mais ç'a été la ruine de sa fortune et de sa maison, comme nous dirons ci-dessous, ayant mal usé de cet ordre, parce qu'il envoyoit ces habits royaux plus ou moins riches, non pas selon le rang, la qualité et l'emploi de chaque seigneur particulier, mais selon la part que chacun avoit en son amitié. Il en usa de cette manière envers le vazier ou fermier royal de la province de Mazenderan, à qui il en envoya un de peu d'importance, pour ce qu'il étoit son ennemi, non-seulement pour se venger de lui par cette injure, mais parce qu'il jugeoit bien que la fâcherie et le dépit porteroient

ce seigneur à quelque extrémité qui avanceroit sa perte, laquelle il désiroit de tout son cœur. Cela arriva en effet; en voici l'histoire :

Ce vazier de Mazenderan, nommé *Mirza Hachem*, pendant la vie d'Habas II, étoit fort bien venu auprès de lui. Il n'y avoit point dans la Perse une langue plus médisante : il parloit des grands au roi avec une effronterie épouvantable, jusqu'à les charger d'injures; il appeloit le premier ministre un *buffle*, le surintendant un *menteur*, le souverain chef de la justice un *fourbe achevé*; pour le général des mousquetaires, ce n'étoit qu'un lâche et qu'un voleur; et bien qu'Habas ne fît pas grand compte de tous ses discours, néanmoins ceux qui y étoient mêlés, appréhendoient toujours qu'ils ne fissent quelque impression dans l'esprit du prince, et en vouloient à ce médisant un mal infini.

Le roi qui étoit tout son appui étant mort, le général des mousquetaires, dont nous parlons, qui tenoit le premier rang de crédit auprès du nouveau prince, et qui avoit obtenu la commission d'envoyer aux officiers les habits royaux, voulut se venger de lui, s'assurant qu'il feroit un plaisir extrême aux principaux de la cour.

Ainsi, pour calatte ou vêtement royal, il lui envoya un simple habit qui ne valoit pas cinq

cents livres, se doutant bien que le vazier feroit quelque extravagance qui le perdroit. Il n'y manqua pas; car, étant allé dehors pour recevoir cet habit et pour s'en revêtir, afin que le peuple reconnût qu'il étoit confirmé dans sa charge, dès qu'il l'eut aperçu et qu'il eut vu qu'il n'étoit de nulle considération, il le jeta avec mépris, se doutant bien que c'étoit une pièce qu'on lui jouoit, et qu'on se moquoit de lui; mais son esprit n'alla pas plus loin, et il ne crut pas qu'on lui dressât par là un piége qui l'alloit faire tomber dans un abîme. Il n'osa rentrer dans la ville avec cet habit; et, craignant que le peuple ne le méprisât s'il le voyoit si mal en ordre et ne s'imaginât que son crédit étoit perdu, il fit venir de son palais un habit royal des plus riches et des plus magnifiques qu'Habas II lui avoit donnés autrefois, et s'en revêtit. Il fit ainsi son entrée dans la ville, faisant accroire qu'il venoit de le recevoir de la main du monarque son fils.

Toute la cour ayant su cela, le général des mousquetaires publia le premier que le vazier de Mazenderan étoit un chien, qu'il avoit jeté par terre l'habit que Sa Majesté lui envoyoit, avec des paroles de mépris, jusqu'à dire qu'il n'avoit que faire des habits de Cha-Sefié; sur quoi il en avoit pris un autre qu'Habas son père lui avoit

donné. Le roi qui ne savoit pas encore les artifices de la cour, prit cela tout de bon, et ne s'imagina pas qu'il y eût rien de malin dans cette intrigue. Sur la remontrance du premier ministre, il expédie un commandement à l'intendant du vazier de se rendre à la cour. Dès que le vazier eut appris qu'on mandoit son intendant, il reconnut le mauvais état de ses affaires: il jugea bien que cet homme diroit tout ce qu'il sauroit de plus fâcheux contre lui, parce qu'ils étoient ennemis depuis long-temps. Habas II les avoit tout exprès mis ensemble, afin que, ne se fiant pas l'un à l'autre, ils se tinssent toujours dans le devoir, et qu'ils ne s'accordassent jamais au préjudice de ses finances. Le vazier, pour empêcher sa chute autant qu'il pourroit, fit devancer son intendant par un des siens, avec des lettres à son vikil (*vékyl, t. IV, p.* 166), ou agent à la cour, par lesquelles il lui donnoit ordre de ne rien épargner, qu'il offrît des sommes considérables à tels et tels seigneurs: « mais, ajouta-t-il au-dessous, garde-toi » de rien offrir à ce coquin de premier ministre, » à ce chien de général des mousquetaires. » Et il en nomma ainsi quelques autres auxquels il ne voulut point qu'on fît de présent. Mais, par malheur, cet envoyé s'estropia sur le chemin, et ne put faire toute la diligence qui étoit nécessaire,

de sorte que l'intendant qui marchoit après, l'atteignit dans un caravanserai ou logement public, où il le trouva tout couché et endormi; et, ne perdant point une occasion si favorable, il lui fit tirer adroitement de dessous la tête le petit sac où étoient ses lettres. Il les lut, et les porta ensuite à la cour, pour les faire voir aux personnes qu'elles traitoient si outrageusement. Ceux-ci, plus irrités qu'auparavant, conduisirent cet intendant devant Sa Majesté, à qui il confirma ce que déjà elle avoit appris, que le vazier de Mazenderan avoit jeté par terre l'habit royal qu'elle lui avoit envoyé, disant : « Je n'ai que faire des habits de » Cha-Sefié, » et qu'il avoit envoyé querir un des habits d'Habas, avec lequel il avoit fait son entrée. Le roi fort indigné répéta plusieurs fois *le gidi* (*djéhoùdy*), *le segh* (*sek*), c'est-à-dire, *le chien, le coquin* (*le juif*), et d'autres paroles encore vilaines, qui leur sont ordinaires, et que les grands ont continuellement à la bouche, n'estimant pas déshonnête de les prononcer en toute occasion et devant toutes sortes de personnes. On envoya aussitôt arrêter l'agent du vazier; et à même temps on dépêcha vers le maître un chapar (*tchapâr*, *t. II*, *p.* 199), ou courrier extraordinaire, pour l'arrêter et confisquer tous ses biens.

Le général des mousquetaires, non content de

cela, fit savoir au roi le lendemain que ce vazier avoit été intendant d'Imaam Kouli Kaan, ce fameux prince dont il a été parlé avec tant d'éloges (*t. II*, *p.* 57), et dont on a raconté tant de merveilles en la vie du grand Abas, des armées duquel il avoit été généralissime; que ce vazier, dis-je, avoit eu toutes les pierreries d'Imaam Kouli Kaan en garde, et que cependant il n'avoit jamais voulu découvrir à Sefié Ier l'endroit où ce prince les avoit cachées lorsqu'on le fit mourir, protestant qu'il n'en savoit rien; ce qui étoit une malice trop visible, n'y ayant que lui seul au monde à qui ce secret pût être commis; mais, qu'à force de mauvais traitemens, on le contraindroit bien de dire la vérité. Sa Majesté se laissa gagner par ces discours, de sorte qu'elle dépêcha un second courrier, avec ordre d'amener ce seigneur pieds et tête nus, une chaîne de fer au cou; que tous les jours on lui donnât quarante coups de bâton sur la plante des pieds, jusqu'à ce qu'il eût confessé où étoient ces pierreries.

Les envoyés firent exécuter les ordres du roi sur le vazier, qui, ne pouvant supporter le tourment et la fatigue (car c'étoit au milieu de l'hiver, que toute la terre étoit couverte de neiges et de glaces), mourut à la moitié du chemin, ayant résisté neuf jours durant, tout vieux qu'il étoit, à ces horribles peines, sans avoir rien avoué sur

ces pierreries d'Imaam Kouli Kaan. Ses biens confisqués se trouvèrent monter à quelque vingt-cinq mille tomans, qui sont environ quatre cent mille écus.

Cependant, à Ispahan, la joie publique éclatoit partout : ce n'étoient que festins, que réjouissances, que courses de chevaux, et que d'autres divertissemens semblables. Lorsque le jour finissoit, un nombre infini de lumières, qu'on appelle en ce pays-là *chiragan* (*tchéraghân*), le long des rues, autour des maisons, et dans les grandes places, lui succédoient d'une manière tout à fait pompeuse.

Le jeune roi goûtoit avidement toutes les délices que cette pleine liberté qu'il n'avoit jamais éprouvée jusqu'alors lui présentoit : il faisoit tous les jours des promenades avec ses femmes aux environs de cette capitale, et faisoit *kourouk* dans tous les villages et les bourgs qui en sont proches.

Kourouk (*) signifie *prohibition* : c'est une défense que l'on fait aux hommes et aux garçons au-dessus de sept ans, sur peine de la vie, de se trouver dans les lieux où doivent passer les femmes du roi, lorsqu'il veut aller quelque part avec elles. Le jour d'auparavant, on ferme le chemin avec

(*) Lisez *qouroûq*, et voyez tom. VI, pag. 32, et la vignette placée à la tête de la pag. 382 de ce volume. (L-s.)

des mêmes toiles dont ils font leurs tentes, et qui, étendues sur des pieux, font une clôture qui empêche que de loin ni de près on ne puisse voir les femmes quand elles passent. L'on avertit les hommes dans tous les lieux d'alentour qu'ils aient à une telle heure à se retirer; et deux lieues à la ronde, il y a des gardes qui empêchent qu'aucun n'approche de ce chemin ainsi fermé : tant ils ont peur que leurs femmes ne soient vues par les hommes, car ils n'empêchent pas que les autres femmes ne les voient.

On compte pendant les cinq mois qui s'écoulèrent depuis le couronnement du roi jusqu'à l'an 1078 de l'égéré, revenant au point du printemps de notre année 1667, soixante-deux kourouk ou promenades, que le roi a faites avec ses femmes à deux lieues aux environs d'Ispahan, la plupart en *Gioulfa* (*Djulfah*), le bourg des Arméniens, séparé de la ville seulement par le fleuve sur lequel il y a plusieurs grands ponts très-magnifiques pour la communication des deux places. Cela montre combien les femmes gouvernoient la volonté de ce jeune prince, et qu'elles lui faisoient faire toutes ces prohibitions pour avoir le plaisir de la chasse et de la promenade, et de respirer un air plus doux et plus étendu que celui de leur prison.

Pendant que le jeune monarque ne refusoit rien à ses femmes ni à ses sens, il ne refusoit rien non plus à ses favoris ni à ceux qui lui demandoient quelque chose, et même plusieurs disgraciés revinrent en grâce; et l'on pouvoit dire que le nouveau règne de ce prince étoit comme un jubilé qui ouvroit aux captifs la prison : pour peu d'amis que chacun d'eux eût à la cour, ils obtenoient aisément la permission d'y venir, pourvu que d'autres plus puissans n'y apportassent point d'obstacle.

Mirza Rezi, c'est-à-dire, prince soumis, étoit de ces disgraciés et de ces captifs dont nous parlons. Le feu roi, comme il a été dit en son lieu, l'avoit fait resserrer en son palais, et avoit confisqué tous ses biens qui étoient de plus de cent cinquante mille livres de rente, dont il ne lui avoit pas laissé plus de dix-huit mille; et cela parce qu'encore qu'il fût aveugle, il avoit voulu tirer à soi l'administration d'un legs de six mille écus annuels, qu'un de ses ancêtres avoit fait aux mosquées. Car, ce testateur ayant ordonné que ce revenu fût administré par le plus capable de sa famille, celui à qui l'administration appartenoit étant mort, ce seigneur aveugle se persuada qu'il n'y en avoit point qui fût plus capable que lui: et, comme il étoit très-puissant, et même du

sang royal du côté de sa mère qui étoit fille du grand Habas, ce qui étoit aussi la cause pourquoi on lui avoit arraché les yeux, il voulut s'attribuer comme par force cette administration, sous prétexte qu'il étoit retiré du monde, qu'il ne se mêloit que des choses divines qui concernoient la religion, et qu'il avoit plus d'esprit que toute sa famille. Mais, ses parens étant venus rapporter à Habas II que Mirza Rezi aveuglé par le commandement du feu roi son père, afin de le rendre inhabile aux affaires du monde, vouloit par force et contre les lois en prendre le maniement, le monarque supporta très-impatiemment son arrogance, en sorte qu'après avoir témoigné son étonnement sur ce que des aveugles s'imaginassent avoir assez d'esprit pour une administration semblable, il envoya lui ôter tous ses biens, et lui donna ordre de se retirer dans un quartier de son palais. Sefié II, un peu après son avènement à la couronne, lui donna sa grâce, et lui rendit sa liberté et ses biens sans aucune diminution.

Le plus considérable de tous ceux qui, dans ces commencemens, retournèrent de la prison à la cour, fut Haly Kouli Kaan (*A'ly Qouly Khân*), qui étoit prisonnier à Casbin, et qui, par une hardiesse étonnante s'étant échappé à ses gardes,

se vint jeter aux pieds du roi. Voici comme la chose se passa :

A la nouvelle qu'il apprit de la mort d'Habas, il conçut une grande espérance de recouvrer sa liberté, et il méditoit en lui-même les moyens les plus propres pour s'échapper et se rendre à Ispahan. Il vouloit demander sa grâce lui-même, parce qu'il ne croyoit pas qu'il y eût aucun des grands de la cour qui lui voulût assez de bien pour parler en sa faveur ; il y en avoit pourtant un, qui étoit le général des esclaves. Celui-ci, se ressouvenant de l'ancienne amitié qui avoit été entr'eux, se hasarda trois ou quatre fois, dans la privauté que le roi lui permettoit d'avoir auprès de sa personne, de lui représenter l'infortune de Haly Kouli Kaan ; mais, comme il vit que le prince ne répondoit rien là-dessus, il envoya à ce seigneur une lettre où il lui mandoit l'état des affaires, et qu'il lui conseilloit de venir en personne se jeter aux pieds du prince ; que, dans la douceur de ce nouveau règne, il ne pouvoit pas courir grande fortune.

Ces lettres confirmèrent d'autant plus Haly Kouli Kaan dans la résolution qu'il avoit déjà prise, qu'il se voyoit appuyé au-dessus de ce qu'il pensoit ; il récrit au général des esclaves, lui rend grâces de la bonté qu'il avoit pour lui, le supplie

de la lui continuer, et de se donner le soin de lui faire tenir des chevaux en tels lieux et en tel temps. Puis il donna ordre à quelques-uns de ses plus fidèles domestiques de se tenir prêts aux endroits et aux jours qu'il leur désigna ; et, lorsque le temps fut venu qu'il avoit résolu de partir, il demanda permission au capitaine de ceux qui le gardoient, d'aller à la chasse.

Comme on la lui avoit déjà accordée plusieurs fois, et même celle d'aller en d'autres lieux, selon le besoin qui s'en étoit offert, le capitaine la lui accorda sans difficulté. Dès qu'il l'eut reçue, il sortit accompagné de quatre de ses plus confidens, tous montés à l'avantage et bien armés. Il battit quelque temps la campagne, faisant semblant de chasser, et engageant adroitement ses gardes toujours du côté d'Ispahan ; puis, sur la fin du jour, voyant que leurs chevaux étoient harassés, comme s'il eût voulu s'égayer, il pique avec les siens, et s'éloigne d'eux. Ceux-ci d'abord n'entrèrent en défiance de rien, et ne s'aperçurent de son dessein qu'alors qu'ils le virent bien loin, allant toujours sans retourner sur ses pas ; de le suivre, et encore moins de l'atteindre, cela étoit impossible : leurs chevaux étoient outrés d'avoir couru çà et là quatre heures durant, et davantage. Ce hardi prisonnier piqua avec une diligence incroyable, jusqu'à

crever les chevaux, et arriva à Ispahan avec tous ses gens qu'il avoit trouvés à leur rendez-vous au nombre de cinquante, et s'en va droit à la porte du roi.

Comme il approchoit du lieu où Sa Majesté étoit assise, le général des esclaves le rencontre. Il demeura fort surpris de le voir là bien plus tôt qu'il ne l'attendoit : néanmoins, sans faire semblant d'avoir aucune intelligence avec lui, il lui demande ce qu'il vouloit, et quel dessein le faisoit venir. Il répondit qu'*il venoit mettre sa tête aux pieds du roi.* « Cela est bien, dit le général des » esclaves ; je m'en vais en demander la permission » pour vous au roi. » Haly Kouli Kaan, au lieu d'attendre la réponse de Sa Majesté, suit le général des esclaves jusqu'auprès du lieu où elle étoit, de sorte qu'il put entendre que, dès qu'elle eut ouï prononcer son nom, et qu'il étoit venu, elle répondit tout haut : *koch-ghëldy*, *safa-gheldy* (*khòch-gueldy*, *ssafá-gueldy*) ; *qu'il soit le bien venu, et qu'il arrive à la bonne heure ;* et aussitôt commanda de le faire entrer, et lui répéta ces agréables paroles avec un visage ouvert qui témoignoit beaucoup de satisfaction : en suite de quoi elle le fit asseoir.

Un moment après, le roi l'appela et lui ordonna de s'approcher. Quand il fut près de lui,

il lui demanda : « Haly Kouli Kaan, que viens-» tu faire ici, et qu'est-ce que tu demandes ? » Ce seigneur lui répondit avec une présence d'esprit merveilleuse : « Je suis venu ici, bienfaiteur » des humains, pour servir Votre Majesté, parce » que les esclaves et les chiens doivent toujours » être auprès de leur maître. » Cette réponse plut à ce jeune souverain ; et, après l'avoir congédié, il donna ordre au premier ministre de le traiter splèndidement le lendemain, de lui faire accommoder un palais, de lui fournir de l'argent et toutes les autres choses dont il auroit besoin.

En exécution de ce commandement, on lui prépara le grand palais où avoit été logé l'ambassadeur d'Aureng-zeib, roi des Indes, les années 1664 et 1665 dernières. Ce seigneur, depuis qu'il en fut le maître, le fit abattre et rebâtir d'une manière encore plus magnifique qu'auparavant, comme l'on peut voir en notre description d'Ispahan.

Le lendemain, comme il dînoit avec le premier ministre, et qu'il lui racontoit la manière dont il s'étoit échappé de la prison, il ajouta qu'*un chien enragé plus on le tient à la chaîne, et plus il devient fou et furieux* : ce qu'il disoit, parce qu'il étoit tombé dans la disgrâce qui avoit causé sa prison, par des actions furieuses et pleines

d'un emportement qui tenoit de l'extravagance.

Peu de temps après, le roi fit mégelés (*medjelès*) ou assemblée publique à sa considération. Là, par une magnificence qui ne se pratique guère que pour les rois, l'on étendit dans le jardin par lequel ce seigneur devoit passer, jusqu'au salon où se tenoit l'assemblée, soixante et dix pièces de *zer-baffé* (*zerbâfteh*), qui est ce riche brocard d'or de Perse qu'on appelle ainsi, comme qui diroit *tissure d'argent*; car *baffen* (*bâften*) signifie *tramer* et *faire un tissu*. Chaque pièce de ce brocard pouvoit monter à la valeur de dix-huit tomans, qui sont quelque huit à neuf cents livres, revenant en tout à quelque vingt mille écus. Ceux à qui le souverain fait cet honneur, marchent déchaussés par-dessus ces étoffes; et Sa Majesté, après cela, les envoie chez eux, et leur en fait un présent, comme il fit à celui-ci auquel, sur la fin d'un superbe festin qu'il lui donna, il dit ces paroles : « Haly Kouli Kaan, » écoute ce que l'on va lire. »

Sur quoi le grand-secrétaire lut un commandement dans lequel le roi le nommoit gouverneur de Corasson, qui est la Bactriane des anciens, dont la capitale est Metched (*t. VI, p.* 58). Ce gouvernement est un des beaux de la Perse; mais, soit que ce seigneur eût déjà ouï de ce côté-là quelque

rumeur

rumeur de guerre dont il ne se vouloit point mêler, soit qu'il lui fâchât de quitter la cour ou, comme il y a plus d'apparence, qu'il ne voulût pas descendre, ni accepter une charge moindre que celle qu'il avoit eue avant sa prison (car autrefois il avoit été généralissime des armées), tant y a qu'il remercia le roi, et lui dit : « Bienfaiteur des humains, je suis vieux et déjà cassé; » faites-moi cette grâce sur la fin de ma vie, qu'il » me soit permis d'être tous les jours à la porte » de Votre Majesté. »

Les jours suivans, il lui fit offrir le gouvernement d'Arménie, dont Erivan est la capitale; mais il l'en remercia encore de la même manière, et sans doute pour les mêmes raisons. A la fin, le roi lui fit expédier les patentes de généralissime, avec le gouvernement de la Médie, dont Tebris que nous disons *Tauris*, est la capitale, qui est toujours annexé à cette charge. A l'heure même qu'il recevoit une faveur si extraordinaire de Sa Majesté, il eut bien la hardiesse de témoigner qu'il n'étoit pas encore content, et qu'il demandoit quelque chose davantage : « Bienfaiteur des » humains, lui dit-il, si Votre Majesté me fait la » grâce de m'appeler à une si haute dignité, je la » supplie très-humblement de vouloir ajouter à » mon gouvernement tels et tels villages, afin que

» je puisse maintenir la splendeur du rang que Vo-
» tre Majesté veut que je tienne, et que lorsque
» quelque étranger me viendra voir, je lui puisse
» donner un plat de *pelo* (qui est du riz avec de
» la viande, le manger ordinaire des Perses, *t. IV*,
» *p.* 35), et que, recevant cette faveur, il prie
» Dieu avec moi pour Votre Majesté. » Le roi lui accorda sa demande; après quoi il vint se prosterner à ses pieds, et lui rendit grâces. Comme il se retiroit, le roi ayant remarqué quelques poils blancs dans sa moustache qu'il portoit jusqu'aux oreilles, lui dit : « Haly-Kouli-Kaan, va-t-en au
» trésor; et dis là de ma part qu'on te donne
» trois cents tomans, (qui sont environ quinze
» mille livres), et t'en achète de la couleur pour
» te teindre la barbe, et que je n'y voie plus de
» poils blancs. » Ce qu'il alla retirer à l'instant même; qui fut un comble de faveur que la libéralité du souverain ajouta à toutes les autres qu'il lui avoit déjà faites.

Ainsi, le voilà gouverneur de la Médie, généralissime des armées; en un mot, le premier et le plus puissant de la Perse : de quoi tous les grands ne demeurèrent pas peu étonnés, et n'en conçurent pas une médiocre jalousie, jusqu'à ceux-là mêmes qui s'étoient employés pour lui, parce qu'ils ne s'étoient pas imaginé qu'en si peu

de temps, il eût dû s'élever si haut qu'ils le voyoient. Au reste, ce n'étoit pas sans sujet qu'ils en prenoient de l'ombrage : son autorité le rendoit maître de leurs fortunes. Ils savoient que ce personnage étoit d'un très-méchant esprit, et malfaisant au possible, d'un courage à la vérité de lion, mais qui le rendoit d'autant moins traitable, emporté sans respect et sans considération, et capable de tout entreprendre pour contenter sa fureur, ou pour avancer ses intérêts. Depuis ce temps-là jusqu'à celui de sa mort qui ne fut pas long, comme on verra dans la suite, ce seigneur a toujours eu beaucoup de crédit auprès du roi, qui en faisoit une estime particulière, et qui ne lui refusoit presque rien.

En ce temps-là même, la princesse tante du roi, nommée *Pehri-Roksar-Begum* (*Pery-Rokhsâr-Beygum*), c'est-à-dire, *princesse au visage de nymphe*, étoit rentrée entièrement en grâce. Il a été dit en la vie du feu roi que ce monarque de qui elle étoit sœur, pour la punir de je ne sais quelle intrigue dont elle s'étoit mêlée, qu'il n'approuvoit pas, l'avoit mariée à un molla docteur de la loi, qui pour lors étoit à Ispahan, fils du mouté-veli (*moutévelly*), ou économe de la grande mosquée de Metched (*Mechehed*). Pendant la vie d'Habas, elle avoit eu de son mari

deux enfans mâles, auxquels le prince défendit de donner le lait, qui est la façon de faire mourir les enfans du sang royal, quand le roi ne veut pas qu'on les élève. Dès qu'elle eut appris la nouvelle de sa mort, elle fut se jeter aux pieds du nouveau monarque, qui la reçut fort bien, et l'assura qu'il élèveroit son mari à quelque poste considérable ; à quoi ce prince ne manqua point, car il le fit quelque mois après *sèdre-kaasseh* (*ssedr-khâsseh*, *t. V, pag.* 250, *et t. VI, pag.* 50), c'est-à-dire, *pontife particulier*, qui est une charge d'importance, et qui donne à celui qui l'exerce l'administration de tous les biens légués aux mosquées par les rois de Perse, ce qui lui vaut plus de deux cent mille livres de rente.

Il restoit une autre sœur d'Habas II dans le palais des femmes, qui, pendant son absence, étoit comme la souveraine de ce lieu : et c'est pourquoi on lui donnoit un nom qui signifie *la chevelure blanche du lieu sacré* (*), qui est une façon de parler figurée, par où l'on donne à entendre que la personne est éminente, et qu'on lui doit un respect particulier.

(*) Les mots originaux étoient certainement *rych sefyphharam*, et c'est par délicatesse que Chardin n'aura pas voulu traduire littéralement barbe blanche du hharem ou du lieu sacré. Il remarque avec beaucoup de justesse (t. III, p. 157 et suiv.) qu'on donne par respect le nom de barbe blanche à des jeunes gens et à des femmes. (L-s.)

Cette princesse désira de goûter les douceurs du mariage aussi-bien que sa sœur; et elle en fit prier avec tant d'instance le monarque nouvellement régnant, qu'enfin on lui donna pour mari le frère de celui-là même qui avoit épousé son aînée, et molla comme lui, docteur et homme de loi: c'est pourquoi Sa Majesté le fit *sèdre-mokoufaat* (*ssedr-mouqoùfât*, *t. V*, *p.* 249), ou *pontife des royaumes*, qui est une charge semblable à l'autre, et presque de pareil revenu, à laquelle est aussi attribuée l'administration de tous les biens légués aux mosquées par les particuliers. Ces deux charges, l'espace de plus de deux cents ans, étoient demeurées unies; et il n'y avoit qu'un pontife qui eût l'une et l'autre administration. Le roi d'aujourd'hui, pour le contentement et l'avantage de ses deux tantes, les sépara et les fit remplir par leurs maris, qui sont des hommes toutefois sans mérite, et d'une très-petite capacité; et il y a apparence que le roi ne les laissera pas longtemps dans un emploi de cette importance, et qu'il les congédiera aussitôt qu'il aura appris à gouverner.

Sa Majesté ne se contenta pas d'avoir pourvu à ces dignités de pontife, qui étoient demeurées vacantes pendant que le feu roi vivoit; il pourvut encore à quantité d'autres qu'il distribua à ceux

qui avoient le plus de crédit auprès de lui, ou à leurs amis. Celle de kourtchi bachi (*qoùrtchy bâchy*, *t. V*, *p.* 302 *et* 303), ou général des kourches, un des trois corps de la milice persane, charge des premières de l'empire, fut donnée à Hossein-Kouli-Kaan. Tous les kaanas (*khânât*) ou gouvernemens de la Perse furent aussi donnés à des personnes de mérite : en un mot, il ne demeura aucune place vacante qui ne fût remplie. Le feu roi les avoit laissées sans y pourvoir, par un secret que celui-ci n'entendoit pas, qui étoit de profiter de leurs revenus. On dit que les charges qu'il donna, dont le roi son père tiroit les émolumens, apportoient à l'épargne plus de douze millions par an. Je ne donne pas ceci pour très-véritable, mais pour l'avoir ouï dire à des personnes très-entendues en ces matières, et qui en pouvoient rendre un compte juste, s'ils l'eussent voulu ; mais c'est ce qu'ils ne font pas toujours.

Toutes ces grâces et ces libéralités se faisoient par le jeune monarque pendant les fêtes de son couronnement, dont pourtant la joie fut troublée par un accident assez triste qui causa la disgrâce du grand-prévôt. Dans la description d'Ispahan, nous avons remarqué que de tout temps cette ville-là a été divisée en deux factions qui sont toujours en querelles pour la préséance et l'anti-

quité (*). Quand il y a des fêtes, le menu peuple de l'une et de l'autre ne manque jamais à s'amasser dans le vieux *Maydan* (*Méyddun*), qui est la place publique de la ville; et là ces deux partis différens, se rangeant les uns du côté du midi, et les autres du côté du septentrion, se chamaillent d'une étrange sorte à coups de pierres et de bâtons. Le grand-prévôt fait toujours semblant de les vouloir empêcher, mais il s'y porte si foiblement, que les partis voient bien que ce n'est que pour la mine, de sorte qu'ils continuent et s'opiniâtrent d'autant plus dans leurs combats: le grand-prévôt n'en est pas fâché, parce qu'il en tire après de bonnes amendes.

Ce jour de fête dont je parle, Sa Majesté étant dans le beau salon qui est bâti sur le grand portail de son palais, qui donne sur la place Royale, d'où il regardoit une course de chevaux qui se faisoit en cette place, et les premiers de sa cour qui tiroient à la tasse d'or (c'est un exercice de flèches), on lui vint rapporter que, dans le maydan ou marché public, plus de deux mille de ces menues gens se battoient à outrance, et qu'ils étoient furieusement acharnés les uns contre les autres. Sur cela Sa Majesté fait appeler le daroga (*dârôghah*) ou grand-prévôt d'Ispahan, et lui

(*) Voyez tom. VII, pag. 290 et suiv. (L-s.)

commanda d'aller séparer ces furieux, et que pour cela il prenne quelque soixante mousquetaires, s'il juge qu'il en soit besoin. Cet ordre étoit trop précis pour n'y pas obéir ponctuellement; mais le grand-prévôt n'en put jamais venir à bout : s'étant transporté sur le lieu, et s'étant présenté à la tête de plus de deux cents soldats, il commanda à ces mutins de se séparer. Ceux-ci qui croyoient que c'étoit à l'ordinaire une feinte de ce prévôt, le reçurent avec des huées et le repoussèrent à coups de pierres. Il eût bien voulu leur faire entendre qu'à cette fois c'étoit tout de bon; mais il n'y avoit pas moyen parmi ce tumulte de s'expliquer autrement que par la voix des mousquets. C'est pourquoi il ordonna à ses gens de faire une décharge sans balle, ce qu'ils firent toutefois sans effet; car, au contraire, cette troupe insolente, n'ayant vu que du feu et de la fumée, se confirma encore davantage dans l'opinion qu'ils avoient que le grand-prévôt n'étoit venu là que par manière d'acquit, et qu'il ne désiroit pas tout de bon qu'on se retirât.

Cependant deux cavaliers arrivèrent de la part du roi pour voir si ce peuple étoit apaisé; et le grand-prévôt dépité qu'ils reconnussent son peu d'autorité sur cette canaille, dont il avoit été repoussé à coups de pierres, pour se faire mieux

obéir, commanda à une vingtaine de ses gens de tirer à balle. De cette décharge il n'y eut point de coup qui ne portât, si bien que neuf de cette foule tombèrent morts sur la place, et d'autres furent dangereusement blessés : le reste de ces mutins, voyant que ce n'étoit plus feinte, se retirèrent en diligence, laissant les morts et les blessés sur le champ.

Comme on eut rapporté au roi ce qui se passoit, quelques-uns des ennemis secrets du grand-prévôt, comme les grands n'en manquent jamais, par malheur pour lui se trouvèrent auprès de Sa Majesté, et, se servant de cette occasion, commencèrent à lui dire : « Comment, Sire, est-ce » ainsi qu'un particulier et qu'un esclave ose » traiter les habitans de votre capitale? n'y a-t-il » qu'à tuer ainsi des vrais fidèles ? un grand-» prévôt ne sauroit-il apporter l'ordre ? ce n'est » pas bien agir que de faire un tel carnage d'une » troupe innocente et désarmée; c'est faire me-» connoître l'autorité que Votre Majesté a sur » ses sujets, et le respect qu'on lui porte dans tout » son empire, quand on en vient à des extrémités » si terribles, sous prétexte de lui faire obéir. » Le roi, qui de lui-même étoit déjà assez ému de cet accident, se sentit animé davantage par ce discours; c'est pourquoi, sur l'heure, il priva ce

seigneur de sa charge, et l'envoya prisonnier dans une maison d'où, quelques jours après, il fut relâché à la sollicitation de la mère du roi et de quelques autres personnes que sa disgrâce avoit touchées: comme, en effet, c'est un homme de grand cœur, plein de vertu, et qui, dans sa manière d'agir, montre la noblesse de son extraction; car il descend du sang royal de Géorgie, et le dernier souverain de ce pays-là étoit son aïeul. Il s'appelle *Hemiré Hamze Mirza* (*Emyr Hhamzah Myrzâ*) : nous en parlerons ci-dessous encore, la fortune l'ayant rappelé sur le théâtre pour y représenter un personnage de plus d'importance et de plus grande autorité. La charge de grand-prévôt fut remplie dès le lendemain, et elle fut donnée à un fort honnête homme, fils de Mir-Kassem-bek (*Myr Qâcem beyg*), qui veut dire *seigneur prince robuste.* Ce Mir-Kassem-bek avoit occupé cette même charge de grand-prévôt avant ce dernier disgracié; et, du temps d'Habas II, par l'intrigue du premier ministre, il avoit eu la tête tranchée dans la place Royale d'Ispahan. Son fils, nommé *Kelk-Haly-bek* (*Kelb-A'ly-beyg*), c'est-à-dire, *seigneur chien d'Haly,* dans le peu de temps qu'on l'a vu dans cet emploi, s'en est acquitté très-dignement; et, s'il faut ainsi dire, il a ressuscité son père dans la chasse qu'il

a faite aux filous et à la canaille qui infectoit cette grande ville.

Cela arriva dans les derniers jours de l'an 1077, au compte des mahométans, qui revenoient aux premiers de notre année 1667 ; car leur année 1078 commença avec l'équinoxe vernal, dans lequel jour Sa Majesté fit de grandes réjouissances, suivant la coutume des Perses.

Cette année qui commença avec tant de joie, et sous de si heureux auspices, ne fut pourtant guère heureuse dans la suite.

La cherté, la guerre et les maladies, pendant son cours, affligèrent la plupart des provinces de cet empire ; la cour fut travaillée de plusieurs désordres qui firent passer de fâcheux momens à beaucoup de personnes ; et, par la négligence du potentat, les gouverneurs s'érigèrent en autant de petits tyrans qui fouloient et pilloient comme bon leur sembloit le pauvre peuple, si bien qu'il n'y eut personne qui ne se sentît des misères qu'un mauvais gouvernement peut causer, lorsque le prince ne songe qu'à se divertir et à contenter ses passions, et que les plus puissans, à son exemple, se donnent la licence de tout faire, sans suivre d'autre loi que celle de leurs volontés.

La première chose remarquable en ce commencement d'année, fut la mort de Mahammed,

Kouli-Kaan-Divan-Beki, ou souverain chef de la justice. Il ne fut pas long-temps malade, et sa charge ne demeura pas long-temps vacante ; elle fut donnée à celui qui étoit mir-aab (*myr-áb*, *t. IV*, *pag.* 99), c'est-à-dire, prince des eaux, ou intendant des eaux : comme les eaux sont rares en ce pays-là, cette intendance est fort considérée. L'on avoit cru que ce ne seroit pas celui-ci qui succéderoit au souverain chef de la justice, mais que celui qui avoit autrefois occupé cette charge, et qui avoit été relégué par le feu roi à Metched pour sa mauvaise administration, rentreroit en grâce, et retourneroit en son premier poste. Cette conjecture n'étoit pas sans apparence, vu qu'Haly Kouli-Kaan, généralissime, étoit pour lors puissant à la cour, et que l'autre étoit son neveu, fils de Rustan-Kaan (*Roustem-Khân*), son frère ; toutefois on se trompa, et le général au contraire empêcha qu'on ne sollicitât pour lui. Le soin de sa réputation, qu'il eût chargée d'un honteux reproche s'il eût aidé à rétablir un homme haï de tout le monde, et surtout la haine secrète qu'il conservoit pour lui, l'emportèrent sur la considération du sang ; ainsi il ne fut point rappelé : de quoi les chrétiens eurent sujet de remercier Dieu, parce qu'il n'y eut jamais d'ennemi de leur nom plus forcené que celui-là l'étoit. Dans le

temps qu'il exerçoit la suprême judicature, bien leur en prit que le roi Habas n'étoit pas jeune, et qu'il les protégeoit : sans cela ce malheureux les auroit tous exterminés. On raconte de lui que lorsque quelque chrétien étoit mené devant son tribunal par quelque mahométan, il le condamnoit presque sans l'ouïr, et qu'il avoit accoutumé de dire : « C'est assez qu'un Arménien ait procès » avec un mahométan, pour lui faire casser la » tête. Pourquoi ne souffriroit-il pas les injures » qu'on lui fait, ce chien qu'il est ? Ignore-t-il » que la religion chrétienne est soumise à la ma-» hométane ? »

Fin du neuvième Volume.

00085835

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 05 January, 2016